

PROJET DE PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT

COMMUNE D'EVERE



Juillet 2021



INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	4
PHASE 1 : DIAGNOSTIC.....	6
POPULATION	7
LOGEMENT	20
ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE	33
EDUCATION & JEUNESSE	36
ACTION SOCIALE.....	42
SANTÉ & SENIORS.....	44
SPORT, AIRES DE JEUX, AGORA SPACE ET SKATEPARK.....	49
CULTURE, TOURISME, CIMETIÈRES ET CULTES	52
MARCHÉ DU TRAVAIL.....	59
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	69
URBANISME ET PATRIMOINE	74
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	84
RÉSEAUX DE TRANSPORT	96
ALTERNATIVE À L’AUTOSOLISME.....	111
CADRE DE VIE	115
ENVIRONNEMENT.....	123
GOUVERNANCE.....	132
COMMUNICATION	135
PHASE 2 : DÉFINITION DES OBJECTIFS	137
AXE 1 – ALLER VERS UNE URBANISATION MESURÉE.....	138
OBJECTIF 1 : Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières	139
OBJECTIF 2 : Valoriser l’occupation des bâtiments existants	141
OBJECTIF 3 : Suivre et encadrer l’urbanisation.....	142
AXE 2 – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA DUALISATION SOCIO-SPATIALE D’EVERE	143
OBJECTIF 1 : Adapter le parc de logements aux besoins de tous les Everois	144
OBJECTIF 2 : Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale	145
OBJECTIF 3 : Favoriser la cohésion sociale	146
AXE 3 – MAINTENIR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE EVEROIS	148
OBJECTIF 1 : Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l’espace public.....	148
OBJECTIF 2 : Poursuivre les actions en faveur du développement des équipements publics en leur garantissant un niveau de qualité	149
OBJECTIF 3 : Maintenir, en l’améliorant, le maillage vert de la commune.....	151
OBJECTIF 4 : Sauvegarder l’esprit convivial apprécié par les Everois.....	153

AXE 4 – EVERE UNE COMMUNE DURABLE TOURNÉE VERS L’AVENIR	155
OBJECTIF 1 : Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources naturelles	155
OBJECTIF 2 : Renforcer le caractère attractif et entrepreneurial de la commune	156
OBJECTIF 3 : Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable.....	158
OBJECTIF 4 : Un rayonnement d’Evere renforcé par les grands projets stratégiques régionaux .	160
PHASE 3 : MISE EN ŒUVRE	161
LE PROJET TERRITORIAL POUR ÈVERE	170
LES LIGNES DE CONDUITE.....	191
LES OPÉRATIONS.....	235

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La Commune d'Evere a décidé de renouveler son plan communal de développement (PCD), le précédent PCD datant de 2004. Le PCD est un outil de planification urbaine dont le principe a vu le jour en 1991 lors de l'adoption de l'Ordonnance Organique de la Planification et de l'Urbanisme et qui est actuellement régit par l'arrêté du Gouvernement fixant le contenu du PCD ainsi que par les articles 31 à 39 du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (COBAT) :

Un PCD est un plan d'orientation stratégique, établi par une Commune bruxelloise pour l'entièreté de son territoire. Ce plan communal de développement a pour but de préciser les objectifs poursuivis par la Commune au cours de la législature et les moyens et mesures qu'elle compte mettre en œuvre. Il précise et complète les dispositions du PRDD (Plan Régional de Développement Durable). Il vise un horizon 2030.

Les sujets traités par le PCD sont très divers puisqu'ils concernent des matières telles que :

- La population et le logement,
- Les équipements et services publics (aide sociale, accueil de la petite enfance et de la jeunesse, écoles...)
- Les activités économiques et l'emploi,
- Le cadre de vie et l'environnement,
- La circulation, les déplacements (privés ou publics) et le stationnement,
- La communication et l'ouverture au monde,
- Le rôle de la Commune dans le contexte régional.

Le PCD comporte trois grandes phases :

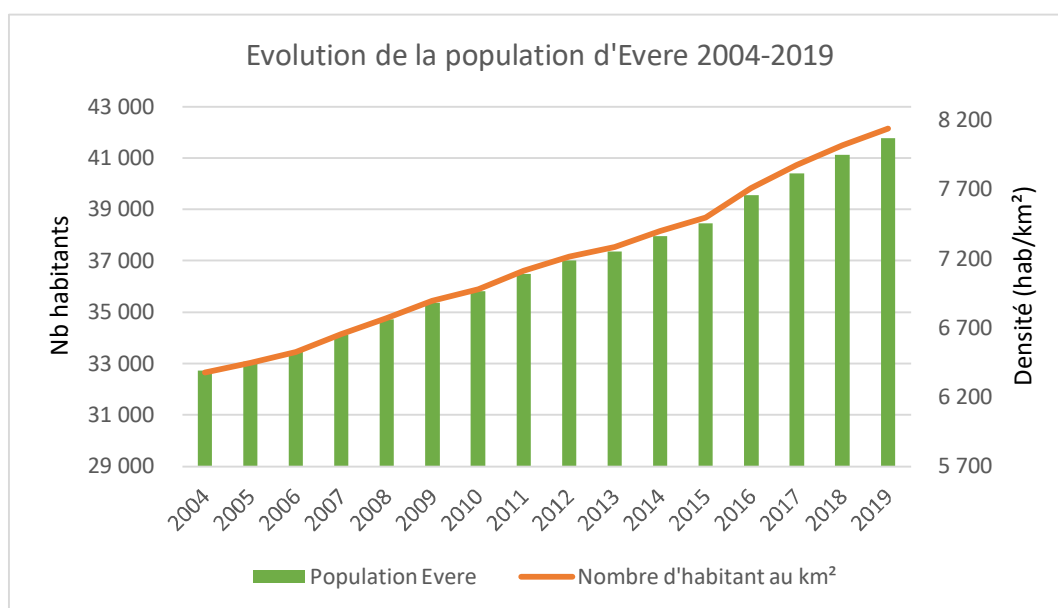
1. La réalisation du diagnostic général de la commune sur la base duquel les grandes orientations (propositions et priorités) à retenir vis-à-vis des diverses matières étudiées ont été déterminées. Ce diagnostic, accompagné de cartes, tableaux et graphiques, a été réalisé en 2015-2016.
2. La définition des axes et objectifs de développement : sur base du diagnostic et en collaboration avec les services communaux et le Collège, 4 axes de développement ont été définis comme lignes directrices pour l'évolution de la Commune, visant à répondre aux enjeux, manques/point faibles identifiés et à mettre en valeur les points forts de la commune. Chacun de ces axes est décliné en objectifs et en stratégies.
3. La phase opérationnelle du PCD : cette dernière phase met en exergue les opérations à mener pour mettre en œuvre les axes et objectifs de développement définis en phase 2. Elle se décline sous différentes formes :
 - Le projet territorial retenu pour la Commune. Il reprend les grands axes de développement et les décline de manière stratégique et territorialisée. Ce projet territorial doit servir de cadre et d'aide à la prise de décision et donner les pistes du développement everois pour la décennie à venir. Il est illustré de cartes stratégiques sur lesquelles s'appuie le projet territorial d'Evere.
 - Les lignes de conduites : ces fiches visent à fournir des indications quant à la manière de mener à bien la politique choisie et peuvent servir de manuel / guide pratique adapté à la commune. Elles peuvent aussi permettre de poser la première pierre de projets plus concrets.
 - Les fiches d'action (opération) : il s'agit de projets concrets à réaliser sur la commune, il peut s'agir de la construction d'une école, du réaménagement d'un parc, etc.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC

POPULATION¹

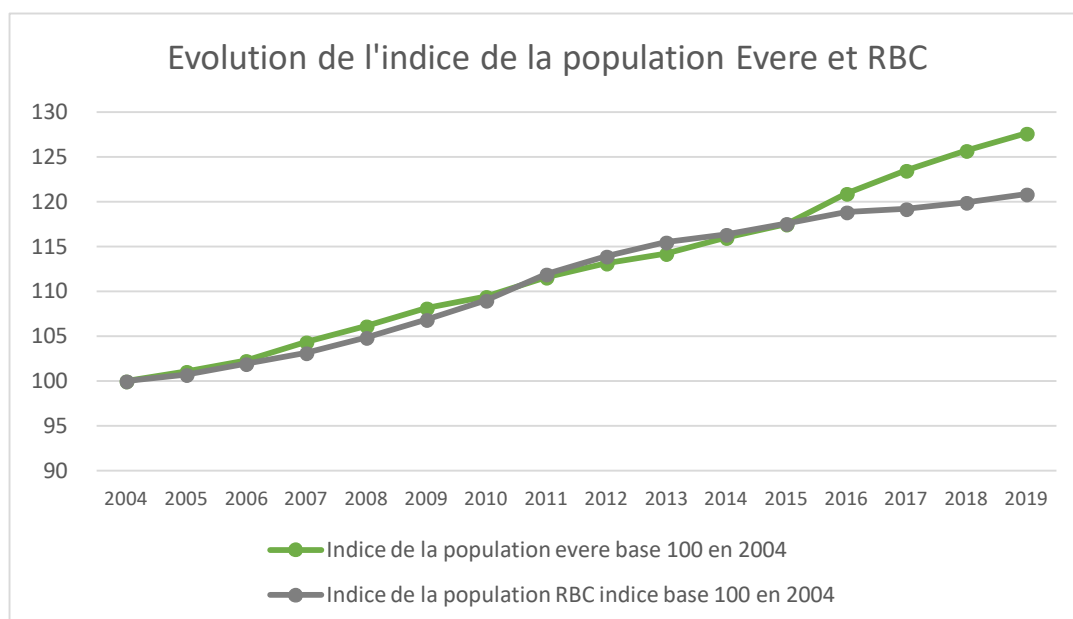
Une commune en pleine croissance

Au 1^{er} janvier 2019 Evere comptait 41.763 habitants qui représentaient 3,5% de la population régionale. Elle a enregistré, ces 15 dernières années, une augmentation de près de 28% de sa population (depuis 2004). La croissance de la population everoise a été longtemps comparable à celle de l'ensemble de la région de Bruxelles-Capitale pour la même période, mais elle s'est accélérée ces 5 dernières années. Cette hausse s'inscrit dans la continuité de la croissance démographique que connaît Evere depuis la fin des années 90s.



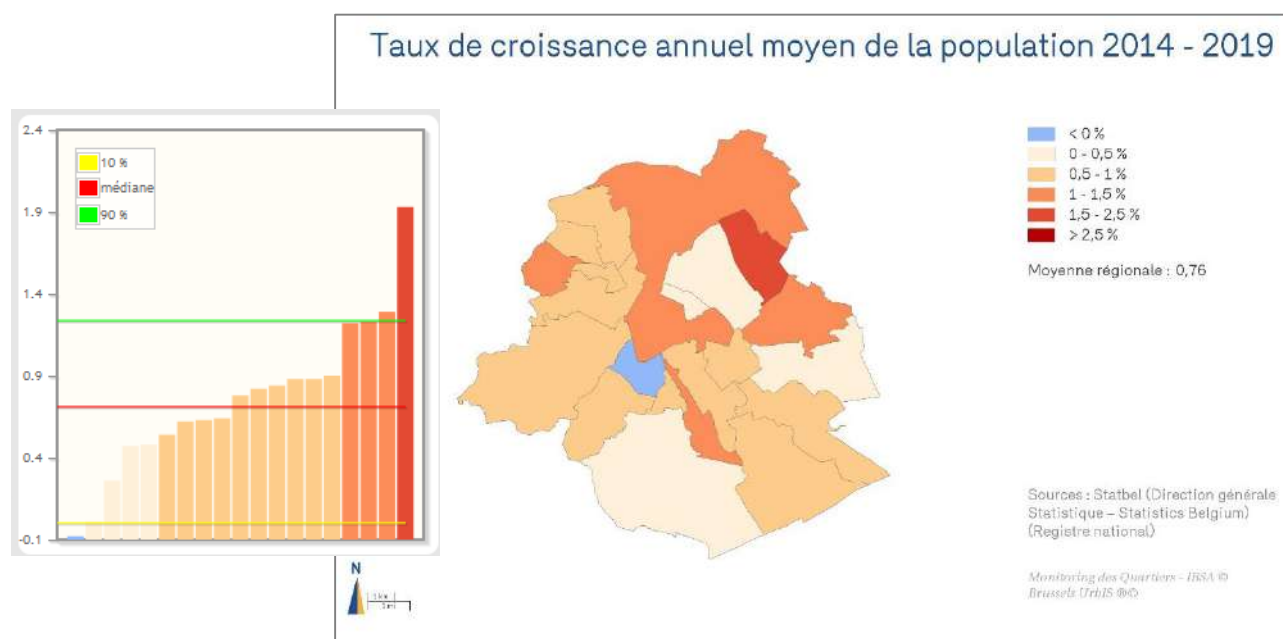
Evolution de la population 2004 – 2019 (source IBSA)

¹ La plupart des chiffres de ce chapitre sont issus des données publiées sur le site de l'IBSA / Monitoring des quartiers



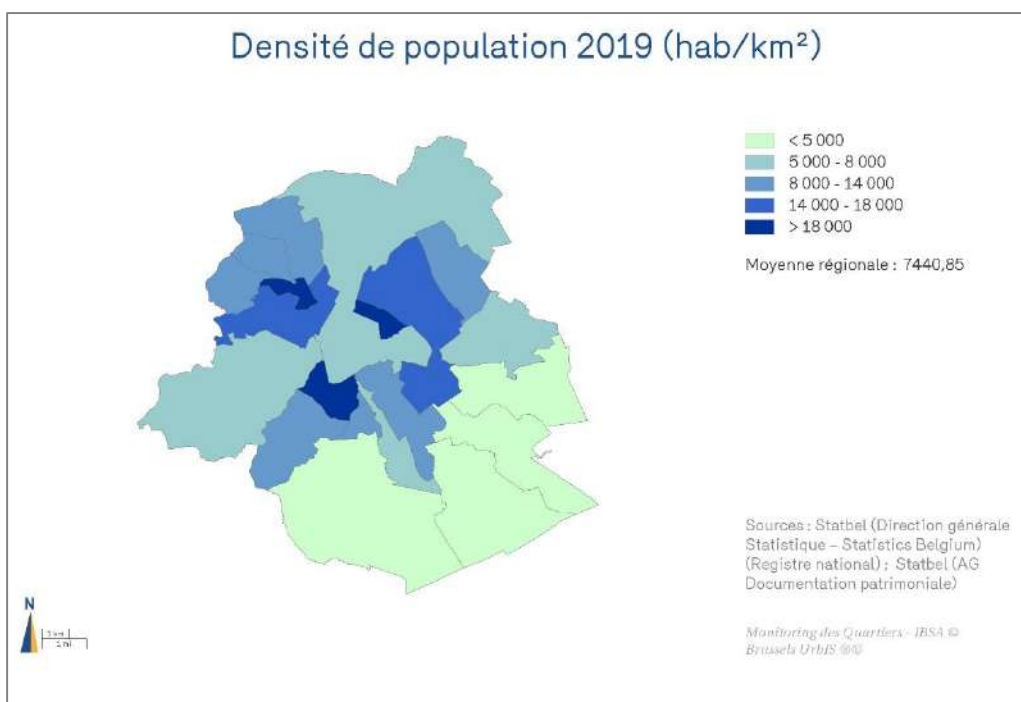
Comparaison de l'évolution de la population à Evere et en RBC 2004-2015 (source IBSA)

Ces quinze dernières années près de 2700 nouveaux logements ont vu le jour (2004-2019), soit une croissance parmi les plus importantes de la Région de Bruxelles-Capitale. On construit ainsi plus à Evere qu'en moyenne sur l'ensemble de la région et dans les communes avoisinantes, profitant d'un foncier encore disponible.



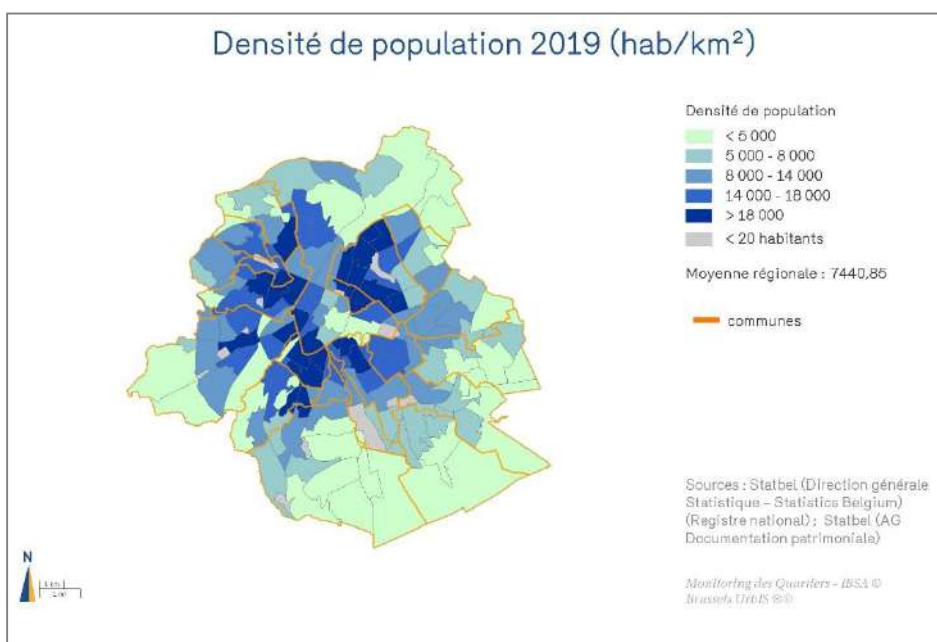
Taux de croissance annuel moyen 2014 – 2019 (source IBSA, Monitoring des quartiers)

Toutefois la commune reste aérée et, bien que sa densité soit en constante augmentation, elle reste moins dense que certains territoires voisins, en particulier des communes et quartiers bruxellois limitrophes.



Densité de population par commune (source IBSA, Monitoring des quartiers)

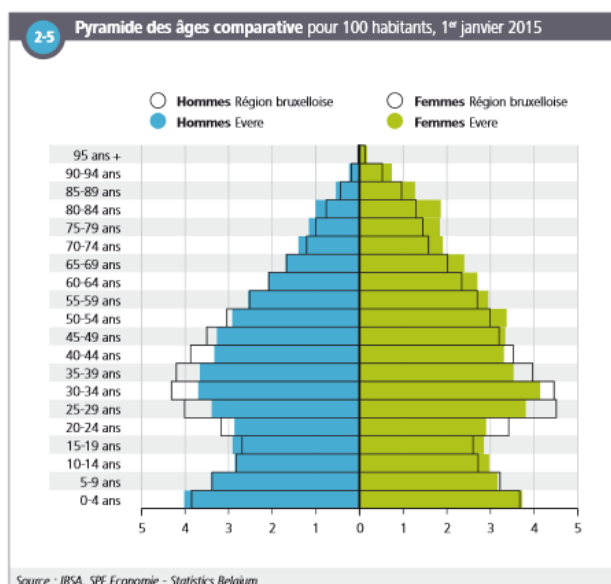
La population d'Evere est répartie inégalement sur son territoire. Les quartiers du « Vieil Evere », à savoir « Paix » et « Conscience » (au nord sur la carte ci-dessous) sont historiquement les plus peuplés. Le quartier du centre, autour du boulevard Léopold III est constitué d'immeubles en ordre ouvert et de nombreux équipements (parcs, équipements sportifs, écoles...) et reste beaucoup moins dense, malgré les nombreux projets immobiliers récents. Enfin « Paduwa », au sud de la commune est plus dense avec une typologie plus proche de celle du centre historique.



Densité de population par quartier (source IBSA, Monitoring des quartiers)

Une population de plus en plus jeune mais avec un taux de séniorité important

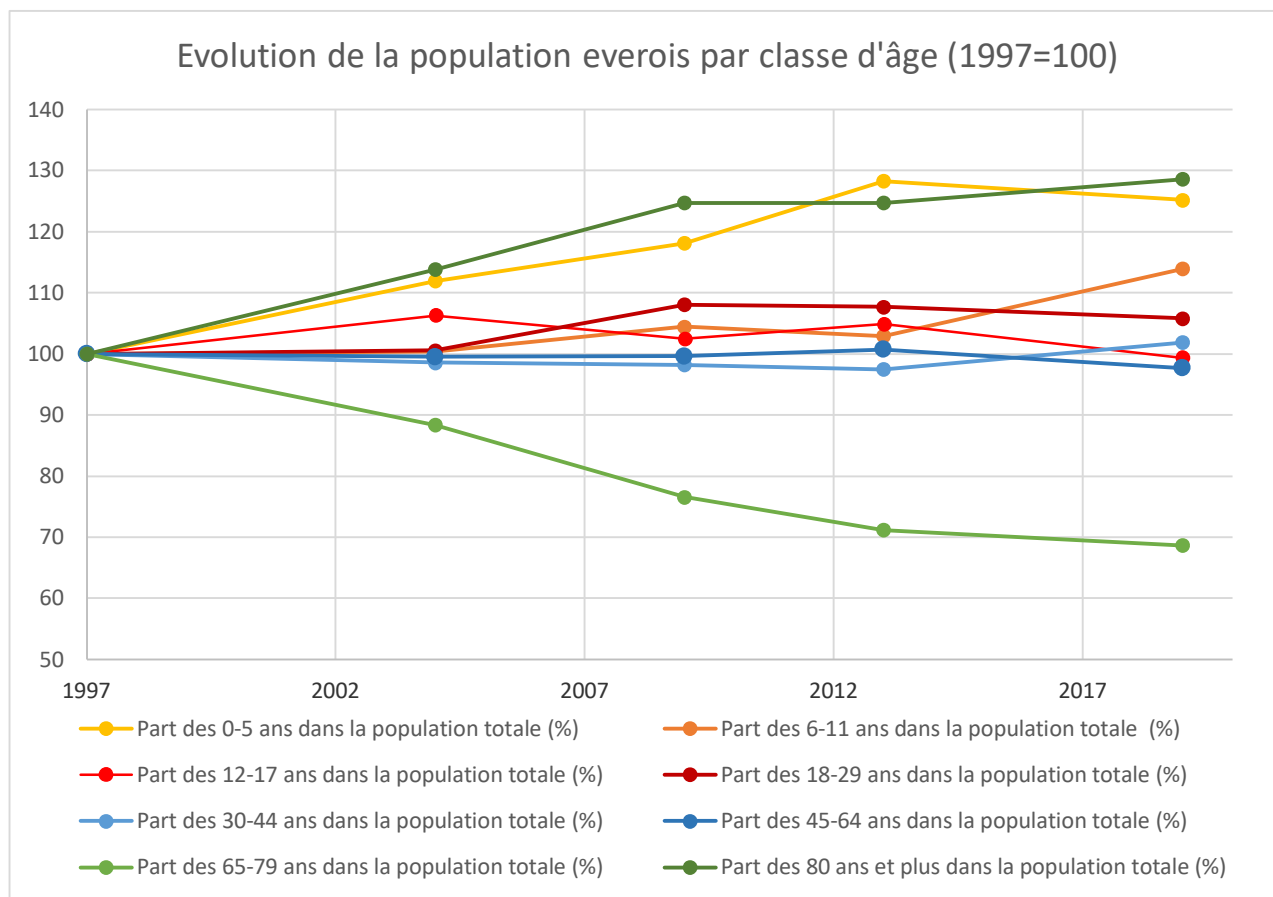
En moyenne, les everois ont 38,71 ans soit un peu plus d'un an de plus que la moyenne régionale. Ceci se traduit par une pyramide des âges plus élargie au sommet que celle de la région bruxelloise.



Pyramide des âges Evere et Région de Bruxelles-Capitale (source IBSA, Zoom sur les Communes – Evere - 2016)

Le nombre de femmes est par ailleurs supérieur au nombre d'hommes, ce qui est assez classique, en particulier dans une commune plutôt âgée.

Malgré la présence importante d'une population âgée, Evere a rajeuni ces dernières années. L'âge moyen des habitants a ainsi diminué de deux ans depuis 1997 (contre une diminution de 1,77 ans en Région de Bruxelles-Capitale). Parallèlement, la taille des ménages a augmenté (passant de 2,10 en 2001 à 2,28 personnes par ménage en 2016) ce qui traduit l'installation de nouvelles familles, plus jeunes, avec enfants (également visible sur la pyramide des âges élargie à la base et sur le graphe ci-dessous).



Evolution de la population par tranche d'âge (source IBSA, Monitoring des quartiers)

L'évolution démographique enregistrée par la commune est donc la résultante de deux composantes :

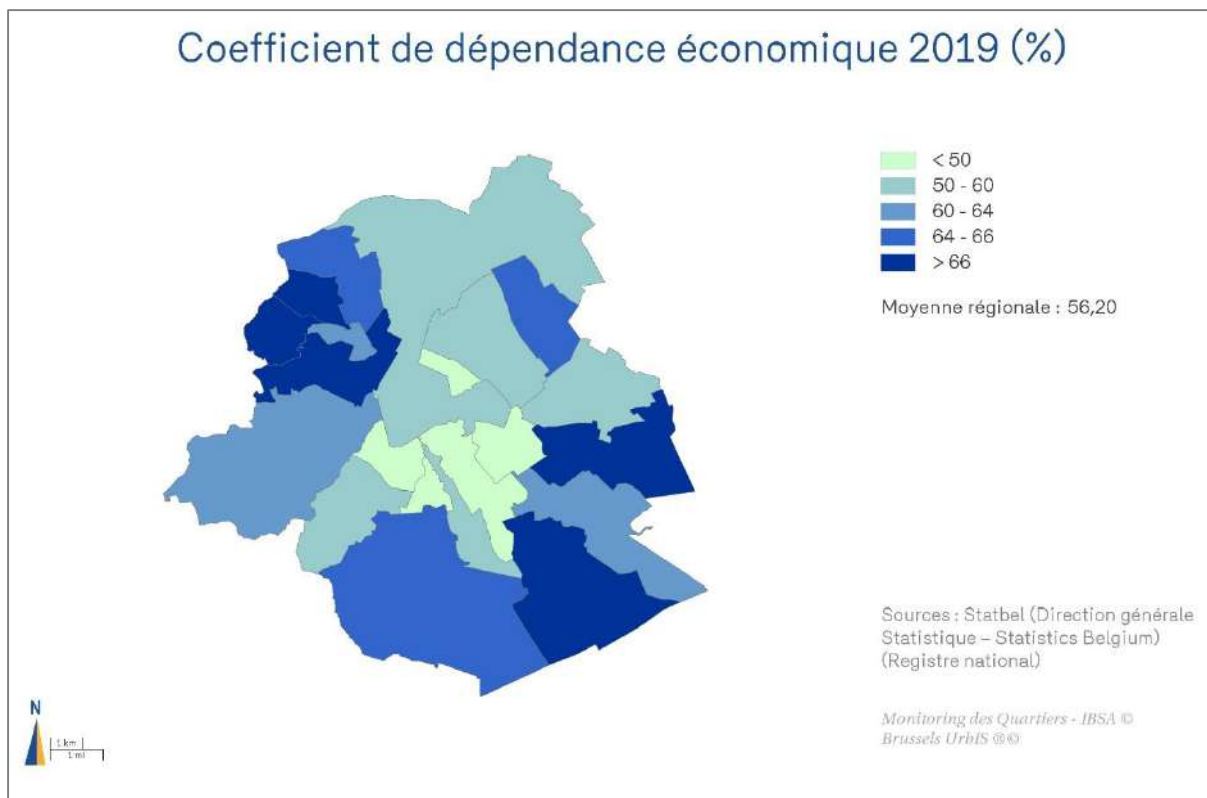
- l'arrivée de jeunes familles avec enfants ;
- la poursuite du vieillissement de la population, voire l'arrivée de nouvelles personnes âgées sur le territoire suite notamment à l'ouverture de nouvelles seniorités.

En 2019, la commune comptait ainsi près de 9.900 mineurs² (23,6% de la population) et 6.650 personnes âgées de plus 65 ans (16% de la population), aux besoins et aux pratiques très différentes.

Il en résulte un coefficient de dépendance³ assez élevé, impliquant pour la commune la gestion au quotidien des besoins spécifiques de ce profil particulier de population.

² Evere ne comptait « que » 7336 mineurs en 2004, soit une croissance de 2600 mineurs en 15 ans !

³ « Le coefficient de dépendance économique s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans). », Monitoring des Quartiers – IBSA.



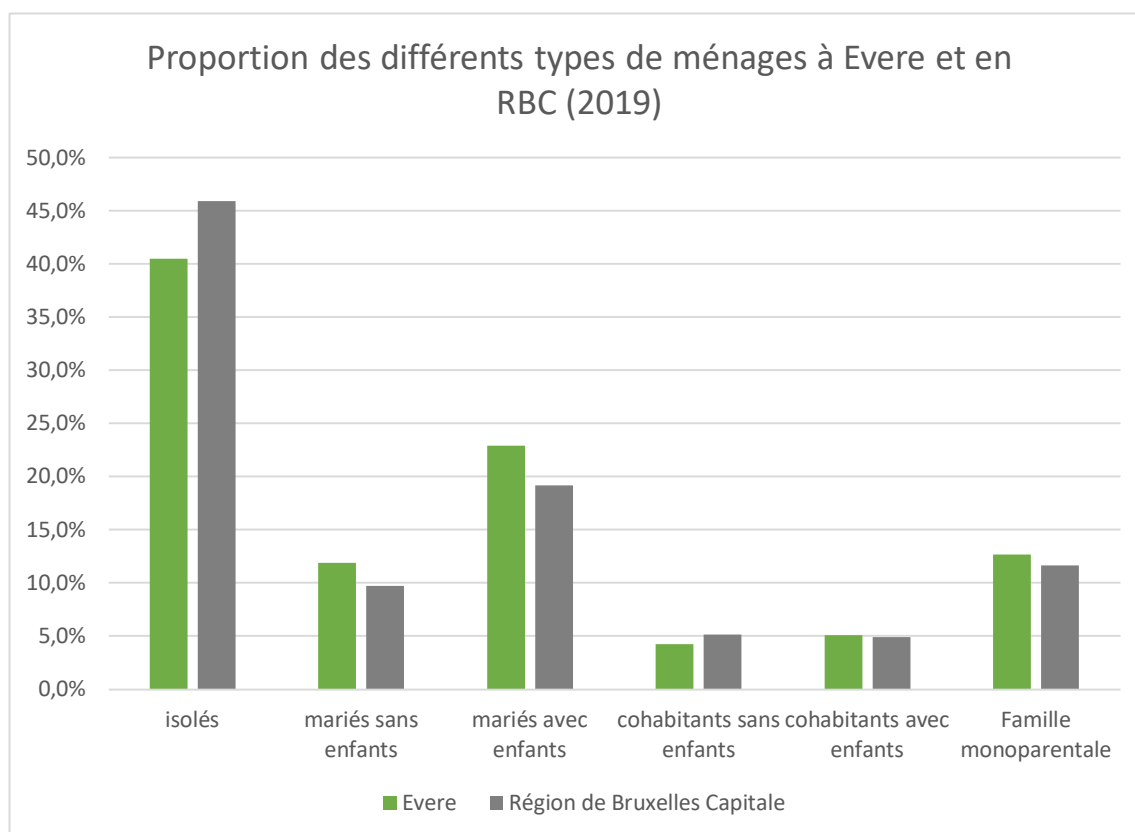
Coefficient de dépendance par commune (source : IBSA, Monitoring des quartiers)

Une population de plus en plus familiale

Au 1^{er} janvier 2019 la population se répartissait en 17.822 ménages privés à Evere. Ces ménages présentent les caractéristiques suivantes :

- La taille moyenne des ménages est de 2,30 personnes, soit une taille en moyenne plus élevée que la moyenne régionale (2,17 personnes) et en constante augmentation depuis 2001 ;
- La part des ménages composés d'une personne s'élève à 40,5%, contre 46% en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Près de la 30% des ménages à Evere vivent dans une structure familiale de type « couple avec enfant(s) » et la part des ménages monoparentaux y est plus élevée que dans l'ensemble de la région.

Evere est donc une commune plutôt familiale, en comparaison avec la moyenne régionale et donc la tendance s'accroît depuis 2001.



Proportion des différents types de ménage (source : IBSA)

Une proportion d'étrangers en augmentation

Avec 9989 personnes non-belges (en 2016), soit 25% de la population, Evere compte comparativement beaucoup moins d'étrangers⁴ que la moyenne régionale (34,6%) et que les communes avoisinantes.

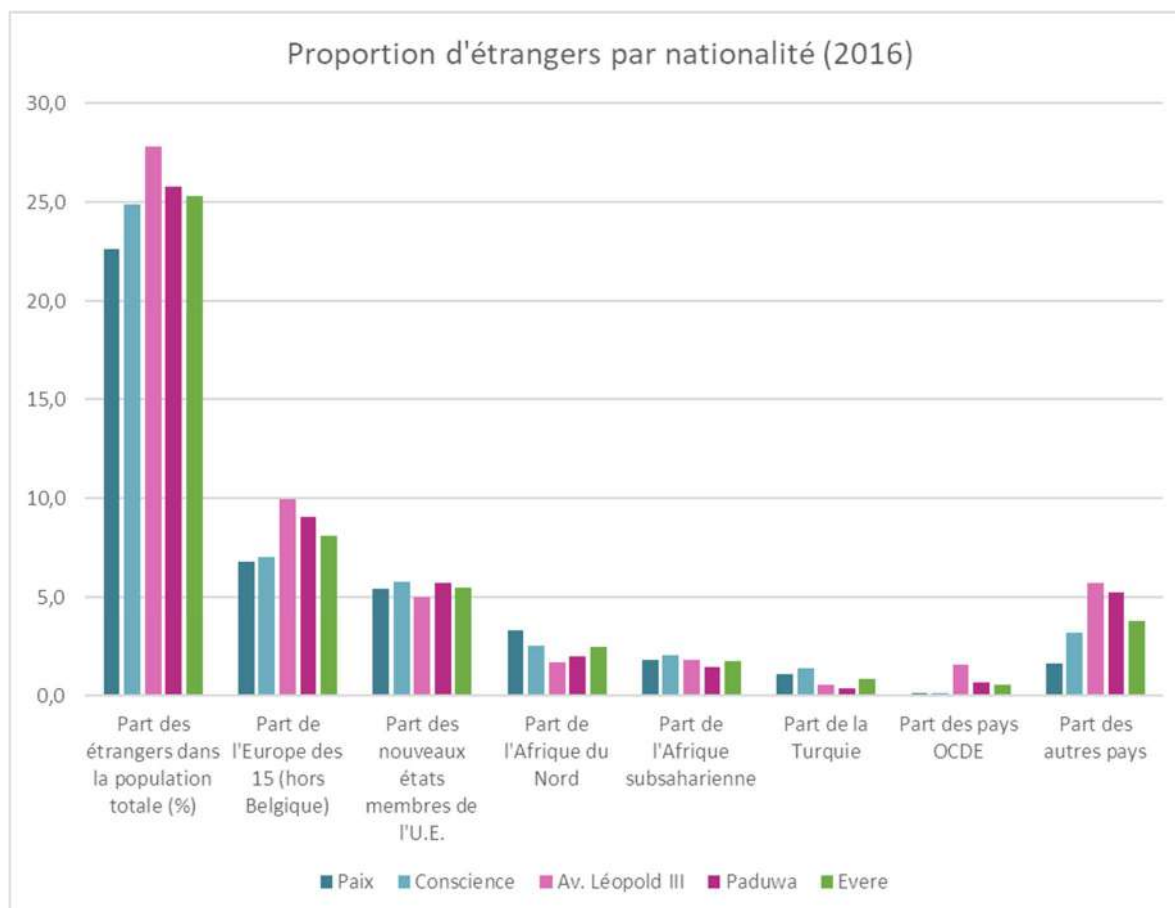
La population étrangère y a toutefois augmenté plus vite que la moyenne de la population sur la commune (+89% de croissance du nombre d'étrangers entre 2004 et 2016 contre 21% de croissance de la population totale).

Au 1^{er} janvier 2019, les européens de l'UE des 15 sont les plus représentés avec 8% de la population totale (soit près d'un tiers des étrangers à Evere). Ils sont suivis des étrangers issus des nouveaux états membres de l'UE (entrées 2004-2007-2013) qui représentent 6% de la population totale de la commune (soit 22% des étrangers à Evere). Ce sont d'ailleurs les européens de ces 13 pays qui ont le plus agrandi les rangs de la population étrangère everoise ces 10 dernières années. Les étrangers issus de l'Union Européenne représentent ainsi plus de la moitié des étrangers recensés à Evere. Cette proportion s'explique en partie par la proximité avec plusieurs institutions internationales (Union Européenne, OTAN).

Les autres parties du globe bien représentées sont l'Afrique du Nord (1,2% de la population everoise, soit 5% des étrangers) et les pays asiatiques, avec notamment une communauté indienne bien implantée dans la commune (cette dernière représentant 1,4% de la population everoise, soit 6% des étrangers).

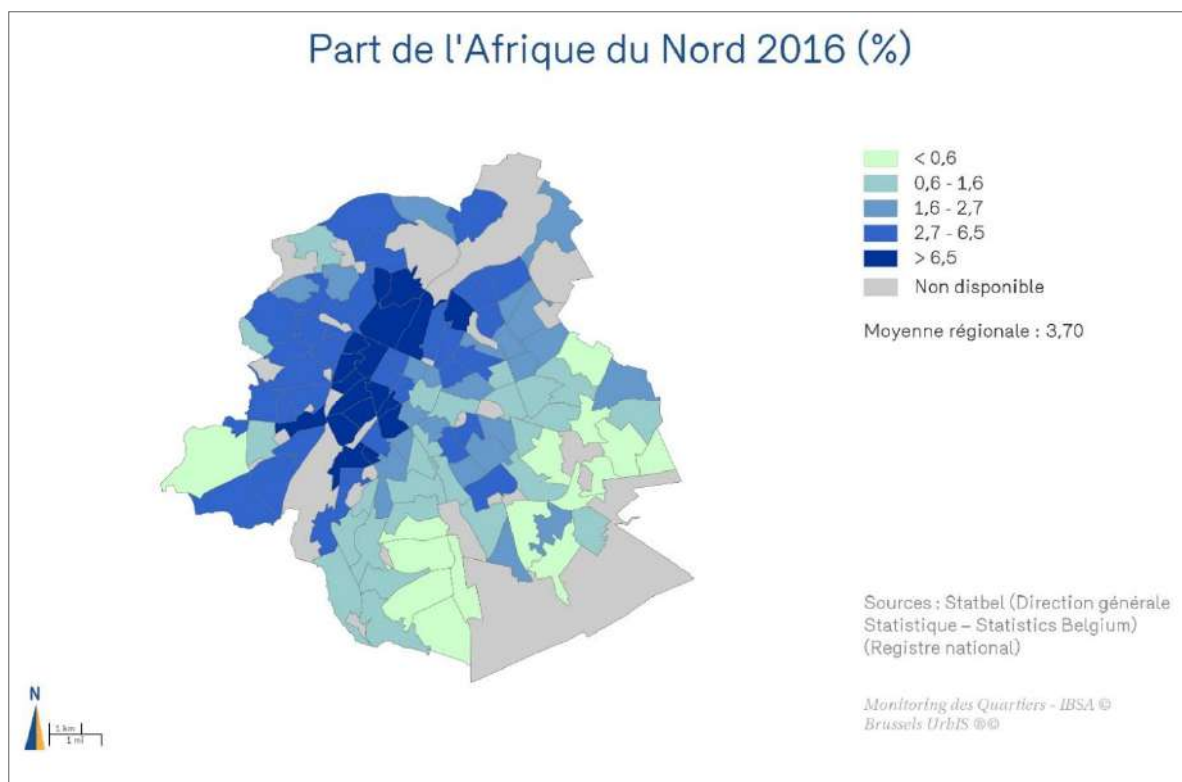
⁴ Sont considérées comme étrangères les personnes n'étant pas de nationalité Belge. Les personnes ayant une double nationalité ou ayant été naturalisées ne sont pas comptées ici.

La faible représentation de l’Afrique du Nord peut paraître étonnante, puisque c’est l’immigration Marocaine et Turque qui a le plus marqué la démographie bruxelloise depuis le milieu des années 1960’s. Aujourd’hui leur représentation est plus faible en raison d’une diminution des flux d’immigrés en provenance de ces pays ainsi que des nombreuses naturalisations⁵.

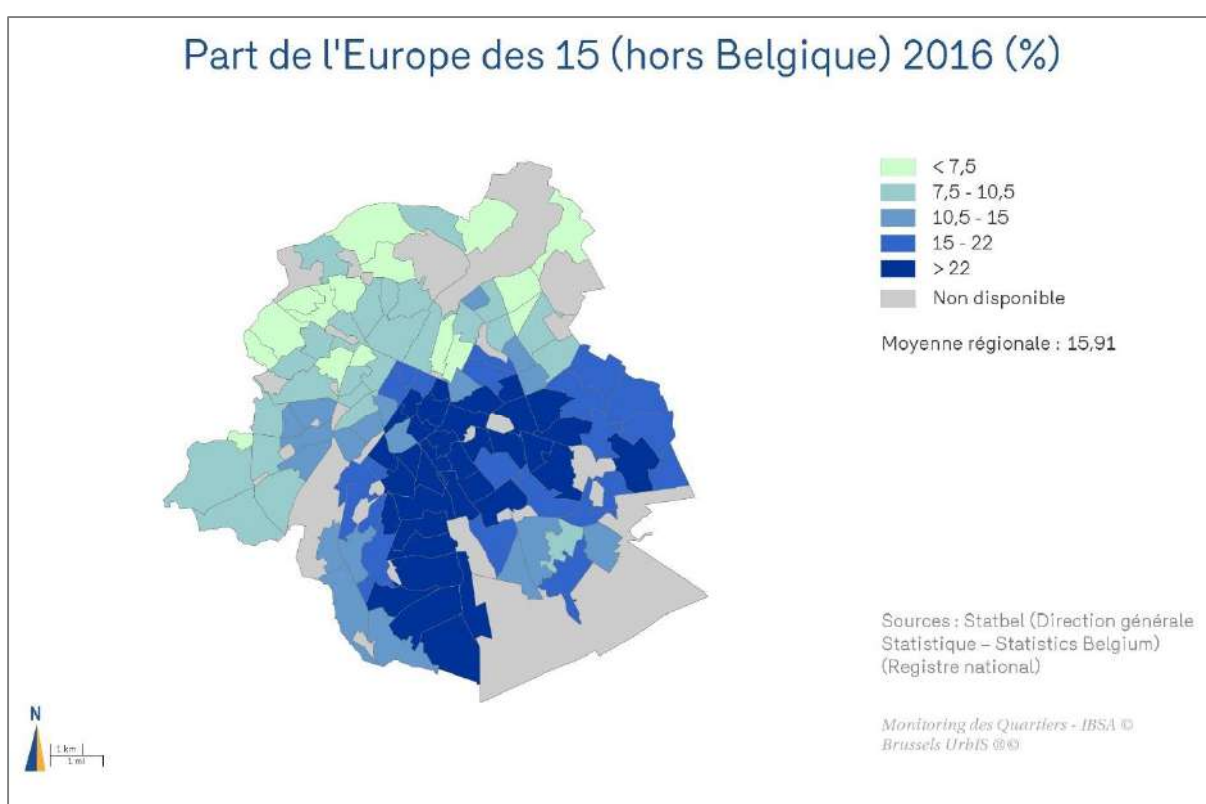


Population étrangère par nationalité et par quartier – 2016 (source : Monitoring des quartiers)

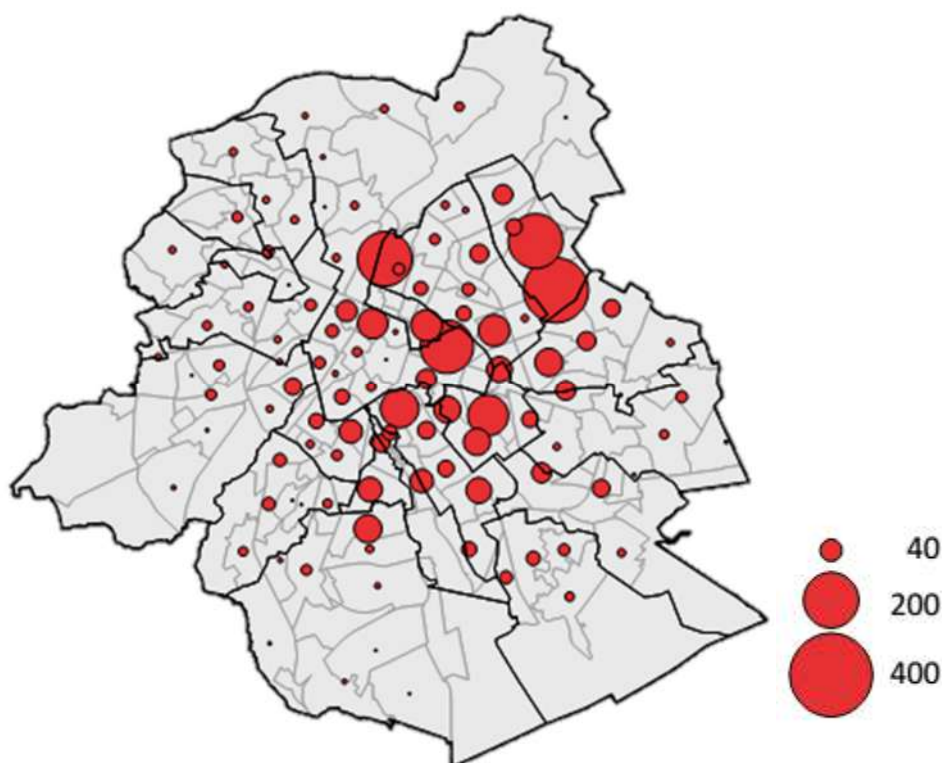
⁵ Source : Baromètre démographique 2014 de la Région de Bruxelles-Capitale – IBSA FOCUS n°7



Part des étrangers de l'Afrique du Nord (source monitoring des quartiers)



Part des étrangers de l'Europe des 15 (source monitoring des quartiers)



Nombre d'indiens par quartier au 01/01/2013 (source IBSA baromètre démographique 2014 de la Région de Bruxelles-Capitale)

Une commune attractive

Evere est une commune dont la population croît régulièrement depuis 20 ans et qui continue de voir sa population augmenter. Cet accroissement de la population est dû à des soldes tant naturels que migratoire positifs.

- A Evere le solde naturel⁶ est positif. Ce qui confirme le dynamisme des jeunes ménages de la commune. Il est légèrement inférieur au taux régional en raison d'un taux de mortalité plus élevé qui s'explique largement par la part importante de personnes âgées sur la commune.
- L'immigration porte la plus grosse part de l'accroissement démographique de la commune. Evere est portée par un accroissement naturel et une immigration internationale importante qui compensent le déficit important qu'engendre l'émigration et les décès. Evere ne suit pas le schéma régional puisque le bilan migratoire interne (vers le reste de la Belgique) y est quasi nul (quasi autant d'entrées depuis le reste de la Belgique que de sorties vers le reste de la Belgique). Sa croissance est donc le fruit de l'immigration internationale et de la fécondité.

Une population globalement représentative des classes moyennes mais qui se paupérise

Evere a longtemps eu l'image d'une commune composée d'une classe moyenne, voire plus aisée que la moyenne régionale, mais ces 15 dernières années, le profil socio-économique des habitants a évolué :

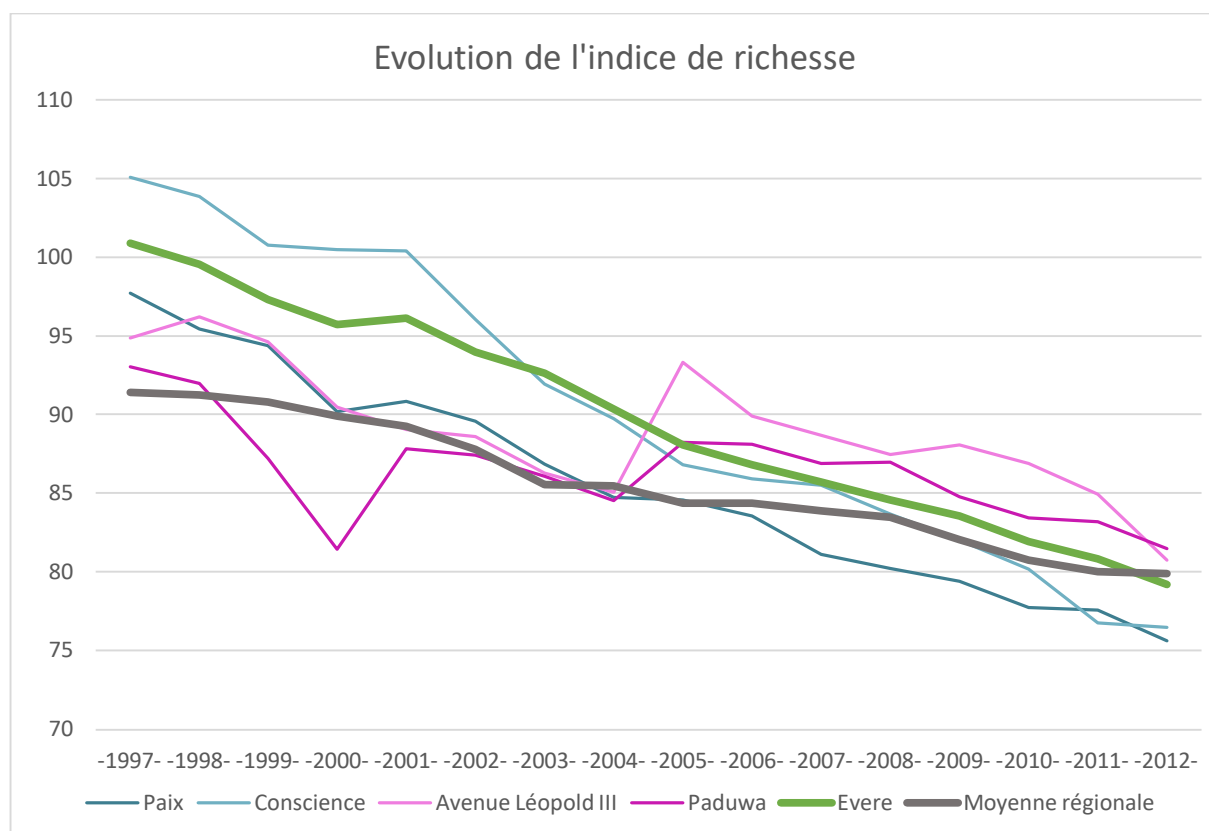
⁶ Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès sur un territoire. Le taux d'accroissement naturel est l'évolution moyenne de cette différence sur 5 ans exprimés en pourcentage.

en 2015, le revenu moyen par habitant s'élevait à 13.279€, soit un revenu moyen en dessous de la moyenne régionale (de 13.831€ / habitant).

Evere s'est ainsi paupérisée depuis la fin des années 1990, avec des différences notables par quartier :

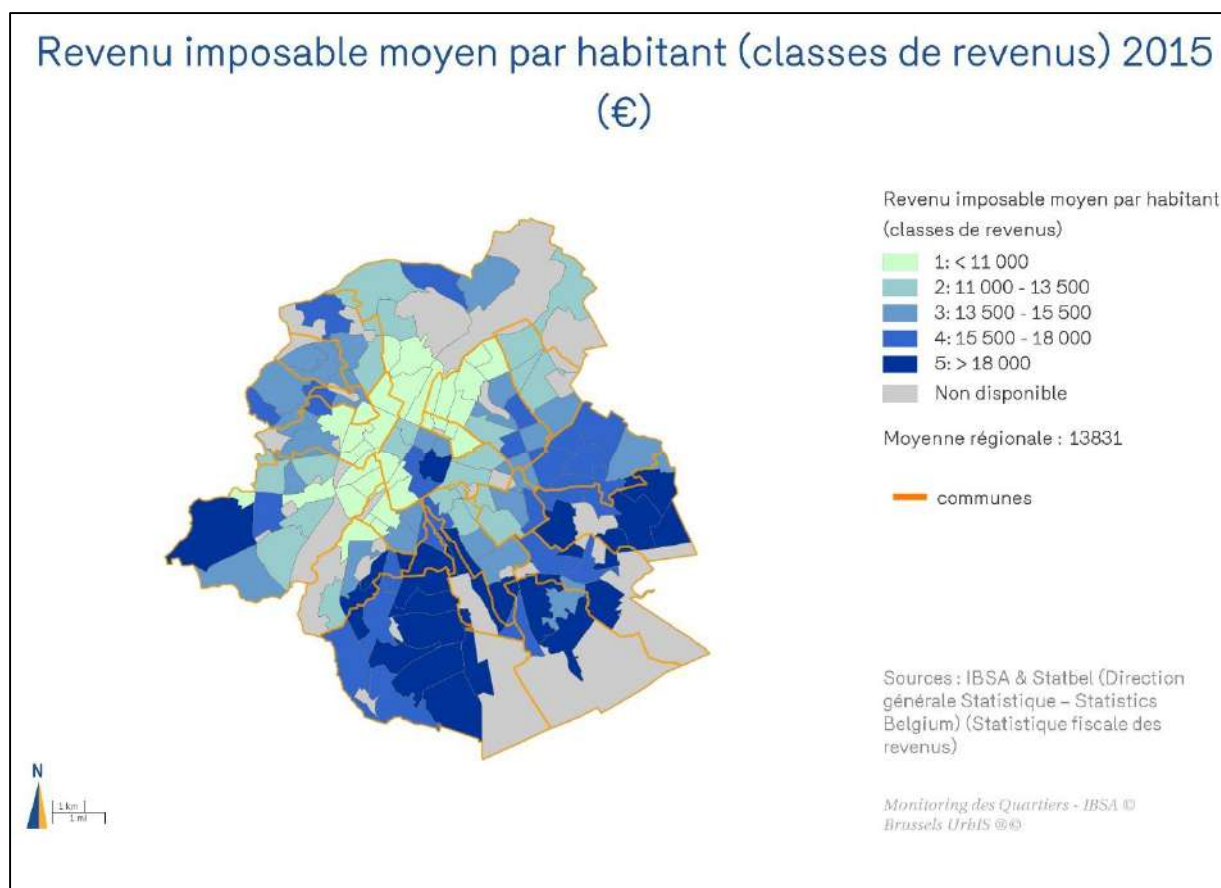
- Le quartier de Conscience, qui était au-dessus de la moyenne communale et le plus aisé à Evere, est aujourd'hui bien en-dessous tant au niveau des revenus que de l'indice de richesse. Il présente un profil actuellement comparable à celui du quartier Paix ;
- Les quartiers Paduwa et Leopold III ont connu une évolution inverse : ils étaient en 1997 sous la moyenne communale et sont actuellement les quartiers les plus aisés de la commune.

Le sud de la commune tend ainsi à se rapprocher du profil socio-économique des quartiers plus aisés du sud-ouest de Bruxelles, tandis que le nord évolue vers un profil plus proche de celui du croissant pauvre de Bruxelles.



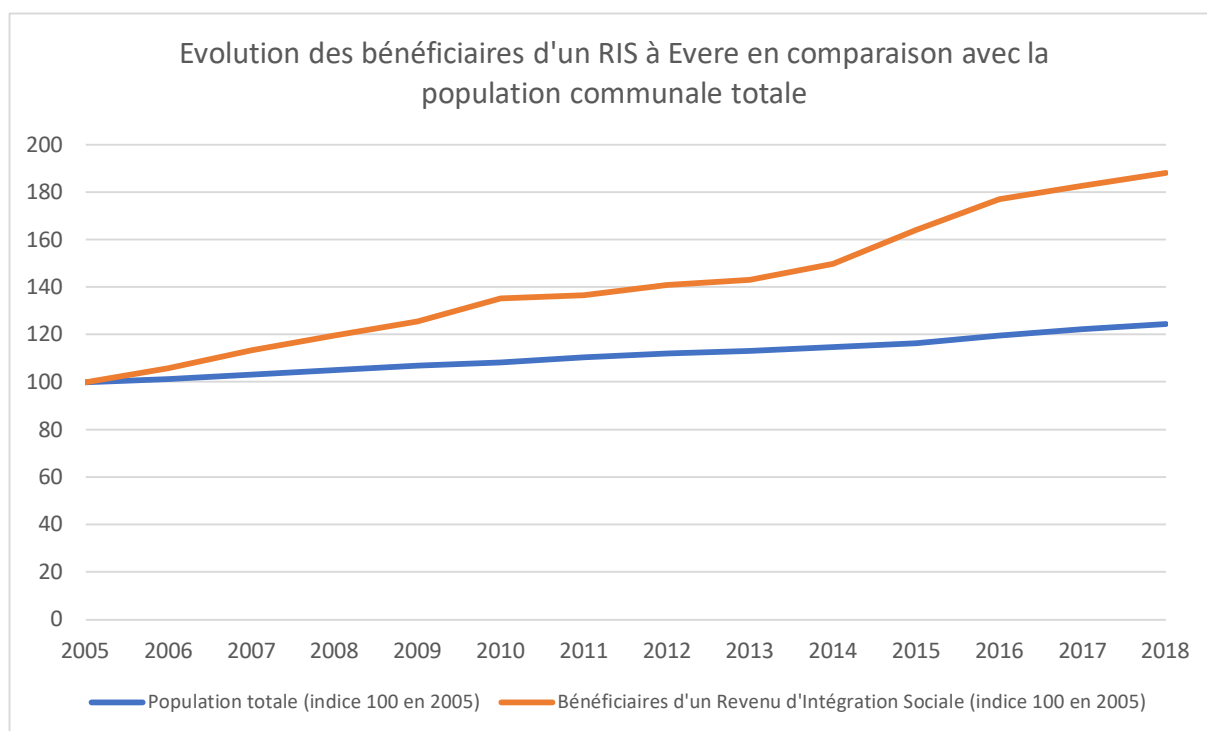
Evolution de l'indice de richesse (source : IBSA, Monitoring des quartiers)

En 2017, l'indice de richesse de la commune d'Evere était de 74 (contre 79 en 2012). La tendance à la baisse visible sur le graphe s'est donc poursuivie et l'écart avec la moyenne de la Région de Bruxelles Capitale s'est creusé (indice de richesse moyen en Région de Bruxelles Capitale de 78,4 en 2017).



Revenus moyens par habitants (source : Monitoring des quartiers)

Le nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale a également augmenté et ce beaucoup plus rapidement que celui de la population totale. L'arrivée de personnes aux revenus modestes et/ou précaires ainsi que l'importance des logements sociaux sur le territoire contribuent à expliquer ce phénomène.



Evolution comparative du nombre de bénéficiaires d'un revenu du CPAS (source : IBSA, Monitoring des quartiers)

Vers une poursuite de la croissance démographique en cours

Selon l'IBSA, la croissance démographique d'Evere projetée entre 2016 et 2025 va se poursuivre pour atteindre 45.711 habitants en 2025, soit 9,4% d'habitants en plus qu'en 2019 (quelque 4.000 habitants supplémentaires) et 40% en plus qu'en 2004 (soit une croissance de 40% de la population en 20 ans). Selon ces projections, Evere est la commune qui présentera la plus forte croissance d'ici 2025 !

La population des 0-17 ans devrait augmenter beaucoup plus vite que les autres tranches de population, en particulier les 12-17 ans. La tendance actuelle de rajeunissement devrait donc se poursuivre sur Evere.

En tenant compte des évolutions probables pour chaque catégorie d'âge, les projections suivantes peuvent être faites quant au nombre supplémentaire d'individus pour chaque tranche d'âge à l'horizon 2025 :

	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans	18-64 ans	+ 65 ans	TOTAL
2019	1.813	1.821	3.420	2.819	25.237	6.653	41.763
2025	2.346	2.276	3.904	3.989	26.514	6.687	45.711
# 2019-2025	533 (+29%)	455 (+25%)	484 (+14%)	1165 (+41%)	1277 (+5%)	34 (+1%)	3948 (9%)

Projection de population 2019-2025 par classes d'âge (source projection démographiques – IBSA + calculs BRAT)

LOGEMENT

Un parc de logements récent aux formes urbaines contrastées

Au 1^{er} janvier 2019, Evere comptait 19.005 logements⁷. Evere s'est principalement développée pendant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Son parc de logements est donc récent : 60% des immeubles ont été construits après 1945⁸.

Le paysage résidentiel everois se marque par :

- un parc de logements dense et en ordre fermé, souvent plus ancien (avant 1945 ou dans les années 60s) essentiellement structuré autour des axes que sont la chaussée de Haecht - rue Stuckens au nord (quartier Paix) et la chaussée de Louvain au sud (quartier Paduwa). Ce parc est avant tout composé de petites maisons unifamiliales (voire des maisons ouvrières), de maisons de rapport ou de petits immeubles à appartements (notamment dans le quartier Conscience) ;
- de grands immeubles à appartements (en moyenne près de 10 étages) construits en ordre ouvert (un modèle très en vogue dans les années 60s), notamment :
 - o avenue Dunant et avenue des Anciens Combattants,
 - o rue Stroobants et rue du Bon Pasteur,
 - o rue Bauwens et square Hoedemaekers (près de la Maison Communale) ;
- la présence de cités sociales de grandes dimensions, autre élément marquant du paysage résidentiel everois. Ces cités, basées sur le concept des cités jardins (avec de nombreux cheminements piétonniers), marquent une forte concentration de logements sociaux en certains quartiers de la Commune. Cet effet de concentration est toutefois atténué par un environnement fort verdoyant ;
- diverses urbanisations résidentielles récentes prenant la forme :
 - o soit de clos : clos de l'Argillère, quartier Astrid, clos de la Pastourelle, clos Pierre Dupont, clos côté rue du Maquis
 - o soit d'immeubles à appartements pour la plupart en ordre fermé ou semi-fermé (rue colonel Bourg, avenue Henry Dunant, rue Artémis...).

En conclusion, Evere compte des formes d'urbanisation assez nombreuses et avec des formes parfois très différentes qui se côtoient (ce qui peut parfois donner une image disparate).

⁷ Source : IBSA – Parc de bâtiments résidentiels 2001-2019 (issu de données Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium) & SPF Finances (AG Documentation patrimoniale))

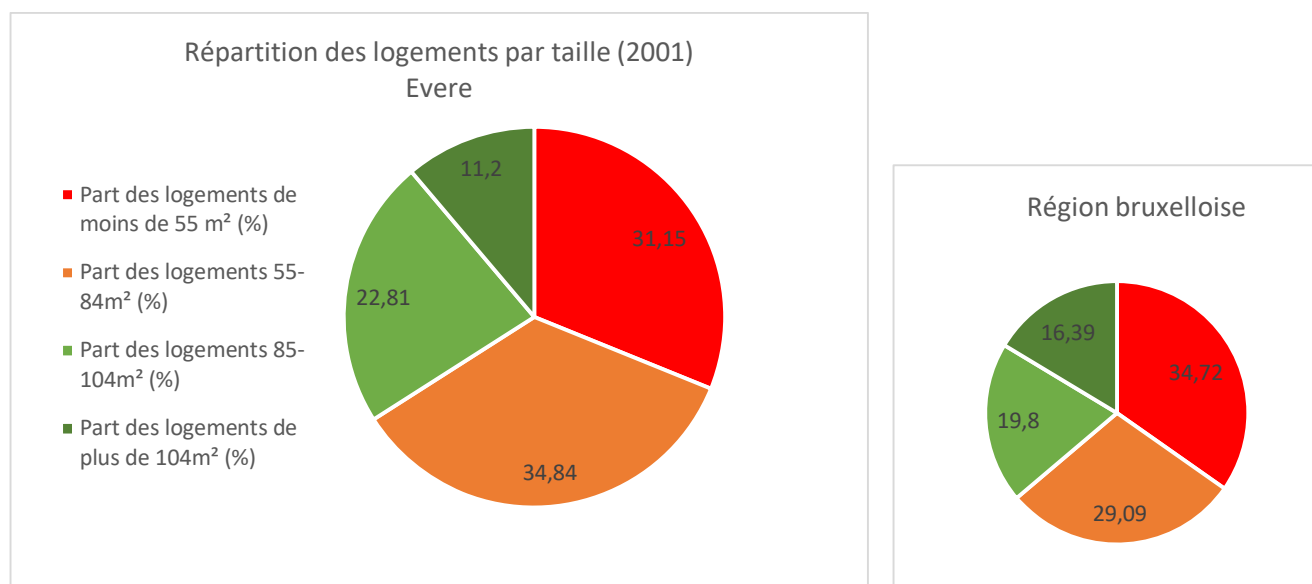
⁸ Source : statistiques cadastrales – SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Une mixité de types de logements offerts

La plupart des logements everois, soit 67 % des logements en 2019⁹, sont situés dans des immeubles à appartements. Ce chiffre est assez comparable aux communes voisines, mais assez élevé pour une commune de seconde couronne. Cette importance du parc d'appartements est particulièrement visible à Evere, surtout dans le quartier Léopold III. Elle est le reflet des nombreuses urbanisations en ordre ouvert (barres de logements) réalisées au cours des années '60 et '70, de l'importance du parc de logements sociaux (qui comptent une proportion élevée d'appartements) et des développements récents prenant, pour la plupart, la forme de petits immeubles à appartements (Perche, Colonel Bourg, Astrid...).

En 2019, 28% des logements sont toutefois le fait de maisons unifamiliales¹⁰, dont la grande majorité sont en ordre fermé.

L'examen du nombre de logements par bâtiment et sa comparaison avec la moyenne régionale permet de confirmer une autre spécificité everoise, à savoir la forte représentation de bâtiments résidentiels de grande taille : il y a en moyenne 11,6 logements par immeuble à Evere contre seulement 9,1 dans l'ensemble de la région.



Répartition des logements par taille (2001) (Source : Monitoring des Quartier – 2001)

Un parc récent et globalement confortable

Evere s'est principalement développée pendant la deuxième moitié du XXème siècle. Son parc de logements est donc assez récent (60% des immeubles ont été construits après 1945¹¹) ce qui explique qu'il soit de relativement bonne qualité : en 2001, 93% des logements étaient dotés du confort de base (eau courante, toilette intérieure, salle de bain avec douche ou baignoire)¹².

⁹ Source: Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

¹⁰ Idem

¹¹ Idem

¹² Source : Atlas de la Santé et du Social en Région de Bruxelles-Capitale, 2006 – Observatoire de la santé et du social Bruxelles

D'une manière générale, les problèmes d'entretien du parc de logements ne semblent pas trop aigus à Evere. En effet :

- si quelques immeubles dégradés, voire même à l'abandon, sont à remarquer, leur présence reste ponctuelle et marginale. Suite à la création d'une cellule régionale « logements » de Bruxelles Développement Urbain en 2009, la commune a fait le choix de laisser « en gérance » la question des immeubles totalement ou partiellement à l'abandon.
- Les cités sociales ont fait l'objet, ces dernières années, de nombreux travaux (cf. chapitre sur les logements sociaux) ;
- le parc ancien (surtout dans le bas Evere) a connu une pression positive du marché qui fait que son niveau d'entretien et de rénovation est globalement satisfaisant (en particulier si on le compare avec celui d'autres communes bruxelloises). Par ailleurs, certaines dégradations ont pu être jugulées par des opérations publiques de rénovation via la régie foncière (notamment autour de la rue Stuckens).

Une structure mixte de la propriété

En 2001¹³, le rapport entre propriétaires et locataires s'établissait à 45,5% de propriétaires pour 54,5 % de locataires. Cette valeur est légèrement supérieure à la moyenne de la Région. Eu égard à l'importance du parc de logements sociaux (cf. ci-dessous), la proportion de propriétaires à Evere (au sein du parc de logements privés) est, dans le contexte bruxellois, assez conséquente.

Un parc social important mais encore insuffisant pour répondre à la demande

En 2019, 12,3% des logements à Evere étaient des logements sociaux ou assimilés (contre 7% en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale)¹⁴.

Les logements sociaux sont gérés par 2 sociétés de logements sociaux (SLRB):

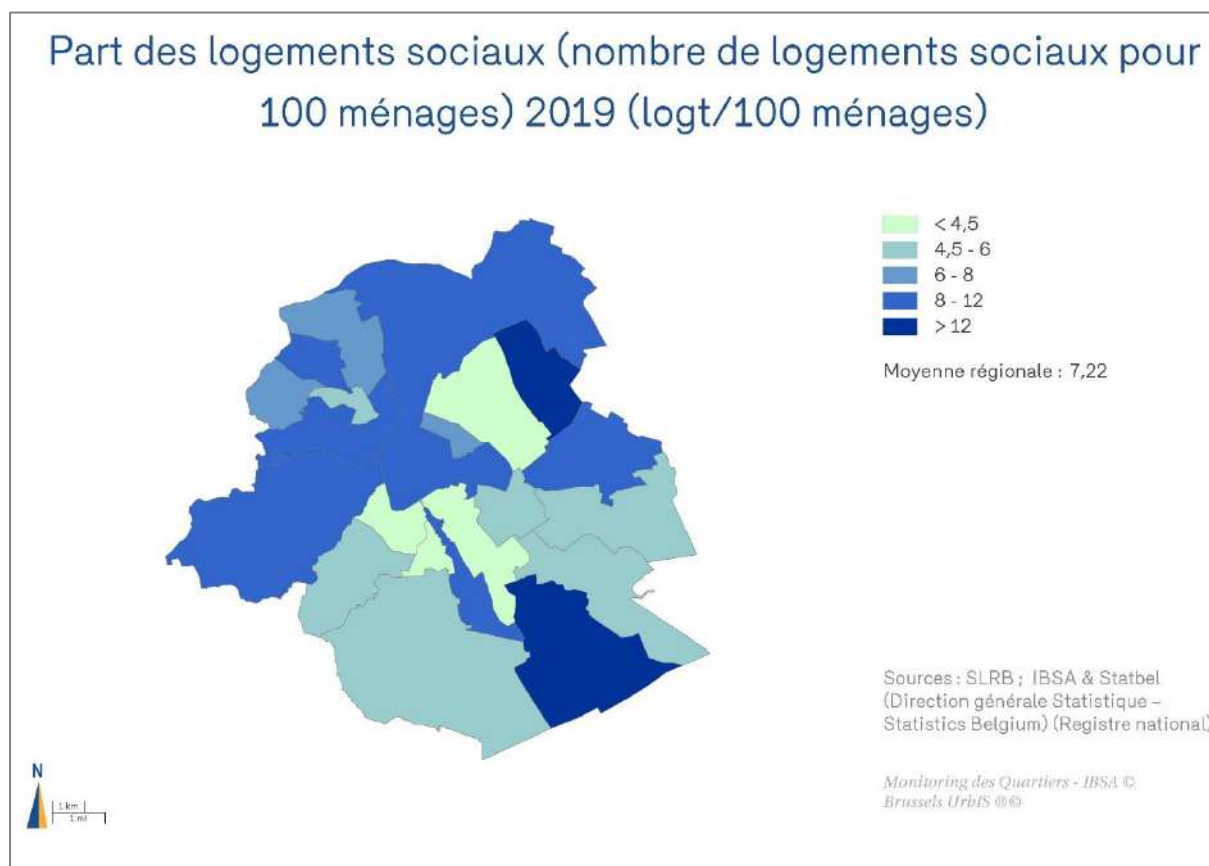
- Everecity (regroupement de Germinal et Ieder Zijn Huis) qui gère 1871 logements ;
- Comensia : née du regroupement du Home Familial Bruxellois et d'Assam-Sorelo (depuis septembre 2015) qui gère 322 logements.

Les logements sociaux sont regroupés dans des cités :

- **Germinal** de part et d'autre de l'avenue Léopold III (immeubles à appartements et maisons unifamiliales) ;
- **Ieder zijn Huis** rue Picardie dans le nord de la commune (trois barres de logements ainsi que des « maisonnettes ») ;
- **Ieder zijn Huis** dans le sud de la commune, dans le secteur de la chaussée de Louvain, rue de Zaventem, rue du Gibet et avenue Cicéron (principalement des barres de logements) ;
- le **Home Familial Bruxellois** dans le secteur de la chaussée de Louvain, la rue de Genève, l'avenue Dunant et l'avenue de l'Optimisme (principalement une cité jardin avec quelques immeubles collectifs).
- Un immeuble de Sorelo rue **Saint Joseph** dans le quartier de Paduwa

¹³ Il n'existe pas actuellement de statistiques plus récentes que celles de 2001.

¹⁴ IBSA, MONITORING DES QUARTIERS



Part des logements sociaux en 2019 (Source : monitoring des quartiers)

Par ailleurs, d'autres logements assimilés aux logements sociaux sont proposés à Evere et sont en croissance ces dernières années :

- La Régie foncière de la commune gère 75 logements publics¹⁵ qu'elle loue selon des critères d'attribution très similaires à ceux de la SLRB ;
- L' AIS Hector Denis gère 197 contrats de locations¹⁶, dont des logements de la régie foncière (38 logements).

En dehors des logements gérés par l' AIS et par la régie foncière, les logements sociaux ne sont pas disséminés dans le tissu résidentiel everois mais sont regroupés dans des cités, pour la plupart, très verdurisées mais également très monofonctionnelles (on y trouve peu de commerces de proximité, de professions libérales, mais elles disposent de maisons de quartier et sont situés à proximité des écoles communales). Les logements de la régie foncière et de l' AIS sont disséminés dans le tissu résidentiel. Leurs actions sont toutefois principalement concentrées dans le nord de la commune.

Le parc social et assimilé est composé principalement de logements de 2 ou 3 chambres. La part des logements de grande taille est supérieure à Evere qu'en moyenne dans la région. Cela s'explique notamment par l'importance des cités jardins et des maisons unifamiliales dans le parc social everois. A contrario, les logements de plus petite taille sont sous-représentés.

¹⁵ Source : Commune d'Evere, 03/2020.

¹⁶ Source : Commune d'Evere, 31/12/2019.

	% Evere	% RBC
Studio	2%	6%
1 chambre	22%	27%
2 chambres	40%	40%
3 chambres	27%	22%
4 chambres et +	9%	5%

Type de logement sociaux (Source : SLRB.brussels - 2018)

Bien qu'Evere compte proportionnellement beaucoup de logements sociaux au regard des moyennes régionales, l'offre n'en reste pas moins insuffisante par rapport à la demande. Les longues listes d'attentes confirment ce constat : uniquement pour Evercity, on compte 24 006 ménages sur liste d'attente et 42 805 pour Comensia !¹⁷

Depuis le précédent PCD deux nouveaux immeubles sociaux ont été construits. En parallèle, de nombreux projets de réhabilitations ont vu le jour, permettant au parc social d'Evere de maintenir, voire d'améliorer, son niveau de qualité (rénovations réalisées dans les 4 grandes cités sociales de la commune). Dans le même temps, la régie foncière et l' AIS ont mené de nombreuses actions pour agrandir leur parc.

En plus de ces projets de réhabilitation, la SLRB projette de construire de nouveaux logements pour répondre à la demande grâce aux enveloppes « plan régional de logement » et « alliance habitat »¹⁸ (projet à Germinal et au Home Familial Bruxellois). Par ailleurs, de grands projets, incluant des logements sociaux, devraient voir le jour dans les zones stratégiques de développement identifiées par la Région à Evere (Josaphat, Reyers).

Avec une politique de construction de logements sociaux et assimilés très dynamique, on peut estimer qu'Evere répondra aux objectifs du PRDD qui prévoit une part de logements sociaux supérieure à 15% des logements construits. A Evere, si l'on prend en compte les différents projets, plus de 400 nouveaux logements projetés relèvent du logement social ou assimilé, soit quelque 20% des projets de constructions actuellement connus dans la commune.

Une offre spécifique pour seniors en pleine croissance

Il existe 11 établissements de repos et/ou de soin à Evere. Ces 11 établissements représentent 1.403 lits mis à disposition¹⁹.

En 2004, Evere ne comptait que 6 maisons de repos et 507 lits. L'offre a donc considérablement augmenté, et plus rapidement que la population de seniors. Elle répond désormais quantitativement à la demande avec un lit pour 4,7 seniors. Dans la plupart des séniories, il n'y a quasi aucune liste d'attente.

¹⁷ Les candidats locataires ne s'inscrivent pas auprès d'une certaine commune, mais auprès d'une (ou plusieurs) SISP. Ces chiffres reflètent tous les candidats qui sont inscrits sur les listes des SISP qui sont actives sur le territoire d'Evere, c'est à dire Everecity et Comensia. Le patrimoine d'Everecity se situe uniquement à Evere, mais le patrimoine de Comensia est reparti sur toute la Région. (Source : SLRB, infos collectées en mars 2020)

¹⁸ Source : SLRB

¹⁹ Source : IBSA – Nombre de lits par type d'institution – au 31/12/2018

	Evere	RBC
	2018	2018
nb de 65+	6565	157682
nb de lits	1403	18053
65+ /lits	4,7	9

Nombre de personnes âgées de plus de 65 ans par rapport aux places offertes en maison de repos à Evere et sur l'ensemble de la région de Bruxelles Capitale

(Sources : IBSA – Nombre de lits par type d'institution – au 31/12/2018 et population de +65 ans en 2018)

L'offre s'est principalement développée dans le quartier de Paduwa. Elle est moins importante dans le quartier Paix.

Si l'offre est globalement satisfaisante, elle n'est pas accessible à tous. Pour répondre aux demandes en logement à moindre coût, une nouvelle aile a été construite dans le Home Roger Decamps (CPAS). Malgré tout, les listes d'attentes restent longues pour le Home Roger Decamps (82 personnes domiciliées à Evere, 26 personnes non domiciliées à Evere²⁰).

Par ailleurs, bien que les séniories de la commune aient développé des appartements et qu'une politique ait été mise en place par la Commune et les organismes médicaux-sociaux pour un maintien le plus tardif possible des seniors chez eux²¹, il existe encore peu de structures alternatives à Evere (habitat kangourou...).

Offre hôtelière : une clientèle d'affaire importante

A Evere, la fréquentation des hôtels est importante, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une commune de relativement petite taille et de seconde couronne.

On dénombre ainsi 4 hôtels soit 466 chambres²², dont près de 70% sont des 4 étoiles. Cette fréquentation importante s'explique par la proximité avec l'OTAN, les institutions européennes, et l'aéroport de Zaventem²³.

Une offre résidentielle en constante évolution

Depuis 2005, le parc de logements de la commune d'Evere s'est enrichi de plus de 2.600 nouveaux logements, soit une moyenne de quelque 190 nouveaux logements par an²⁴.

Sa situation en 2^{ème} couronne, cumulée à du foncier encore disponible et à des opportunités liées à la reconversion d'autres fonctions (immeubles de bureaux notamment), ont rendu possible une croissance du parc de logements de 16% en 14 ans.

²⁰ Source : infos collectées auprès du CPAS en 2015

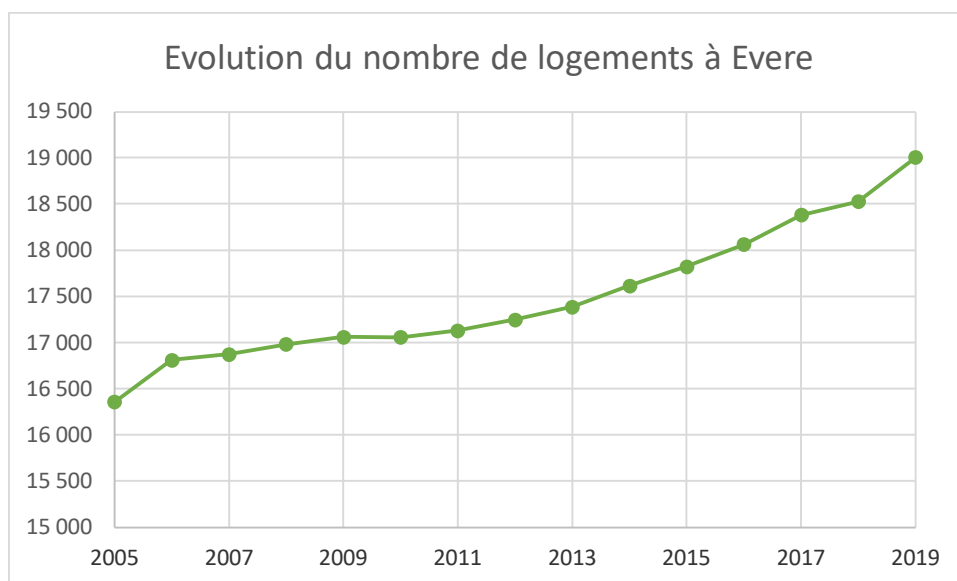
²¹ Cf. Partie équipements.

²² Source : « rapport annuel de l'observatoire du tourisme à Bruxelles », 2013, observatoire du tourisme à Bruxelles

²³ Cf. partie activités économiques

²⁴ Il y a une différence entre le nombre de permis délivrés par la commune et les projets réalisés, qui s'explique par le fait que les logements sont construits parfois longtemps après l'obtention du permis.

L'accélération ces dernières années de la croissance de la population se retrouve logiquement dans l'évolution du nombre de logements.



Evolution du nombre de logements à Evere

(Source : statistiques cadastrales – SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie)

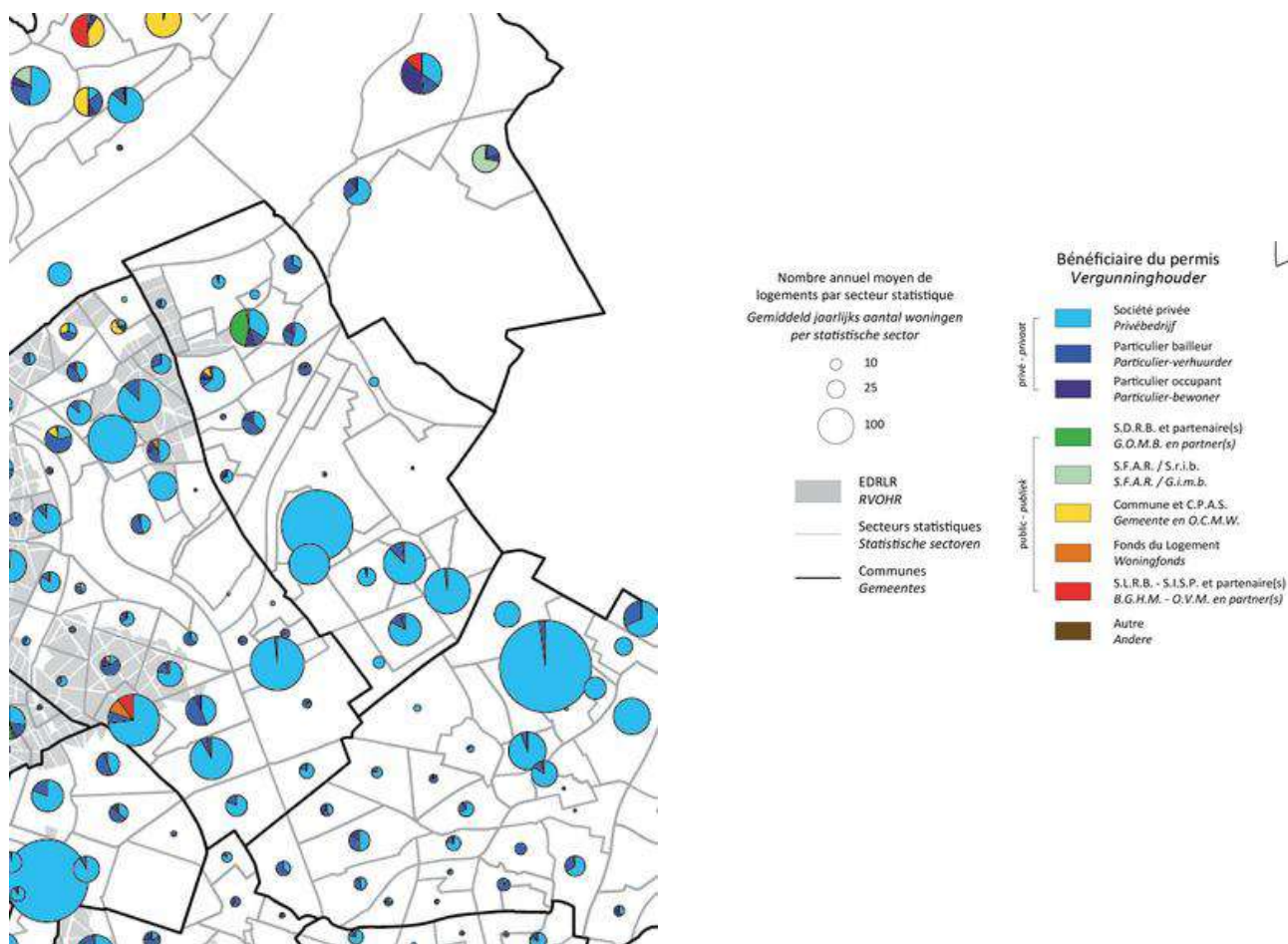
Dans un contexte régional tourné vers la production de logements, Evere est une des communes les plus dynamiques.

L'analyse des caractéristiques des permis d'urbanisme octroyés entre 2003 et 2012²⁵ pour du logement permet de faire les constats suivants²⁶ :

- Les quartiers sud d'Evere (Léopold III et Paduwa) sont ceux où les créations de logements ont été les plus nombreuses. Moins denses, avec encore de vastes terrains disponibles, ces quartiers ont vu se développer des projets, pour la plupart de grande envergure, et mis en œuvre par des sociétés privées.
- Dans les quartiers du Vieil Evere les opérations immobilières sont de plus petite envergure et ont plus souvent été portées par les pouvoirs publics. C'est par exemple le cas du projet Val de Marne/rue de Paris, mené par Citydev (anciennement SDRB).
- Les logements autorisés entre 2003 et 2012 relèvent essentiellement d'appartements 2 chambres. On notera la plus faible proportion d'appartements de type studio et d'appartements de grande taille (4 chambres et plus).

²⁵ Soit les permis correspondant globalement aux nouveaux logements mis sur le marché entre 2005 et 2014.

²⁶ Source : commune d'Evere et Observatoire du logement Evere (2008-2014) et observatoire des permis logements n°2



Logements autorisés par type d'opérateurs (2003-2011) (source : Observatoire des permis logement n°2)



Zoom sur Evere – logements autorisés par type (2003-2011) (source : Observatoire des permis logements n°2)

La construction neuve comme principal levier à la production de nouveaux logements à Evere

Cette augmentation de l'offre en logements résulte de différents processus de création de nouveaux logements. La construction neuve reste toutefois la modalité dominante de production de nouveaux logements à Evere, surtout dans les quartiers Léopold III et Paduwa. Dans les quartiers du Vieil Evere, l'ancienneté et la densité bâtie expliquent des modalités de production plus mixtes (part plus importante des divisions, extensions et reconversions). La construction neuve n'en reste pas moins la modalité de production dominante.

L'analyse des permis entre 2009 et 2015 montre que la modification de l'affectation de bâtiments a permis la création d'un peu plus de 200 logements. Ce processus s'est par ailleurs accéléré ses dernières années avec de nombreux projets de reconversion enregistrés dans les zones administratives et ZEMU du PRAS (rue Colonel Bourg, ZEMU « Vlan », rue de Genève, Bordet...).



Nombre annuel moyen de logement autorisés par secteur statistique (source observatoire du logement 2009-2011, figure 10)

La division des maisons unifamiliales est un processus qui s'est largement généralisé en Région de Bruxelles-Capitale. Les infractions sont nombreuses et cette problématique est importante pour la commune qui reste attentive à ce processus de densification²⁷.

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les logements abandonnés ou insalubres, la commune encourage tous les projets de rénovation via l'octroi de primes. Les permis pour travaux de rénovation et d'agrandissement²⁸ sont relativement nombreux sur la commune. Ces permis concernent des

²⁷ Idem

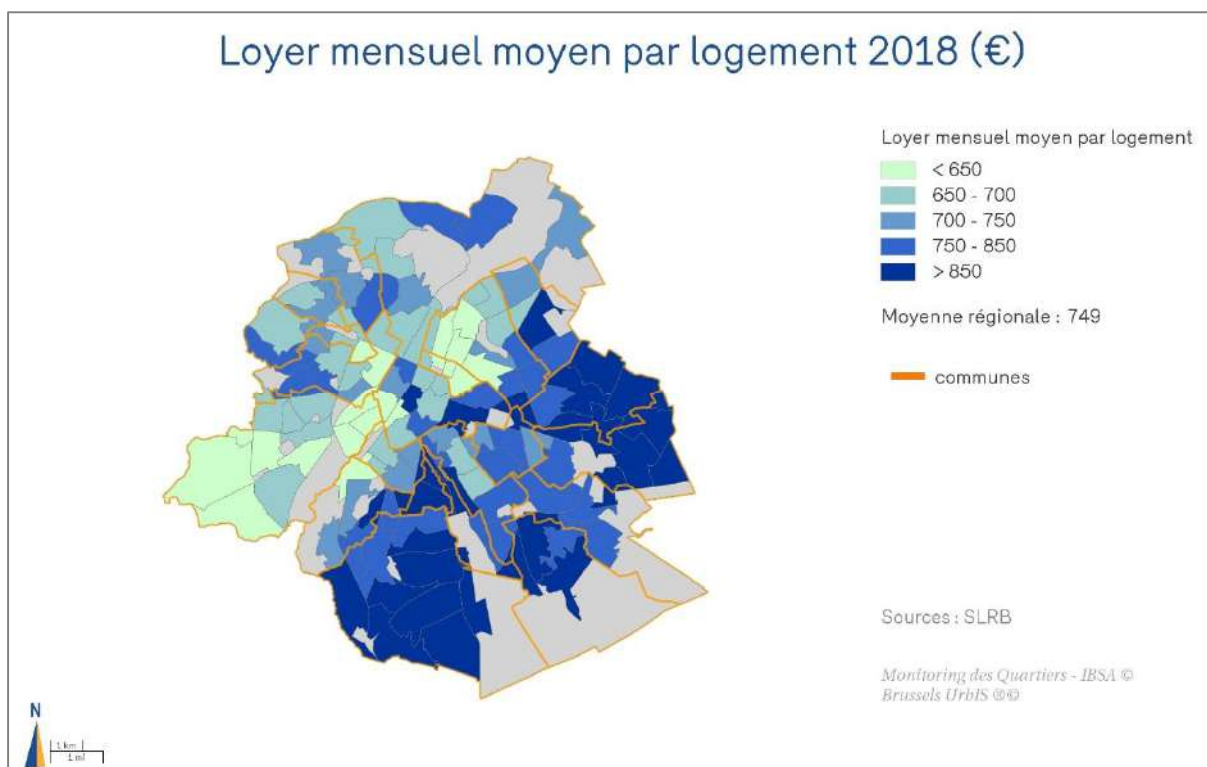
²⁸ La plupart des travaux de rénovation ne font pas l'objet d'une demande de permis. Les principaux travaux faisant l'objet d'une demande de permis sont :

particuliers mais également les grands ensembles de logements sociaux, qui ont fait l'objet de plusieurs plans de rénovation et de réhabilitation par la SLRB²⁹. Le parc ancien des quartiers Paix et Conscience fait l'objet du plus grand nombre de projets de rénovation, dont certains sont pris en charge par la régie foncière³⁰.

Un marché locatif inégal selon les quartiers

L'étude de l'évolution générale des loyers (tous types de logements confondus) démontre qu'Evere se situe dans la moyenne générale des 19 communes (en 2018, loyer moyen de 752€/mois contre 749€ en Région de Bruxelles-Capitale³¹). Les loyers n'y sont en effet pas les moins chers, ils n'y sont pas les plus élevés non plus.

Les loyers sont les moins élevés dans le quartier Consciences, où ils sont inférieurs de plus de 50 euros à la moyenne régionale. Ils sont proches des moyennes communales et régionales à Paix. Le quartier Paduwa, malgré son important parc de logements sociaux, est plus cher, ce qui peut s'expliquer par la proximité de la commune Woluwe-Saint-Lambert, des institutions européennes et de l'OTAN, ainsi que par la mise sur le marché de logements neufs. Le quartier Léopold III est le plus cher de la commune.



Loyers mensuels moyen par logement en 2018 (source : monitoring des quartiers)

- Le remplacement de châssis avec modification d'aspect architectural ;
- les rénovations avec modification du volume et/ou atteinte à la stabilité ;
- la rénovation et l'isolation des façades avec modification de l'aspect architectural ;
- l'amélioration des zones de cours et jardins liées aux demandes de permis pour la mise en conformité d'annexes.

²⁹ cf. partie logement social

³⁰ Cf. partie logement social

³¹ IBSA – Monitoring des quartiers

Un marché acquisitif à destination des classes moyennes

En ce qui concerne les données relatives aux prix de vente des logements, deux caractéristiques essentielles sont à signaler.

D'une part, l'absence d'un créneau de luxe et la relative homogénéité des produits immobiliers proposés conduisent à ce que la fourchette moyenne des prix de vente soit relativement homogène. D'autre part, on peut considérer que le marché résidentiel d'Evere a des caractéristiques qui le rendent plus proche de celui des communes de la seconde couronne ouest (Jette, Ganshoren, Berchem, les parties modernes d'Anderlecht et de Molenbeek) que de celui des autres communes de la seconde couronne (qui sont des marchés plus onéreux et destinés à une population plus fortunée). En somme, la caractéristique majeure du marché résidentiel d'Evere est celle d'être un marché principalement orienté vers les classes moyennes. Seuls les logements neufs, issus des constructions récentes, en particulier dans les quartiers Léopold III et Paduwa visent un standing supérieur.

Le marché immobilier Everois est dynamique. Depuis 2010, une septantaine de maisons unifamiliales et environ 300 appartements sont vendus en moyenne chaque année.

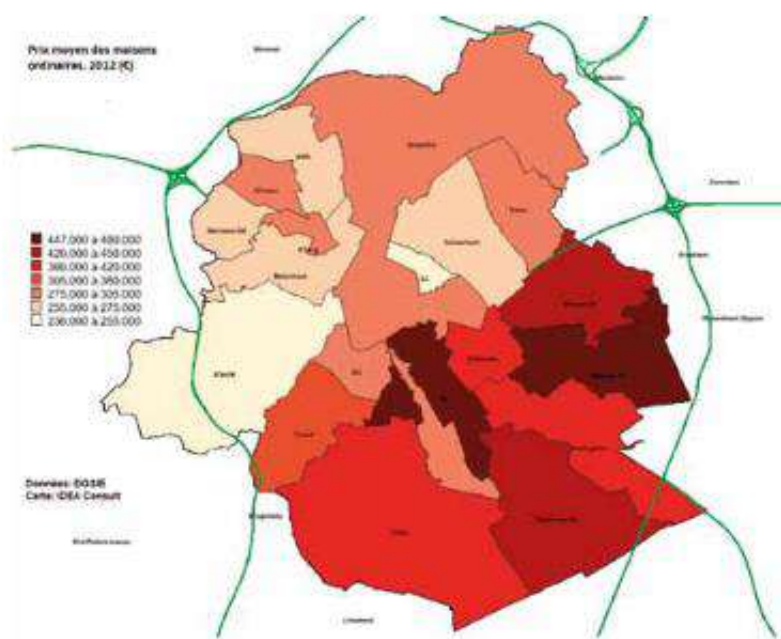


Figure 33: Prix de vente moyen des maisons ordinaires dans les 19 communes de la RBC, 2012

Prix de vente moyen des maisons ordinaires dans les 19 communes de la RBC, 2012 (source observatoire des ventes de biens résidentiels en Région de Bruxelles-Capitale 2011-2012)

Une densification qui se poursuit – de nombreux projets en cours et à venir

Si l'on prend en compte uniquement les importants projets immobiliers récents (depuis 2013), on constate que :

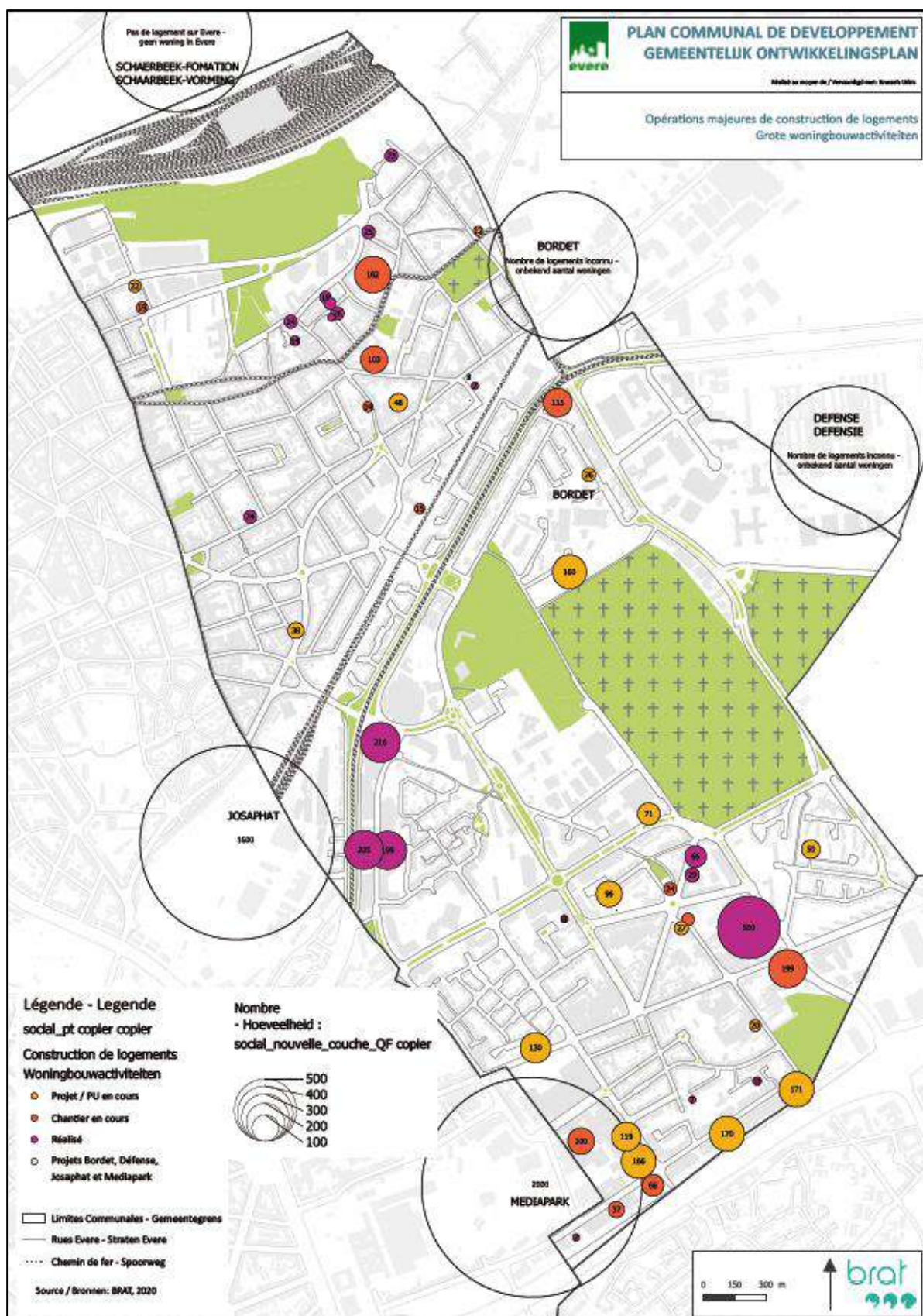
- Près de 1400 logements ont été construits ces dernières années ;

- 1300 sont programmés (PU octroyés) ;
- 900 sont en chantier.

Soit quelques 3600 nouveaux logements sur le territoire communal, dont 2200 vont être mis sur le marché à court terme.

En plus de ces projets en cours et programmés, des projets régionaux devraient modifier la commune et ses environs dans les années à venir : Josaphat, zone Reyers (Mediaprk et Parkway), Bordet et Défense.

Evere est donc une commune en pleine transformation et dont le caractère résidentiel continue à s'affirmer.



Projets de logements à Evere (Source : Evere, mars 2020)

ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Une commune bien équipée en structures d'accueil de la petite enfance

En 2018, Evere comptait 28 structures d'accueil³² pour la petite enfance sur son territoire totalisant 870 places, soit une place pour 0,44 enfant de 0 à 3 ans (2017). Il importe de souligner que :

- cette statistique est supérieure à la moyenne régionale qui est d'une place pour 0,37 enfant ;
- Evere a largement dépassé les objectifs fixés par l'Union Européenne et retenus par le Gouvernement Fédéral Belge de 0,33 place par enfant de moins de 3 ans³³.

La majorité des places (65%) ont un coût indexé sur les revenus parentaux. En tout cela représente un taux de couverture communal (par enfant de moins de 3 ans) de 0,23 place à tarification liée aux revenus des parents et accessibles (non réservés par exemple pour des entreprises), soit des valeurs dans la moyenne régionale qui est de 0,22 places.

Des structures d'accueil inégalement réparties sur le territoire communal

Ces structures d'accueil sont inégalement réparties sur le territoire au regard du nombre d'enfants par quartier et du type de structure offerte :

- Paix et Conscience n'ont respectivement que 0,38 et 0,21 place par enfant, tandis que Léopold III et Paduwa comptent 0,61 et 0,50 place par enfant³⁴. Cet écart va par ailleurs encore s'accroître avec le récent déménagement du préguardiennat Fonson et de la crèche de l'Eau Vive dans le quartier Paduwa (ancien immeuble de bureau à l'angle Grosjean-Colonel Bourg) ;
- La majorité des structures dont les tarifs sont indexés sur les revenus des parents et la majorité des crèches communales sont situées dans le quartier Léopold III ;
- Si Evere est globalement très bien équipée pour l'accueil de la petite enfance, on notera quand même que certains quartiers, notamment les quartiers de logements sociaux (en particulier Germinal et Leder Zjin Huis) sont peu ou pas pourvus en structure d'accueil pour la petite enfance.

Une offre croissante

En 2004, la commune ne comptait que six structures d'accueil communales (4 crèches et 2 préguardiennats) contre 8 actuellement³⁵. Le manque de places en région bruxelloise s'est imposé comme un sujet majeur depuis le début des années 2000. En 2007 le « Plan Crèche » a été lancé par la Région avec pour objectif d'atteindre 0,33 place par enfant de moins de 3 ans (objectif quasi atteint à l'échelle régionale). L'application de cette politique à Evere s'est notamment traduite par l'ouverture de deux nouvelles crèches communales en 2009 : Atis et Watis (de 36 places chacune), par une augmentation du nombre de places au préguardiennat Aubier et à la crèche de l'Eau-Vive...

³² Source : IBSA – Milieux d'accueil pour la petite enfance (2018) + Monitoring des quartiers – Nombre de places en milieux d'accueil par enfant (2017)

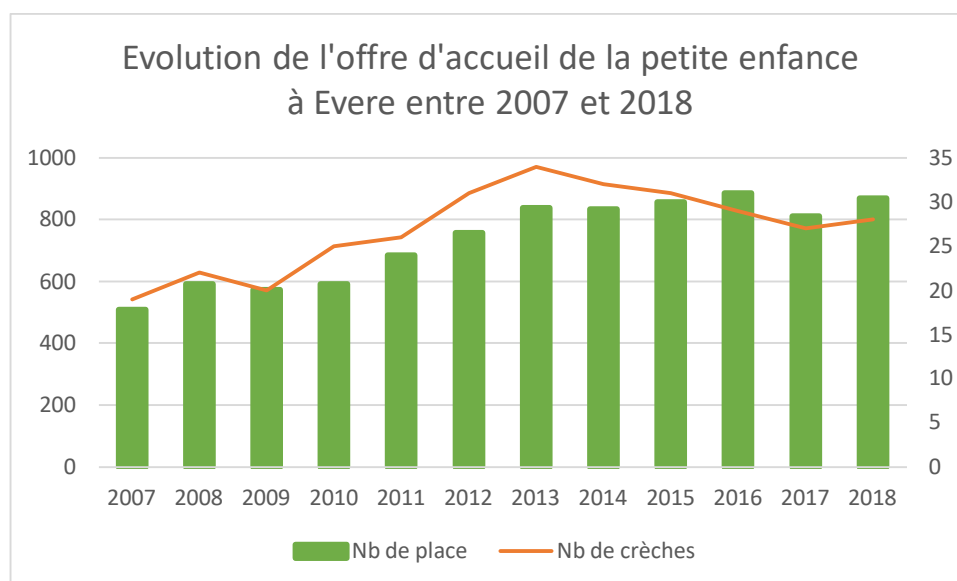
³³ Source : idem

³⁴ Source : idem

³⁵ Source : ancien PCD

Depuis 2007, l'offre communale a ainsi augmenté de près de 40%³⁶. Le marché privé a lui aussi participé à l'augmentation de l'offre avec la création de plusieurs nouvelles structures.

Au total, le nombre de structures de milieu d'accueil est ainsi passé, entre 2007 et 2019, de 19 à 28 structures et le nombre de places de 508 à 870³⁷.



Evolution de l'offre en milieu d'accueil et en places (Source : IBSA)

De nouveaux défis à remplir

Au regard des données présentées plus haut, on peut conclure que l'offre est aujourd'hui quantitativement suffisante à Evere. Toutefois :

- si elle est abondante dans le sud de la commune, elle est encore insuffisante dans les quartiers Paix et Conscience qui sont pourtant ceux où la croissance démographique de jeunes enfants est la plus importante ;
- les structures d'accueil communales, pour lesquelles les demandes sont centralisées, ne peuvent toujours pas répondre favorablement à toutes les demandes : on compte en moyenne une place disponible pour deux ou trois demandes³⁸.

Les prévisions démographiques de l'IBSA à Evere font état de 530 enfants de moins de 3 ans supplémentaires à l'horizon 2025, qui correspondent à quelque 175 places en milieu d'accueil.

Cela dit la commune a anticipé l'augmentation de la demande en mettant en place de nouveaux projets et en réorganisant son offre :

- La maison communale d'accueil de l'enfance (MCAE) les Diablotins située avenue de Cicéron a fermé ses portes fin 2015 (une école a été construite sur son site), à la place la Commune a construit un nouvel espace multi accueil de 42 places : les nouveaux diablotins everois. Cette structure est située à Haren, mais elle est gérée par Evere et accueille en priorité des enfants everois (cf. carte E1).

³⁶ Source Idem

³⁷ Il y a une rupture méthodologique entre 2009 et 2010, les services d'accueillantes conventionnées n'étaient pas comptabilisés dans leur totalité auparavant. Cela dit, la tendance reste la même, malgré ce changement de méthode.

³⁸ Source : commune d'Evere

- Pour permettre une meilleure répartition des structures d'accueil sur le territoire le pré-gardiennat Aubier et la maternelle du même nom ont échangé leurs locaux en automne 2016. Ainsi le quartier du Home familial Bruxellois bénéficiera d'une structure d'accueil de la petite enfance.
- Le pré-gardiennat Fonson a fermé ses portes, mais la Commune a acheté les locaux de la crèche européenne Do ré mi pour en faire une nouvelle crèche communale qui accueille depuis peu (2019) la crèche de l'Eau-Vive et le pré-gardiennat Parvana.
- La crèche subsidiée par la communauté flamande Humeltjes va être déplacée dans une construction neuve rue van Obberghen en 2020, avec une augmentation de sa capacité d'accueil (+ 8 places).

D'autres projets d'initiative privée ont également été récemment réalisés ou sont programmés à court terme :

- La création d'une structure d'accueil sur le nouveau site de Vishay celle-ci est toutefois destinée aux membres de la Commission Européenne ;
- La crèche au coin du cimetière de Bruxelles a été réouverte en 2018 ;
- Une crèche de 18 places à l'avenue Bordet 140 ;
- Une crèche de 30 places à l'avenue Notre-Dame 110 ;
- Un projet de crèche d'environ 20 places à la Plaine de l'Aviation (charges urbanisme).

Sur le plus long terme dans le cadre du projet Josaphat plusieurs crèches devraient ouvrir pour répondre à la demande du nouveau quartier. Ainsi la création d'une crèche publique de 53 places est programmée à proximité de la gare d'Evere. Deux crèches sont également programmées dans le cadre du projet Mediapark. Ces projets permettront toutefois avant tout de répondre à la demande induite par les futurs habitants des sites.

Au regard de tous les projets en cours et à venir, on peut estimer que l'offre répondra quantitativement à la demande à l'horizon 2025 au regard des normes UE en la matière. La répartition des structures génère toutefois des déséquilibres territoriaux entre le nord et le sud. La question qualitative de ces places se pose également, à Evere, comme partout. Pendant longtemps, la question de l'offre a été la seule à avoir été posée en matière d'accueil de la petite enfance. Mais dans un contexte de précarisation du travail, de contrats plus courts, plus flexibles, d'horaires décalés ou temps partiels, l'offre classique n'est plus toujours adaptée aux besoins des parents. Il n'existe pas encore de halte-garderie, de crèches spécifiques pour les demandeurs d'emplois (crèche « Actiris ») ou d'autres structures aux horaires et conditions d'admission flexibles à Evere qui permettraient de palier à ce manque. Par ailleurs, les demandes pour avoir accès à des crèches publiques ou dont les tarifs sont liés aux revenus restent importantes (liste d'attente notamment).

EDUCATION & JEUNESSE

Plus de 8.000 enfants en âge d'être scolarisés habitent à Evere³⁹ : 23% d'entre eux concernent les maternelles, 42% le primaire et 35% le secondaire.

Evere abrite sur son territoire un nombre appréciable d'écoles puisque pas moins de 16 établissements sont recensés⁴⁰, dont :

- 13 écoles fondamentales (dont 8 francophones et 5 néerlandophones) ;
- 3 écoles secondaires (2 francophones, 1 néerlandophone) ;
- 2 instituts de formations pour adulte ou en alternance.

Bien que différents réseaux (catholique, communal, de la Communauté Française et de la Communauté Flamande) et niveaux soient représentés au sein de la Commune, il apparaît que c'est avant tout un enseignement fondamental, de niveau maternel - primaire, qui est prodigué à Evere. Cela a vraisemblablement des répercussions pour les écoliers de niveau secondaire résidant à Evere dont une part non négligeable quitte journallement la Commune.

En plus des écoles maternelles, primaires et secondaires, Evere compte un enseignement spécialisé pour les enfants handicapés, des écoles de formation continue, à destination des jeunes ou des adultes, et une école privée mais ne compte pas d'autres structures d'enseignement supérieur.

Signalons par ailleurs que le centre culturel l'Entrela propose aussi des cours d'alphabétisation et de français comme langue étrangère. En 2020, près de 240 personnes en ont bénéficié. Il s'agit au trois-quarts de femmes.

Enseignement fondamental : une offre en pleine progression mais toujours insuffisante

De manière générale, l'offre scolaire n'a pas suivi la démographie galopante de la région bruxelloise au début des années 2000. A Evere le nombre de places par enfant était déjà insuffisant en 2004, mais il a continué de diminuer pour atteindre 0,84 enfant dans le primaire en 2007. Ce taux était l'un des plus bas de la région de Bruxelles-Capitale⁴¹. Une nouvelle politique communale, favorisant l'augmentation de l'offre scolaire a donc été mise en place, permettant l'inscription de quelque 300 nouveaux élèves (entre 2013 et 2018)⁴².

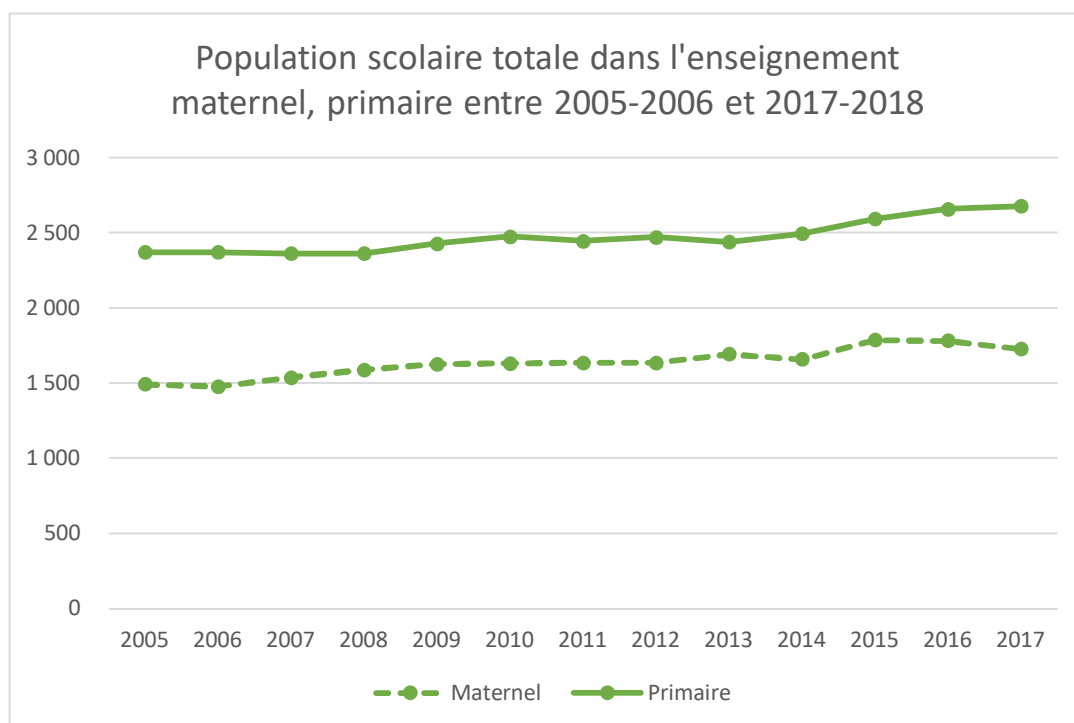
³⁹ Enfants de 3 à 17 ans en 2019 (source : IBSA, Monitoring des quartiers)

⁴⁰ Source commune d'Evere

<http://www.evere.be/index.php/fr/education/ecoles>

⁴¹ Monitoring des quartiers, nombre de places en maternelle et dans le primaire par enfant concerné entre 2004 et 2012

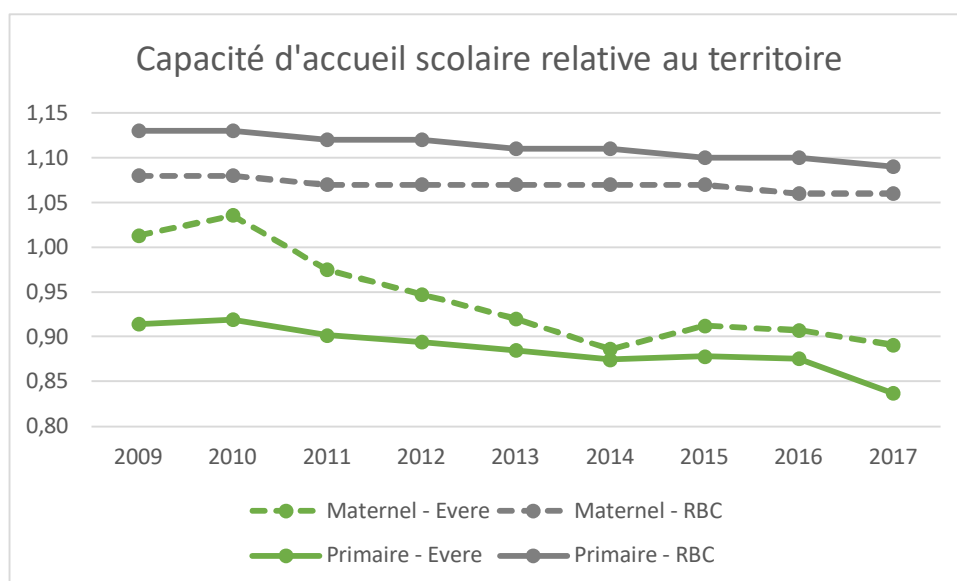
⁴² Source : population scolaire, IBSA, entre 2013-2014 et 2017-2018



Evolution de la population scolaire (Source : IBSA)

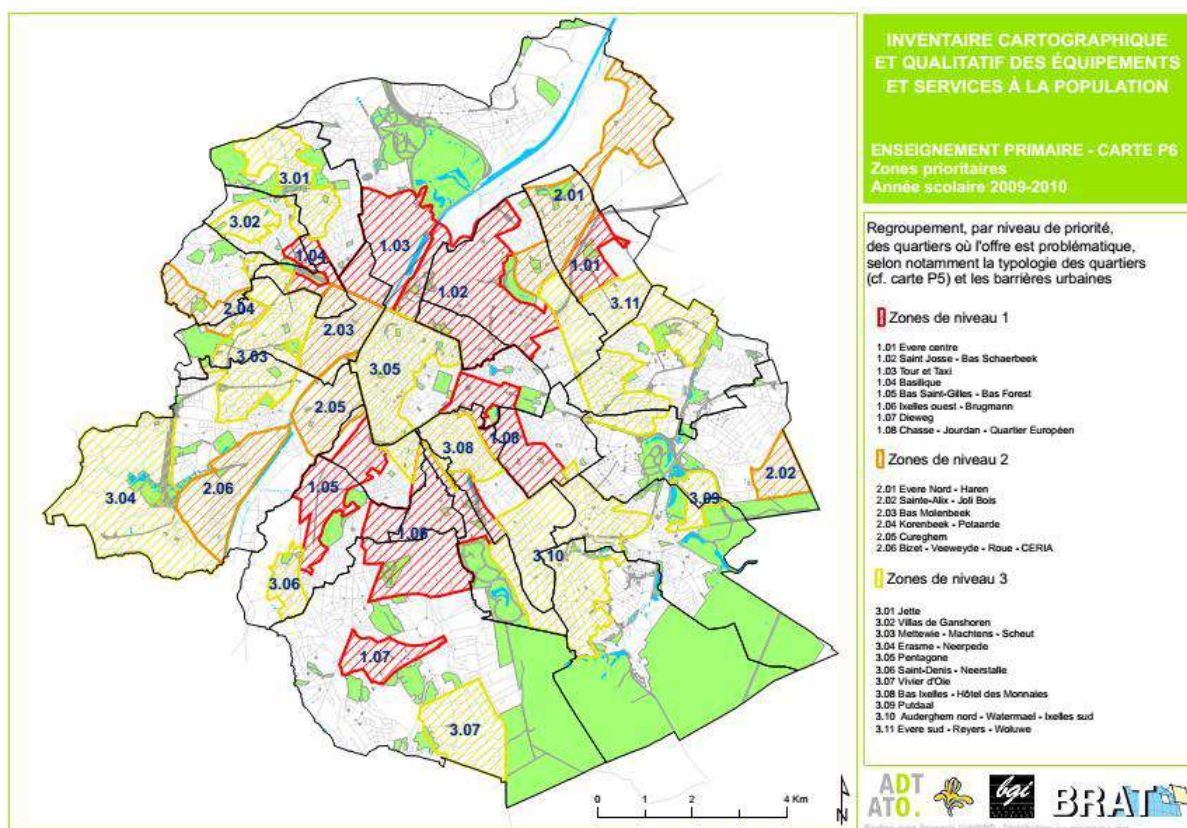
En plus d'une augmentation de l'offre, la Commune a également mis en place une politique plus favorable aux Everois : les inscriptions dans le fondamental sont mutualisées entre toutes les écoles communales et la priorité est donnée aux Everois.

L'importance de la croissance démographique enregistrée à Evere n'a toutefois pas pu être absorbée en termes d'offre dans l'enseignement fondamental. Ainsi, malgré la croissance de l'offre, la capacité d'accueil dans le maternel et le primaire est en constante diminution depuis 2010 et se trouve, tant pour le maternel que pour le primaire, sous le seuil de 1 et sous la moyenne régionale.



Evolution de la capacité d'accueil (Source : IBSA)

Pour faire face à la demande actuelle et à venir la commune a rédigé un « Plan Ecole » en février 2014 qui projette la création de plusieurs centaines de places⁴³ dans l'enseignement fondamental (voir ci-dessous les projets à venir).



Identification des zones d'intervention prioritaires pour la création de nouvelles places primaires (source : Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins en places scolaires dans l'enseignement primaire, ADT, 2010)

Enseignement secondaire : une offre qui ne répond pas aux besoins

Il n'existe que trois écoles d'enseignement secondaire à Evère, deux francophones et une néerlandophone. Toutes sont situées dans le quartier Léopold III. Ces écoles n'offrent en 2019 que quelque 1.140 places dans l'enseignement secondaire⁴⁴, alors que près de 2.800 jeunes sont en âge d'être scolarisés en secondaire⁴⁵. Il n'y a donc que 0,40 places à Evère par jeune en âge de fréquenter le secondaire.

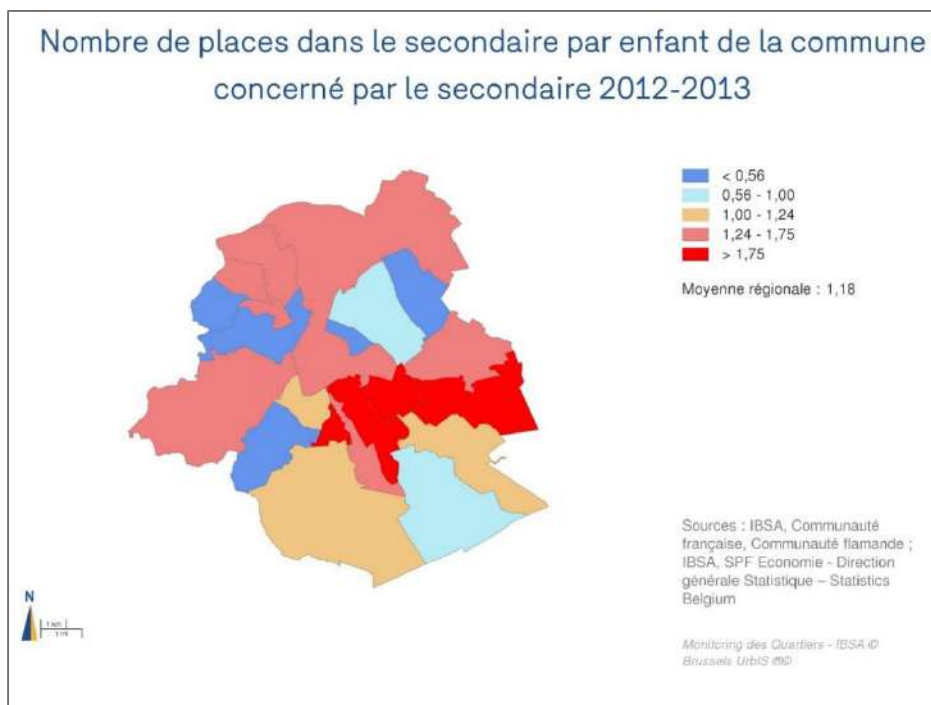
Evère fait ainsi partie des communes présentant le plus gros déficit en places dans l'enseignement secondaires sur l'ensemble de la région. Elle a été classée comme zone prioritaire d'intervention par

⁴³ Source : ADT Monitoring de l'offre scolaire, mise à jour 2015 du « facilitateur école » Besoins en places scolaires dans le fondamental à l'horizon 2020

⁴⁴ Chiffre IBSA de 2017 + élèves inscrits dans la nouvelle école Fra Angelico (+/- 160 élèves)

⁴⁵ IBSA, 2019.

l'ADT en 2010⁴⁶, avec un nombre de places à créer estimé à 2.600 pour la zone « Schaerbeek, Evere, Saint-Josse-ten-Noode ».



Offre scolaire dans le secondaire (source : Monitoring des quartiers)

Une nouvelle école vient d'être ouverte à Evere (Fra Angelico) permettant en partie de répondre à ce besoin avec l'ouverture de nouvelles classes dans les années à venir. On notera toutefois que cette nouvelle école ne sera pas suffisante pour combler le manque en école secondaire.

Des projets pour répondre aux besoins à venir

Les projections de population scolaire (nombre d'élèves scolarisés en Région de Bruxelles-Capitale) selon le lieu de résidence réalisées par l'IBSA à l'horizon 2024-2025⁴⁷ font part, par niveau d'enseignement, d'une croissance entre 2015 et 2025 de :

- 1775 enfants dans le fondamental ;
- 1481 enfants dans le secondaire .

Ces chiffres datant de 2015, une partie de la croissance évaluée a déjà eu lieu. On peut ainsi observer que, selon les projections de population par classes d'âge (en fonction du cycle de vie)⁴⁸, la croissance suivante est attendue, entre 2019 et 2025 :

- +/- 500 enfants de 3 à 5 ans ;
- +/- 500 enfants de 6 à 11 ans ;
- +/- 1200 enfants de 12 à 17 ans.

⁴⁶ ADT : Inventaire des équipements et services à la population en Région de Bruxelles-Capitale : Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins en place scolaires dans l'enseignement secondaire.

⁴⁷ Cahiers de l'IBSA n°7 : [Projections de la population scolaire bruxelloise à l'horizon 2025](#) (juillet 2017)

⁴⁸ Données IBSA de 2019 et projections de population IBSA pour 2025 (site IBSA, mars 2020)

Plusieurs projets sont programmés ou en cours à Evere afin de combler cette croissance (voir « plan Ecole » réalisé par la Commune en 2014) :

- Annexe de l'école Aubier (Eugène Moreau) (rue du Lombaerd - pour 225 enfants – 9 classes),
- Extension de l'école NL Everheide (pour 250 enfants – 10 classes)
- Ouverture de l'école Marie Popelin, francophone, depuis la rentrée 2019, à terme, il y aura 18 classes pour 450 élèves environ.

Par ailleurs, une nouvelle école secondaire a ouvert ses portes : le Collège Fra Angelico qui a terme accueillera quelque 500 élèves.

Ces nouvelles classes ouvertes sur la Commune ou en chantier permettront encore l'ouverture d'ici 2025 de :

- +/- 900 places en primaire ;
- +/- 500 places en secondaire.

Malgré tout, ces places ne permettront pas de combler l'importante croissance attendue :

- Pour le fondamental, elles permettront de combler en partie la croissance attendue (900 places créées pour +/- 1000 nouveaux enfants attendus) mais pas le déficit déjà existant. Il faudrait ainsi encore créer quelque 800 places pour répondre aux besoins évalués ;
- Pour le secondaire le déficit est encore plus important. Il avait été évalué à +/- 1500 places par l'IBSA dans les projections scolaires. Avec l'ouverture de l'école Fra Angelico, il s'est réduit de quelque 500 places, mais reste important.

Notons que dans le cadre du projet Josaphat, une nouvelle école fondamentale et une nouvelle école secondaire devraient ouvrir leurs portes pour accueillir la demande du nouveau quartier. A priori elles seraient situées sur la commune de Schaerbeek et seraient programmées pour avoir quelque 600 places chacune. Deux écoles fondamentales sont également programmées à Schaerbeek dans le cadre du PAD Médiapark qui pourront, en partie, répondre aux besoins d'habitants de quartiers voisins.

En parallèle à l'ajout de ces nouvelles classes, des espaces « communautaires » suffisants dans les écoles (réfectoires, salles de gymnastiques, cours de récréation...) devront également être prévus afin de maintenir le niveau qualitatif des écoles everoises. A plus long terme, une réflexion devra également être menée sur le remplacement des préfabriqués, installés pour répondre en urgence à la demande croissante, par des structures plus pérennes. L'enjeu consistera donc à poursuivre l'accueil des enfants dans normes acceptables.

De nouveaux défis à remplir

Au-delà de la question de l'offre et de la demande, le profil des habitants, et donc des élèves, a fortement évolué. Dans le « Viel Evere » en particulier, la population s'est paupérisée, elle est aussi devenue plus multiculturelle ce qui peut avoir des répercussions sur l'enseignement. Ces changements de la population sont autant de nouveaux défis pour la commune, auxquels elle fait déjà en partie face grâce à une série d'actions et de nouveaux services, notamment en matière d'accompagnement scolaire et de qualité de vie scolaire.

Une offre importante et diversifiée de services à la jeunesse

En dehors de l'accueil purement scolaire, il est essentiel de proposer aux enfants des activités extra-scolaires. En 1997 c'est l'ASBL « Loisirs Jeunes Evere » qui coordonnait les initiatives, elle a depuis été supprimée. C'est désormais le service Loisirs et Jeunesse qui gère les activités extra-scolaires. Un « agenda jeune » est régulièrement mis à jour et propose des sorties, des brocantes, des ateliers...

Evere est une commune très bien équipée de ce point de vue. Il existe de nombreux clubs, activités et mouvements de jeunesse à Evere dans lesquels les enfants peuvent s'inscrire. L'accueil des enfants pour les activités extra-scolaires se fait principalement dans des équipements communaux.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne la jeunesse :

- Evere compte deux maisons de jeunes, une par communauté.
- Il y a 7 mouvements de jeunesse sur la commune (scout, faucons rouges, jeugd atelier) qui comptabilisent environ 300 jeunes inscrits de 6 à 17 ans.
- Toutes les vacances de Pâques et les étés les petits everois peuvent profiter d'une plaine de vacances. La commune peut encore répondre à toutes les demandes.
- En plus de ces plaines de vacances, de nombreux stages sont proposés pendant les vacances. Ces projets sont gérés par les centres culturels l'Entrela (pour les francophones) et l'Everna (pour les néerlandophones) ainsi que par les maisons de quartier ou les ASBL locales.

Globalement l'offre et la demande s'équilibrent et pour le moment il n'y a pas de problème de saturation importante.

ACTION SOCIALE

Une offre variée et complète

L'action sociale de la commune est principalement organisée par le CPAS, dont dépendent aussi la maison sociale, et le service de l'action sociale de la commune d'Evere. Sont également actifs en matière de cohésion sociale les maisons de quartiers et les centres culturels (Everna et Entrela).

La majorité de ces équipements se trouve dans le « vieil Evere », et dans une moindre mesure dans le quartier Paduwa (antenne du CPAS, home Roger Decamps, maisons de quartiers.).

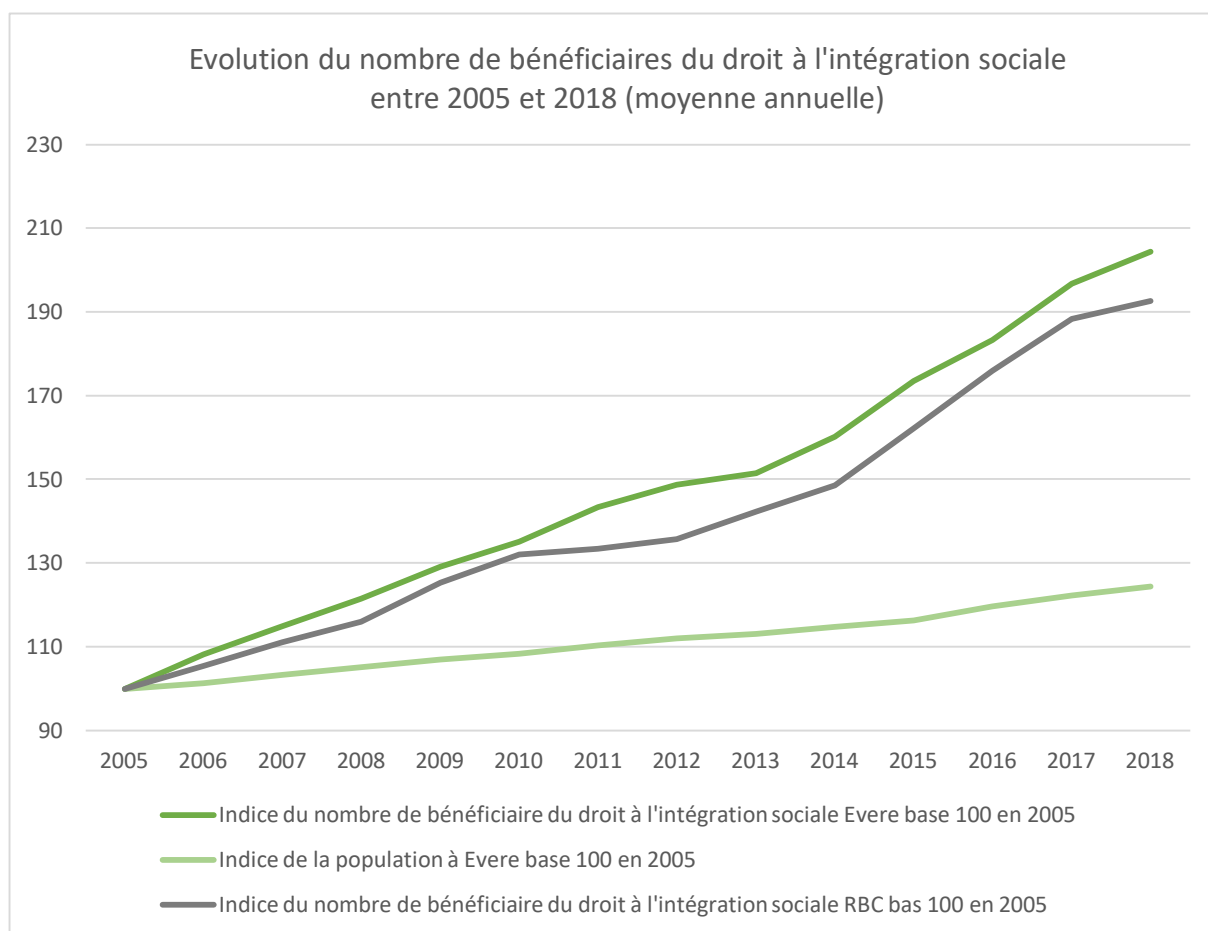
D'une manière générale la commune mène une politique engagée et dynamique sur le champ social, elle a été à l'origine de nombreuses initiatives et innovations ces dernières années (par exemple la création d'une maison sociale, d'une maison de l'emploi). Les centres culturels sont eux aussi très impliqués dans la matière (cours d'alphabétisation, écoles des devoirs...).

Une demande en constante évolution

Entre 2005 et 2014 le nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale a augmenté de plus de 60% à Evere⁵⁰. Cette hausse est encore plus sensible à Evere que sur l'ensemble de la région (50% sur la même période). Elle concerne principalement les jeunes entre 18 et 24 ans qui totalisent 35% des dossiers (contre moins de 30% dans la région).

Le nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale a augmenté beaucoup plus vite que la moyenne de la population d'Evere. Comme nous l'avons déjà évoqué dans le chapitre sur la population cela traduit un changement sociétal à Evere. La démographie a évolué vers un rajeunissement qui s'est aussi localement accompagné d'une certaine précarisation de la commune. Les besoins actuels de la population d'Evere, notamment en accompagnement et en aide sociale, sont donc différents de ceux qu'on a pu connaître il y a encore 10 ans.

⁵⁰ Calcul sur la base de la moyenne annuelle de bénéficiaire du droit à l'intégration sociale, source IBSA, « Précarité et Aide sociale » mise à jour de février 2015



Evolution du nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (source Précarité et aide sociale, IBSA, 2018)

Les défis auxquels les acteurs de l'aide et de la cohésion sociale sont confrontés ont donc évolué tant quantitativement (augmentation du volume de la demande) que qualitativement (évolution du profil des demandeurs avec un rajeunissement et une multiculturalité, augmentation de la complexité des dossiers (exemple : droit des étrangers, santé mentale...)).

Vu la croissance de la demande sociale enregistrée, le CPAS souffre d'un manque de personnel et ne peut engager faute de place et de locaux⁵¹.

De nombreuses mesures ont été prises par les différents services sociaux de la commune ces dernières années pour faire face aux besoins d'une population en profonde mutation. Néanmoins, malgré ces différentes actions et adaptations, le personnel reste débordé par l'explosion du nombre de demandes et la complexité des dossiers. Dans ce contexte économique et face à une multiculturalité croissante l'action sociale devra poursuivre et accentuer ses efforts autant qualitativement que quantitativement.

⁵¹ Le CPAS de la Commune estime qu'il faudrait encore engager 13 agents au minimum pour répondre aux missions et à la législation (information datant d'avril 2020).

SANTÉ & SENIORS

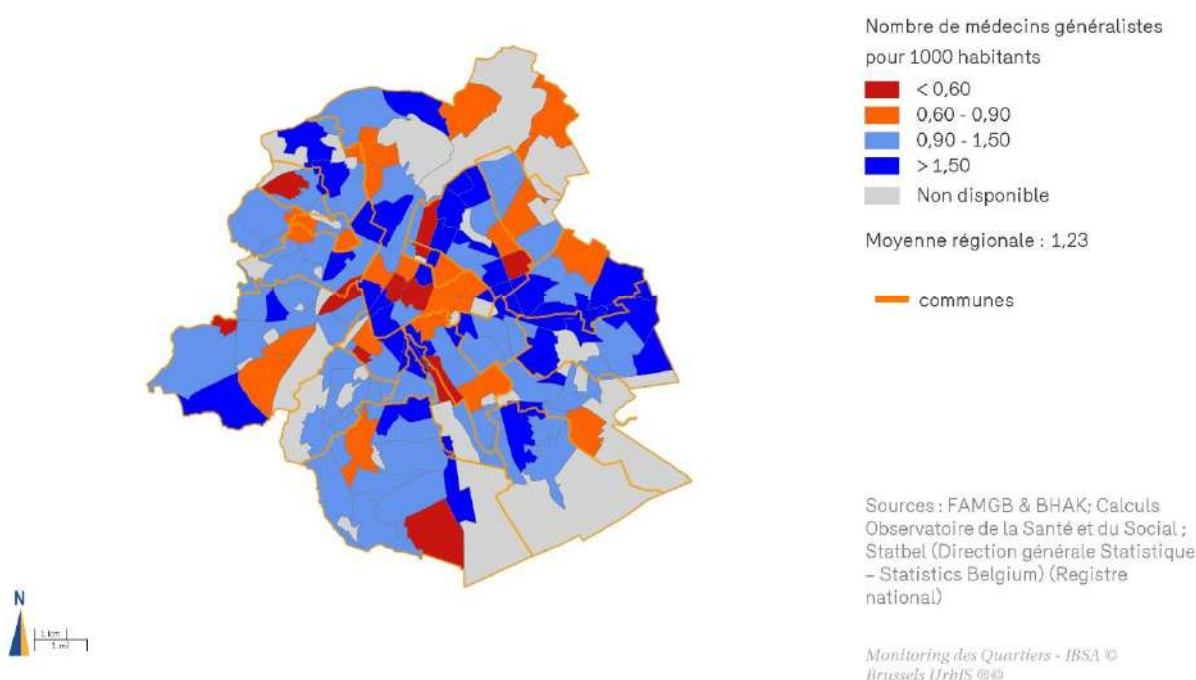
Une offre de proximité en équipements de santé

L'offre en équipements de santé n'est pas très importante sur la commune. On ne dénombre en effet que 6 maisons/centres médicaux, un planning familial et 3 centres de consultations ONE.

En plus de ces maisons/centres médicaux on trouve une trentaine de cabinets libéraux sur la commune, dont une vingtaine de médecins (toutes spécialités confondues).

Leur offre est plus abondante dans le sud de la Commune, mais moins présente sur le reste de la commune, en particulier dans le quartier Léopold III. On notera également que l'offre est en train d'évoluer suite au départ à la retraite de plusieurs médecins généralistes et à l'âge avancé de la plupart de ceux encore en activité. Selon le témoignage d'un médecin généraliste à Evere⁵², le ressenti de la population est qu'il est difficile de trouver un médecin généraliste à Evere. Evere était ainsi, en 2017, la troisième commune la moins bien pourvue en généralistes après Saint-Josse et Koekelberg : en 2017, Evere comptait 0,96 médecins généralistes pour 1000 habitants⁵³ (contre une moyenne régionale de 1,23⁵⁴), soit un seuil juste au-dessus du seuil de pénurie défini par le SPF Santé. La situation est encore plus préoccupante si l'on ne prend en compte que les médecins des moins de 55 ans.

Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants 2017 (%)

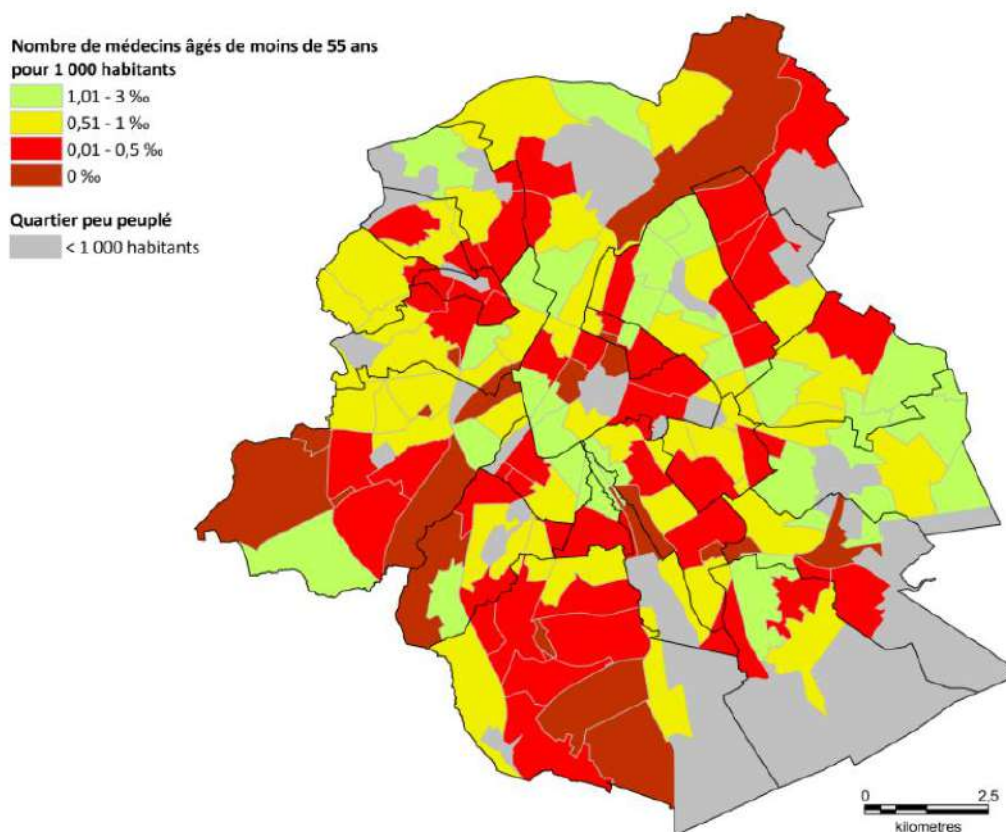


Nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants (source : Monitoring des quartiers)

⁵² C. Finné, Médecin généraliste et conseillère communale, 2019

⁵³ A noter que le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a défini un seuil de pénurie à 90 médecins pour 100 000 habitants, soit 0,9 médecin pour 1000 habitants.

⁵⁴ Source : IBSA – Monitoring des quartiers



Nombre de médecins généralistes de moins de 55 ans pour 1000 habitants (source : Plan Santé Bruxellois Grandir et vivre en bonne santé à Bruxelles (COCOM 2018))

Des hôpitaux de taille importante sont situés à proximité d'Evere à Schaerbeek et Woluwe-Saint-Lambert, et accessibles en peu de temps :

- Europe-Lambermont Medical Centre : une polyclinique dépendante du C.H.I.R.E.C (Schaerbeek)
- Le Site Paul Brien du CHU Brugmann (doté d'un service médical d'urgence et de réanimation - SMUR) (Schaerbeek)
- L'Hôpital Universitaire Saint-Luc (doté d'un service médical d'urgence et de réanimation - SMUR) (Woluwe Saint-Lambert)

Un poste médical de garde assuré le soir et le week-end s'est par ailleurs ouvert à proximité de la commune (chaussée d'Haecht 579 à Schaerbeek sur le site Paul Brien).

Il existe enfin sur la commune des services qui facilitent le quotidien des malades et/ou seniors et améliorent leur qualité de vie à la maison : livraison de repas, aide-ménagère, aides familiales, soins à domicile, services spécifiques pour le transport des personnes malades. Par ailleurs la commune abrite un certain nombre d'ASBL qui proposent une aide spécifique pour les handicapés.

L'offre a un profil similaire à celle qui existait il y a 10 ans : des petits équipements relativement bien implantés sur l'ensemble du territoire. On constate toutefois :

- qu'il n'y a aucun équipement structurant ;
- que ce type d'équipements est quasi inexistant dans le quartier Léopold III ;
- une situation proche de la pénurie en médecins généralistes ou structure similaire de première ligne (maison médicale) ;
- que la population a changé et par conséquent les demandes aussi : l'observatoire de la santé et du social montre que la moyenne régionale a rattrapé et dépassé Evere en espérance de vie, pour les femmes et pour les hommes.

Une santé de moins en moins bien perçue par les habitants

D'une manière générale les Everois s'estiment en moins bonne santé que la moyenne des habitants de la région⁵⁵. Sachant que cette donnée date de 2001, on peut imaginer qu'elle a évolué de manière négative ces 15 dernières années au regard de la stagnation de l'espérance de vie, de l'augmentation de la proportion de personnes très âgées et de la paupérisation de la commune.

Cette impression générale des Everois se confirme au regard de certains indicateurs tels par exemple :

- les décès à cause des maladies cardiovasculaires qui sont proportionnellement plus nombreux à Evere qu'en moyenne dans la région après standardisation pour l'âge⁵⁶ (8% de plus chez les hommes et 14% de plus chez les femmes).
- L'indice standardisé de la santé perçue (données de 2001)⁵⁷ qui est partout supérieur à la moyenne bruxelloise à Evere, ce qui signifie qu'en moyenne les personnes ne se sentant pas en bonne santé sont plus nombreuses à Evere qu'en moyenne dans la région.

⁵⁵ Observatoire de la santé et du sociale, fiche n°6 Evere, édition 2010

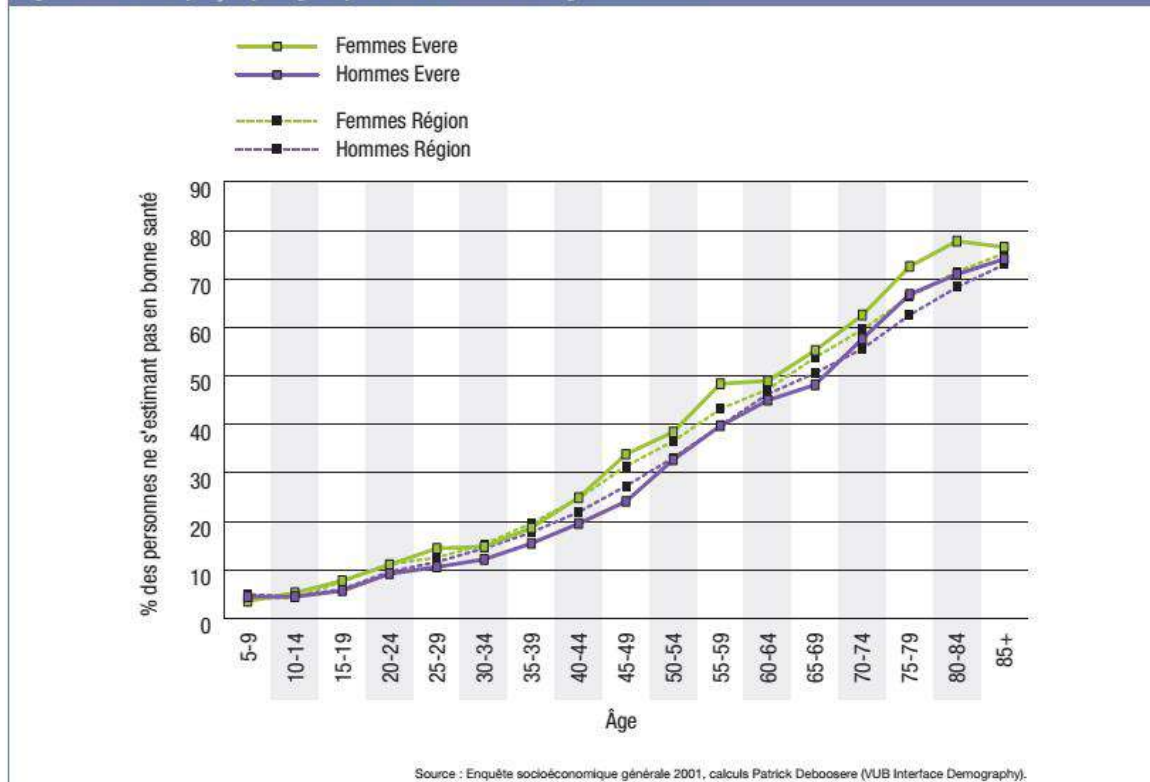
⁵⁶ Le fait que la population soit en moyenne plus âgée à Evere que dans le reste de la région est donc pris en compte dans le calcul, ce qui permet d'avoir une statistique à âge « constant », sans que cette donnée de population joue.

⁵⁷ L'indice standardisé de la santé perçue est obtenu en calculant la proportion de personnes qui ne s'estimeraient pas en bonne santé (ayant répondu 'Très mauvais' - 'Mauvais' - 'Moyen') si l'état de santé par âge dans le secteur correspondait à l'état de santé général de la région.

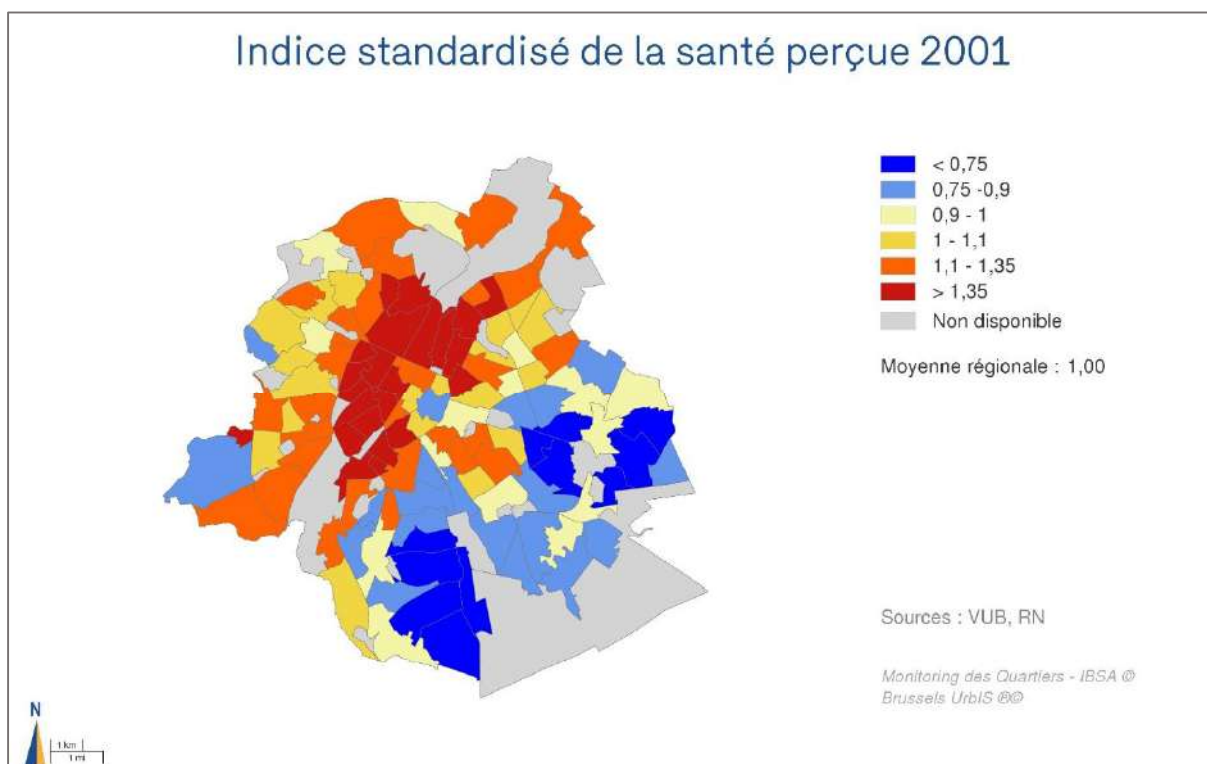
Le rapport entre la valeur observée et la valeur attendue sur la base des moyennes bruxelloises indique dans quelle mesure la population d'un secteur se sent en meilleure ou moins bonne santé que la moyenne bruxelloise, après ajustement pour la composition par âge et par sexe.

Un indice inférieur à 1 signifie que, compte tenu de l'âge et du sexe, la proportion de personnes du quartier concerné se sentant en bonne santé est supérieure à la moyenne bruxelloise. En revanche, un indice de 1,2 signifie que, dans ce secteur statistique, la proportion de personnes ne se sentant pas en bonne santé est supérieure de 20 % au pourcentage attendu selon la moyenne bruxelloise. (Source monitoring des quartiers)

Figure 11 : Santé perçue par âge et par sexe à Evere et en Région bruxelloise.



Evolution de la santé perçue à Evere et en Région de Bruxelles-Capitale par sexe (source observatoire de la santé et du social, fiche n°6 Commune d'Evere, février 2010)



Indice standardisé de la santé perçue à Evere en 2001 (source monitoring des quartiers)

L'offre actuelle de soins de santé à Evere n'est donc peut-être plus parfaitement adaptée à une population dont les besoins augmentent. Par ailleurs, l'accès à la santé pour tous et de manière équitable dans un contexte de précarisation financière de certains ménages constitue un réel enjeu ainsi que l'accès à des soins de base (généralistes).

SPORT, AIRES DE JEUX, AGORA SPACE ET SKATEPARK

Des infrastructures sportives nombreuses mais une demande croissante

Les principaux équipements sportifs communaux sont :

- Le complexe sportif d'Evere, situé avenue des Anciens Combattants, et qui comprend deux salles omnisport, une salle d'échauffement, une buvette, un terrain de football gazon et un synthétique, un terrain de tir à l'arc en gazon, un terrain de basket extérieur, une piste de santé. Ce complexe est également composé du Triton, la piscine communale.
- Le complexe sportif Aubier, dans le sud d'Evere, et composé d'une salle omnisport, d'un mur d'escalade, d'une salle de pétanque, et de plusieurs pistes de pétanques extérieures.
- Le stade communal du Bon Pasteur, situé rue Stroobants, au nord d'Evere, et composé d'un terrain de football gazon, d'un terrain de football synthétique, de 2 terrains de football synthétiques « Diablotins », d'une piste de santé et de pistes de pétanque extérieures et couvertes.

En plus de ces 3 principaux pôles, la commune abrite :

- L'ASBL De Gouden Pijl qui gère une salle de tir à l'arc située rue E. Stuckens.
- Les salles de gymnastique des écoles communales, exploitées pour la pratique de nombreux sports en salle.
- Un important club de tennis-paddle et de hockey (le White Star) dont les infrastructures sont situées dans le parc sportif d'Evere.

Enfin le stade de Saint-Josse-ten-Noode est situé sur la commune d'Evere (4,2 ha) et de Woluwe Saint-Lambert (1,2 ha).

La commune est bien pourvue en infrastructures sportives qui, d'une part, sont réparties de manière assez équitable dans l'espace et d'autre part, propose une offre diversifiée. La commune est actuellement confrontée à deux enjeux majeurs en la matière :

- Assurer l'entretien de ces infrastructures ;
- Répondre à la demande croissante due en partie à l'augmentation et au rajeunissement de la population mais également au rayonnement supra-local de certains des clubs qu'elle accueille. Elle connaît également des problèmes de listes d'attentes principalement pour l'usage des salles intérieures (notamment pour le mini-foot mais également pour certains clubs déjà existants qui voudraient étendre leurs horaires alors que les salles sont déjà saturées, par exemple le club de Volley et de Basket qui voudraient proposer de nouveaux horaires en soirées, sans qu'on puisse leur donner)⁵⁸.

Pour répondre à ces enjeux, la commune et les clubs ont beaucoup investi ces dix dernières années dans l'amélioration de ses infrastructures sportives. On notera ainsi les projets suivants : l'aménagement de deux terrains de football et de deux terrain de football « diablotin » (pour les enfants) en pelouse synthétique dans le parc du Bon Pasteur, la rénovation du skate-park à côté de la piscine Triton, inauguré en 2015, la création de 3 terrains de tennis couverts au Triton, la rénovation complète de la piscine Triton, la création de deux terrains de hockey du White Star (dont le dernier inauguré en 2017), la réalisation d'une tribune de 300 places dans le stade du Bon Pasteur (achevée en 2015), l'équipement des sanitaires et vestiaires des nouvelles tribunes du stade Bon Pasteur (2019), la construction de terrains de paddle sur le site du White Star (2018).

⁵⁸ Source : commune d'Evere

D'autres projets sont en cours sur la commune :

- La rénovation du terrain de foot du complexe en pelouse naturelle avec l'installation d'un double marquage pour du football américain (prévu pour 2020) ;
- La rénovation du parcours sportif au parc Bon Pasteur (dont la gestion a été donnée à Bruxelles Environnement qui se chargera donc de cette rénovation).
- La rénovation de la salle des sports du complexe sportif (PU en cours)
- Des projets sur le terrain de St-Josse-Ten-Noode (cure d'air, vestiaires, etc.).

Sur le plus long terme de nouveaux aménagements sportifs seront construits dans le cadre des projets régionaux, notamment une salle de sport polyvalente pour le projet Josaphat et un parc avec parcours sportif.

Une offre en aires de jeux, terrains de sport et skatepark importante mais vieillissante

La commune possède actuellement 20 aires de jeux⁵⁹. De manière générale, il existe des plaines de jeux pour les enfants et les adolescents couvrant une palette assez large d'âges. Elles sont assez classiques mais ont l'avantage d'être nombreuses. La plupart des jeux ont été installés avant 2005 et certains jeux datent encore de 1996 et ont donc plus de 20 ans⁶⁰. Les aires de jeux plus récentes sont souvent plus originales et en meilleur état d'entretien (ex : Square Hoedemaeckers).

Si quelques aires de jeux ont été jugées comme étant de bonne qualité, la plupart ont été jugées comme de moyenne voire de mauvaise qualité dans l'étude menée en 2011 par Bruxelles-Environnement. Certains jeux ont d'ailleurs été récemment enlevés par la commune vu leur ancienneté et leur mauvais état (parc de l'Argillère, Complexe sportif notamment).

La commune compte en outre 7 lieux ouverts et gratuits où les jeunes peuvent aller faire du sport : plusieurs agora-space et un skate-park (situé près du Triton).

Certaines de ces aires de sport sont assez vieilles et en mauvais état. Leur entretien est une préoccupation importante pour la commune.

De manière générale, l'offre en aires de jeu répond donc quantitativement assez bien à la demande au niveau communal mais le niveau qualitatif n'est pas toujours garanti.

Pour ce qui est des agoraspace / skatepark, l'offre adhère très bien à la demande dans le haut d'Evere, alors que dans le bas d'Evere, un seul agoraspace existe. Le nord-est de la commune de Schaerbeek est également assez pauvre en ce type d'équipements ce qui renforce le déficit dans cette zone.

Une offre insatisfaisante malgré des efforts de la commune

La commune a, ces dernières années, fait des efforts conséquents pour rencontrer la demande des jeunes, notamment dans la tranche d'âge 12-25, ce qui a abouti à la création d'un Skatepark, d'un nouvel Agoraspace à la réhabilitation du terrain de pétanque à côté de l'église Saint-Vincent, l'aménagement d'engins de fitness dans le complexe sportif, etc.

⁵⁹ Source commune d'Evere mars 2020

⁶⁰ Selon l'inventaire régional réalisé par BE en 2011

Elle a aussi travaillé pour rénover son offre avec la rénovation complète du square Hoedemaekers en 2012, la rénovation du parc de l'Argilière qui sera agrandi et renommé « parc Mandela », la nouvelle petite plaine de jeux à l'angle Brandt/Conscience, etc.

Sur le long terme de nouvelles aires de jeux et promenades plantés sont également planifiés dans les grands projets de la région : le projet Josaphat sera doté d'un espace vert structurant sur la rive ouest de la voie ferrée. Il sera jalonné par des activités diverses, skatepark, aires de jeux, parcours santé,... De la même manière le projet masterplan Parkway prévoit de reprendre deux voies à l'autoroute E40 qui seront transformées en promenade plantée, avec des activités récréatives et sportives et le projet Mediapark prévoir un espace vert central structurant.

CULTURE, TOURISME, CIMETIÈRES ET CULTES

Une offre culturelle diversifiée à vocation locale

D'un point de vue territorial, on notera que les implantations culturelles everoises sont de relativement petite taille et concentrées dans le Bas Evere. Dans le Haut Evere et dans le centre, on trouve des ateliers pour enfants, et maisons de quartier, mais il n'y a pas de lieu fédérateur ou d'envergure accessible à tous.

MUSÉES

La Commune compte deux musées :

- le Musée Communal, situé rue Stuckens, qui permet, à travers divers objets de la vie quotidienne, de retracer l'histoire de la Commune. Il accueille environ 800 visiteurs par an⁶¹.
- Le Musée Bruxellois du Moulin et de l'Alimentation (MBMA), situé dans l'ancien moulin à vent d'Evere, monument classé, au croisement de la chaussée de Haecht et de la rue du Tilleul. En 2006, il a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et a ouvert ses portes au public en septembre 2008. En plus de l'exposition permanente il accueille des expositions temporaires et un parc. Le musée propose aussi des nocturnes, des ateliers culinaires, des activités pour les enfants, des conférences. Le musée connaît un certain succès puisque depuis son ouverture il comptabilise +/- 5000 visiteurs⁶² par an ce qui est relativement important⁶³. Le parc et les logements attenants au moulin ont également fait l'objet de travaux de rénovation.

CENTRES CULTURELS

Les activités culturelles sont principalement placées sous l'égide :

- Du Centre Culturel de la Communauté Flamande « Everna », situé rue St-Vincent dont les principales missions sont :
 - o L'information :
Il informe via la publication d'un magazine bimestriel. Bien connecté au réseau associatif, il assure le lien entre les ASBL pour porter des projets communs. Il propose également des services divers via un bureau d'information (baby-sitting, location d'espaces ou de matériel pour les ASBL, services de soins, conseil pour les jeunes...)
 - o L'organisation d'évènements culturels :
Il propose des projections de film, du théâtre, des concours, des stages pour les enfants, du sport, une école de musique...
 - o L'éducatif :
Everna organise des cours de néerlandais et propose des conférences ou des cours sur des thématiques variées : écologie, histoire de l'art...
 - o La sensibilisation :

⁶¹ Source service culturel d'Evere, 2014

⁶² Source service culturel d'Evere, 2020

⁶³ A titre de comparaison, la médiane du nombre de visites annuelles pour un musée Belge était de 3.371 visiteurs et la moyenne de 16.469 en 2009 source Statistiques des musées belges, 2009, SIST.

Everna intervient auprès de la commune et de la région sur les questions culturelles et infrastructurelles.

- Du Centre culturel de la communauté francophone « l'Entrela » situé au 43 rue de Paris et dans les anciens locaux de l'école n°2.

Ses actions sont principalement :

- o Organisation d'un large éventail d'ateliers dans le cadre du centre d'expression et de créativité : théâtre, arts plastiques, atelier de voix, de percussion... en 2014 ce sont 139 enfants qui ont participé à ces activités
- o Organisation d'ateliers extra-scolaires et stages pendant les vacances scolaires (cf. chapitre jeunesse)
- o Formations en informatique via son espace public numérique, qui possède 10 ordinateurs. La grande majorité des personnes qui prennent ces cours sont orientés par Actiris (70%) bien que les cours soient ouverts à tous sans condition d'âge
- o École des devoirs pour les enfants et cours d'alphabétisation pour adulte (cf. chapitre enseignement)
- o Cours de langues, anglais et néerlandais, pour enfants et adultes, avec une dizaine de personnes par classe.
- o Programme de diffusion : concerts, théâtre, cinéma... par exemple : le cinéma 4/4 ou le cinéma intergénérationnel ciné-âge, et de nombreux spectacles. En tout 4300 personnes ont assisté à une de ces représentations ou projection en 2014.
- o Soutien à la création pour certains artistes et diffusions de leurs œuvres, il y a notamment 8 résidences d'artistes sur la commune. L'Entrela participe aussi activement à l'organisation du festival « parcours d'artiste ».
- o Médiation culturelle avec les citoyens : projets participatifs, relais avec les associations...
- o Promotion interculturelle, via le festival Patchwork et les soirées métissées qui mettent en valeur la (multi)culture, la musique, la gastronomie du monde.
- o Il propose aussi des services de location de salle

L'Entrela joue également un rôle social important dans la commune. Très lié à la maison sociale et aux maisons de quartier, il organise notamment des cours d'alphabétisation. Ces dernières rencontrent un tel succès que chaque année le centre culturel doit refuser du monde (en 2019, 240 personnes ont suivis ces cours et 15% des demandes ont dû être refusées).

Le Manoir, rue des Deux Maisons (dans le haut Evere), est un espace communal loué à des ASBL sur lequel l'Entrela a une priorité pour l'organisation d'évènements culturels ou d'ateliers.

L'espace Toots, dans les anciens locaux de l'école n°1. Ce bâtiment a été complètement rénové au début des années 2000 pour devenir une véritable salle des fêtes et salle de spectacle pour la commune (capacité 200 places). Elle est mise à disposition des centres culturels, de l'académie de musique et des associations. Toutefois un « contrat commune » donne la priorité à l'Entrela.

ACADÉMIE DE MUSIQUE

L'académie de musique est un établissement subventionné par la fédération Wallonie-Bruxelles, qui propose des cours de musique, de chant, de danse, d'art dramatique et encore d'autres activités.

Elle possède des implantations dans toutes les écoles communales francophones d'Evere.

En 2019-2020 elle comptait 815 élèves, principalement des enfants et a dû refuser 30 demandes d'inscriptions.

BIBLIOTHÈQUES / LUDOTHÈQUES

La commune dispose de deux bibliothèques et trois ludothèques.

Les deux bibliothèques sont situées sur le site de la maison communale.

- Bibliothèque francophone Romain Rolland (quelque 58.000 prêts annuels⁶⁴) : elle a fait l'objet d'une fusion pour devenir la bibliothèque Schaerbeek-Evere, ce qui lui a permis d'augmenter sensiblement sa qualité, notamment via le recrutement de 3 bibliothécaires. En outre, elle a intégré les bibliothèques de quartier (Germinal et Picardie) qui existaient préalablement.
- Bibliothèque néerlandophone Herman Terlinck (quelque 32.000 prêts annuels⁶⁵).

Elles organisent régulièrement des lectures de contes ou des événements (par exemple Halloween).

La ludothèque de la commune se situe dans la maison communale. La fréquentation de cette ludothèque est en augmentation (4248 prêts en 2018, soit 419 de plus que l'année d'avant)⁶⁶.

En plus de la ludothèque, des espaces de jeux sont proposés :

- au sein du centre culturel Everna pour les enfants néerlandophones ;
- espace de jeux libres, dans l'ancienne école 2, rue Mattheussens, qui propose des jeux d'extérieurs en autogestion encadrés ;
- espace de jeux libres au Manoir.

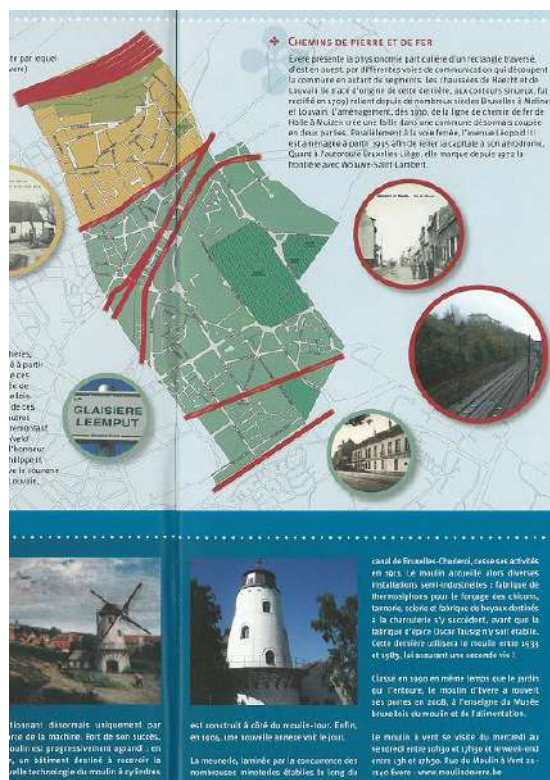
AUTRES ACTIVITÉS CULTURELLES OU TOURISTIQUES

La Région publie un guide « Evere à la carte ». Il propose des promenades dans Evere, revient sur l'histoire de la commune, décrit son patrimoine. Le graphisme est soigné, l'information de qualité, l'objectif de séduire le touriste est accompli.

⁶⁴ Source : Service Culture Evere, chiffres 2019.

⁶⁵ Idem.

⁶⁶ Source : rapport annuel, Evere, 2018-2019



Extrait du guide « Evere à la Carte ».

Par ailleurs, les activités culturelles de la commune sont mises à jour et proposées sur l'agenda de la commune.

Il est facile d'y louer des locaux pour organiser une fête, via les centres culturels, mais aussi dans le complexe sportif, dans les salles paroissiales, ou d'autres locaux communaux spécialement dédiés aux réceptions (par exemple 't Hoevetje, une ferme du 17^e siècle qui peut accueillir jusqu'à 100 personnes ou le chalet Rose).

Pour toutes ses activités et événements, sauf exceptions, la commune assure l'accès à tous et garanti le bilinguisme. Evere souhaite être une commune modèle en matière de respect mutuel des deux communautés.

Des opérations comme « parcours d'Artiste » et « Artistes à l'œuvre » sont régulièrement organisées, ainsi que des expositions d'amateurs pour lesquelles une aide logistique est fournie.

Une offre culturelle ayant connu une forte évolution ces 10 dernières années

Depuis 1997 Evere a beaucoup travaillé pour étoffer son offre culturelle. Les principales réalisations culturelles sont les suivantes :

- Création du Musée Bruxellois du Moulin et de l'Alimentation (2008) ;
- Création de l'espace Toots pour les concerts et les activités culturelles (début des années 2000) ;
- Rénovation du centre culturel l'Entrela rue de Paris et ouverture et d'une extension dans les anciens locaux de l'école 2 rue Mattheussens ;
- Ouverture d'une maison de quartier rue de Picardie.

L'extension de la Maison Communale, square Hoedemaekers, a par ailleurs permis d'améliorer et développer les activités culturelles : regroupement des bibliothèques francophone et néerlandophone et installation d'une ludothèque.

Outre ces réalisations, des améliorations ont également été menées d'un point de vue plus qualitatif :

- intensification de la participation des habitants à la politique culturelle de la commune, notamment via des conseils culturels. L'Entrela a par ailleurs lancé une grande enquête « mon quartier, notre avenir » afin de mieux connaître les envies des habitants et d'adapter son offre ;
- prise en compte de l'évolution (multi)culturelle et sociale de la population avec le développement d'activités spécifiques (festival Métissé, cours d'alphabétisation...) ;
- développement des activités dédiées à la jeunesse (cf. chapitre sur la jeunesse).

Les défis à remplir par la commune résident donc essentiellement dans l'accès à la culture à tous allant de pair avec la prise en compte de la multiculturalité croissante de la commune. De même, le rôle joué par les centres culturels en matière de cohésion sociale devra continuer à évoluer.

Enfin dans le cadre du projet Josaphat un emplacement est réservé pour la création d'un équipement culturel, qui sera probablement situé à Schaerbeek, mais dont le rayonnement devrait franchir les limites du quartier.

Rayonnement culturel et touristique d'Evere

Evere est une commune de seconde couronne relativement excentrée et plutôt résidentielle dont le rayonnement culturel et touristique sur l'ensemble de la région est limité. Son offre a surtout vocation à satisfaire la demande locale, et de ce point de vue on peut estimer qu'elle est relativement complète. L'ouverture du MBMA et de l'espace Toots a toutefois permis à Evere de se doter d'infrastructures au rayonnement supra-local.

Les habitants sont bien informés grâce :

- au journal communal « Evere Contact », qui fait la part belle à toutes les activités culturelles ;
- à l'agenda en ligne, régulièrement mis à jour ;
- aux sites internet et autres supports de communication des centres culturels qui sont clairs et complets (mailing, folders...).

Les différents centres ou services culturels de la commune connaissent ainsi un certain succès auprès de la population locale (fréquentation en hausse de la ludothèque, près de 900 inscrits à l'académie de musique, 8000 visites annuelles au MBMA...).

Une spécificité de la commune d'Evere : la présence de nombreux cimetières

Les cimetières sont un équipement de nature courante, mais qui ont à Evere une importance très particulière car, hormis le cimetière d'Evere sis à l'angle de l'avenue Bordet et de la rue d'Evere, ainsi que l'ancien cimetière de la rue St-Vincent, aujourd'hui désaffecté, la Commune abrite :

- le cimetière de Bruxelles qui est un des plus grands cimetières en région bruxelloise. Ce cimetière, qui est classé ainsi que certains de ses éléments (tombes), a acquis une valeur patrimoniale,

paysagère et environnementale exceptionnelle à Bruxelles (pour plus de détail à son sujet, cf. le chapitre relatif au patrimoine immobilier et aux espaces verts protégés).

- le cimetière de Schaerbeek, sis à côté du cimetière d'Evere.

L'ampleur du développement des cimetières à Evere tient donc un rôle non négligeable sur sa structure urbaine générale et son paysage. Ceux-ci occupent en effet 0.48 km², soit presque 9 % du territoire communal.

Lors de l'ancien PCD, il avait été constaté que la vocation du cimetière de Bruxelles était en train de changer pour devenir un poumon vert de la commune, et qu'il fallait réhabiliter ce lieu (victime de vandalisme) pour en faire un espace de promenade agréable pour les Everois.

Des aménagements ont donc été réalisés en 2007 à cette fin :

- Esplanade aménagée en matériaux nobles, arbres et haies, itinéraire cyclable, éclairage
- Passage de la promenade verte dans le cimetière aux heures d'ouvertures
- Permis demandé pour l'aménagement d'une zone verte dans le cimetière

Un columbarium a aussi été construit. Le monument des anciens combattants a été rénové dans l'ancien cimetière d'Evere et un nouveau monument des anciens combattants a été construit dans le nouveau cimetière d'Evere.

La Société Coopérative intercommunale de crémation (SCIC) projette d'installer un crématorium qui permettra « *de soulager celui situé à Uccle, le seul existant à ce jour sur le territoire régional et qui ne répond plus à la demande actuelle.* ». Une procédure de désaffectation de pelouse a été entamée en 2010 à cette fin avenue Jules Bordet. Le permis d'urbanisme et le permis d'environnement ont récemment été approuvés par la Région.

On notera également qu'un projet de réaménagement du cimetière d'Evere est à l'étude. Un masterplan a été récemment réalisé par la Commune en vue de son réaménagement.

Des lieux de cultes diversifiés, à l'image d'une commune multiculturelle

On relève trois églises catholiques sur le territoire everois (cf. carte E4 « Loisirs et culture ») :

- l'église St-Vincent, située dans le Bas-Evere.
- l'église Notre-Dame Immaculée, à proximité de la Maison Communale, place Notre-Dame.
- l'église St-Joseph dans le Haut-Evere, place de Paduwa.

Il existe aussi quatre lieux de culte protestants :

- une église évangélique Baptiste, chaussée de Haecht.
- une église évangélique Protestante : rue Godefroid Kurth
- une église évangélique Arabe
- une église Néo-apostolique, avenue Franz Guillaume.

Depuis le dernier PCD de 1997 une mosquée a été créée à Evere : la mosquée Ettaouba. En plus d'être un lieu de culte pour les musulmans, elle est aussi un lieu de socialisation important. Il semblerait que

l'infrastructure soit déjà trop petite pour accueillir les fidèles ce qui peut causer des tensions, notamment avec le voisinage (circulation automobile, stationnement)⁶⁷.

⁶⁷ Source : enquête "Mon quartier, notre avenir" l'Entrela, 2014-2015

MARCHÉ DU TRAVAIL

Une population everoise active et salariée (au lieu de résidence)

Les tableaux ci-dessous reprennent les principaux chiffres relatifs à la population active⁶⁸ à Evere (2017) :

MARCHÉ DU TRAVAIL

Population active occupée (lieu de résidence)	Evere		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2017	2011	2017
Taux d'emploi des hommes (15-64 ans) (%)	55,1	57,7	53,2	58,2
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans) (%)	45,3	48,1	43,5	49,0
Taux d'emploi (15-64 ans) (%)	50,0	52,8	48,3	53,6

Chômage	Evere		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2017	2011	2017
Taux de chômage des hommes (15-64 ans) (%)	18,8	15,3	21,9	17,4
Taux de chômage des femmes (15-64 ans) (%)	22,6	18,8	23,2	18,4
Taux de chômage (15-64 ans) (%)	20,6	17,0	22,5	17,8
Taux de chômage (15-24 ans) (%)	33,8	26,0	34,4	27,8

Travail à temps partiel	Evere		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2017	2011	2017
Part des hommes salariés à temps partiel (15-64 ans) (%)	16,5	16,9	18,6	19,6
Part des femmes salariées à temps partiel (15-64 ans) (%)	41,8	42,5	42,5	43,2

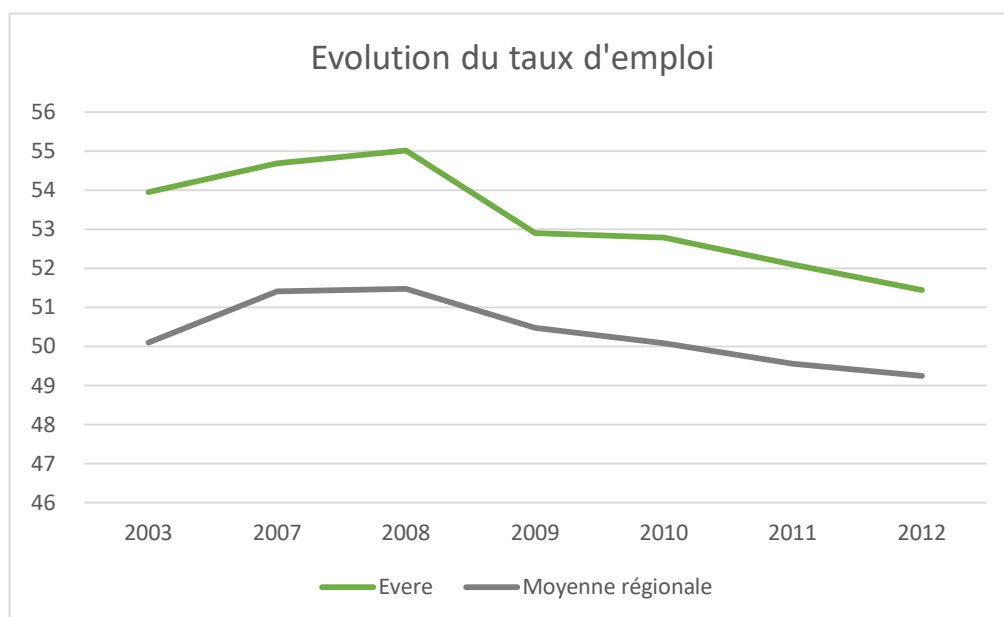
Principaux indicateurs du marché du travail (Source : IBSA – Chiffres-clés par Commune publiés en 2019)

En 2017, 52,8% de la population en âge de travailler (15-64 ans) était active et occupée⁶⁹ sur le marché du travail à Evere (= taux d'emploi), soit un chiffre légèrement inférieur à la moyenne régionale (53,6%).

Après une augmentation au début des années 2000 jusqu'à atteindre 55% en 2008, le taux d'emploi a chuté et est passé sous la barre des 50% depuis 2010. Il a réaugmenté ces dernières années. La courbe d'évolution du taux d'emploi everois est toutefois parallèle à celle de l'ensemble de la Région, les causes de cette évolution sont donc étroitement liées au contexte conjoncturel régional de crise.

⁶⁸ La population active (15 à 64 ans) est composée de la population ayant un emploi et de la population au chômage. La population active d'une commune donnée est celle domiciliée sur le territoire de la commune considérée. Ces chiffres ne doivent pas être confondus avec ceux de l'emploi, la population active étant considérée à son lieu de résidence et l'emploi au lieu de travail.

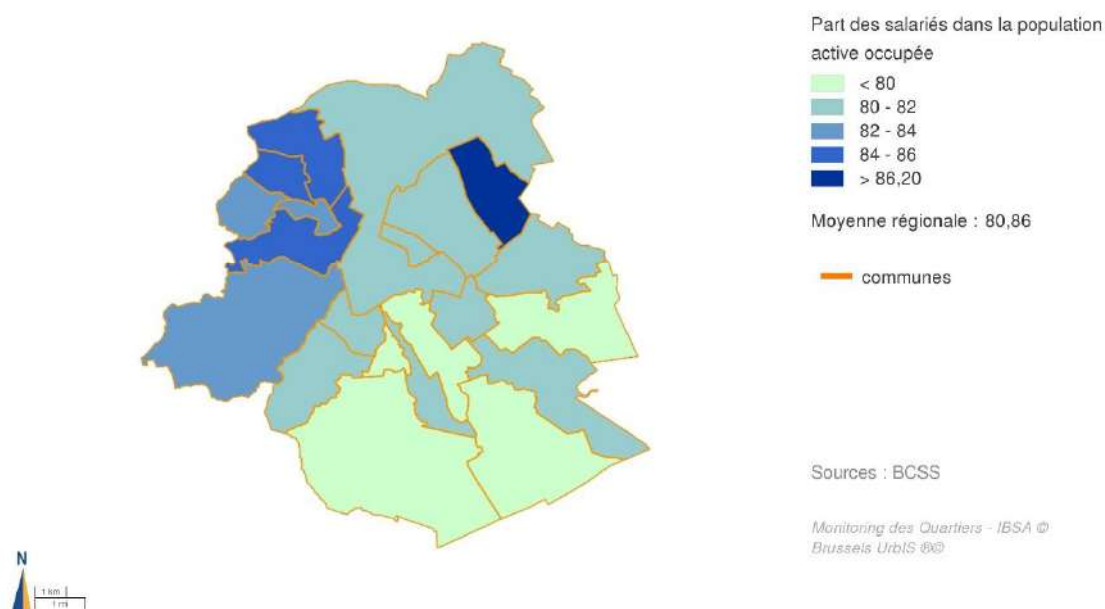
⁶⁹ La population active occupée se compose des personnes âgées de 15 à 64 ans ayant un emploi (travailleurs indépendants et salariés).



Evolution du taux d'emploi (Source : IBSA – Monitoring des quartiers)

Parmi les 24.256 personnes actives occupées en 2012, les travailleurs indépendants représentent 10,2 %, soit une valeur largement inférieure à la moyenne régionale (14,4 %) et un des pourcentages communaux les plus faibles observés en Région de Bruxelles Capitale (2,4 % de l'ensemble des travailleurs indépendants de la région⁷⁰). Cela implique bien entendu que le pourcentage de salariés dans la population active occupée soit le plus élevé de la région, comme l'indique la carte ci-dessous.

Part des salariés dans la population active occupée 2012 (%)



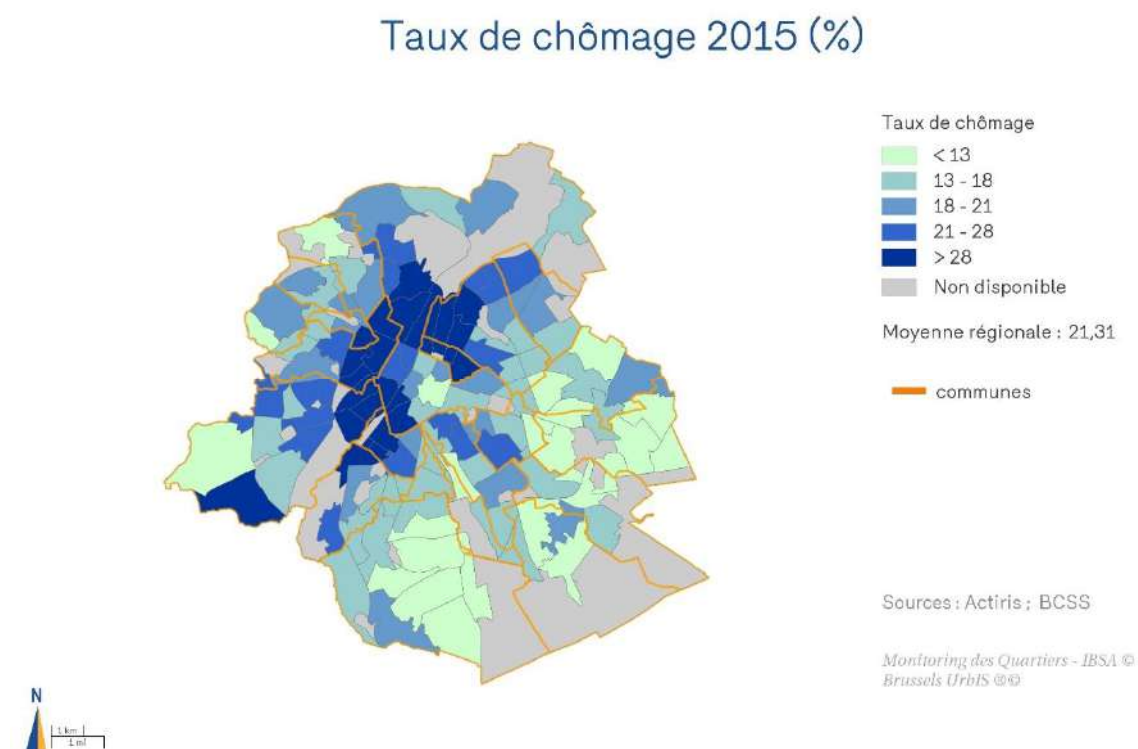
Part des salariés dans la population active occupée en 2012 (Source : Monitoring des Quartiers IBSA)

⁷⁰ La moyenne communale est de 5,3 %

Evere abrite l'ancien siège de l'OTAN d'une part et des bâtiments liés à l'Union Européenne d'autre part. A noter que, récemment, la Commission européenne a déménagé plusieurs de ses activités (ne restent plus que les bureaux de la rue de Genève et rue du Bourget) et l'OTAN a déménagé sur Haeren, limitant ainsi ce type d'activités sur le territoire communal. Cette spécificité, cumulée avec une bonne accessibilité au quartier européen et à l'aéroport, explique l'attractivité de la commune pour les travailleurs internationaux.

Un nombre de chômeur en augmentation et en situation de plus en plus précaire

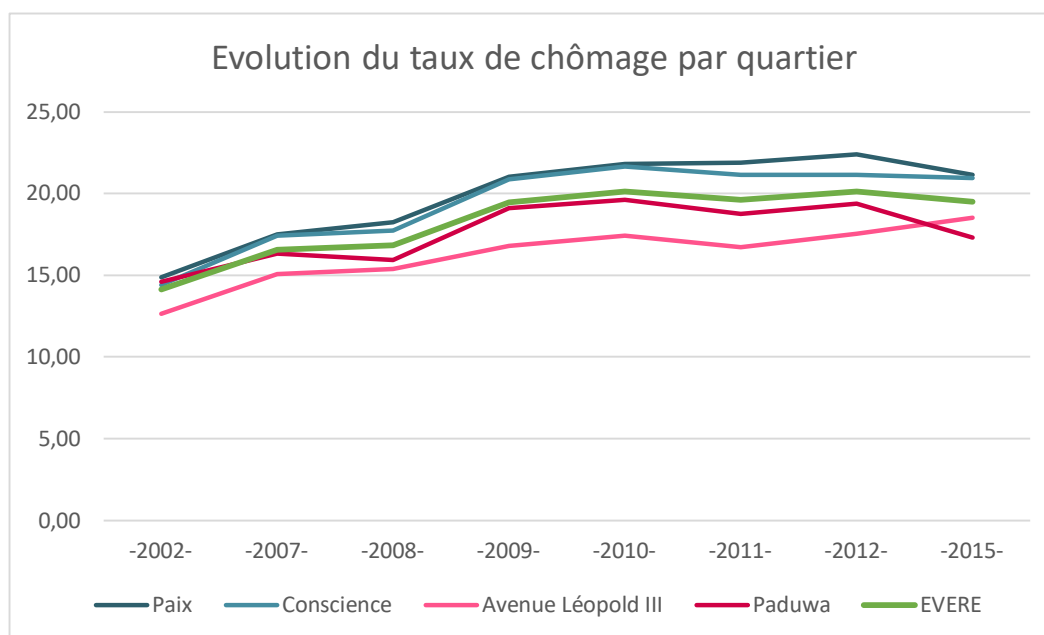
Le taux de chômage⁷¹ moyen de la commune s'élève à 17 % en 2017, soit un taux encore légèrement inférieur à la moyenne régionale (17,8 %), mais qui s'en rapproche.



Carte 7 : taux de chômage 2015 (Source : IBSA – Monitoring des quartiers)

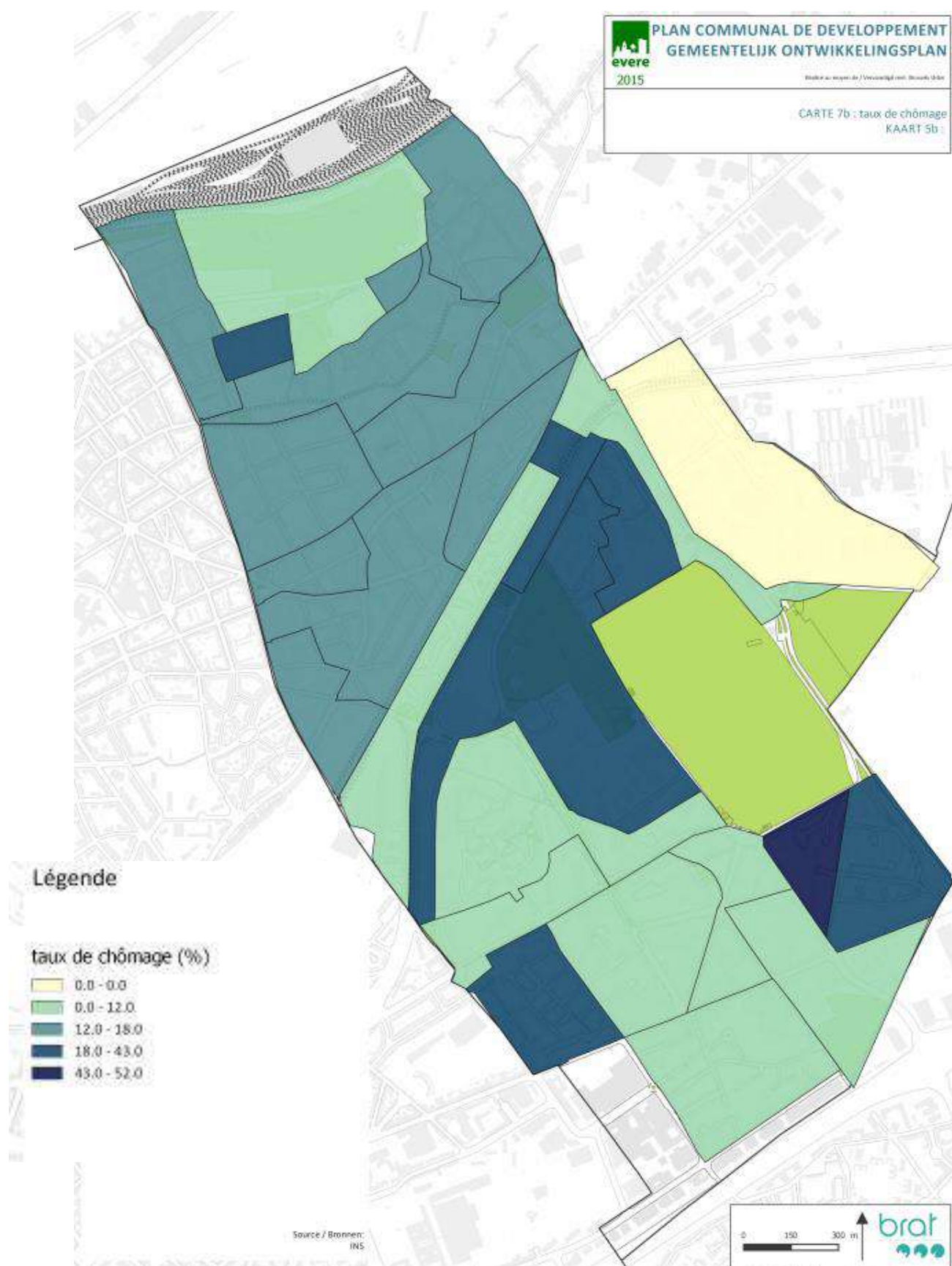
On observe de grandes disparités entre les quartiers d'Evere et au sein de ceux-ci. C'est dans le Viel Evere que l'on retrouve les taux de chômage les plus élevés de la commune.

⁷¹ Le taux de chômage représente la proportion de chômeurs dans la population active (population active occupée et chômeurs). Le nombre de chômeurs correspond au nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits auprès d'Actiris.



Evolution du taux de chômage à Evere par quartiers (Source : IBSA – Monitoring des quartiers)

A l'inverse les quartiers Léopold III et Paduwa présentent des taux de chômage moins élevés. Ils se caractérisent toutefois par d'importants contrastes entre des zones où le chômage est inférieur à 10% et des quartiers où les taux de chômage peuvent aller jusqu'à 52% de la population active (quartiers de logements sociaux).



Taux de chômage par secteur statistique en 2011 (Source : INS)

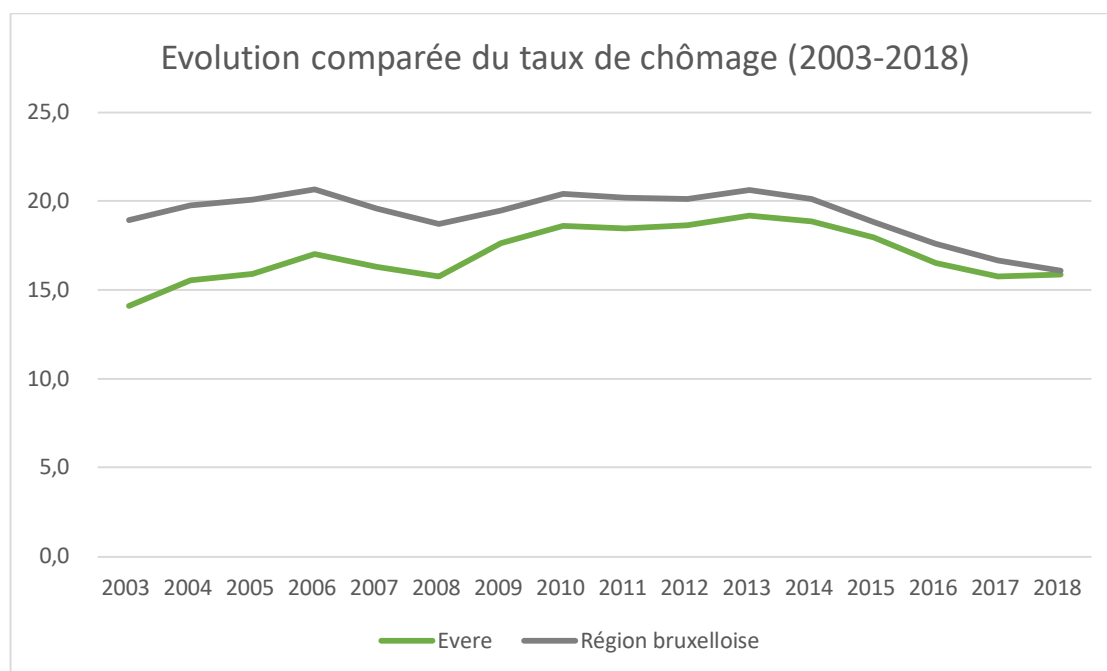
Les demandeurs d'emploi inoccupés à Evere présentent les caractéristiques suivantes témoignant d'une certaine précarité :

- Une proportion de femmes nettement plus élevée que la moyenne bruxelloise et parmi une des plus élevée de la Région de Bruxelles Capitale (en 2018, 54,23 % contre 47,88 % pour la région);
- Une proportion de moins de 25 ans plus élevée que la moyenne bruxelloise et parmi une des plus élevée de la Région de Bruxelles Capitale (en 2018, 11,56 % contre 9,95 % en RBC) ;
- Une proportion de personnes avec un niveau d'étude moyen et faible plus élevée que la moyenne bruxelloise et donc une part de chômeurs peu qualifiés supérieure à la moyenne régionale ;

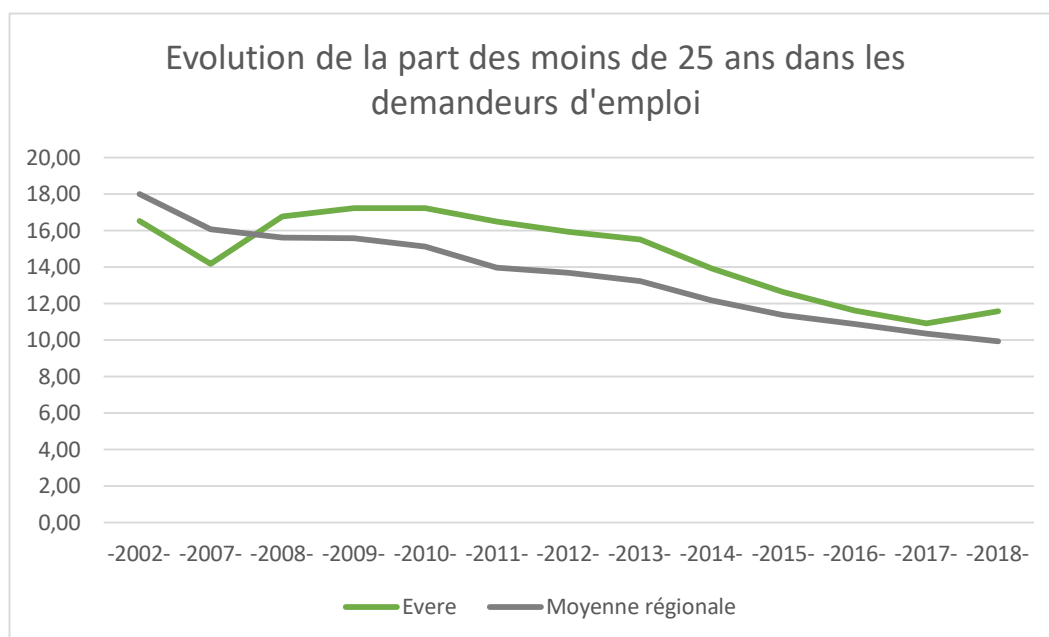
La part de chômeurs de longue durée (plus d'un an) est toutefois légèrement inférieure à la moyenne bruxelloise en 2018 (62,42 % contre 63,52%).

En ce qui concerne l'évolution du chômage, on notera :

- Une augmentation constante depuis 2003 jusqu'en 2013 : Sur cette période, le taux de chômage a augmenté plus rapidement à Evere qu'en région : de 14,1 % à 19,2 % pour Evere, contre de 18,9 % à 20,6 % pour la région). Cette augmentation du chômage est en lien avec la paupérisation d'Evere, et en particulier des quartiers du Vieil Evere où l'indice de richesse est le plus bas.
- Une baisse du taux de chômage semble s'amorcer à partir de 2014, pour la commune d'Evere comme pour la région de Bruxelles-Capitale.
- Le taux de chômage de la commune d'Evere suit l'évolution régionale, tout en restant inférieur. Toutefois, alors que la commune était plutôt épargnée au début des années 2000, cet écart avec la région tend à diminuer avec le temps et Evere rejoint petit à petit les moyennes régionales.
- Le taux de chômage des jeunes (< 25 ans) est devenu plus important que la moyenne régionale à partir de 2008, malgré une baisse sur la dernière décennie.



Evolution du taux de chômage à Evere et en région bruxelloise (Source : ACTIRIS – Observatoire bruxellois de l'emploi)



Part des moins de 25 ans dans les demandeurs d'emploi (Source : IBSA – Monitoring des quartiers)

Afin de lutter contre le chômage et d'augmenter le taux d'emploi la commune d'Evere a récemment créé une Maison de l'Emploi⁷². Elle a été inaugurée le 9 décembre 2015 et regroupe les services de l'ALE, du CPAS et d'ACTIRIS.

Evere commune créatrice d'emplois (au lieu de travail)

En 2016, la commune d'Evere comptait⁷³ 21.473 emplois salariés et 2.006 emplois indépendants, soit quelque 23.479 emplois, non compris les fonctionnaires internationaux.

Le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'habitant était de 0,56 en 2016, cette valeur est légèrement inférieure à la moyenne en Région de Bruxelles-Capitale (0,58). Evere est toutefois loin d'être une commune dortoir, elle est classée 5^{ème} commune ayant le meilleur rapport emploi / habitants dans la Région bruxelloise⁷⁴.

Les emplois salariés sont largement majoritaires à Evere. Ils représentent 91 % des emplois sur la commune, contre 9 % pour les emplois indépendants. Cette répartition est une spécificité de la commune à l'échelle régionale : entre 2007 et 2012 déjà, Evere a toujours été la commune avec le plus grand taux de salariés dans la population active occupée.

La répartition des postes de travail par branche d'activité (graphique ci-dessous), permet de constater les éléments suivants :

- L'administration publique est la principale branche d'activité à Evere, représentant 26,7 % des emplois sur le territoire de la commune (contre 17,9 % à l'échelle régionale). La présence du Ministère de la Défense contribue notamment à expliquer ce taux important ;

⁷² Cf. partie équipement et carte équipement santé et social L3

⁷³ Source : IBSA

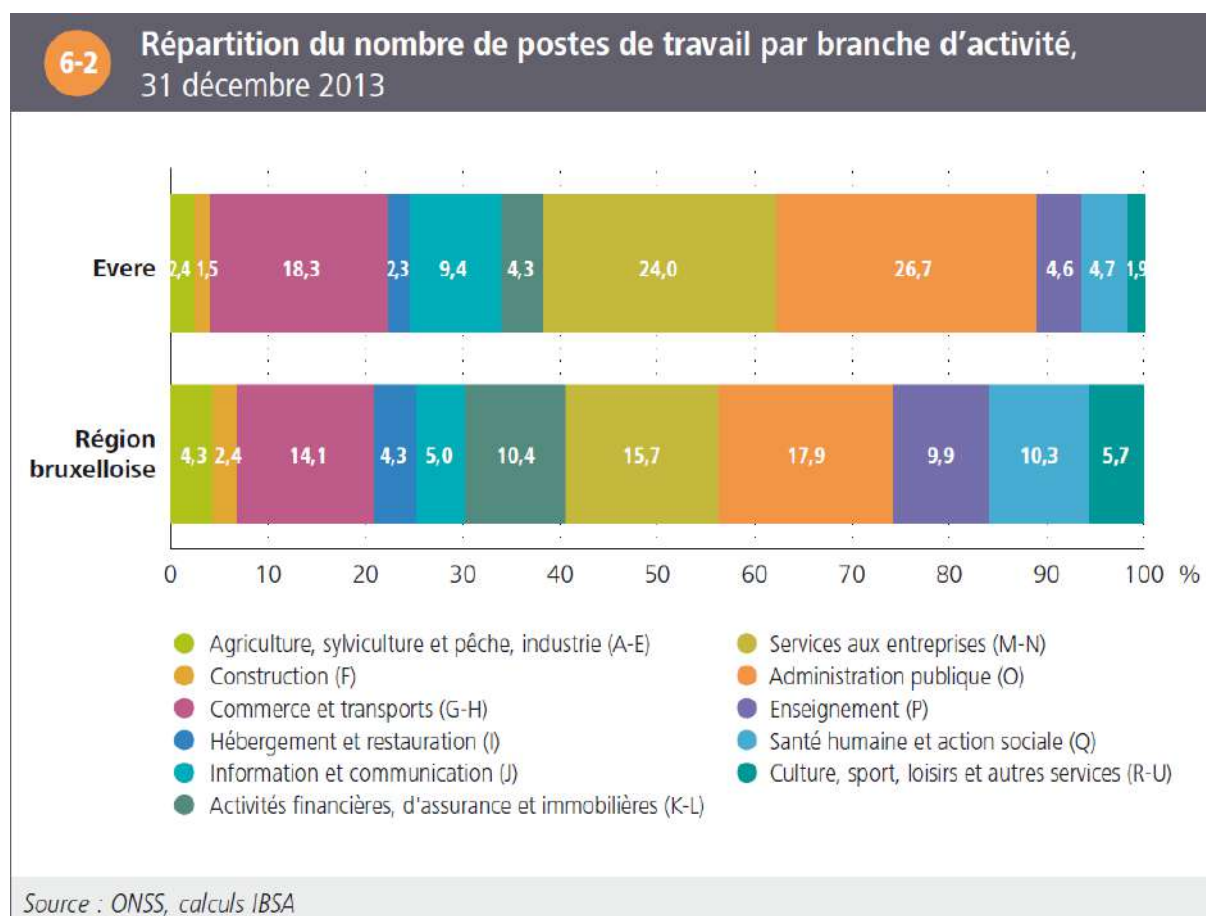
⁷⁴ Chiffres BRAT 2016.

- Les services aux entreprises sont également bien représentés sur le territoire communal. Ils constituent le deuxième secteur qui emploie le plus à Evere avec 24 % des travailleurs (15,7 % pour la région) ;
- On remarquera la surreprésentation du secteur de l'information et de la communication par rapport à l'échelle de la région : 9,4 % contre 5 % ;
- En revanche, certains secteurs comme l'enseignement ou la santé sont sous-représentés à Evere par rapport la région.

Enfin, il faut noter la présence de plusieurs institutions internationales comme l'OTAN ou la Commission européenne, dont les personnels ne sont pas repris dans les statistiques ci-dessus.

La majorité des postes à Evere sont occupés par des hommes : 62 %, contre 50 % à l'échelle régionale.

Alors que la part des postes d'employés est inférieure à Evere par rapport au niveau régional (55 % des postes contre 61 % pour la région), les postes de fonctionnaire sont en revanche surreprésentés sur la commune : 26 % des postes, contre 19 % à l'échelle de la Région. La présence de nombreux travailleurs hommes et fonctionnaires sur la commune peut s'expliquer en partie par le Ministère de la Défense, qui emploie 18 % des travailleurs sur le territoire communal⁷⁵.



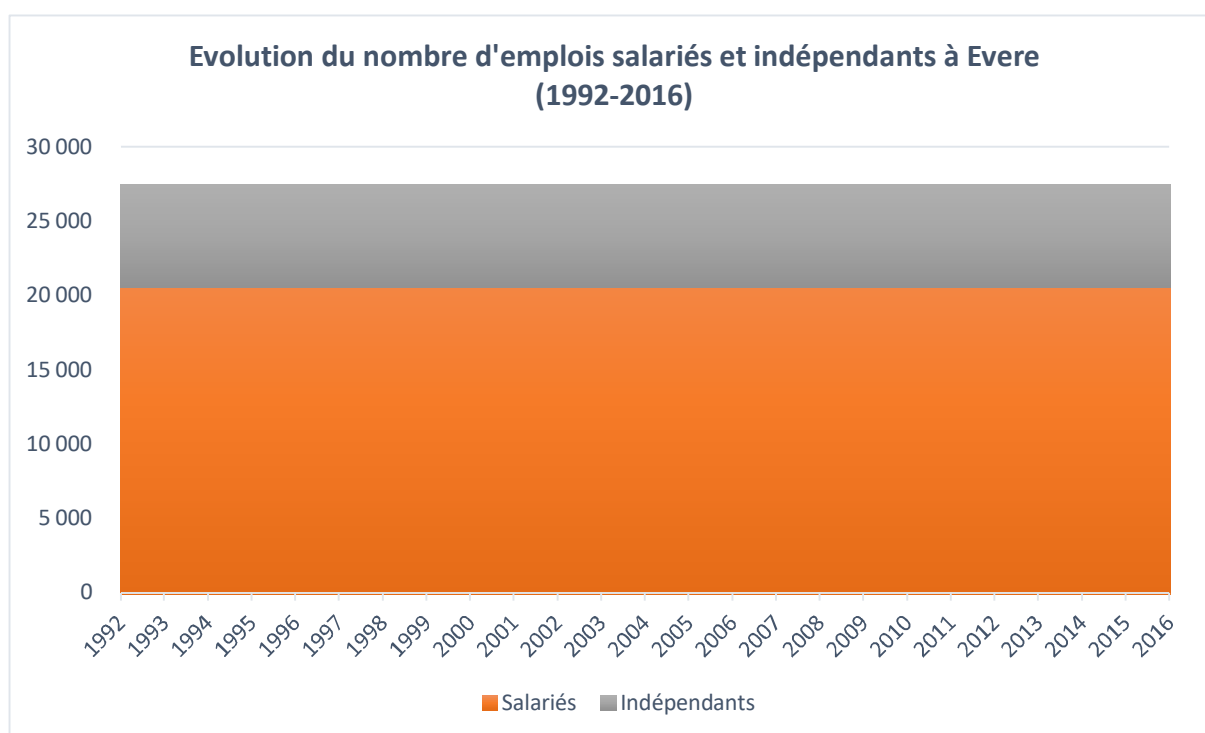
Répartition du nombre de postes de travail par branche d'activité (Source : IBSA, Zoom sur les Commune, Ed.2016)

⁷⁵ Source : IBSA, Zoom sur les Commune, Ed.2016

Une évolution de l'emploi contrastée à Evere (au lieu de travail)

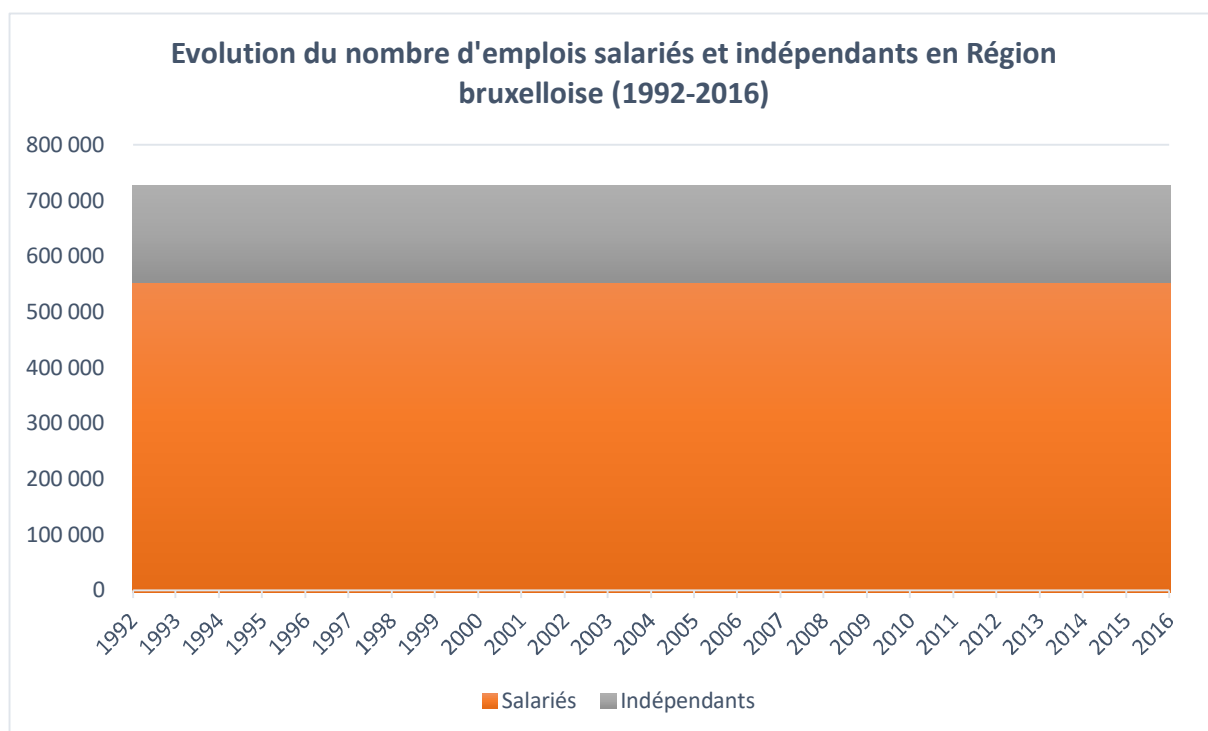
Ces dernières années (1992-2016), les évolutions relatives à l'emploi offert à Evere ont été assez contrastées. Elles ont été caractérisées par⁷⁶ :

- Une diminution du nombre d'emplois salariés depuis 2003, alors que le nombre d'emplois salariés a stagné pour la région depuis cette date, voire a légèrement augmenté (-15,4 % à Evere contre +0,5 % pour la région).
- Une augmentation du nombre d'emplois indépendants, supérieure à l'augmentation enregistrée dans l'ensemble de la région (+57,6 % contre +48,2 %). Cette augmentation vient légèrement compenser les pertes enregistrées au niveau des emplois salariés.
- Une diminution du nombre total d'emplois marquée par une forte chute de 2003 et, malgré une légère reprise entre 2003 et 2008, une baisse jusqu'en 2016, si bien qu'à cette date le niveau atteint en 2008 n'a pas encore été retrouvé. Cette évolution est d'autant plus remarquable qu'elle contraste avec l'augmentation régulière du nombre d'emplois enregistrée dans l'ensemble de la Région de Bruxelles Capitale sur la même période.



Evolution du nombre d'emplois salariés et indépendants à Evere sur la période 1992-2016 (Source : Observatoire bruxellois de l'emploi, 2016)

⁷⁶ Source : Observatoire bruxellois de l'Emploi



Evolution du nombre d'emplois salariés et indépendants en Région bruxelloise sur la période 1992-2016 (Source : Observatoire bruxellois de l'emploi, 2016)

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

De nombreuses entreprises, en bonne santé et en constante augmentation

Comme vu précédemment, la commune d'Evere est une commune productrice d'emplois. Grâce à sa location géographique, proximité de grands axes, aéroport, périphérie flamande etc. Evere reste un lieu d'implantation très intéressant pour les entreprises.

En décembre 2014, la commune comptait 2 198 entreprises, soit 2% des entreprises de la Région.

Plus spécifiquement, on trouve à Evere les sièges sociaux (du moins pour la Belgique ou pour la Région) de plusieurs entreprises d'envergure nationale voire multinationale : Orange (anciennement Mobistar), Carrefour, les imprimeries Plantin, le siège de Garmin pour la région Europe, le siège de Lunchgarden, le siège de deux radios importantes : NJR Belgique et Nostalgie Belgique, le siège de l'UCM pour la région Bruxelloise, le siège « Décathlon Belgium ».

Par ailleurs, on trouve à Evere (ou en partie sur Evere) :

- le Ministère de la Défense Nationale qui emploie plus de 2300 personnes⁷⁷, sur le site de la caserne Elisabeth ;
- le siège de l'ancien OTAN, le siège actuel étant principalement sur Haren ;
- plusieurs bâtiments des institutions européennes.

Enfin, Evere est aussi une commune très dynamique dans plusieurs secteurs :

- Les Hi Tech que ce soit en télécommunication (Belgacom, Orange Business service, Scarlet, Proximus...), en NTCI⁷⁸ (Stefanini, Quentris, Dimention Data Belgium, Benuts) ou en laboratoires pharmaceutiques (Sanofi Pasteur, Advanco, Pharma Belgium...);
- Les concessionnaires automobiles, principalement implantés dans le quartier Paduwa (BMW, Mercedes, Kia, Hunday...);
- Les entreprises dans le domaine de la sécurité (Sécuritas, Euromatec, Surveillance center...).

Evere compte enfin de nombreux commerces de proximité, ainsi que des enseignes locales de banques et d'assurances, répartis principalement dans les trois noyaux commerçants de la commune : autour de la place de la Paix (qui ne dispose toutefois plus de banque), de l'avenue Conscience et de Saint-Joseph de Paduwa. On y trouve aussi des grandes surfaces commerciales (Delhaize, Carrefour, Colruyt, Aldi, Lidl et, depuis 2013, un des deux Décathlon de la région). Signalons que certains de ces supermarchés ont ouverts récemment : le Delhaize et le Lidl rue Mommaerts témoignant de la transformation de cette zone (voir ci-dessous l'évolution des zones d'entreprises en milieu urbain du PRAS « ZEMU »).

Les entreprises everoises sont en partie situées au sein des trois parcs de Citydev (anciennement SDRB) qui totalisent environ 25 ha de terrain.

- Le site Da Vinci : il regroupe une cinquantaine d'entreprises dont 20 sur la commune d'Evere qui emploient quelque 2 000 personnes.
- Le site Carli ne compte que 5 entreprises pour quelque 300 emplois.
- Le site Evere Local, aussi appelé du « Four à Briques » est le plus ancien de la commune. Il totalise une dizaine d'entreprises pour quelque 350 salariés⁷⁹.

⁷⁷ Source SPF mobilité enquête 2011

⁷⁸ Nouvelles technologies de l'information et de la communication

⁷⁹ Source : Citydev, 2015

Des activités productives toujours nombreuses, malgré quelques reconversions

L'activité productive telle que nous l'entendons reprend les bâtiments affectés à des activités de type industrie, entrepôt, grand commerce spécialisé, commerce de gros, ateliers, dépôts, etc. A Evere, ces activités sont relativement disséminées dans le tissu urbain, on retrouve toutefois des concentrations plus importantes⁸⁰ :

- Entre les avenues Jacques Georgin et Léon Grosjean ;
- Dans les parcs d'activités « Evere local » (Four à Brique) et « Carli » ;
- Autour de l'avenue Cicéron / avenue des Communautés ;
- A proximité de l'OTAN ;
- Autour de la rue Auguste De Boeck.

Ces dernières années, plusieurs sites d'activités productives ont été reconvertis, notamment : Le projet « Vishay » qui a été reconverti en un site mixte (logement, équipements, maison de repos, commerces), le projet Skyline, le projet Vlan, les projets de construction en intérieur d'îlots derrière l'hôtel Belson sur le site d'anciens entrepôts...

Par ailleurs, certains bâtiments industriels sont actuellement vides, c'est le cas d'immeubles sur le site du « Four à Brique ».

A contrario, on notera que de nouvelles activités productives se sont implantées sur la période : construction d'un bâtiment occupé par l'entreprise « Brochage Renaître », construction de nouveaux grands commerces spécialisés (BMW, Décathlon, Troc), installation dans des surface déjà dévolues à de l'activité productive de nouveaux grands commerces spécialisés (Care, Kia).

Des activités administratives en déclin

Bien qu'Evere soit une commune de seconde couronne, le stock de bureau y est relativement important par rapport aux autres communes de seconde couronne, ce qui peut s'expliquer en grande partie par sa proximité à l'aéroport de Zaventem.

Ces 15 dernières années, de nouveaux bureaux ont été construits sur la commune :

- Le siège de Orange (anciennement Mobistar) en 2007 ;
- Des nouveaux immeubles de bureaux entre le cimetière de Bruxelles et l'OTAN.

Dans le même temps, on a pu observer de nombreux projets de reconversions liés aux problèmes de vacances observés et à la demande croissante en logements, notamment :

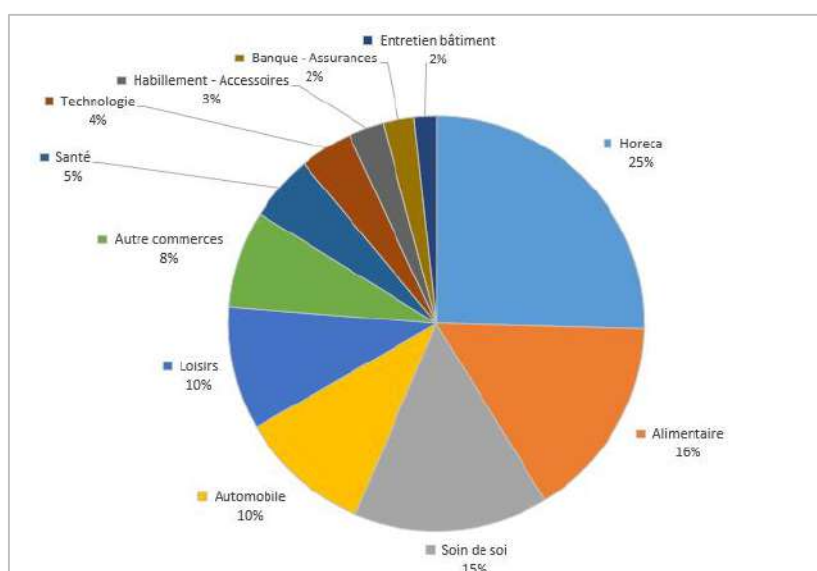
- Création de deux maisons de repos à proximité de la rue Colonel Bourg ;
- Création d'un immeuble de logement rue de Genève (projet Matexis) ;
- D'autres reconversions sont encore à venir ou en cours :
 - o Dans la rue Colonel Bourg dans le cadre du projet Parkway ;

⁸⁰ La carte 10 date de 2012, or depuis cette date plusieurs activités économiques ont été reconverties, notamment Vishay avenue Cicéron, Vlan avenue Léon Grosjean, et des ateliers de plus petites tailles dans le nord de la commune, notamment autour de la rue du Bon Pasteur.

- À l'angle Léopold III / Bordet où il y a un projet d'une centaine de logements (avec espaces commerciaux au rez-de-chaussée), à la place d'un immeuble de bureau vide ;
- À l'angle Léopold III / Bordet en face où l'immeuble de bureau récemment vide va certainement faire l'objet d'un nouveau projet plus mixte dans le cadre du Plan d'Aménagement Directeur (PAD) Bordet (voir ci-dessous) ;
- L'immeuble à l'angle Louvain / Communautés qui a récemment été démoli pour faire place à un projet mixte.

Des activités commerciales regroupées autour de pôles locaux plutôt dynamiques

En 2015, la commune d'Evere comptait 291 commerces relevant principalement de l'horeca, l'alimentaire, l'esthétique et les soins, l'automobile (en particulier dans le quartier Louvain – Mommaerts – Colonel Bourg)⁸¹.



Part des activités commerciales par type (Source : Commune d'Evere 2015)

On retrouve trois principaux noyaux commerçants dans la commune : autour de la place de la Paix, de l'église Notre Dame et de Saint-Joseph de Paduwa. Ces noyaux sont bien répartis dans la commune (bas Evere, centre et haut Evere) et jouent un rôle majeur de centre de quartier, lieu de vie et d'identification. Ces zones sont répertoriées dans le projet de PRDD de 2013 comme étant des noyaux d'identité locale. Au-delà de leur vocation commerciale, ils représentent de véritables centres de « focalisation de la vie locale » et participent de la création d'une identité pour leur quartier.

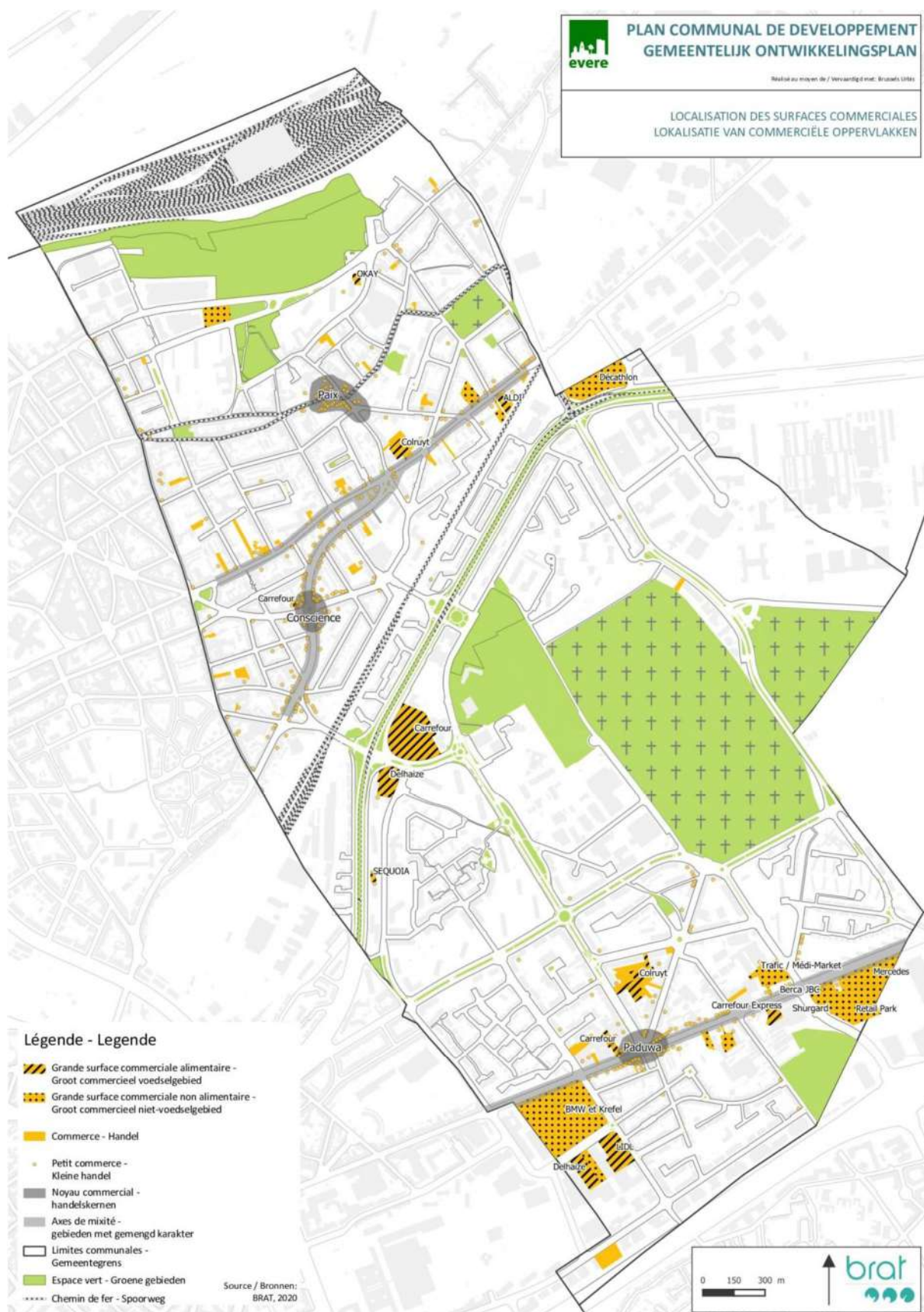
Malgré leur relativement bonne répartition à l'échelle communale, il convient de souligner que certains quartiers résidentiels sont presque totalement dépourvus de commerces, il s'agit des quartiers construits plus récemment ainsi que des quartiers sociaux de la commune d'Evere.

Plus spécifiquement, on notera que :

⁸¹ Source : Commune d'Evere, 2015.

- Les activités commerciales de type Horeca se situent essentiellement dans le quartier « Conscience ». Il s'agit essentiellement de petites restaurations, de snacks et de cafés de quartier.
- Evere compte de nombreuses grandes surfaces alimentaires disséminées sur le territoire et représentant les principales enseignes connues dans ce secteur. Deux nouvelles enseignes (LIDL) ont ouvert leurs portes dans les anciens bâtiments de BMW et de Citroën (rue Mommaerts) ;
- Evere compte plusieurs grands commerces spécialisés de rayonnement régional, en particulier :
 - o Le nouveau complexe Décathlon – Ava – Quick installé dans le zoning Da Vinci,
 - o Des nombreux concessionnaires automobiles présents surtout aux abords de la chaussée de Louvain,
 - o Des nouveaux autres grands commerces implantés dans les nouveaux quartiers (Trafic, PharmaClic et Medi-Market).
- La commune manque de petites enseignes spécialisées de proximité.

Si l'on compare à l'ancien PCD de 1997, le nombre de commerces est resté relativement stable (296 en 1997 contre 291 en 2015).



Localisation des activités commerciales (source : BRAT, Hub.brussels)

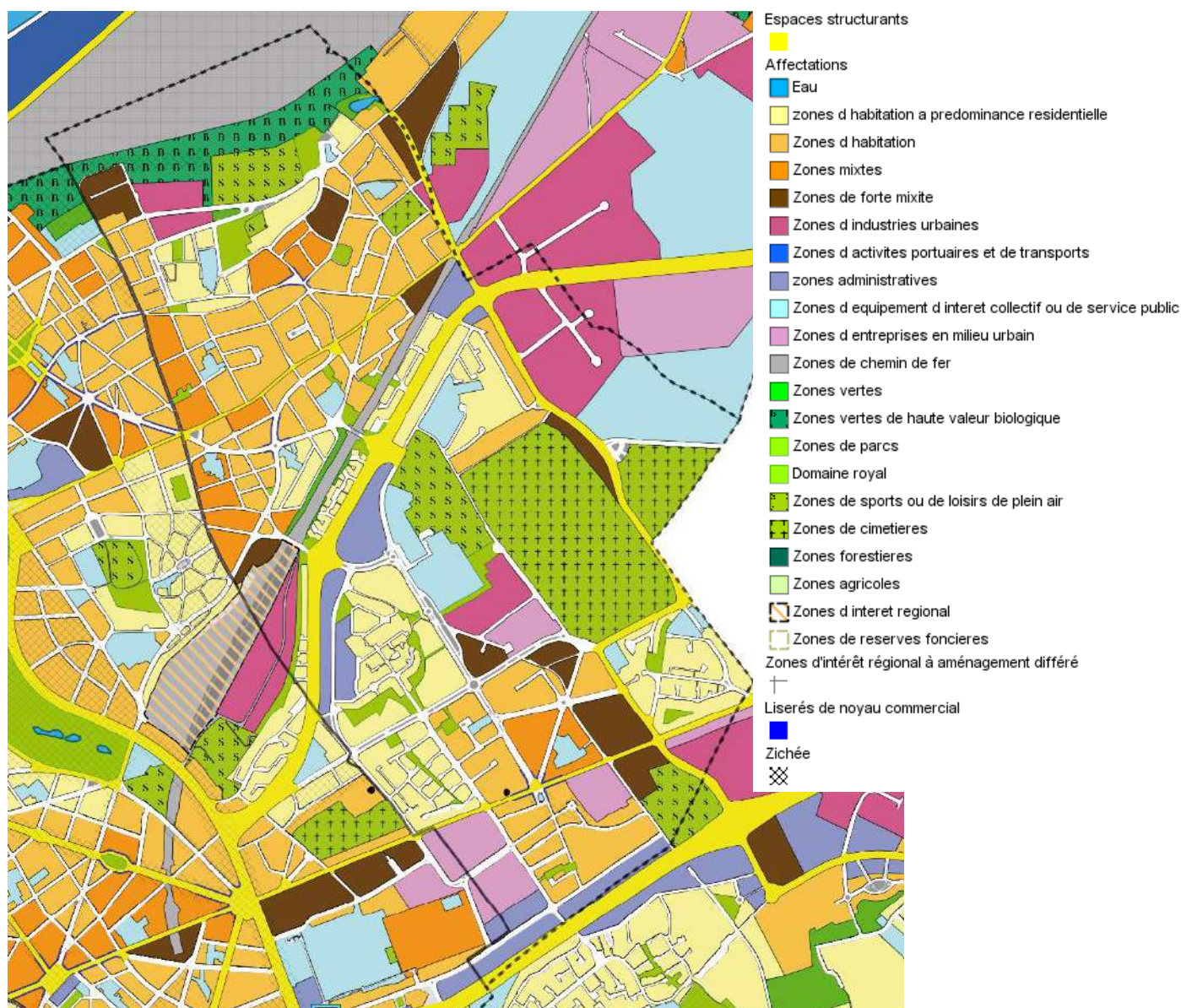
URBANISME ET PATRIMOINE

Le PRAS : Une diversité d'affectations ayant évolué pour répondre au défi démographique

Le PRAS a été adopté en 2001, il a été modifié en 2013 pour faire face au défi démographique que connaît la région. Ce nouveau PRAS démographique modifie les prescriptions littérales pour certaines zones existantes et crée des nouveaux types de zones (zones d'entreprises en milieu urbain (ZEMU) notamment) en vue de faciliter la mixité et les projets résidentiels. Ces modifications ont touché la commune d'Evere et ont permis le développement de certains projets résidentiels et/ou la reconversion d'immeubles d'activités économiques vides vers la fonction résidentielle. Elle ouvre également de nouvelles opportunités de développement dans certaines zones touchées par la vacance de leurs immeubles.

Le PRAS reprend globalement la situation de fait à Evere. On constate toutefois quelques enjeux notables :

- Certaines parties du territoire ont connus d'importantes modifications fonctionnelles et sont dans les faits de plus en plus mixtes, notamment les zones de bureaux rue de Genève et rue du Colonel Bourg, ainsi que la ZEMU de la rue Mommaerts, ce qui va dans le sens des modifications récentes apportées par le PRAS démographique.
- Le PRAS offre des possibilités de reconversions qui n'ont pas encore été exploitées, notamment dans les zones Carli et « Evere Local » (ce dernier est toutefois concerné par un projet résidentiel en cours d'élaboration) ainsi que le long de la chaussée de Louvain (site De Lijn), avec une affectation soit en zone de forte mixité soit en ZEMU.
- D'autres zones présentent moins de potentiel de reconversion (zone d'industries urbaines), notamment Da Vinci, la partie nord de « Evere Local », le zoning Carli et l'avenue A. De Boeck mais certaines font l'objet de projets spécifiques de la région.
- La question de certaines vastes zones d'équipements se pose également (notamment l'ancien site de l'OTAN et celui de la Défense). Le PRAS démographique y a en effet ouvert la possibilité d'y faire du logement ouvrant la porte à de potentielle reconversion de ces zones. Notons que ces zones font également l'objet de projets spécifiques de la région (Plan d'Aménagement Directeur Défense).



PRAS d'Evere (source PRAS 2013)

Evere, une commune comptant encore beaucoup de PPAS dont quasi l'entièreté des objectifs ont été atteints

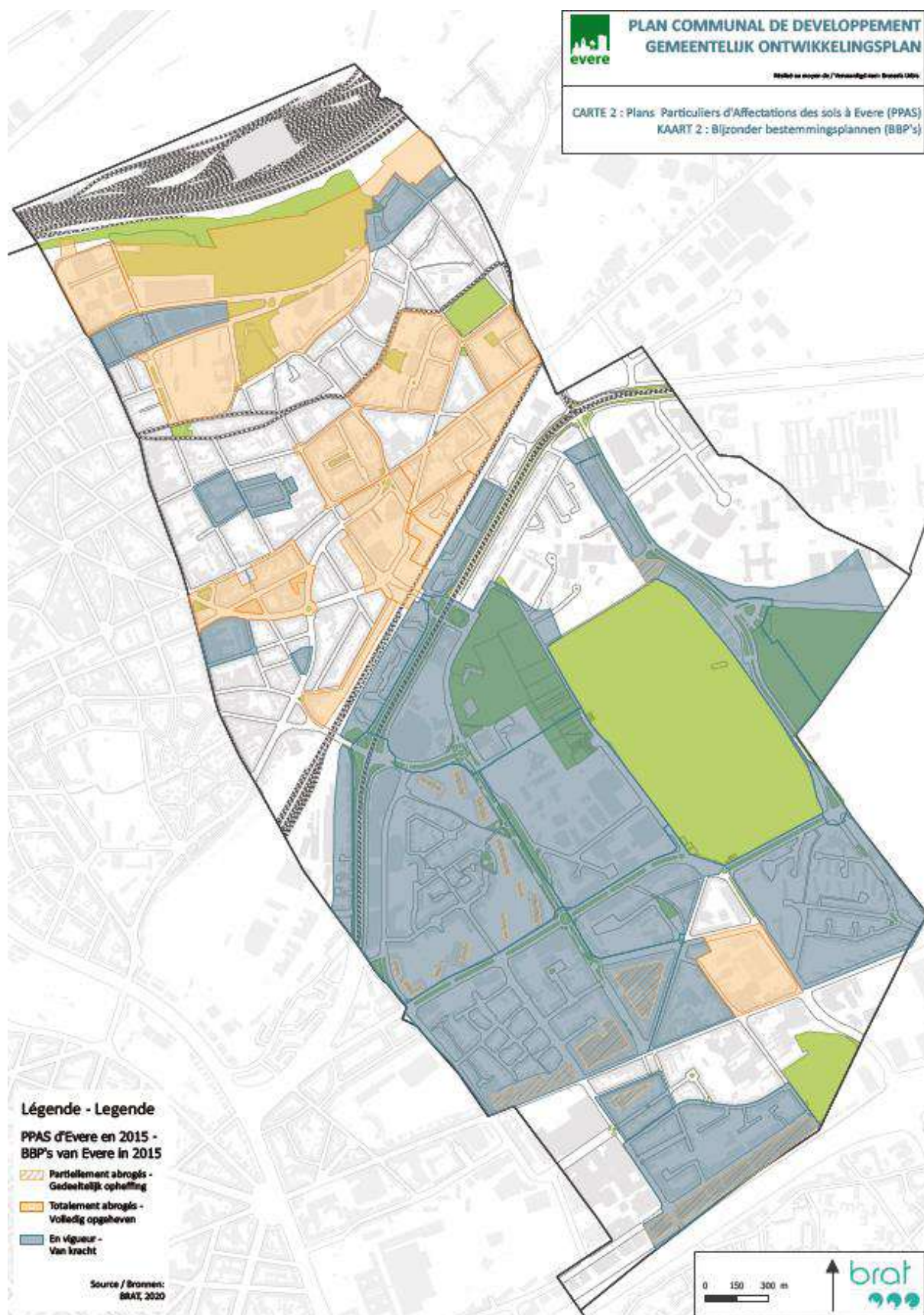
Depuis le précédent PCD et conformément à ses recommandations, un important travail d'abrogation de PPAS datant des années 1950 et 1960 (et obsolètes) a été fait. Les autres PPAS sont toujours en vigueur et un travail sur leur compatibilité avec le PRAS a été fait en 2002. Les PPAS en vigueur se trouvent essentiellement au sud de la commune, la majorité du haut Evere étant couverte par des PPAS, malgré de nombreuses abrogations partielles. La plupart des PPAS du bas Evere, plus anciens ont pour leur part été abrogés.

Evere était également concerné par plusieurs PPAS en cours de réalisation : des PPAS couvrant les zones stratégiques (Josaphat, OTAN – Da Vinci), ils sont toutefois aujourd'hui à l'arrêt, la région ayant pris la mainmise sur l'aménagement de ces zones considérées comme stratégiques via la réalisation de Plan d'Aménagement Directeur ou schémas directeurs (voir ci-dessous – Développement territorial).

Le territoire communal comprend actuellement 19 PPAS en vigueur, dont certains devraient être abrogés / modifiés en ce qu'ils sont anciens, obsolètes ou ne répondent plus aux objectifs urbanistiques en vigueur. A court terme, la Commune souhaiterait ainsi abroger les PPAS suivants :

N° PPAS	Nom	date	zone PRAS	Enjeux subsistants	Conclusions
16 ter - 160	Bordet	1974, 1992	zone d'habitation et zone mixte	Ce PPAS a été mis en œuvre pour une grande partie. Les immeubles construits ne répondent toutefois plus toujours à l'esprit du PPAS : immeubles de bureaux et non d'entreprises à caractère urbain. Ce PPAS empêche par ailleurs la fermeture de certains îlot côté Léger qui pourrait constituer un potentiel foncier et un acte urbanistique intéressants. Les prescriptions actuelles du PRAS semblent donc mieux adaptées et, vu le caractère quasi entièrement bâti de la zone, le RRU permettra d'encadrer les questions de gabarits et implantation.	à abroger totalement
201	Aubier	1997	zone mixte et zone d'équipements	Ce plan n'a été que partiellement réalisé, ce qui est logique étant donné son adoption relativement récente. Ses enjeux urbanistiques restent donc d'actualité, particulièrement en ce qui concerne le réaménagement du carrefour F. Guillaume / Cimetière de Bruxelles / Deux-Maisons. Ce PPAS pose toutefois un problème au niveau du chemin des Deux Maisons en ce qu'il empêche la fermeture du front bâti ne répondant ainsi plus aux objectifs communaux. Ce PPAS devrait être partiellement abrogé afin de permettre la fermeture du front bâti. A noter que vu le caractère limité de la zone à abroger et le caractère bâti de l'environnement immédiat, il n'est pas nécessaire de modifier le plan, les dispositions du PRAS et du RRU permettant d'encadrer les futurs projets.	à abroger partiellement
900	Evere Local	1990	Zone d'équipements, zone de forte mixité, zone de parc, zone d'industries urbaines, ZEMU	Le PPAS a été presque entièrement réalisé. La seule partie non mise en œuvre a été reprise par le PRAS en ZEMU et est en cours d'urbanisation selon les prescrits du PRAS. Pour l'autre partie, le caractère restrictif de ce PPAS pose toutefois problème notamment en ce qui concerne les zones de construction à destination publique qui sont assez restrictives (complexe scolaire uniquement pour l'une, centrale téléphonique avec téléboutique pour l'autre). Ce caractère restrictif porte préjudice à la reconversion ou à la densification éventuelle de ces zones.	à abroger partiellement (deux zones à destination publique)
2.6	Ieder Zjin Huis	1975	zone d'habitation à prédominance résidentielle	Ce PPAS fait partie d'un ensemble de PPAS couvrant la cité sociale Ieder Zjin Huis (PPAS 2 bis, 2 ter, 2.4, 2.5, 2.6 et 200). Ces PPAS ont été entièrement réalisés mais présentent toutefois l'intérêt de préserver les caractéristiques spécifiques de cette cité-jardin. Le PPAS 2.6 empêche toutefois la réalisation d'un programme de logements publics sur un îlot qui mériterait d'être repensé. Il convient donc de maintenir les PPAS couvrant la cité tout en modifiant le PPAS 2.6 afin de répondre aux enjeux actuels.	à modifier

101	Stroobants - Picardie	1990	Zone d'industries urbaines	<p>Cette zone, classée en zone d'industries urbaines au PRAS présente un potentiel intéressant pour l'ouverture à la construction de logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle est très bien desservie par les transports en commun, - Elle est située dans une zone principalement résidentielle, à proximité de nombreux équipements (écoles, centre culturel...) et d'espaces verts publics. - Le noyau d'identité locale Paix est à environ 500 m de cette zone et facilement accessible depuis via des cheminements piétons. <p>Il serait donc intéressant de faire évoluer le PPAS 101 vers un PPAS dérogatoire au PRAS qui permette d'ouvrir cette zone à la construction de logements. Ce PPAS pourrait reprendre le même type de prescription que celles existants dans une ZEMU ou une zone de forte mixité.</p> <p>On pourrait, pour compenser et préserver les activités économiques à Evere, inscrire le zoning Carli voisin (repris en zone de forte mixité au PRAS) en zones d'industries urbaines pour préserver les activités qui s'y déroulent.</p>	à modifier
-----	--------------------------	------	----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------



Etat des lieux des PPAS à Evere (source Evere)

Le PRDD, un plan régional définissant les principaux enjeux du développement territorial régional

Le Plan Régional de Développement Durable (PRDD) a été officiellement adopté par le gouvernement régional en 2018 : « Le PRDD a pour ambition de donner les réponses adéquates aux défis et enjeux qui connaît Bruxelles en tant que territoire urbain. Parmi ceux-ci, citons l'essor démographique et de l'accessibilité au logement, le redéploiement économique et l'accès à l'emploi, la mixité fonctionnelle et sociale, les différentes mobilités ou encore les questions environnementales. »⁸²

Les priorités de ce plan se traduisent concrètement par plusieurs grands axes de développement qui forment le projet de ville :

L'axe 1 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour construire l'armature du développement territorial et développer de nouveaux quartiers. Il se décline en 3 stratégies :

1. Mobiliser le potentiel et les ressources foncières : le PRDD y définit comme stratégiques le territoire du canal (dont le site de Schaerbeek Formation au nord de la commune d'Evere), 12 pôles d'intervention prioritaire (dont le territoire Reyers, le pôle Josaphat et le pôle Bordet et Défense), des pôles de seconde couronne
2. Proposer une densification maîtrisée : conditions de la densification, intégration d'immeubles élevés
3. Actions futures pour le logement social

L'axe 2 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour développer un cadre de vie agréable, durable et attractif. Il se décline en 6 stratégies :

1. Les équipements comme support de la vie quotidienne
2. Les espaces publics et les espaces verts comme supports de la qualité et du cadre de vie
3. Améliorer l'équilibre entre les quartiers via le renforcement de la politique de revitalisation urbaine dans les quartiers qui en ont le plus besoin (définition d'une ZRU)
4. Défendre et promouvoir le patrimoine urbain comme vecteur d'identité et d'attractivité
5. Renforcer le paysage naturel (maillage vert et bleu, biodiversité...)
6. Préserver et améliorer le patrimoine naturel régional (gestion de l'eau, nuisances, énergie, déchets)

L'axe 3 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour le développement de l'économie urbaine. Il se décline en 3 stratégies :

1. Soutenir les fonctions économiques dans leur dimension spatiale : renforcement des axes de développement économique, dont l'axe du boulevard Léopold III, clarification de la place de l'activité économique en ville (y compris la question des ZEMU et zones monofonctionnelles), pôles de compétitivité (dont le pôle logistique de Schaerbeek-Formation)
2. Requalifier la place des secteurs économiques : maîtrise de l'offre tertiaire (notamment via le développement de l'axe tertiaire quartier européen/Bd Léopold III / aéroport), renforcement de l'offre commerciale, soutenir et développer l'offre industrielle, renforcer l'armature logistique (notamment via le développement de Schaerbeek-Formation), soutien à une activité économique à rayonnement international
3. Soutenir l'économie de proximité et l'emploi local, notamment via la définition de la zone d'économie urbaine stimulée (ZEUS) (ne concerne pas Evere)

L'axe 4 du PRDD vise à mobiliser le territoire pour favoriser le déplacement multimodal. Il se décline à 3 échelles :

⁸² Site Perspective.brussels

1. Echelle internationale et nationale, les portes d'entrée dans la Région, y compris donc le traitement de l'entrée de la E40 à Reyers
2. Echelle métropolitaine, avec l'évolution de l'infrastructure routière et les corridors de mobilité (RER vélo, RER, réseau structurant STIB, voiries pénétrantes, promotion du report modal...)
3. Echelle locale : nœuds multimodaux - ville courte distance, modes actifs, réseau STIB...

Les principales composantes de ce projet de ville concernant la commune d'Evere sont les suivantes :

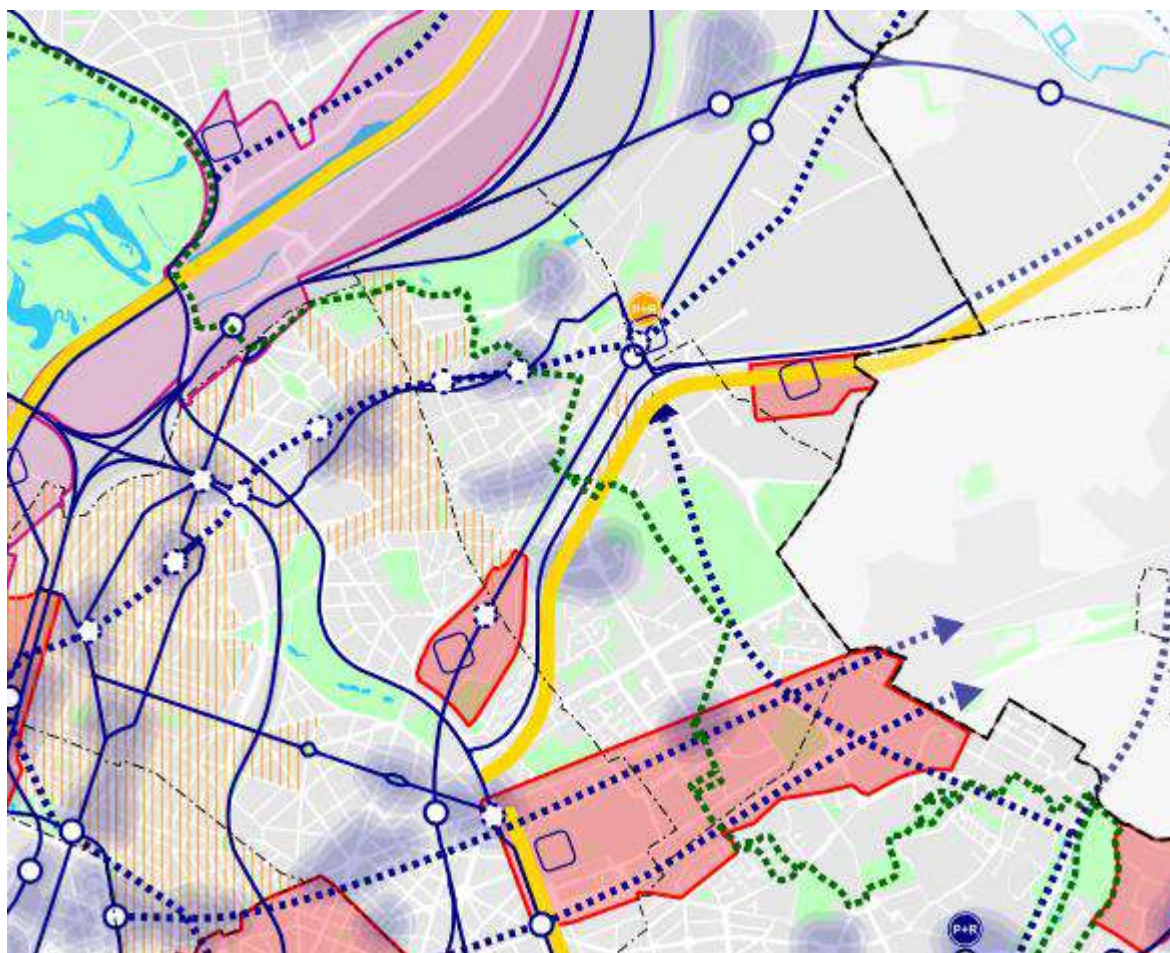
- Plusieurs zones de la commune sont englobées dans des projets d'intérêts régionaux, qui font l'objet de projets spécifiques directement pilotés par la région⁸³. 3 zones sont inscrites comme pôles de développement prioritaires : Schaerbeek Formation, Josaphat et Reyers.
- Le boulevard Léopold III est amené à devenir un axe de développement économique (tertiaire), idéalement situé entre le quartier européen et l'aéroport : « Il convient d'y encourager, en concertation avec la Région flamande, dans un environnement d'espaces ouverts verdurisés et agréables, la création d'immeubles de bureaux de petit gabarit, proposant une typologie recherchée par des firmes internationales d'importance moyenne, intéressées par la proximité de l'aéroport, en leur offrant simultanément les avantages d'une bonne connexion avec la ville, ce qui n'est pas le cas des bureaux situés plus loin en périphérie. »⁸⁴
- Le passage par la Commune de réseaux de transport structurants : le futur métro, la promenade verte et de futures liaisons en transport à commun à venir (tram 25 ? projet Parkway ?).
- Un espace ouvert structurant entre la périphérie (ex-site de l'OTAN et le cimetière de Bruxelles).

Plus localement, plusieurs enjeux sont ciblés par le PRDD pour Evere :

- Des noyaux d'identités locales sont identifiés autour des avenue Henri Conscience, de la place de la Paix, de Saint-Vincent, de la place Paduwa et d'Evere Shopping. Soulignons que si les trois premiers correspondent réellement à des noyaux d'identité locale dans les faits, le noyau Evere shopping ne constitue pas, à l'heure actuelle, un réel noyau d'identité locale mais plus un pôle commercial.
- Afin d'améliorer l'équilibre social, des ZRU (zones de rénovation urbaine) sont créées dans le projet de PRDD. Contrairement aux zones prioritaires de rénovation qu'on trouvait dans les précédents PRD, les ZRU prennent en compte les aspects socio-économiques des quartiers. Ainsi sont classées en ZRU les zones dont les revenus moyens sont inférieurs aux revenus médians, dont le taux de chômage est supérieur et la densité est supérieure à la moyenne régionale. A Evere la ZRU du PRDD reprend notamment les zones Carli-Picardie et Germinal. Elle a depuis été étendue dans un récent arrêté qui implique une augmentation de cette zone à Evere (prise en compte de tous les quartiers de cités sociales et de plus de quartiers dans le nord de la Commune).

⁸³ Ce point est développé dans la sous-partie suivante : des zones stratégiques pour la région

⁸⁴ PRDD, p.113



Carte du projet de ville du PRDD

Un règlement d'urbanisme actualisé en 2013

Comme préconisé par le précédent PCD, le Règlement Communal d'Urbanisme de la commune d'Evere a été actualisé en 2013. Cette révision récente lui permet d'être globalement en phase avec les problématiques urbaines actuelles d'Evere (il était précédemment resté quasiment inchangé depuis 1948).

Ce règlement vise à encadrer :

- les constructions et leurs abords, en particulier :
 - o l'entretien des constructions et de leurs abords
 - o l'implantation et le gabarit des bâtiments en complément du RRU pour les terrains d'angle notamment
 - o les toitures, façades et rez-de-chaussée en ce qui concerne la protection du petit patrimoine, la préservation du langage architectural des toitures, l'aménagement des toitures plates...
 - o les éléments techniques et de raccordement (murs mitoyens, systèmes de ventilation et d'évacuation, descente et collecte des eaux pluviales...)
 - o les abords (zones de recul, de retrait latéral, de cour et jardin, abords des commerces, clôtures, plantations,...)
 - o l'utilisation de l'espace public (étalages et terrasses)
- les logements (via des normes d'habitabilité) :
 - o les superficies minimales notamment au regard du nombre de chambres,
 - o le confort et l'hygiène (accès aux WC, éclairage naturel, ventilation...)
 - o le développement de logements en intérieur d'îlot,
- les chantiers (éclairage, horaires, remblais, tri des matériaux, protection des plantations...)
- les publicités et enseignes (limitation du nombre d'enseignes par établissement, précision dans les conditions de placement...)
- les antennes (placement, câbles, enlèvement...)
- les potagers (qui sont nombreux à Evere).

Un patrimoine « vert » important, ainsi que quelques monuments remarquables

Le patrimoine everois se compose de trois principaux sites classés :

- Le Cimetière de Bruxelles constitue en lui-même un patrimoine remarquable de la commune d'Evere. Espace vert, il représente à lui seul plus de 10% de la superficie totale de la commune.
- Le Moeraske, zone verte composée de marais sur 14ha au nord des communes de Schaerbeek et Evere, est classé comme site (1995). Les 4,5 ha du marais sont également classés en réserve naturelle.
- L'ancien Moulin d'Evere et ses jardins qui abritent aujourd'hui le Musée Bruxellois du Moulin et de l'Alimentation (MBMA). Le classement comme site date de 1990.

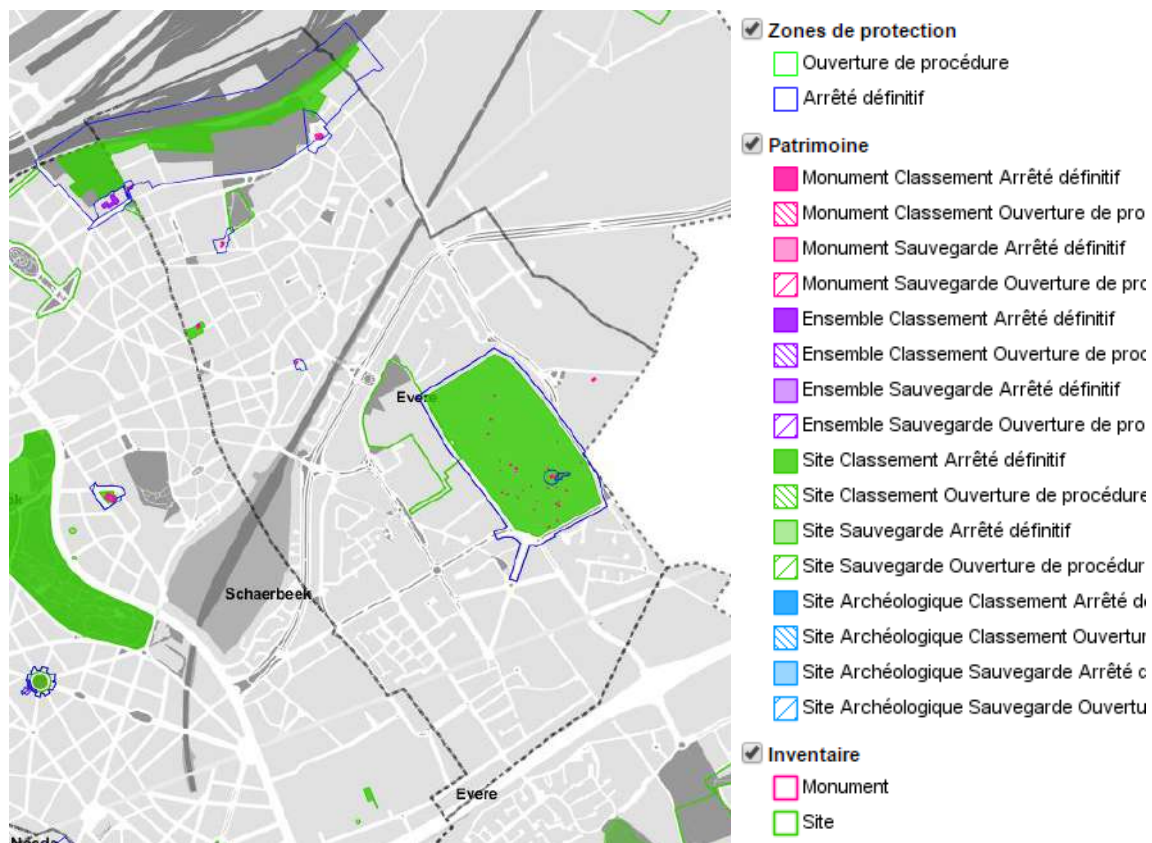
En dehors de ces trois sites, d'autres monuments sont classés :

- Eglise Saint-Vincent, la place attenante est classée en zone de protection. Le Gros Tilleul à large feuille sur la place est quant à lui repris en site classé ;
- La ferme, rue de la Marne, une ancienne maison du 17ème entièrement rénovée dans les années 1960 et qui peut être louée pour organiser des événements ;
- Peinture « risque de Guerre » rue Walckiers (cf. image plus bas) est classé depuis 2004 et bénéficie d'une petite zone de protection ;

- L'immeuble au croisement de la rue Vanden Bossche et de l'avenue Notre Dame est classé et le carrefour juste devant est inscrit en zone protégée ;

En plus de ces monuments et zones classés, Evere possède deux zones placées à l'inventaire :

- Le parc du Doolegt
- Le parc d'Evere et le complexe sportif

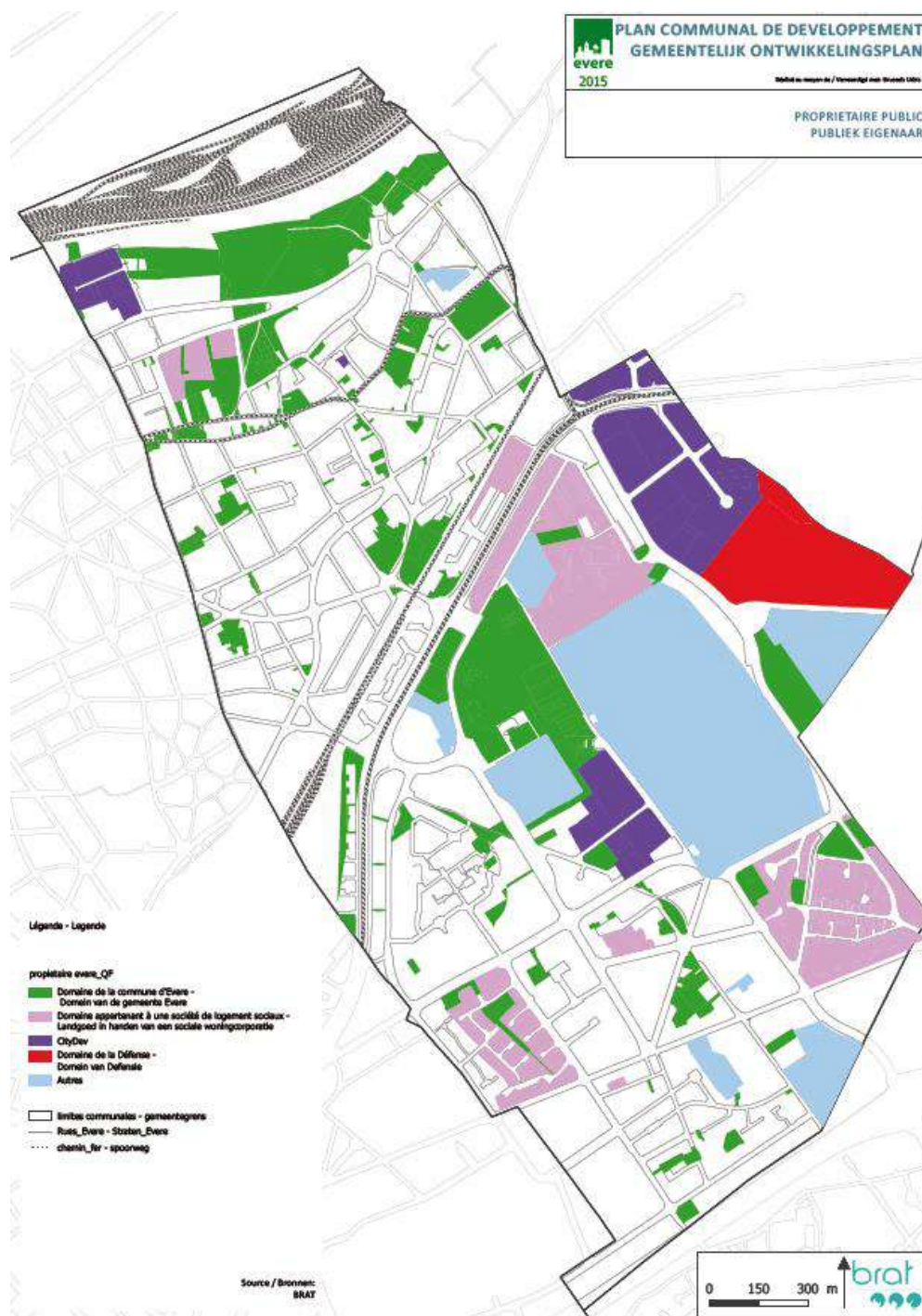


Sites, monuments et ensembles classés (source Brugis)

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Un foncier public important

Plus de 40% du foncier everois appartient à des organismes publics. Cette part importante des domaines publics s'explique notamment par l'importance du cimetière de Bruxelles (qui a lui seul représente près de 10% du territoire communal), de la zone protégée du Moeraske, des cités sociales et parcs de CityDev. Quelque 12% du foncier appartient directement à la commune d'Evere.



Les disponibilités foncières publiques à Evere (2009 source Commune d'Evere, Everecity, Comensia, Citydev)

De moins en moins de disponibilités foncières à Evere

Les disponibilités foncières regroupent :

- Les terrains non bâtis, soit ceux ne comportant aucune construction ou dont l'emprise au sol du bâti est inférieure à 30m² ;
- Des zones moins denses soit car leurs bâtiments en ordre ouverts offrent des potentialités d'usages différents de l'espace non bâti (plaine de jeux, art urbain, potagers, parkings), soit parce que le faible nombre de bâtiments permet d'envisager une densification du bâti. On trouve ces zones moins denses principalement dans le sud de la commune, dans les cités sociales et dans le quartier Astrid, aux abords des grands immeubles-barre.

Il apparaît que de nombreux terrains identifiés comme disponibles font déjà l'objet d'un projet. En tout, en 2019⁸⁵, on compte plus de 2000 logements supplémentaires en cours de construction ou programmés sur la commune, dont une partie est relative à ces terrains.

A ces projets il faut ajouter que certains terrains sont réservés dans le cadre des projets régionaux, comme ceux repris dans le cadre du projet Josaphat, et un terrain d'angle entre le boulevard Léopold III et l'avenue Bordet réservé pour préparer l'arrivée du métro.

On observe ainsi que :

- les principales disponibilités foncières au sud se trouvent dans le quartier Artemis et du Cimetière de Bruxelles. On notera toutefois que la plus grande disponibilité observée fait l'objet d'un projet public (Artémis) et qu'un terrain public est encore disponible avenue Dunant. Le sud compte aussi plusieurs zones peu denses dont la valorisation constitue une potentialité intéressante. On notera plus spécifiquement le potentiel que représente le site De Lijn ;
- les disponibilités foncières au nord de la commune sont plus nombreuses mais relèvent en partie de disponibilités plus difficiles à mettre en œuvre tels des intérieurs d'îlots. On notera également la présence de zones peu denses, telles celle de l'ancien prégradiennat Fonson qui, au vu de son caractère public représente une potentialité très intéressante ;
- le parking face au Complexe Sportif constitue également une disponibilité publique intéressante pour l'émergence d'un projet public d'ampleur (école secondaire, équipement d'ampleur communale, projet mixte, etc.).

De nombreux terrains à Evere appartiennent au domaine public, ce qui favorise potentiellement la création de projets publics sur ces parcelles. Une fois expurgée des terrains déjà associés à un projet, les espaces libres restant sont toutefois essentiellement privés. Il s'agit majoritairement de parcelles isolées ou plus difficiles d'accès, notamment des intérieurs d'îlots, dans le bas Evere.

Des potentialités de développement à chercher ailleurs

Le PRAS démographique permet d'envisager plus facilement la reconversion en logement de bureaux ou d'activités économiques laissées à l'abandon. Ces reconversions sont par ailleurs encouragées par le projet de PRDD. C'est déjà le cas de nombre de projets à Evere, notamment rue de Genève, rue Colonel Bourg, avenue Mommaerts, à l'angle Léopold III - Bordet. Toutefois il reste quelques immeubles dont l'avenir n'est pas encore fixé et qui pourraient faire l'objet de reconversion incluant du logement :

⁸⁵ Données datant de mai 2019 fournies par la Commune.

- Les immeubles vides dans le parc « Evere Local », qui présente une belle opportunité de reconversion étant classés en ZEMU ;
- Le site de la Défense qui accueillera un quartier mixte ;
- Le site De Lijn ;
- Certains intérieurs d'îlots actuellement occupés par des ateliers ou entrepôts. Ceux-ci sont essentiellement situés dans le bas Evere, soit dans les zones identifiées par le PRDD comme favorable à une densification. Leur éventuelle reconversion vers du logement mérite d'être étudiée. La qualité de vie ainsi que les questions de pollution des sols et d'imperméabilisation de l'intérieur d'îlot doit toutefois être prises en compte dans les arbitrages qui seront faits. A noter que deux projets de reconversion de ces intérieurs d'îlot sont déjà en cours.

Outre ces différentes potentialités, relativement ponctuelles, Evere comporte (en partie) plusieurs zones identifiées comme stratégiques à l'échelle du développement territorial bruxellois et dont les potentialités sont nettement plus importantes (voir ci-dessus les PAD).

Une Commune bordée de zones stratégiques

Evere présente la spécificité d'être bordée par plusieurs zones stratégiques dont :

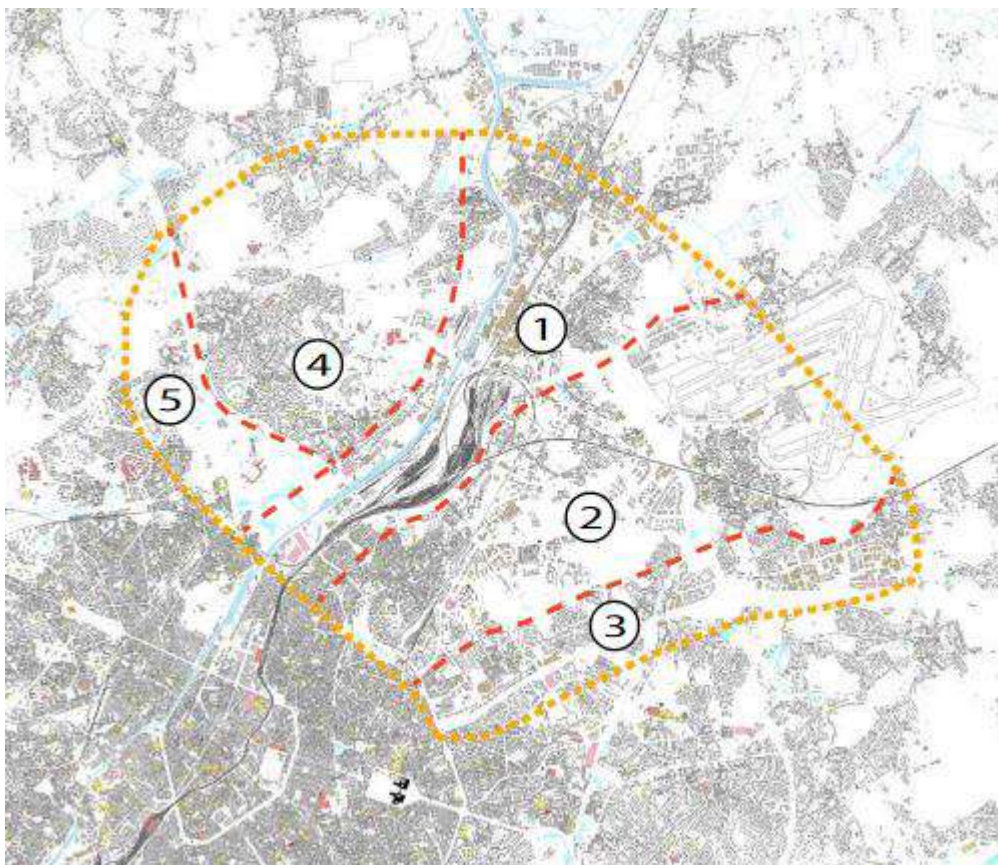
- Des zones d'intérêt régional bruxellois visées par la mise en œuvre de Plan d'Aménagement Directeur (PAD). Les PAD sont des outils d'aménagement de compétence régionale qui permet de définir les aspects stratégiques et réglementaires d'une stratégie urbaine. Ce nouvel outil occupe une place importante dans la hiérarchie des plans régionaux ;
- Une partie de la zone couverte par le « PDT Noordrand » (ou programme de développement territorial Noordrand), soit une zone visée par une collaboration, débutée en 2014, entre Ruimte Vlaanderen (RV), perspective.brussels (Région de Bruxelles-Capitale), la province Vlaams-Brabant et OVAM (Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij) afin de réaliser un programme de développement territorial pour accomplir, à court et moyen terme, des réalisations dans l'espace métropolitain nord de Bruxelles.

Ces différentes zones stratégiques sont présentées ci-dessous :

Le PDT Noordrand

Un premier programme d'actions pour la zone a été approuvé en 2016. Les chantiers 1 à 3 du programme d'action Noordrand sont en partie situés sur le territoire d'Evere et se concentrent sur la porte de Bruxelles "A201-Bordet". L'objectif est de donner un nouveau souffle et une identité plus durable à cette porte de Bruxelles, grâce aux ambitions suivantes :

- Le renforcement programmatique et spatial du corridor de l'aéroport de Bruxelles et l'évaluation comparative de l'accès à Bruxelles, à la Flandre et à la Belgique en tant que boulevard international afin que la forte présence internationale soit mieux exploitée (secteur 2) ;
- Le réaménagement des zones vacantes et sous-utilisées (Keiberg, ExNavo-Defensie, Bordet) lié à l'amélioration du réseau de mobilité à plusieurs niveaux (secteur 2) ;
- La réalisation d'un réseau métropolitain d'espaces ouverts variés pour la biodiversité, les services écosystémiques, l'agriculture urbaine, la mobilité douce et les loisirs (secteur 3) ;
- Site Défense : le développement d'un projet de développement urbain cohérent à la limite de la région qui réponde autant que possible aux ambitions ci-dessus (secteur 1).



Carte des secteurs visés par le programme de 2016

Les deux PAD Bordet et Défense décrit ci-dessous s'inscrivent dans ce programme.

Le PAD Josaphat

Le Pad Josaphat qui a été approuvé en première lecture par le Gouvernement et a été soumis à enquête publique d'octobre à décembre 2019.

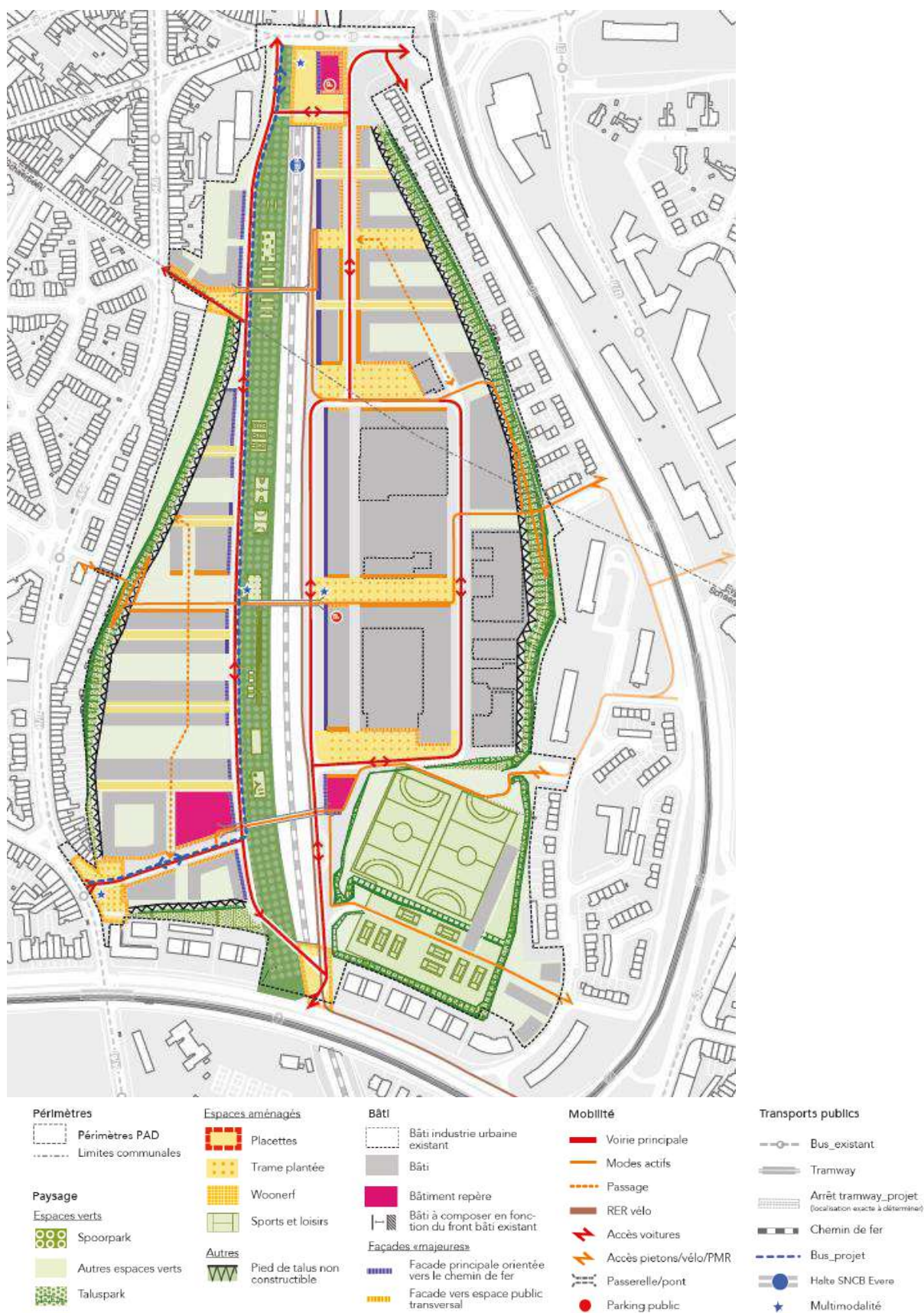
Les objectifs du projet PAD rencontrent ceux du Gouvernement régional définis au PRDD et au PRAS en s'inscrivant dans la vision de développement d'un quartier mixte (qui requalifie notamment la zone industrielle présente), durable et connecté, intégrant un parc et du logement public, ainsi que les équipements nécessaires à son développement.

Le PAD prévoit ainsi⁸⁶ :

- « - La création d'un nouveau quartier (divisé en 4 sous-quartiers) visible et accessible à tous (y compris aux personnes porteuses de handicap) ;
- La reconfiguration de la gare d'Evere (future gare RER);
- L'aménagement d'un parc linéaire le long du chemin de fer;
- L'aménagement de passerelles permettant le franchissement des voies de chemin de fer;
- Le maintien et l'amélioration du maillage des déplacements piétons et cyclistes ;
- Une mobilité motorisée intelligente et la rationalisation des accès motorisés au site ;
- La gestion du stationnement hors voirie et en voirie ;
- Une offre mixte, qualitative et innovante de logements : création d'un quartier mixte répondant aux besoins régionaux en matière de logements (55 % logements privés, 45% de logements publics);

⁸⁶ Présentation du PAD dans le résumé non technique du RIE soumis à l'enquête publique en 2019

- L'apport d'une mixité sociale sur le site (diversité de l'offre de logements et de publics cibles, composition des ménages, niveau de revenus, diversité sociale et culturelle, âges);
- Une maîtrise de la densité, l'exigence d'une qualité architecturale pour tous les logements et la qualité des espaces ouverts;
- L'intégration, la requalification et la densification de la zone d'industries urbaines existante;
- La préservation d'une mixité fonctionnelle (sur le site et au sein des bâtiments) ;
- L'aménagement d'un paysage vert structuré (selon 6 figures paysagères) et le développement de leur mode de gestion respectif;
- La qualité architecturale et paysagère des bâtiments et des espaces ouverts permettant d'offrir une relation étroite entre les logements et la nature;
- Le développement de la multimodalité et particulièrement de la mobilité douce (déplacements à pied, à vélo et usage des transports publics);
- La conservation et l'évolution de la biodiversité;
- Le phasage du projet sur une période de 10 à 12 ans. »



Carte de synthèse du PAD Josaphat (volet stratégique mis à l'enquête publique 2019)

Plus spécifiquement pour Evere, on notera que le projet prévoit :

- La création d'un quartier de la gare comportant plusieurs immeubles accueillant une mixité de fonctions, dont une tour « repère » de haut gabarit, un vaste espace public en lien avec la gare et le pont, la gare qui se restructure ;
- La création d'accès motorisés au quartier au niveau du Pont (notamment près du clos de l'Oasis) ainsi que sur l'avenue Gilisquet (face à la rue du Tilleul) ;
- La connexion à l'espace public structurant (spoorpark) et au réseau cyclable (RER vélo avec franchissement de parcelles) ;
- Un déplacement et une requalification de la zone industrielle existante ;
- La construction d'équipements qui seront d'abord à destination des habitants du quartier : une crèche pour 50 enfants, une école fondamentale de 660 élèves, une école secondaire francophone de 630 élèves et une salle de sport venant en appui du complexe sportif existant sur le site ;
- Une nouvelle ligne de bus traversant le site.

Le PAD Bordet

Les études relatives à ce PAD sont en cours de réalisation.

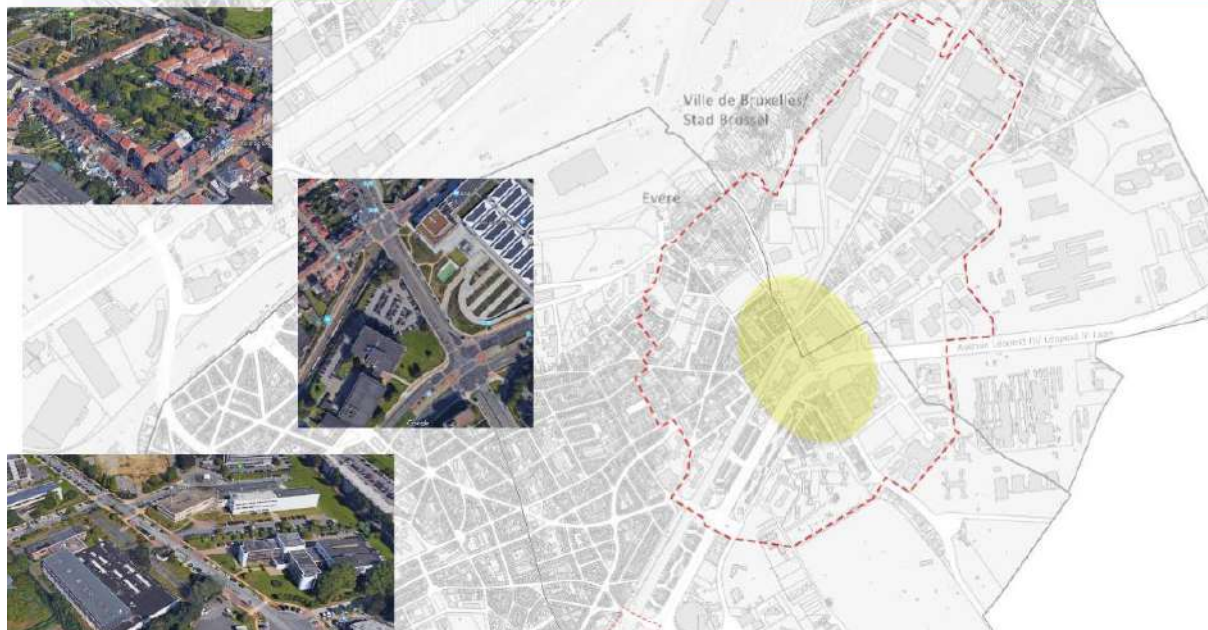
Avec l'arrivée du terminus du nouveau métro 3 à l'horizon 2030, Bordet se transformera en un nouveau quartier urbain mixte et accessible, au carrefour de différents modes de transport. La Région souhaite pour cela faire de Bordet une nouvelle entrée de ville qualitative, où les fonctions urbaines et économiques s'organisent harmonieusement. Les objectifs poursuivis pour ce PAD sont dès lors les suivants⁸⁷ :

- Ville densifiée : identification des zones au sein du périmètre pouvant être densifiées à court et à long terme, de manière durable et flexible, moyennant notamment la création de nouvelles formes urbaines sur le site ;
- Mixité urbaine : développement d'un espace urbain vivant, multifonctionnel reposant sur une future accessibilité multimodale. La présence du futur nœud de transport multimodal, permettant la programmation de nouvelles installations métropolitaines de type centre hôtelier, culturel, de congrès, de formation, de sport ou de gastronomie pour un public local et international venant d'atterrir à dix minutes de là.
- Espace multimodal et partagé : L'organisation des espaces partagés est une condition essentielle de l'attractivité des fonctions économiques et résidentielles existantes et futures (notamment pour les intersections Bordet-Chaussée de Haecht et Bordet-Léopold III).
- Qualité paysagère : Dans le périmètre du PAD on retrouve un certain nombre d'axes de circulation dominants qui ont un impact important sur la qualité de l'environnement et de la perception du site. L'ajout de qualités spatiales à l'infrastructure routière existante permet d'intégrer ces espaces dans un réseau vert et d'améliorer la qualité de l'environnement et sa viabilité. Le lieu doit être relié à un plus grand réseau d'espaces ouverts au moyen d'un certain nombre de connexions spatiales régionales lisibles. De cette façon, des connexions et des liens verts peuvent être établis dans l'ensemble du tissu urbain.
- Flexibilité et circularité : Le réaménagement d'un tissu urbain densifié et le processus vers une nouvelle définition des structures spatiales existantes doit s'inscrire dans une vision globale de durabilité. Dans ce contexte, l'accent est mis sur l'intégration du concept de

⁸⁷ Site Perspective.brussels, mars 2020

flexibilité des espaces ouverts et des bâtiments. Dans le cadre de cette vision, il conviendrait également d'envisager la mise en place d'un réseau circulaire dans le périmètre du PAD, pour garantir que ces méthodes ne soient pas seulement développées au niveau du bâtiment, mais également intégrées dans une logique d'interactions entre l'activité productive et le développement résidentiel.

Périmètre envisagé / De vooropgestelde perimeter



Périmètre de l'étude en cours pour le PAD Bordet (Présentation juin 2018 – Perspective)

Le PAD Défense

Les études relatives à ce PAD sont en cours de réalisation. Ce PAD présente la particularité d'être mené de manière transrégionale : perspective.brussels, en concertation avec le Ministère de la Défense, propriétaire du terrain, a entamé en 2015 une étude de définition du potentiel de développement de ce site, dans le cadre du programme de développement territorial TOP Noordrand (voir ci-dessus).

Les vastes espaces qui se dégagent sur le site de la Défense stratégiquement situé constituent une opportunité unique de servir d'exemple pour le futur pour cette partie de la périphérie nord de Bruxelles. Les Régions bruxelloise et flamande souhaitent par conséquent combiner sur le site un développement urbain compact jusqu'à 400 m le long du boulevard Léopold III facile d'accès avec un grand corridor d'espace ouvert au sud. La connexion avec le pool multimodal de Bordet est essentielle. Le projet vise ainsi à ce stade à⁸⁸ :

- Aménager le boulevard Léopold III en Park Lane et y implanter un nouveau quartier urbain mixte côté bruxellois et une zone d'activités économiques côté flamand ainsi qu'une série de services publics : le nouveau quartier général de la Défense, une 5e école européenne (dont les zones d'implantation ont été établies dans le cadre d'un accord entre les ministres compétents) ;

⁸⁸ Site Perspective.brussels (mars 2020)

- Viser un développement paysager de la zone : Les cimetières de Bruxelles, Evere et Schaerbeek, la partie sud du site de la Défense et le Woluweveld forment ensemble une figure paysagère d'environ 200 ha avec un potentiel unique d'espace ouvert pour la périphérie nord. L'objectif est que cet espace soit ressenti et utilisé comme poumon urbain de la métropole. La partie sud du site de la Défense sera ainsi transformée en un parc paysager métropolitain et écologique. Cette partie du site est en grande partie située sur la commune d'Evere et peut accueillir un certain nombre d'équipements spécifiques en synergie avec le paysage et la nature (loisirs, éducation, alimentation...). La Région flamande souhaite étendre la superficie verte accessible dans la périphérie, et prévoit un minimum de 20 ha de forêt sur le site.



Représentation des ambitions pour le PAD Défense (site Perspective.brussels, mars 2020)

Le PAD Mediapark

Ce PAD ne concerne pas directement le territoire everois mais le longé. Il est donc intéressant de présenter ses principales composantes ainsi que les interactions avec le territoire everois qui en découlent.

Le Plan d'Aménagement Directeur (PAD) "Mediapark" vise à ouvrir le site, aujourd'hui enclavé et aménager un quartier mixte autour d'un nouveau parc urbain de plus de 8 ha. Le projet de plan prévoit la construction de logements (+/- 4500 nouveaux habitants) ainsi que l'implantation des nouveaux sièges de la VRT et de la RTBF, de superficies supplémentaires dédiées aux activités média variées (école, entreprise,...) d'équipements, de services et de commerces de proximité à destination de tous.



Extrait du volet stratégique du PAD (enquête publique, 2019)

Le Schéma directeur de la Zone levier n°12 RTBF-VRT

Le PAD Mediapark s'inscrit dans une réflexion plus vaste sur la zone Reyers qui inclut notamment les projets relatifs au réaménagement de la E40 (projet Parkway). Le Schéma directeur de la Zone levier n°12 RTBF-VRT (approuvé en 2010) propose ainsi une vision stratégique pour toute la zone stratégique Reyers.



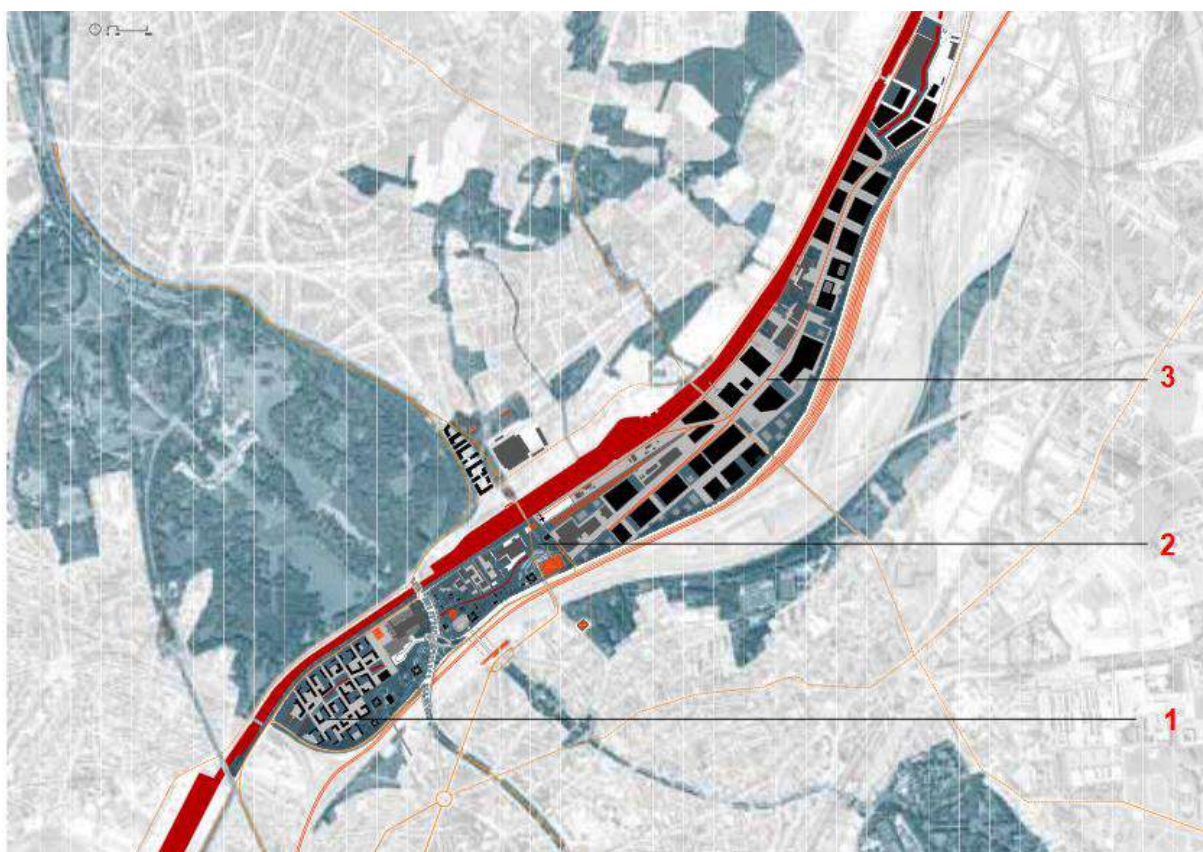
Extrait de la présentation du PAD (enquête publique, 2019)

Le Schéma Directeur de Schaerbeek Formation

Il ne s'agit pas ici d'un PAD mais d'un Schéma Directeur mené par la Région. Il ne concerne pas non plus directement le territoire d'Evere mais est mitoyen à ce dernier (au nord).

La Zone d'Intérêt Régional n°11 Schaerbeek-Formation présente une accessibilité et un potentiel foncier uniques et constitue donc le lieu idéal pour envisager le développement d'un nouveau pôle d'activités, d'une plateforme logistique multimodale et d'un nouveau quartier ouvert sur le Canal. Au regard de ce potentiel, le Gouvernement Bruxellois a réalisé un schéma directeur (2013) visant à définir les principes d'aménagement de cette vaste zone⁸⁹ :

- au nord du périmètre : la restructuration et le renforcement des activités économiques et portuaires, là où elles bénéficieront des meilleures conditions d'accessibilité (voie d'eau et réseau ferroviaire) (3) ;
- au cœur du site : l'implantation d'une zone d'équipements d'ampleur métropolitaine à proximité immédiate de la gare de Schaerbeek-Voyageurs (idée d'un campus accompagné d'un grand équipement) (2) ;
- au sud : le développement d'un nouveau quartier résidentiel mixte tourné vers le Canal et le Domaine royal de Laeken, et profitant d'une éventuelle remise à ciel ouvert de la Senne (1).



Carte du projet de développement de la zone (Synthèse non technique du schéma directeur – janvier 2014)

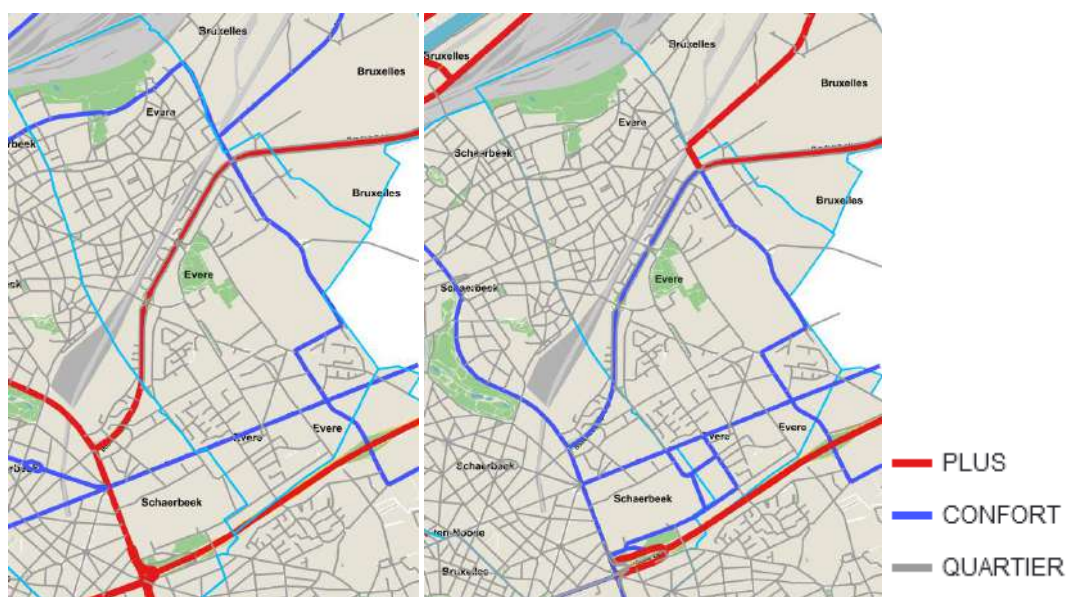
⁸⁹ Site Perspective.brussels (mars 2020)

RÉSEAUX DE TRANSPORT

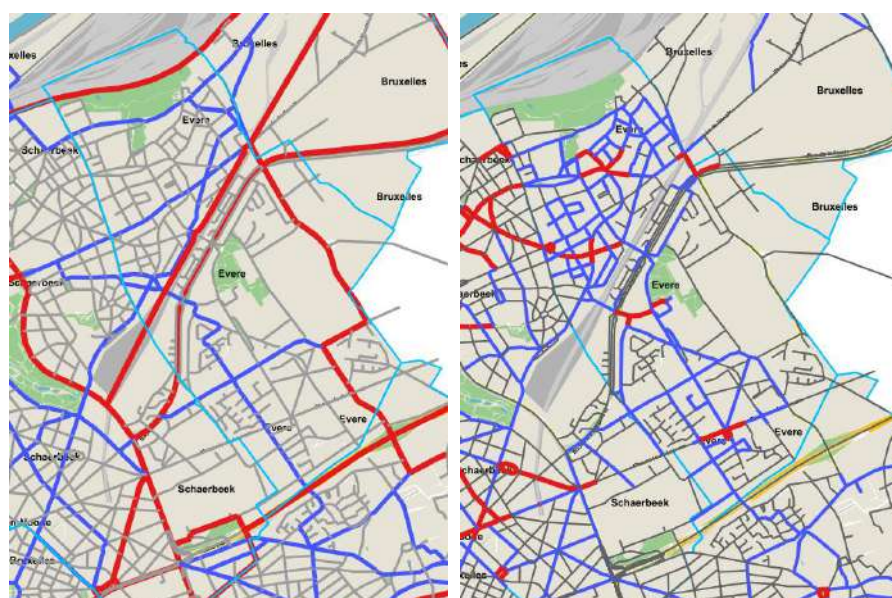
Vers une nouvelle spécialisation des voiries à mettre en œuvre

Evere possède 60km de voiries, dont quelque 10km de voiries sont régionales et 50km de voiries communales.

Ces voiries ne remplissent pas toutes les mêmes fonctions selon la nouvelle Spécialisation Multimodale des Voiries (SMV voir projet de Plan Régional de Mobilité, 2019) :



SMV auto – Poids Lourds (source : Mobigis- mars 2020 - Projet de PRM)



SMV vélo et marche (source : Mobigis- mars 2020 - Projet de PRM)

L'objectif de la SMV est de protéger les quartiers et les rues locales du trafic en superposant et intégrant tous les modes (marche, vélo, transport public, véhicules légers motorisés et poids lourds), afin de

réaffirmer les priorités à donner à chacun. La SMV implique également une extension des quartiers apaisés par rapport à l'ancienne hiérarchie des voiries prévue au plan Iris 2 en limitant les voiries dédiées au trafic supra-local.

Au regard de la SMV et de la situation actuelle à Evere, les constats suivants peuvent être émis :

Réseau Auto :

- Située en deuxième couronne, Evere constitue un passage obligé entre des quartiers plus centraux (Pentagone, quartier européen ou quartier nord), le RING et réseau autoroutier et la périphérie (OTAN, zoning de Diegem, aéroport Zaventem...). Cela fait d'Evere une commune traversée par d'importants flux quotidiens. Deux axes auto-PLUS⁹⁰ traversent la Commune d'ouest en est et visent à concentrer ces flux :
 - o Tout au sud de la commune l'autoroute E40 fait frontière avec Woluwe-Saint-Lambert. La Région ambitionne de la réaménager dans le cadre du projet E40 Parkway, qui vise à transformer l'autoroute en boulevard urbain et y développer des espaces publics et récréatifs accessibles aux modes actifs.
 - o Le Boulevard Léopold III qui traverse la commune en son centre. Il a été récemment réaménagé en faveur des modes actifs (passage d'une nouvelle ligne de tram, aménagement de pistes cyclables), mais reste une limite importante entre le nord et le sud de la commune, tant d'un point de vue de la mobilité mais également urbanistique et socio-économique.
- Les axes de liaison qui complètent le maillage du réseau-PLUS forment le réseau Auto-Confort⁹¹. Ce réseau se compose de la chaussée de Louvain qui traverse le haut et le bas Evere d'ouest en est, ainsi que l'axe Communauté, Cicéron, Zaventem, Jules Bordet, Houtweg, Vandenhoven, Stroobants qui traverse la commune du nord au sud reliant l'avenue de Vilvorde (axe du canal) à la E40 et au boulevard de la Woluwe, en passant par le boulevard Léopold III.
- Selon l'ancienne hiérarchie des voiries du plan Iris II, Evere était également parcourues par plusieurs axes inter-quartiers et collecteurs de quartiers visant à relier les principaux quartiers entre eux et avec les axes de niveau supérieur : l'axe nord-sud Ancien Combattants-Conscience-Tilleul, les axes est-ouest de la chaussée de Haecht, de l'avenue H. Conscience et de l'avenue Henri Dunant, l'axe Colonel Bourg-Georgin permettant de relier la E40 mais également son franchissement (via les deux seuls passages sous-pont) ainsi que les collecteurs de quartier dont l'avenue Notre-Dame, l'allée de Provence et l'avenue des Anciens Combattants. Ces différents axes ne sont plus repris dans la SMV « auto » où ils sont considérés comme des axes à vocation locale. Or, bien que certains accueillent essentiellement un trafic local (intra-communal), la plupart sont utilisés comme axe de transit pour éviter les grands axes congestionnés. Il conviendra donc de veiller à leur apaisement et d'y garantir le confort des autres modes visés par la SMV.

⁹⁰ « Auto PLUS, constitué du ring et des grands axes métropolitains. Ce réseau canalise les flux de circulation automobile en assurant l'accès aux grandes fonctions de la Région » (projet plan régional de mobilité, 2019)

⁹¹ « Auto CONFORT, qui complètent le maillage du réseau PLUS pour l'accessibilité de la Région et limitent l'effet de dispersion du trafic dans les quartiers » (projet plan régional de mobilité, 2019)

- En termes d'accessibilité, on peut faire les constats suivants quant à l'accessibilité aux différents pôles générateurs de trafic : la plupart des pôles d'activité sont situés le long de la E40, du boulevard Léopold III, de l'avenue J. Bordet et de la chaussée de Louvain et présentent donc de bonnes conditions d'accessibilité auto. Les noyaux locaux commerçants sont le plus souvent situés au sein des mailles. Leur accessibilité en modes actifs devra être soignée de même que les bonnes conditions d'accès pour les livraisons.

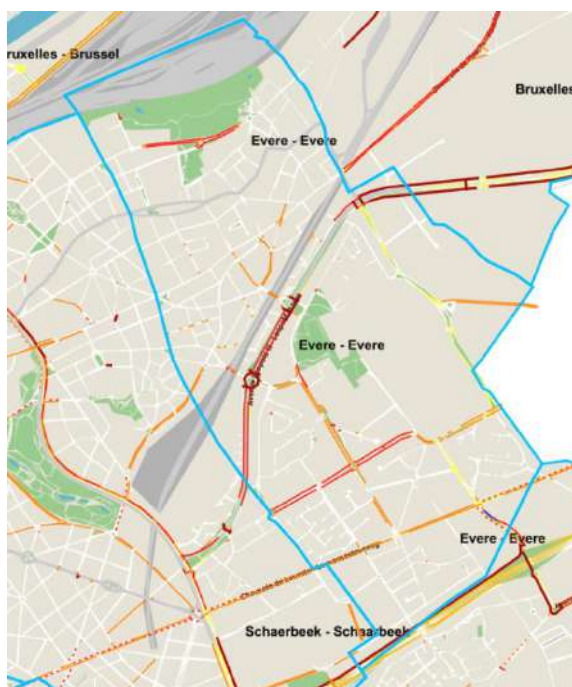
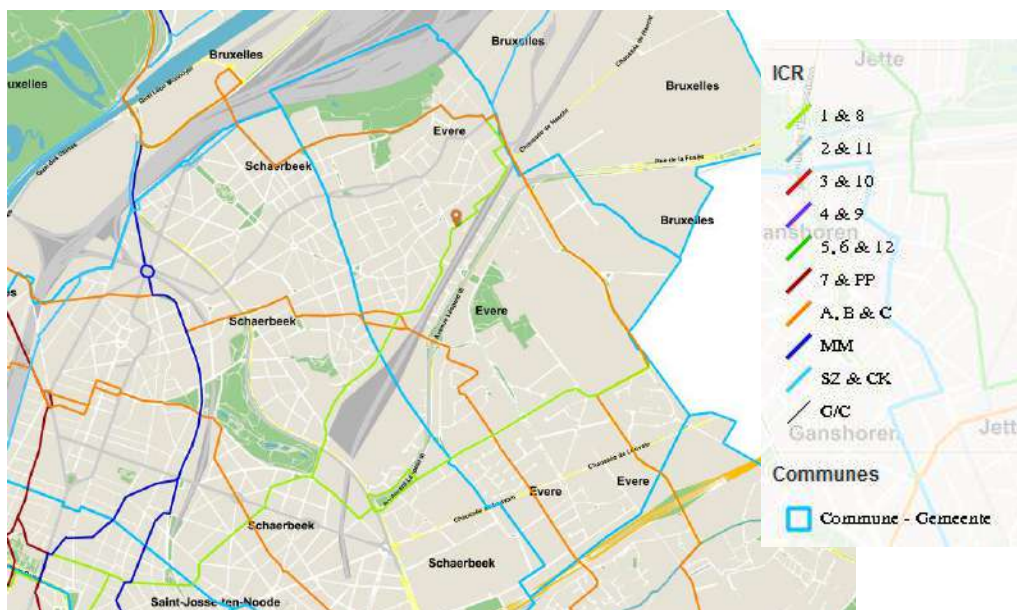
Réseau Vélo :

- La commune est traversée par 3 axes vélo-PLUS⁹² structurants est-ouest (radiaux) : un axe au nord via la E40 (qui sera déclassée en boulevard urbain – projet Parkway), un axe central le long du chemin de fer - Léopold III (via notamment le projet Josaphat) et un axe plus au sud via le Moeraske. Ces axes ne sont pas encore mis en œuvre mais constituent des enjeux majeurs à l'échelle supra-communale, notamment pour la mise en œuvre du RER-vélo.
- La commune est également traversée par plusieurs axes vélo-Confort⁹³ qui correspondent en grande partie aux ICR existants : 2 ICR de rocade et 2 ICR radiaux. En plus de ces ICR, le réseau vélo-Confort de la SMV compte la chaussée de Haecht qui relie les ICR radiaux et de rocade dans le nord de la commune.
- Les ICR de rocade permettent une desserte nord-sud de la commune. A noter que l'axe le plus périphérique correspond également à un niveau auto-PLUS. On notera également que ces axes sont les deux seuls points de traversée cyclable nord-sud prévus dans la SMV.
- La commune compte également 5 itinéraires cyclables communaux. Il y a certaines superpositions entre les réseaux ICRs et ICCs à Evere, sans doute à cause des nombreux ponts et tunnels dans la commune qui sont incontournables pour tous les usagers de la route. Le réseau reste toutefois complémentaire au réseau ICR notamment en ce qui concerne les connections à Schaerbeek-Helmet et dans le Haut Evere.
- Enfin, la promenade verte traverse la Commune du nord au sud en reliant plusieurs pôles stratégiques et espaces verts importants. A noter qu'elle n'est pas aménagée pour les cyclistes sur toute sa longueur (pavés, absence d'aménagement en voirie...).
- En termes de mise en œuvre, il convient de souligner que :
 - o le réseau PLUS a été partiellement mis en œuvre au niveau du boulevard Léopold III et de l'axe Communautés-Bordet (le reste est à faire) ;
 - o le réseau confort n'a été que partiellement aménagé également (H. Conscience, H. Dunant et Stroobants), alors que les axes nord-sud repris à la SMV sont peu ou pas aménagés ;
 - o certains axes non repris à la SMV, mais repris en ICC ont des aménagements cyclables (avenue des Anciens Combattants), d'autres non repris dans les réseaux sont aménagés (chaussée de Louvain)

Les continuités de ces réseaux ne sont actuellement peu ou pas assurées.

⁹² « le réseau Vélo PLUS est destiné prioritairement aux liaisons rapides à l'échelle métropolitaine. Le caractère direct et la limitation des conflits avec les autres usagers sont particulièrement importants. Les aménagements cyclables séparés y sont privilégiés à la circulation mixte. Ils sont dimensionnés de façon à permettre la circulation des vélo-cargos » (projet plan régional de mobilité, 2019)

⁹³ « le réseau Vélo CONFORT est destiné à desservir l'ensemble des quartiers en privilégiant autant que possible les voiries locales au trafic apaisé. La sécurité et l'agrément des itinéraires y sont particulièrement importants. Les voiries locales empruntées par le réseau Vélo CONFORT auront un trafic de transit aussi limité que possible et des vitesses de circulation limitées à 30 km/h effectifs pour garantir la mixité des circulations. (projet plan régional de mobilité, 2019)



- Aménagement cyclopiéton - Gedeeld voet/fietspad
- Bande cyclable suggérée - Fietsuggestiestrook
- Chemin forestier - Bosweg
- Couloir ou rue bus + vélo - Fietsbusstrook
- Escalier + goulotte vélos - Fietstrap + goot
- Goulotte vélos - Fietsgoot
- Piste cyclable bidirectionnelle - Tweerichtingsfietspad
- Piste cyclable marquée - Gemarkeerd fietspad
- Piste cyclable unidirectionnelle - Eenrichtingsfietspad
- Rue cyclable - Fietsstraat

Aménagements cyclables (source : Mobigis- mars 2020)



ICRs (flèches jaunes), Promenade verte (flèche verte), ICCs (flèches bleues) (source : ByPad Evere, 2014)

Réseau Marche :

- Evere est une commune vouée à la pratique piétonne. Le nombre de tronçons de voiries repris dans la SMV en marche-PLUS ou Confort en témoigne⁹⁴ (la quasi-totalité des voiries sauf les quartiers type « cités-jardins » déjà très piétons de fait). Cela implique une attention spécifique aux piétons dans tous les aménagements, en particulier pour le réseau marche-PLUS.
- La commune compte 5 noyaux marche-PLUS correspondant aux noyaux commerçants et au pôle Bordet en devenir. Dans ces noyaux, les aménagements devront tenir compte de la densité piétonne des sur-largeurs devront être prévues pour garantir la liberté de séjour et de mouvement (repos, terrasse, animation...).
- La commune compte également de nombreux tronçons marche-Confort où le confort piétons doit être garanti (largeur suffisante, continuité garantie...). La plupart du nord de la commune est concerné. Lors du réaménagement de ces axes les conditions de circulation piétonne devront être intégrées pleinement à la réflexion.

Réseau TP :

- Evere est traversée par plusieurs axes repris en TP-PLUS⁹⁵ visant des déplacements longue distance :

⁹⁴ Les réseaux PLUS et CONFORT demandent un standard d'aménagement élevé dans les critères suivants liés à la qualité d'usage : dimensionnement adapté aux flux, cheminement piéton sans détour, planéité et confort, adhérence et dévers. (projet plan régional de mobilité, 2019)

⁹⁵ La partie PLUS du réseau TP est constituée : du réseau ferroviaire, du réseau urbain structurant (construit autour des axes radiaux reliant le centre à la périphérie, en métro ou par les grands axes urbains (avenue Louise, avenue de Tervuren, etc...) et des rocades de petite, moyenne et grande ceinture) et des extensions du réseau urbain en lien avec la proche périphérie régionale. (projet plan régional de mobilité, 2019)

- Le futur métro Nord au nord du territoire ;
- L'axe Léopold III – Aéroport parcouru par le tram 62 ;
- Une future ligne structurante à partir de Meiser (vers l'UCL via le Parkway ou la chaussée de Louvain) ;
- Une future ligne reliant Roodebeek jusqu'à Bordet pour mailler le réseau entre les lignes de métro 1 et 3.

Des études devront être réalisées pour définir le tracé précis de ces lignes (étude en cours concernant la ligne partant de Meiser).

- Evere est également traversée par un axe suturant à l'échelle régionale : le réseau de chemin de fer S et compte deux gares sur son territoire (Bordet et Evere). L'objectif régional est de poursuivre le développement de cette offre. Par ailleurs, le projet Josaphat vise la restructuration du quartier de la gare d'Evere en un nouveau quartier mixte.
- Evere compte également plusieurs axes en TP-Confort⁹⁶ et TP-Quartier reprenant les voiries concernées par le passage d'une ligne de bus (STIB ou De Lijn). Signalons toutefois la rue Colonel Bourg entre Lombaert et Gros Jean) qui est reprise en TP-Confort mais n'est reprise actuellement dans aucun plan bus.

Réseau poids lourds :

Les principes de hiérarchisation du réseau s'appliquent aussi aux flux d'approvisionnement en marchandises pour lesquels la SMV identifie des itinéraires privilégiés pour l'accès aux fonctions productives par les véhicules lourds (à aménager en conséquence). Evere compte plusieurs axes PL-PLUS et Confort :

- Au nord, l'axe de l'avenue de Vilvorde et la boucle du Lion, s'inscrivent dans une boucle de desserte PL-PLUS autour du canal et permettent un accès vers le zoning carli. Au centre, une autre boucle a été créée entre la chaussée de Haecht et le Léopold III qui permet de desservir les activités des zonings Da Vinci, de l'OTAN, de la zone Bordet, etc. Enfin, au sud, la E40 est reprise comme PL-PLUS.
- Des PL-Confort permettent de rejoindre la plupart des zones d'activité à Evere depuis ces PL-PLUS : Colonel Bourg, Georgan, Mommaerts, Grosjean, chaussée de Louvain et avenue des Communautés au sud, avenue Bordet et la suite du Léopold III au centre. Il n'y a pas de PL-Confort au nord, les derniers km devant se faire dans un réseau quartier qui devra être adapté dans le cas de la desserte de grands commerces, entreprises ou noyaux commerciaux.

96 Les axes TP Confort complètent le maillage du réseau PLUS et permettent les déplacements entre les quartiers. Assurant des déplacements à moins grande échelle et circulant sur des voiries de gabarit plus restreint que le réseau TP PLUS, le réseau CONFORT n'a pas vocation à assurer le même type de performance en matière de temps de parcours. En revanche, l'enjeu de la régularité y est essentiel. (projet plan régional de mobilité, 2019)

Des quartiers résidentiels inégalement touchés par le trafic de transit

Si le trafic de transit touche essentiellement les grands axes traversant Evere et repris en voie métropolitaine, principale ou interquartier, il a également tendance, localement, à percoler dans certains quartiers résidentiels, suite à la recherche d'itinéraires-bis par certains automobilistes.

Les principales zones touchées par ce transit sont l'avenue Léon Grosjean-Colonel Bourg, la rue des Deux-maisons, l'avenue Colonel Bourg et l'avenue Georgin au sud ainsi que la partie nord de la commune, dont les quartiers sont plus mixtes et plus ouverts (et donc plus propices à la percolation) que dans le haut Evere. Cette partie de la commune est ainsi régulièrement saturée en heure de pointe.

Quelques mesures ont d'ailleurs déjà été prises par la commune pour limiter ce transit (coupure de la rue du Maquis par exemple), mais ne sont pas suffisantes pour apaiser les quartiers.

Les files importantes aux carrefours suivants engendrent par ailleurs un trafic de transit (by-pass) gênant sur les itinéraires cyclables communaux ou régionaux (ICC et ICR) :

- carrefour Bordet/Haecht (en provenance des rues de Verdun et Stroobants) :
 - o by-pass via les rues St Vincent et Van Leeuw (école et ICR 1a) ;
 - o by-pass via les rues Dekoster, place de la Paix (#ICC2) et Pepermans (#ICC 1) ;
- carrefour Haecht/Bordet (en provenance de Schaerbeek + Conscience/Maison Communale) :
 - o by-pass via les rues Plaine d'Aviation (Promenade Verte) et Van Leeuw (ICR 1a) ;
 - o by-pass via les rues Pepermans (#ICC1), Paix, Dekoster, St Vincent (# ICC 2) ;
 - o by-pass via St Vincent (si files pas trop longues) (# ICR 1a + école) ;
- carrefour Cicéron/chaussée de Louvain (en provenance de Dunant et rue de Zaventem):

by-pass via la rue des Deux-Maisons (où deux écoles et ICC 3). Le projet de plan GoodMove⁹⁷ vise un objectif d'apaisement des quartiers via sa politique « Good Neighbourhood » : « *L'ambition est de créer les conditions pour en faire des quartiers réellement apaisés et y augmenter sensiblement la qualité de vie, la qualité de l'espace public et y privilégier les fonctions de séjour, l'accessibilité universelle, la sécurité routière, la qualité de l'air et la santé.* »

A cet effet, la Région a identifié des mailles (délimitées par le réseau Auto-PLUS et Auto-Confort), soit des grandes zones à apaiser. La circulation automobile y est possible pour les accès locaux, le trafic de transit y est par contre fortement découragé et les vitesses systématiquement réduites au travers de l'instauration d'une zone 30 lisible et compréhensible par les usagers et renforcée par des aménagements concrets (effets de porte, rétrécissements locaux, signalisation, etc.).

Evere compte, au regard de la SMV, 3 mailles au sein desquelles le trafic devra être apaisé : la maille Nord (entre Stroobants et Leopold III), la maille centrale (entre Léopold III et Louvain) et une plus petite maille au sud (entre Louvain et la E40). Ces mailles sont à cheval sur Schaerbeek et nécessiteront donc pour leur mise en œuvre une collaboration avec Schaerbeek. Un nouvel outil a récemment été développé visant à mettre en œuvre l'objectif d'apaisement dans ces mailles. Il s'agit des Contrats Locaux de Mobilité (CLM), dont la mise en œuvre pourrait être bénéfique pour certains quartiers d'Evere, en particulier pour le nord de la commune. Au centre et au sud, les actions doivent surtout se concentrer sur certains axes spécifiques (Genève, Grosjean et Colonel Bourg).

Signalons que Evere a déjà progressé dans l'apaisement de ces mailles. Toutes les voiries locales de la commune ont en effet été mise en zones 30.

⁹⁷ Projet de Plan Régional de Mobilité, p.82, 2019.

Par ailleurs, la concentration de projets dans le sud de la Commune amènera une demande en mobilité importante qu'il convient d'anticiper. Quelque 1400 logements supplémentaires sont ainsi déjà programmés dans le quartier Paduwa, sans tenir compte du projet Mediapark qui apportera quelque 2000 nouveaux logements. De nouvelles solutions de mobilité doivent être proposées dans ce quartier pour éviter que les futurs habitants ne se déplacent qu'en voiture (peu de pistes cyclables actuellement, desserte en bus uniquement...), via la mise en œuvre rapide des projets régionaux (vélo-plus, ligne de tram...).

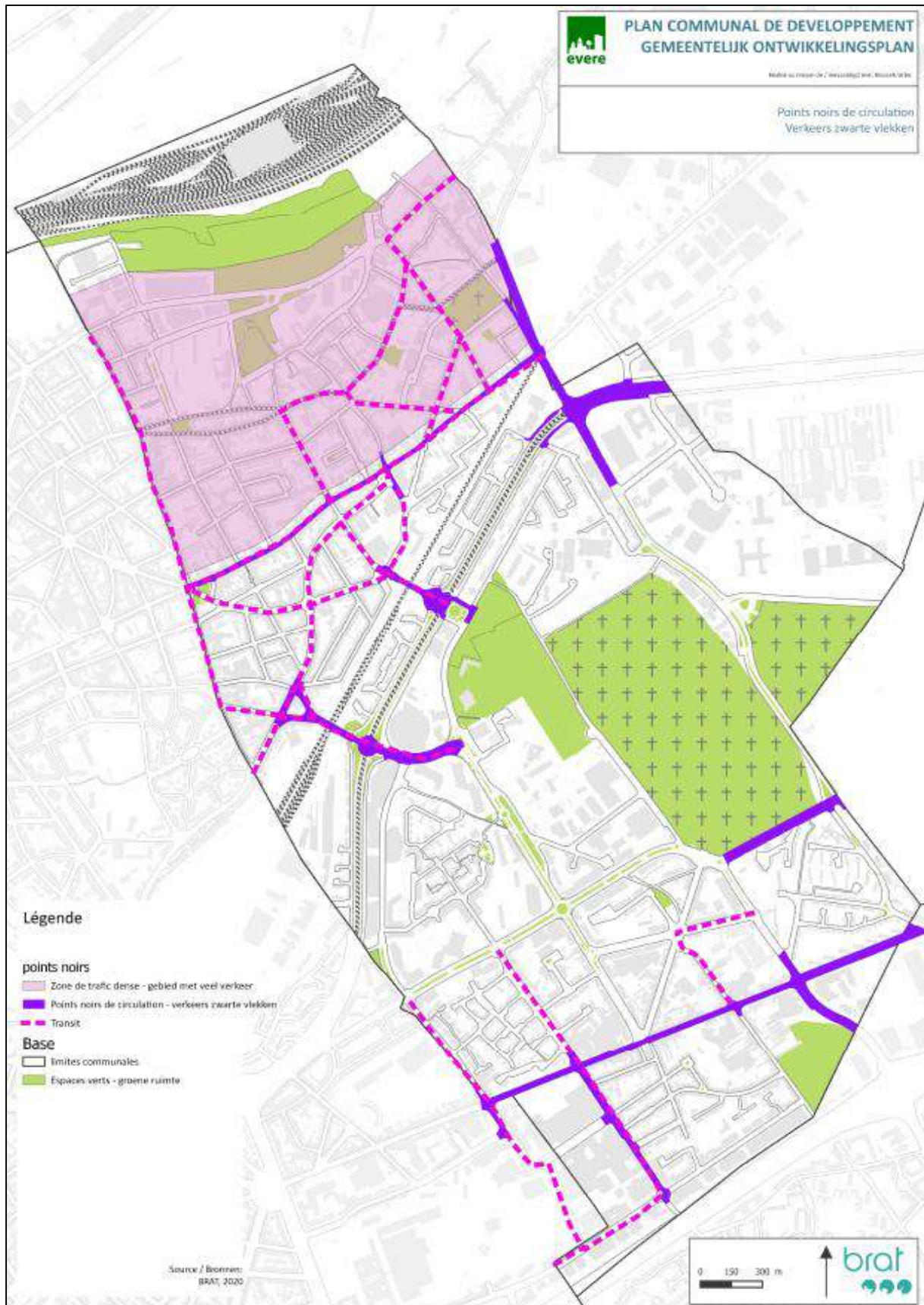
Les objectifs du PCM en matière de circulation automobile quasi atteints, malgré quelques points noirs subsistants

Pour réaliser les objectifs du PCM, la commune a réalisé un certain nombre d'aménagements de voirie depuis 2006 :

- Afin de sécuriser les voiries et de réduire les vitesses, toutes les voiries locales ont été mises en zones 30.
- Des aménagements majeurs de voiries ont été réalisés, en particulier sur le Boulevard Léopold III, qui a été entièrement repensé avec l'arrivée du tram 62. Une partie de la rue Stroobants a été refaite. Le rond-point de l'avenue Conscience et une partie des voiries ont été refaites. Dans le Haut Evere plusieurs rond points et places ont été refaits dont le parvis du cimetière de Bruxelles, la place Allende, le rond-point entre l'avenue Henri Dunant et l'avenue de l'Optimisme... ;
- Pour réduire le trafic parasite, la rue Van Waeyenbergh a été placée en sens unique, des casses vitesses ont été aménagés rue du Maquis et une portion de la rue du Maquis a été fermée ;
- Modification du tracé des rues Dupont et Artémis et de la rue des Deux Maisons ;
- Nouvelles voiries créées pour les projets Perche et Vishay.

Si tous les aménagements prévus ou programmés au PCM n'ont pas été réalisés (par exemple l'aménagement de la rue Houtweg), le bilan de ce qui a été réalisé depuis 2006 reste néanmoins très bon : les réalisations de la commune dépassent les objectifs du PCM au sens où beaucoup plus a été réalisé que ce qui était programmé.

Néanmoins, malgré les différentes actions entreprises par la commune ces dernières années (aménagements, zones 30...), certains points noirs subsistent tant d'un point de vue sécurité qu'au niveau de la congestion. On peut par exemple épingler quelques situations de congestion structurelle (formation de files), en particulier au niveau des grands axes et de leurs franchissements ainsi que dans le nord de la commune, plus congestionné aux heures de pointes. La question du franchissement du chemin de fer reste problématique. En particulier les carrefours au niveau Bordet/Houtweg/Haecht et au niveau de la gare d'Evere, tous deux directement concernés par des projets régionaux qui devront intégrer la question de la résolution de ces points noirs.



Points noirs de circulation à Evere (source Monitoring des quartiers, PCM)

Un parc automobile et de stationnement important

En ce qui concerne l'offre en stationnement, Evere dispose de quelque 9.350 places en voirie⁹⁸ et plusieurs parkings publics hors voirie. Au total, l'offre publique s'élève à quelque 9.720 places.

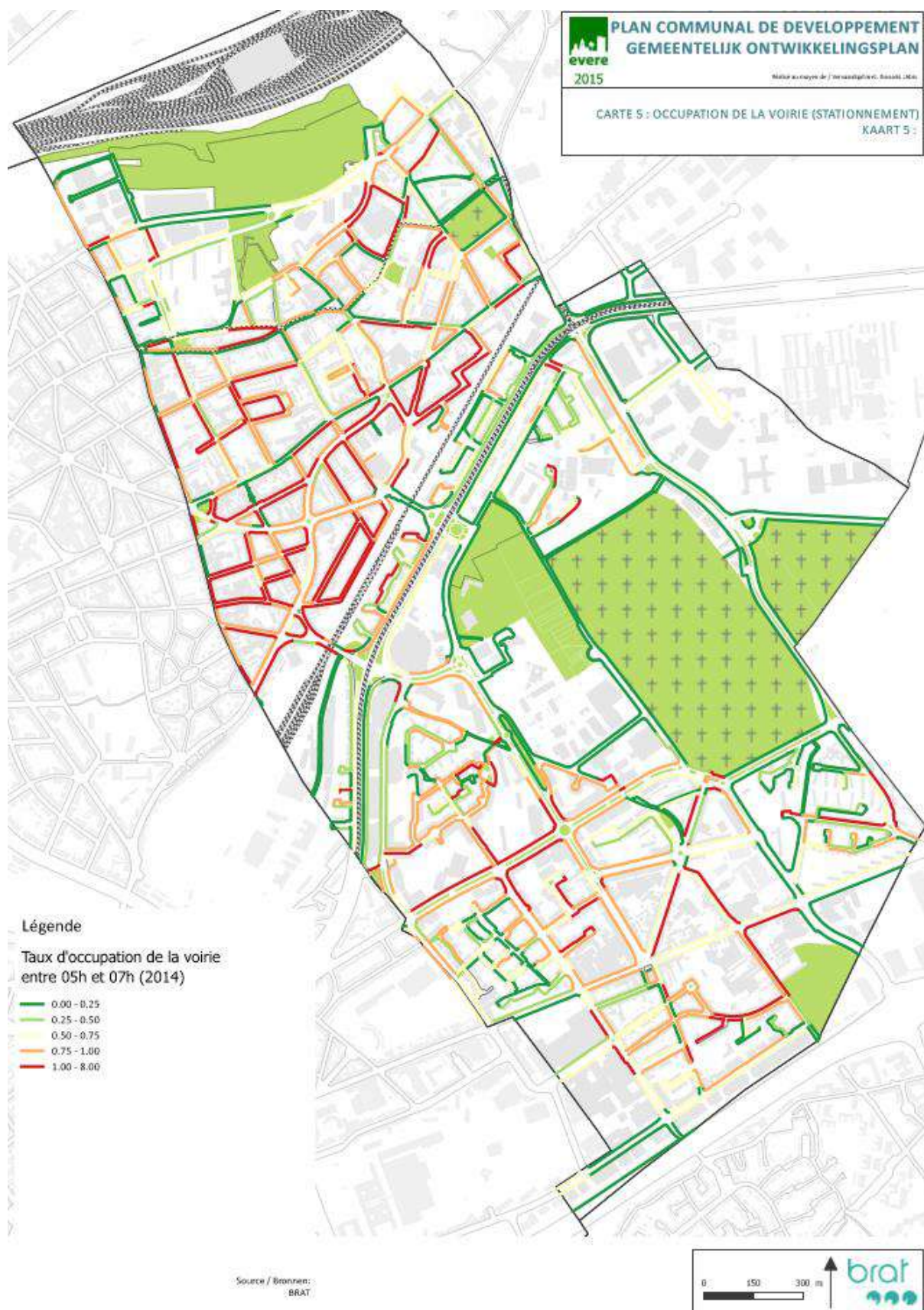
On compte 11.254 véhicules appartenant à des personnes physiques sur la commune, soit 0,6 par ménage, cette statistique reste relativement stable depuis 2005 et est comparable à celle de la région (0,6 voiture appartenant à une personne physique par ménage)⁹⁹. Ce chiffre est confirmé par le nombre de cartes riverains octroyé en 2019 qui est de l'ordre de 11 000 cartes¹⁰⁰

L'offre publique est donc déficitaire d'un peu moins de mille places par rapport à la demande. Si l'offre privée hors voirie compense probablement ce déficit dans les immeubles récents, ce n'est pas le cas dans les quartiers les plus anciens de la commune, ce qui explique les taux d'occupation élevés du quartier Conscience et des autres quartiers résidentiels comptant peu de garages privés.

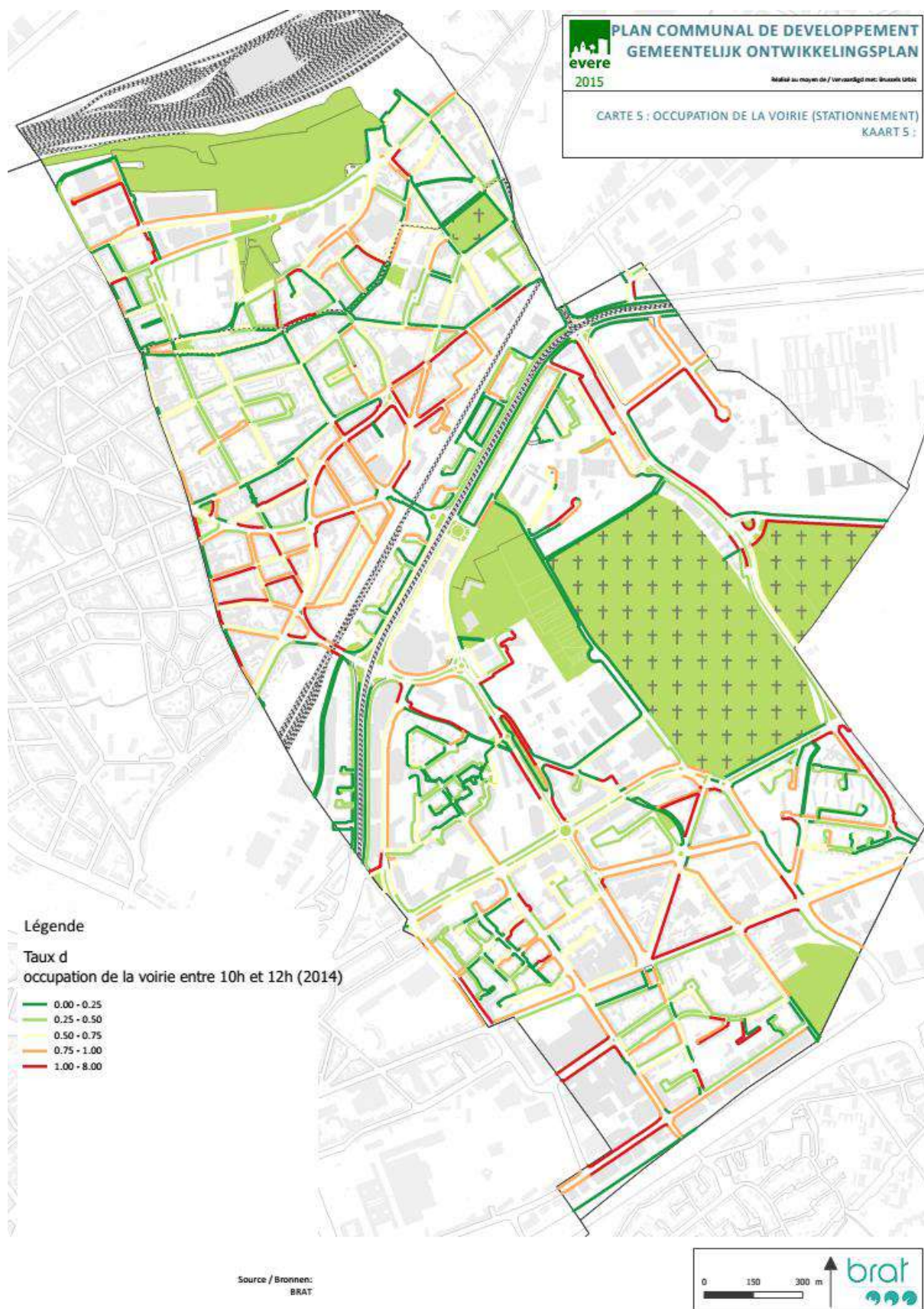
⁹⁸ Source Agence de stationnement de la Région Bruxelles Capitale, relevé 2014.

⁹⁹ Source IBSA : Voiture par type de propriétaire – données au 31/12/2017.

¹⁰⁰ Source Service mobilité Evere, année 2019



Taux d'occupation des places de stationnement en voirie entre 5h et 7h (Source : étude de l'agence régionale de stationnement 2014)



Taux d'occupation des places de stationnement en voirie entre 10h et 12h (Source : étude de l'agence régionale de stationnement 2014)

Des objectifs ambitieux en matière de stationnement déjà largement mis en œuvre dans la commune

Les objectifs du PCM et du Plan Régional de Politique du Stationnement en matière de stationnement sont doubles : d'une part mettre en place un plan de stationnement sur la commune visant à étendre le nombre de places réglementées et d'autre part limiter les créations de nouvelles places en voirie.

Ces objectifs ont déjà été mis en place et même dépassés, puisque le plan de stationnement initial a été étendu à toute la commune.

Le premier Plan communal d'actions en faveur du stationnement (PACS) a été réalisé en 2017.

En matière de stationnement, la politique menée consiste à ne pas créer de l'offre, ce qui encouragerait l'usage de la voiture. Il a donc été décidé de ne pas créer plus d'une place de stationnement extérieur ou intérieur par logement.

Cette politique peut permettre de dissuader les ménages de s'équiper d'une deuxième voiture, en particulier dans les zones déjà saturées. Elle nécessite toutefois d'être accompagnée d'une politique garantissant une bonne desserte en transport en commun et en mode doux.

Une réflexion sur l'espace occupé par le parc existant de stationnement mériterait également d'être menée en vue de son optimisation et sa rationalisation notamment pour récupérer de l'espace, augmenter la verdurisation et l'infiltration.



Plan de stationnement d'Evere (source : Commune d'Evere)

ALTERNATIVE À L'AUTOSOLISME

Les points noirs de circulation mentionnés dans la première partie de ce chapitre sont plus liés à un constat global quant à la mobilité en Région bruxelloise, impliquant une part modale dévolue à l'automobile toujours trop importante et des taux de motorisation élevés. Face à ce constat, de nombreuses politiques ont été mises en place visant à inverser la tendance, dont le récent plan régional GoodMove mis à l'enquête publique en 2019. Ces politiques touchent les questions de l'apaisement des quartiers, du stationnement, de la mobilité active et alternative et des transports publics.

La Commune s'inscrit dans la politique régionale qui vise à diminuer la part modale de l'automobile au profit de la qualité de vie, des modes actifs et des transports en commun. Il existe notamment 4 stations Cambio sur la Commune, une par quartier du monitoring ainsi que des stations Ubeejo.

Une qualité de desserte en transports publics inégale

La commune est très inégalement desservie par les transports en commun. Grâce aux trams 55 et 62, ainsi qu'au réseau de chemin de fer S, le Vieil Evere et une partie du quartier Léopold III sont bien desservis. Ils sont classés en catégorie B d'accessibilité en transports en commun dans la carte du titre VIII du Règlement Régional d'Urbanisme (RRU).

Le sud de la commune, en particulier le quartier Paduwa n'est desservi que par des bus, ce qui en fait une qualité de desserte moyenne. Il est d'ailleurs repris en catégorie C dans la carte du titre VIII du RRU, soit la dernière classe d'accessibilité.

Des évolutions importantes du réseau de transports collectifs depuis le PCM

Depuis le PCM en 2006, plusieurs projets se sont concrétisés permettant d'améliorer sensiblement la qualité de la desserte de transports en commun à Evere.

Le projet majeur a été la création de la ligne de tram 62, qui offre une nouvelle desserte ferrée reliant les quartiers Nord de Bruxelles à l'OTAN. Elle a été inaugurée en 2011 et ses deux terminus ont été prolongés en 2014.

Des changements d'itinéraires ou des prolongements de lignes ont également été mis en place pour améliorer la desserte via notamment :

- Développement des lignes de train SNCB « S » : la ligne de train S (RER) a ouvert en 2016 et permet de desservir Schuman depuis Bordet et la gare d'Evere.
- Développement du plan Bus de la STIB : la plupart des lignes de bus à Evere ont été impactées par ce plan bus (modification d'arrêts / d'itinéraires / de correspondances) ;
- La ligne de tram 55 a été prolongée entre Bordet et Da Vinci, pour un meilleur accès aux pôles d'emplois de la commune et pour desservir le nouveau centre commercial Décathlon / Ava / Quick.

Evere au cœur de plusieurs projets majeurs d'infrastructure de transport public

Plusieurs projets de transport majeur doivent redessiner la carte des transports régionaux dans les années à venir : le RER et le métro. Evere est directement impactée par ces projets puisque la ligne SNCB 26 a été intégrée au réseau S et que le futur métro Nord aura 3 arrêts à Evere (Tilleul, Paix et Bordet).

A terme, Bordet devrait ainsi devenir un nœud de communication majeur.

L'ensemble du réseau de bus est également en cours de réorganisation pour servir au mieux les nouvelles stratégies régionales et favoriser les interconnexions. Ce plan sera mis en place entre 2017 et 2020.

En outre dans le cadre du projet Josaphat une nouvelle ligne de bus devrait desservir ce futur quartier.

Ces nouveaux projets devraient permettre de renforcer encore la desserte des quartiers au nord et autour du Boulevard Léopold III et de créer une nouvelle dynamique autour de la gare Bordet. Seul le quartier Paduwa restera à l'écart des grands axes de transports collectifs structurants qui pourtant auraient servi son développement actuel. En effet c'est dans ce quartier que l'on trouve les plus gros projets de logements de la commune, ainsi que des projets importants d'équipement scolaires. Enfin c'est aussi un quartier où les cités sociales sont importantes, et avec elles une population traditionnellement plus captive occasionnant une forte demande de transport en commun. Notons toutefois qu'une réflexion est actuellement menée quant à la prolongation de la ligne de tram 25 afin de desservir le projet Mediapark et le haut Evere. La Commune doit encourager la mise en œuvre de ce projet stratégique pour le Haut Evere au regard de son évolution.

Une commune bonne élève en matière d'études pour les cyclistes mais présentant encore un potentiel important de mise en œuvre concrète

La commune est relativement bien couverte en itinéraires cyclables et en promenade verte. Toutefois la qualité des aménagements reste variable, les franchissements des grands axes routiers est encore problématique à de nombreux endroits et toutes les voiries ne bénéficient pas de la même qualité de marquage au sol.

En matière de stationnement vélo, la commune a installé des arceaux dans la plupart des lieux publics et a récemment installé des vélobox pour assurer un parking sécurisé dans certains quartiers résidentiels.

La Commune ne répond toutefois pas encore aux objectifs énoncés au niveau régional et dans son PACS.

On trouve 14 stations Villo ! sur la commune, elles sont globalement bien réparties, on notera toutefois qu'il n'y en a pas dans ou à proximité de la cité sociale Germinal ni à proximité de la zone Carli.

En 2014 la commune a lancé un audit Bypad pour analyser les forces et les faiblesses de sa politique cyclable afin de prévoir un plan d'action ambitieux et cohérent. Cette étude reprend les objectifs du PCM, du plan Iris II, du plan Vélo. Depuis la réalisation du Bypad, de nouveaux enjeux ou projets immobiliers ont vu le jour. La planification / priorisation des actions devra être adaptée au regard de ces enjeux. Par exemple, dans le cadre des nouveaux projets autour de l'avenue Colonel Bourg, il serait intéressant de réaliser au plus vite l'ICR sur l'avenue Léon Grosjean. On constate par ailleurs qu'encore peu de mesures reprises dans le Bypad (qui date de 2014) ont été réalisées. Là encore, il reste de nombreuses actions à accomplir.

Enfin, au regard des objectifs de favoriser le vélo pour les déplacements de moins de 5km et étant donné que les liaisons nord-sud sont les plus problématiques sur la commune (notamment en transports en

commun), le réaménagement des traversés entre Bordet et Houtweg et au niveau de la gare d'Evere est essentiel au succès du plan vélo.

Le vélo est par ailleurs un axe importants des projets régionaux à venir : le projet Josaphat intégrera le projet de RER Vélo, ainsi que des zones partagées limitées à 20km/h, le projet Parkway intégrera une zone destinée à la mobilité active en site propre (réappropriation d'une partie de l'autoroute pour les piétons et les cyclistes) et s'inscrit également dans le RER vélo, les projets Défense et Bordet font la part belle aux modes doux (notamment sur l'axe Bordet/Houtweg et le long de la L26) de même que le projet Mediapark qui prévoit un parc traversant le site et accessible aux vélos. Il conviendra toutefois d'être attentif aux conditions de circulation sur ces nouveaux axes (éviter de mélanger piétons et cyclistes, problématique du franchissement de passerelles pour Josaphat...) et à leur accessibilité pour les Everois (connexion au réseau everois).

Une commune largement praticable à pied, malgré plusieurs barrières urbaines

Evere est une commune globalement verte et résidentielle dans laquelle il est agréable de marcher. Les trottoirs y sont généralement assez larges, souvent avec une largeur praticable supérieure à 1,80 mètre¹⁰¹. Les quartiers résidentiels bénéficient souvent d'une circulation apaisée. Globalement la qualité des trottoirs est satisfaisante, en 2006 seuls 11% des habitants les jugeaient « mal équipés »¹⁰².

Evere compte également de nombreux sentiers piétons permettant de traverser certains îlots ou barrière urbaine (notamment au niveau de ses cités sociales et grands immeubles barres).

Le franchissement des grands axes de circulation routière reste le principal obstacle pour les piétons. Les traversées et franchissements sont facilités par deux passerelles au-dessus du chemin de fer (près du boulevard Léopold III) et un passage sous-terrain sous la rue Stroobants. On peut également noter que certaines améliorations pourraient être faites au droit des noyaux commerçants (d'ailleurs repris en marche-PLUS dans la SMV), en particulier autour de la Place de la Paix où le confort piéton n'est pas suffisamment garanti alors que la zone compte une académie, l'Espace Toots, le noyaux commercial...

La commune a lancé fin 2014 un audit pour l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), dont le principal objectif est d'adapter progressivement le cadre de vie à l'ensemble de la population, y compris aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

L'inventaire des trottoirs et de leur conformité aux normes et exigences actuelles permet de constituer un outil communal fort pour améliorer la qualité de l'espace public pour le piéton.

Concernant les PMR¹⁰³, la commune a mis en œuvre des itinéraires prioritaires, des cheminements privilégiés pour les commerces ou les activités, des abaissements de bordures aux traversées, des équipements de feux piétons avec signaux sonores, des trottoirs de guidance pour les malvoyants, l'accès aux véhicules de transport en commun.

¹⁰¹ Source : diagnostic du PCM 2006

¹⁰² Idem

¹⁰³ Par personne à mobilité réduite, il faut entendre toute personne présentant de manière temporaire ou permanente une difficulté à se déplacer. Entrent donc dans cette définition les personnes blessées ou convalescentes, les personnes portant des charges pondéreuses ou circulant avec un landau ou un caddie, les personnes âgées ou présentant un handicap physique léger ou plus lourd, les malvoyants. Il ne faut dès lors pas se contenter d'envisager des actions convenant aux « chaisards ».

Sur le court terme la Commune devra aménager des traversées sécurisées et des trottoirs larges autour de ses nouveaux équipements scolaires, en particulier pour l'école Cicéron et l'extension de l'école Aubier.

Sur le plus long terme les grands projets d'aménagement devraient faire émerger des nouveaux cheminements piétons :

- Le projet Josaphat sera traversé par une coulée verte, à la fois espace de récréation et chemin piéton.
- Le projet Parkway prévoit un réaménagement partiel de l'autoroute E40 en cheminement piéton et espace vert, qui devrait permettre de rejoindre le nouveau pôle RTBF VRT/Médiapark, qui sera aménagé en place verte, ouverte au mode doux.
- Le projet Défense envisage d'ouvrir le cimetière de Bruxelles pour le connecter à des nouveaux chemins piétons, ou à défaut de créer un nouveau cheminement entre la rue Renoir et le cimetière.
- Le projet Mediapark prévoit un parc traversant le site et offrant une belle connexion piétonne vers le boulevard Reyers.

Concernant ces nouveaux projets, il conviendra toutefois d'être attentif aux conditions de circulation sur ces nouveaux axes et à leur accessibilité pour les Everois (connexion au réseau everois).

CADRE DE VIE

Evere, une commune verte mais dont la mise en valeur écologique et biologique est encore partielle

Evere est depuis toujours une commune « verte ». Le maillage vert everois se compose de différents éléments complémentaires répondant chacun à des objectifs et besoins différents :

- des espaces verts accessibles au public (parc, promenade, aire de jeux...);
- des potagers, une composante verte historiquement importante à Evere ;
- des bermes centrales et arbres d’alignement qui valorisent la qualité de l’espace public ;
- des intérieurs d’îlots, composante importante de la qualité résidentielle de la commune ;
- des toitures vertes, un nouvel élément en développement à Evere.

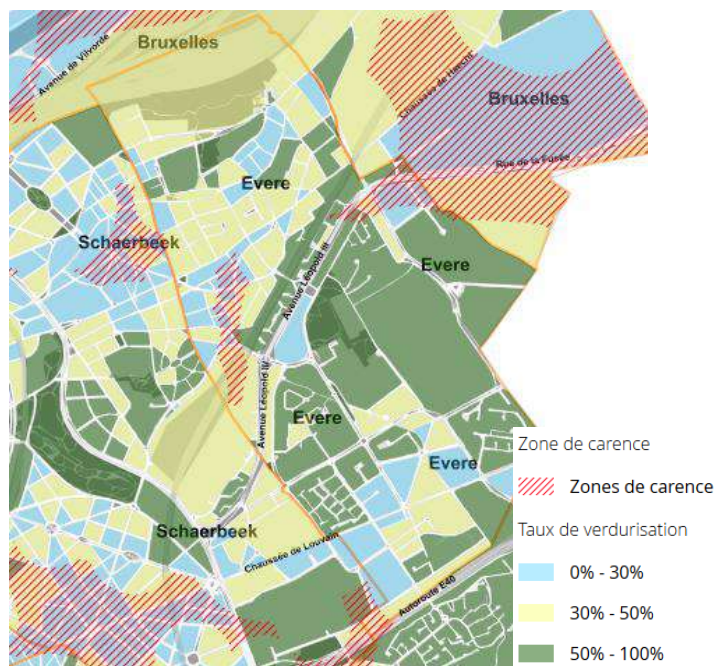
1.043 km² sont couverts d’espaces verts accessibles au public, soit 21 % du territoire everois. Ce constat doit toutefois être nuancé par les observations suivantes :

- Une superficie importante de ces espaces verts (près de 50% des espaces verts accessibles au public) correspond aux cimetières qui, bien qu’ils remplissent leur fonction environnementale et écologique, ne répondent pas toujours aux attentes d’un point de vue social et de loisir. Le projet actuel sur le site Défense projette éventuellement l’ouverture du cimetière de Bruxelles dans son coin Nord / Est pour l’intégrer à la promenade verte et en faire un véritable lieu de passage.
- La qualité d’aménagement de certains parcs à Evere est désuète ou insuffisante, tant en termes de confort qu’au regard de leur intérêt écologique. Dans certains cas, l’aménagement se limite en effet à une pelouse et quelques bancs sans recherche spécifique ni d’un point de vue paysager, ni écologique, ni ludique, ni de séjour. La Commune travaille à moderniser ces espaces.
- La Bas Evere est moins bien pourvu que le Haut, le quartier Consciencés étant par ailleurs identifié comme en carence en espaces verts accessibles au public¹⁰⁴.
- Dans le cadre des projets régionaux un nouveau parc (spoorpark) doit être construit au sein du futur quartier Josaphat ainsi que dans le projet Mediapark (parc central).
- La gestion du Moeraske et du parc Bon PASTEUR a été donnée à Bruxelles Environnement.

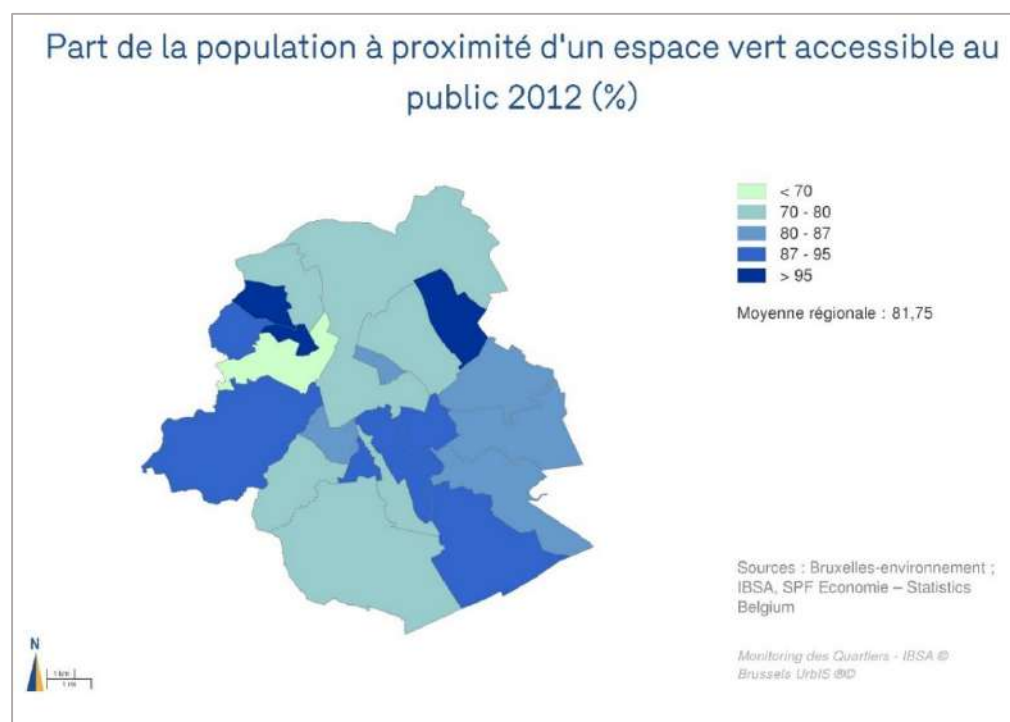
¹⁰⁴ Carte publiée par Bruxelles Environnement sur le site <https://geodata.environnement.brussels>



Espaces verts accessibles au public à Evere et promenade verte régionale (Source Brugis)



Zones de carence en espaces verts accessibles au public (Source BE - <https://geodata.environnement.brussels>)



Part de la population à proximité d'un espace vert accessible au public en 2012 (source monitoring des quartiers)

Evere est l'une des 5 communes présentant le plus de superficie de potagers de la Région. Les potagers situés dans la commune d'Evere sont relativement peu nombreux (15) mais ont une taille importante (12 potagers de plus de 500m²), et parfois très importante (5 potagers de plus de 5 000 m²). En 2018, on comptait plus de 6,5ha de potagers, soit en moyenne 1,63m² de potager par habitant, contre 0,66 m² par habitant en moyenne pour la Région.

Seuls 4 des 17 potagers présents dans la commune d'Evere sont situés dans une zone verte du PRAS, les autres sont situés en zones mixtes, de forte mixité ou résidentielle, et ne sont dès lors pas « protégés » par l'affectation de leur sol. Entre 1997 et 2016 de nombreux potagers everois ont ainsi disparu, parfois par abandon, mais majoritairement en raison de projet immobilier : en tout il y avait 36 potagers en 1997, il n'en restait plus que 17 en 2008, et 15 en 2018. Parmi les potagers restant, certains sont menacés.

Cependant la commune d'Evere a une politique proactive en matière de potagers : propriétaire et gestionnaire de plusieurs potagers, elle développe de nouveaux espaces de culture lors de la création de nouveaux espaces verts accompagnant les développements immobiliers.

Les bermes centrales, arbres d'alignement et autres éléments verts ponctuels (façades fleuries...) jouent un rôle important tant d'un point de vue paysager qu'en termes de maillage vert. Ils permettent en effet de relier des espaces verts plus vastes, tout en agrémentant le cadre de vie.

A Evere, les arbres d'alignements sont nombreux, en particulier dans le haut Evere où les avenues sont plus larges et les bermes centrales plus nombreuses. La Commune d'Evere mène une politique de gestion écologique des espaces verts, notamment des arbres d'alignement. Des espèces indigènes sont systématiquement préférées pour les plantations d'arbres en voiries. Par ailleurs les ronds-points sont toujours aménagés, soit avec des arbres ou à minima des plantes indigènes.

L'ensemble de ces bermes centrales, arbres d'alignements permettent à la Commune d'avoir une image très verte, au-delà de ses parcs. Cela joue sur le cadre de vie et est fortement encouragé par la Commune qui n'hésite pas à verduriser des petits espaces, des terrains d'angles, des parcelles inoccupées ou des murs aveugles. Dans les projets d'urbanisation et de densification elle inclut toujours un projet de verdurisation en parallèle (par exemple parc Mandela ou parc du 11 novembre).

Par ailleurs la commune encourage ses résidents à agrémenter l'espace public à travers le concours « fleurir Evere » qui récompense les plus belles réalisations florales sur des façades, des zones de recul ou des pieds d'arbre une fois par an.

Les intérieurs d'îlot jouent également un rôle important dans la verdurisation de la commune. Bien qu'inaccessibles depuis la voie publique ils jouent un rôle essentiel dans le cadre de vie des habitants. Evere est une commune verte dans son ensemble et riche en intérieurs d'îlots verts. Ainsi les zones plus denses et moins vertes, comme les quartiers Paix et Conscience, bénéficient d'intérieurs d'îlots verts, souvent de grandes tailles dont la préservation peut constituer un enjeu en termes de maintien de la qualité du cadre de vie.

Les toitures vertes : elles sont obligatoires dans le RRU pour les toitures plates non accessibles de plus de 100m² depuis 2011. La commune est encore plus restrictive dans son RCU (refait en 2012). En conséquence de cette réglementation tous les projets récents sur la commune ont des toitures vertes.



Toiture verte sur le nouvel immeuble de logement avenue du Cimetière de Bruxelles (source googlemaps 3d)

Des nuisances principalement liées aux grands axes de transports (routier et aérien)

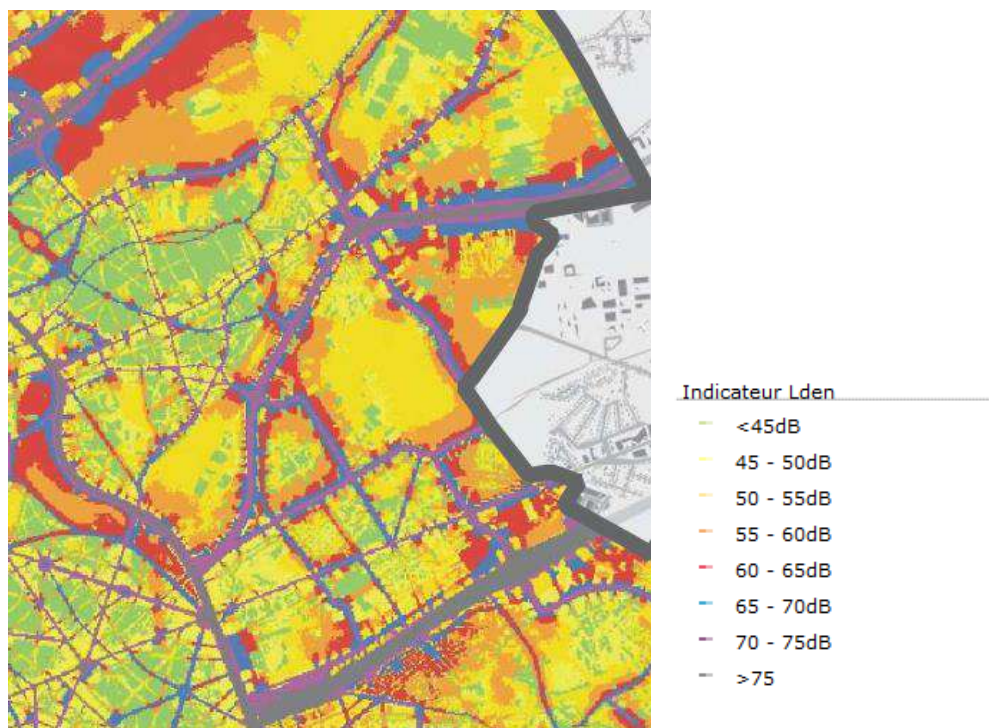
Les nuisances auxquelles la population ou les usagers d'un territoire sont soumis au quotidien influent sur la perception que les gens ont du territoire et sur leur confort.

A Evre les problèmes de nuisances liées au bruit sont principalement situés autour des grands axes routiers et dans une moindre mesure autour de la voie ferrée.

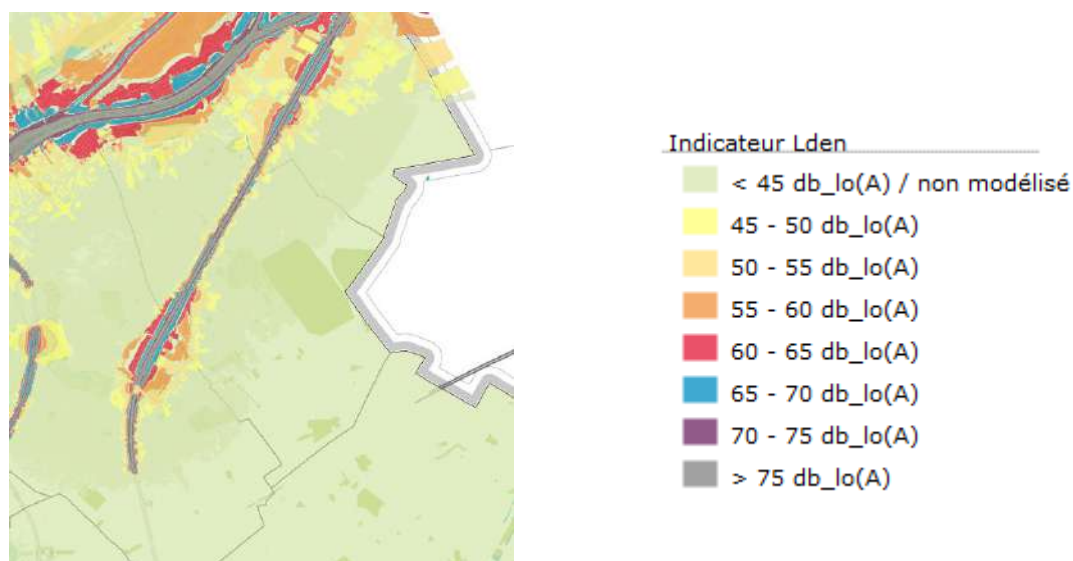
En dehors des voiries « Auto Plus » et « Auto Confort » selon la spécialisation des voiries, la rue de Genève, l'avenue Henry Dunant, la rue Georgin et l'avenue des Anciens Combattants sont des axes où les nuisances dues aux bruits sont plus importantes.

La voie ferrée quant à elle ne semble poser de problèmes de nuisance qu'au niveau des deux gares d'Evre et dans l'extrême nord de la commune autour de la zone Carli notamment.

Dans le cadre des projets en cours, il est important d'anticiper sur les éventuelles nuisances liées au bruit, en particulier pour les projets de construction de logements situés le long du chemin de fer ou d'axes routiers importants.

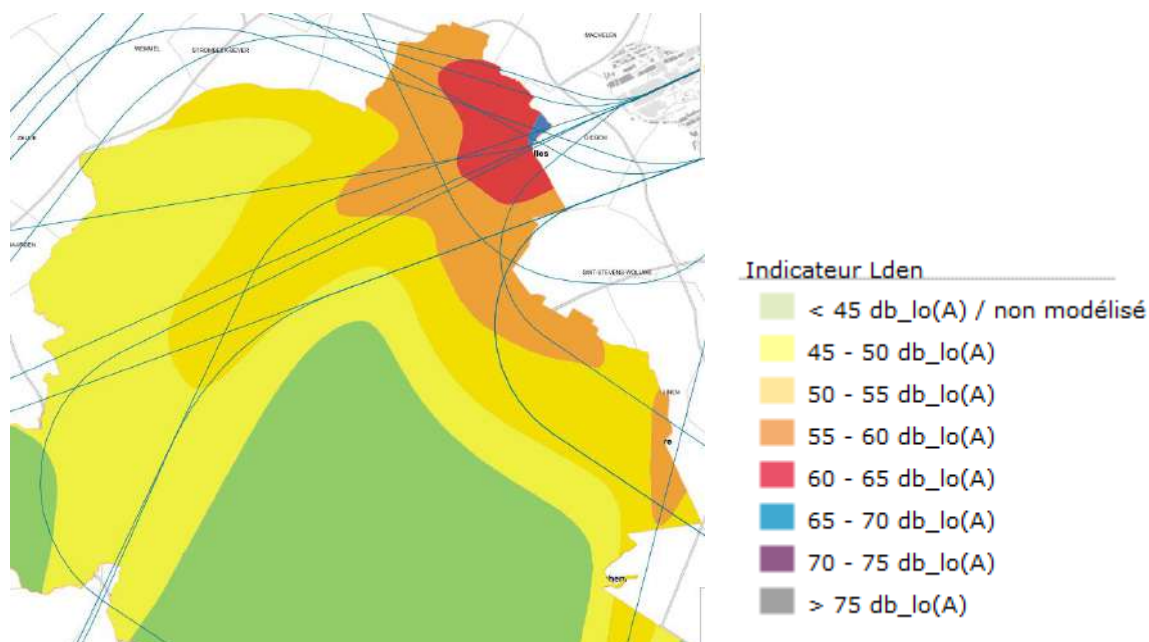


Bruit des transports routiers Lden (Source Bruxelles Environnement – 2016)



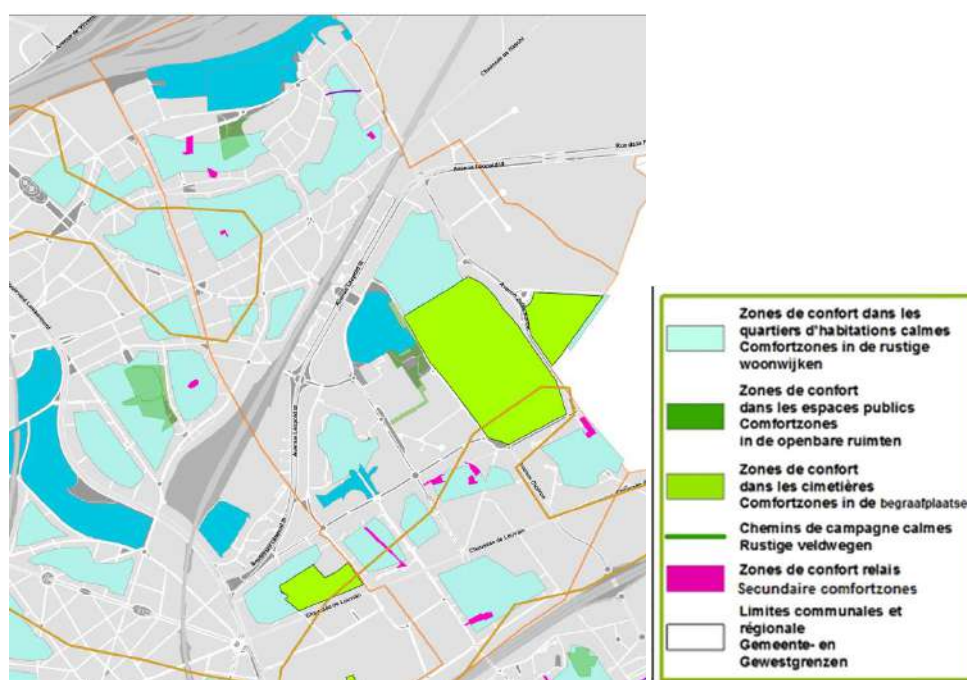
Bruit des trains Lden (Source Bruxelles Environnement – 2006)

Située à proximité de l'aéroport de Zaventem, Evere est située sur les principales routes aériennes. L'ensemble de la commune est classé en orange pour le bruit. La commune d'Evere n'a que peu de poids dans les négociations nationales et régionales, en revanche elle s'applique à distribuer des primes à l'isolation. Elle est adhérente à « Bruxelles Air Libre » pour militer contre les nuisances liées au survol de la ville. Au-delà des actions prévues pour lutter contre les nuisances sonores liées à l'aéroport, il conviendra de les anticiper notamment dans le cadre des futurs projets d'aménagement.



Bruit du trafic aérien (Source Bruxelles Environnement - 2011)

A l'échelle everoise, les zones calmes sont relativement nombreuses et de taille importante. Elles sont réparties dans l'ensemble de la commune d'Evere, bien qu'un peu moins nombreuses dans le quartier Conscience, plus central, plus mixte et plus dense. Par la qualité de vie que ces zones représentent, leur caractère calme mérite d'être préservé.

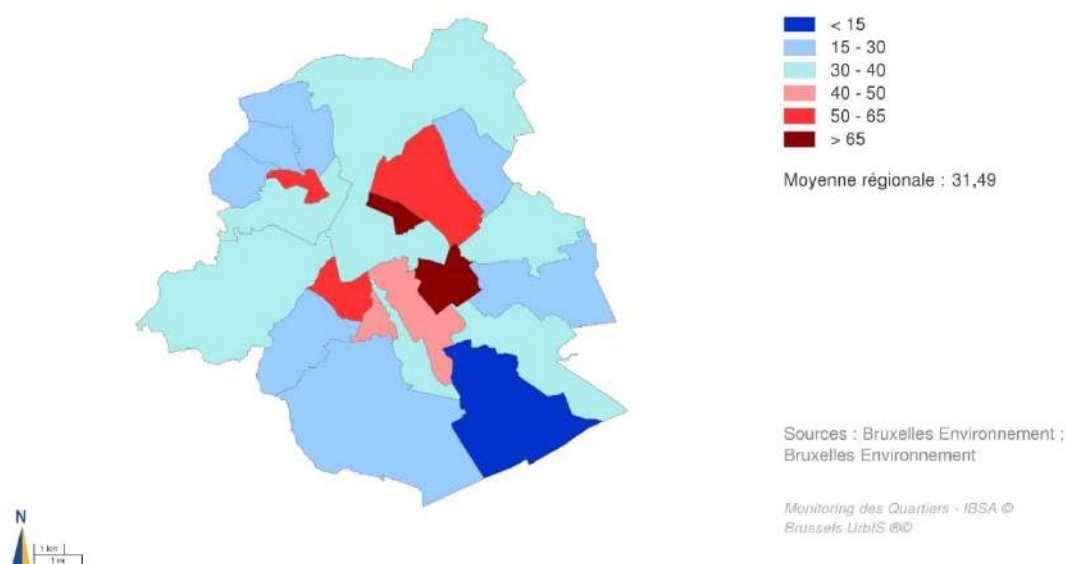


Définition des zones de confort acoustique (Source <https://geodata.environnement.brussels>)

La pollution de l'air est un enjeu environnemental qui dépasse largement les limites communales d'Evere. Evere est une commune de seconde couronne, assez verte, elle connaît des problèmes de pollution atmosphérique mesurés par rapport aux communes plus centrales. Ainsi, son taux de NOx était systématiquement inférieur aux moyennes régionales en 2001. Il n'y a pas d'industrie polluante à Evere, les principales sources de pollution de l'air sont donc le transport et le chauffage. Les mesures

prises par la commune pour limiter ces pollutions sont détaillées respectivement dans les chapitres mobilité (alternative à l'autosolisme) et dans la partie sur la consommation d'énergie.

Valeur moyenne journalière annuelle en NOx 2001 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)



Valeur moyenne journalière annuelle en NOx 2001 (source : monitoring des quartiers 2001)

Evere, une commune active en matière de propreté de l'espace public

Outre les aspects de collecte et gestion des déchets organisés par Bruxelles Propreté à l'échelle régionale, la question de la propreté est primordiale dans la perception que les usagers ont d'un espace public. Il s'agit d'une composante essentielle du cadre de vie et la commune d'Evere l'a bien compris. Elle mène ainsi une politique active en la matière depuis plusieurs années. Le service propreté publique de la commune d'Evere qui dispose de 54 agents est en charge de :

- La propreté publique quotidienne des voiries communales ;
- La propreté périodique : curetage des avaloires, lavage des rues de manière plus approfondie...
- Mise à disposition d'un numéro vert propreté qui permet à tous de déposer des plaintes en matière de propreté et limite ainsi l'ampleur et la durée des dépôts clandestins
- Une déchetterie communale, incluant un service de « Give Box » et une « récup and go » pour favoriser l'économie circulaire. Sur le même principe des « give box » ont été installées à la maison communale
- La lutte contre les nuisibles (dératisation, stérilisation des chats errants...)
- La gestion des 29 canisites de la commune, qui permettent à chacun d'en trouver un à proximité de chez lui.

Par ailleurs la commune a mis en place un service de lutte contre les incivilités qui permet de sanctionner les contrevenants à la propreté et à l'ordre public (par exemple pour le jet d'une canette ou d'un mégot de cigarette. Ces amendes peuvent aller jusque 350 €.).

La commune est aussi innovante en matière de gestion écologique des déchets. Elle a été une commune pilote dans la mise en place du projet bruxellois de collecte des déchets organiques et dispose de

plusieurs composts de quartier (en gestion privée) .On notera toutefois que malgré cette politique active, l'objectif de propreté de l'espace public n'est pas atteint partout (zones de dépôts clandestins...).

Evere, sécurité-prévention

Evere est globalement à l'abri des problèmes majeurs tels que trafic de drogue, grande criminalité, zones peu sûres. Si l'on compare le nombre de délits au nombre d'habitants c'est la 7eme commune la plus sûre de la région¹⁰⁵.

Evere présente toutefois deux spécificités qui entraînent une surcharge de travail : la domiciliation à Evere des militaires du quartier Reine Elisabeth et la présence de nombreuses sociétés de location de véhicules. C'est donc à Evere qu'arrivent les dossiers relatifs aux militaires et aux infractions de roulage commises avec les voitures de location.

Si la sécurité est gérée par la police, Evere possède néanmoins un service de prévention dont le rôle est important. Depuis plus de 15 ans Evere a mis en place une politique de prévention innovante dont les résultats actuels en font un exemple pour la région. Le service prévention a une approche intégrée et globale de tous les aspects de la vie publique. Ainsi il assure l'ordre et peut donner des sanctions administratives communales (amende s'élevant jusqu'à 250 euros), mais il assure aussi la médiation entre les générations, dans les conflits de voisinage, assure l'intégration de tous en organisant des activités dans les quartiers, une aide sociale.

Ce service se décline en cinq axes à la fois sur la voie publique mais aussi en amont :

- les gardiens de la paix ;
- le service de médiation de l'ASB Egregoros¹⁰⁶ est disponible quant à lui de 10h du matin à 1h du matin tous les jours de l'année via un numéro vert gratuit. Il permet aux citoyens de demander de l'aide, avec la garantie d'une intervention rapide (moins de 15 min).
- Les éducateurs de rues sont quant à eux présents dans les maisons de quartiers.
- La médiation scolaire (cf. chapitre Equipements - écoles) qui a pour objectif de prévenir le décrochage scolaire.

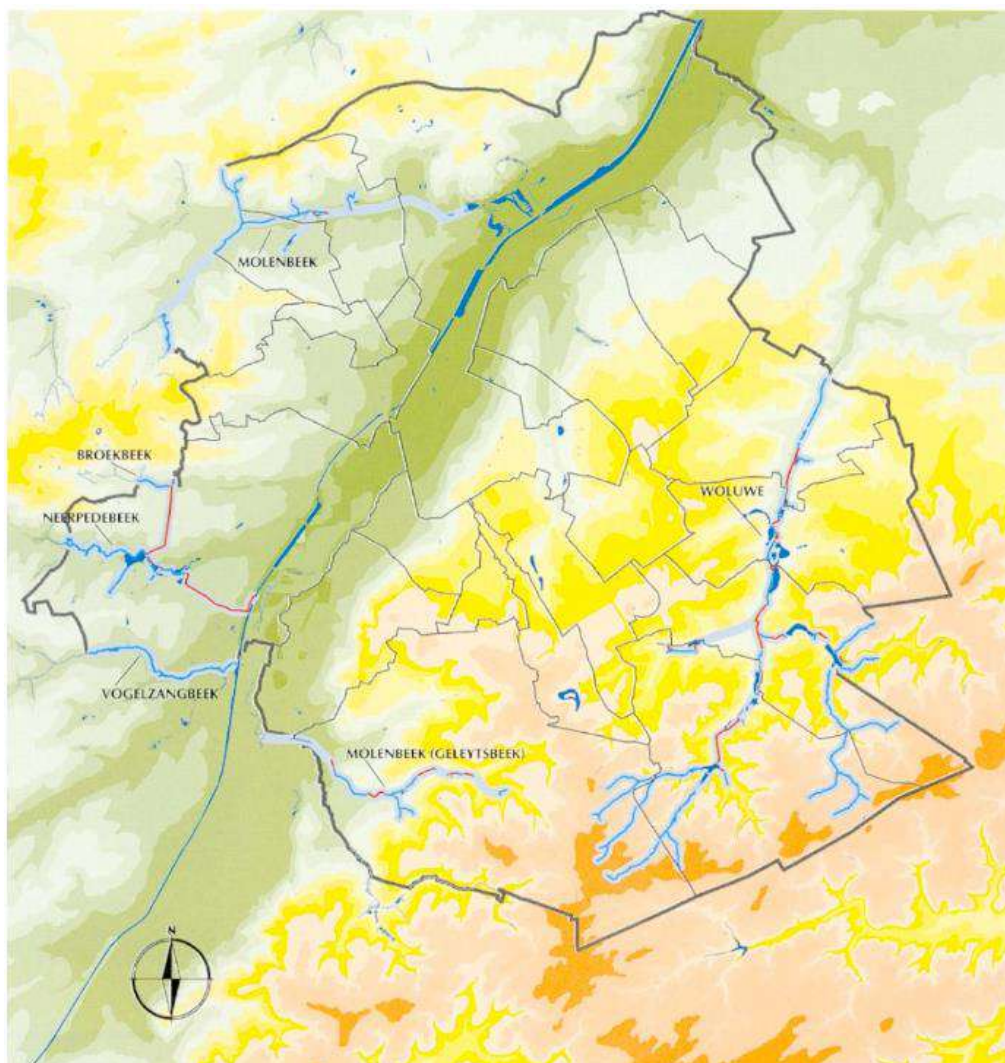
¹⁰⁵ Source IBSA « sécurité », calcul basé sur le nombre total de délit par commune en 2013

¹⁰⁶ Egregros est une asbl qui existe depuis 2003, les médiateurs de jour et de nuit s'efforcent de prévenir toute escalade lors de conflits familiaux et de voisinage. Ils tentent par leur présence sur le terrain de renouer les liens sociaux entre les habitants de la commune d'Evere.

ENVIRONNEMENT

Un maillage bleu peu présent au niveau communal

Evere s'étend sur un versant du sous-bassin hydrographique de la Senne. Sa limite sud suivant la ligne de crête entre les sous-bassins de la Senne et de la Woluwe. Expliquant le dénivelé existant entre le nord (Bas Evere) et le sud (Haut Evere).



Relief bruxellois (source : Bruxelles Environnement)

Evere ne compte qu'un cours d'eau de surface, logiquement situé dans la partie basse de la commune (nord) : le Kerkebeek, élément essentiel de la réserve naturelle du Moeraske. Ce ruisseau prend sa source à Haren, dans la partie Est du Moeraske, puis traverse Evere à travers le marais, en partie en souterrain et en partie à l'air libre, pour finalement être voûté et rejoindre le Maelbeek (lui aussi souterrain), affluent de la Senne.

De par cette faible présence de l'eau dans la commune, cette dernière n'est pas concernée par les politiques régionales d'interventions prioritaires dans le cadre du maillage bleu.

Evere une commune à l'abri des problèmes majeurs d'inondations mais qui vise une gestion plus durable de l'eau

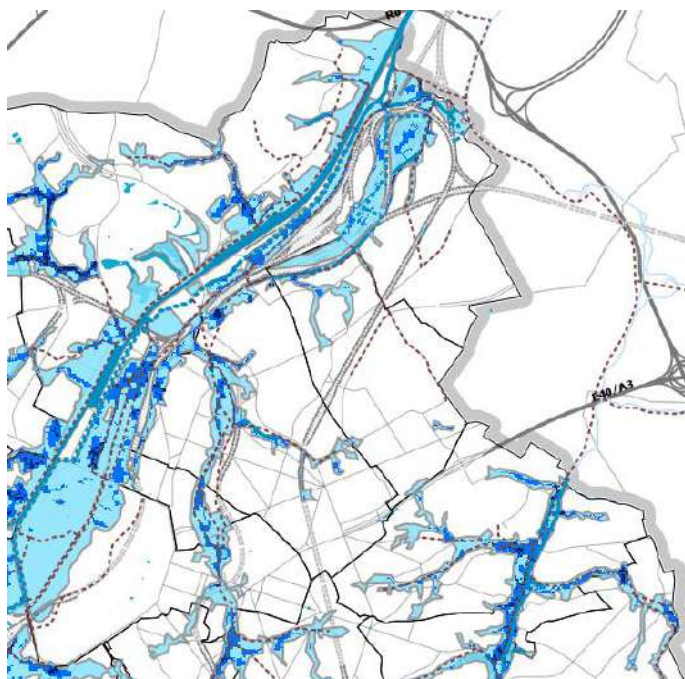
L'entièreté des habitations et équipements everois sont raccordés aux égouts.

La gestion des eaux usées est réalisée par l'intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau (IBDE). Les eaux usées collectées par les égouts sont rassemblées dans des collecteurs qui acheminent les eaux vers la station d'épuration Nord.

Le réseau d'égout n'achemine toutefois pas que les eaux usées mais également une grande partie des eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées (toiture, parkings, voiries...), selon le principe du « tout à l'égout ». Cette pratique peut poser problème lors des pluies intenses qui sont susceptibles de saturer le réseau de collecte des eaux usées et peuvent provoquer des débordements ponctuels et donc des inondations.

Comme le montre cette carte des zones d'aléa d'inondations à Bruxelles, la problématique des inondations ne touche pas massivement le territoire everois. Assez logiquement, la plupart des zones à risque identifiées sont situées dans la partie basse de la commune, au niveau du Moeraske et du Kerkebeek.

La commune compte également 2 bassins d'orage régionaux gérés par HYDROBRU et la SBGE.



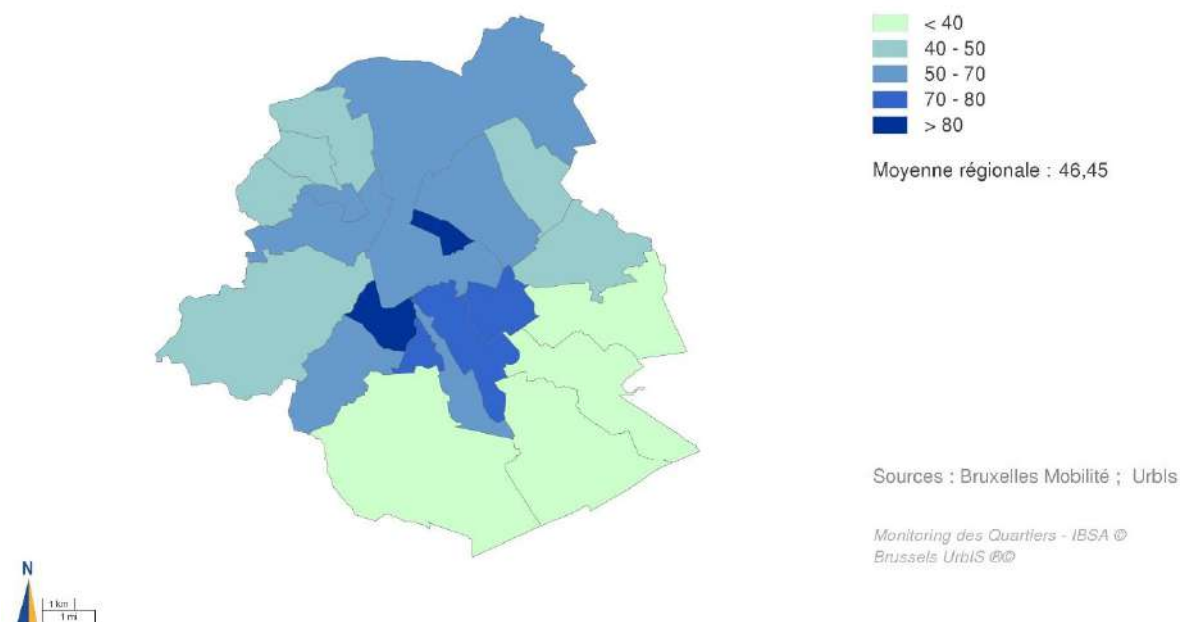
Aléa d'inondation (Source : Bruxelles Environnement)

La gestion durable de l'eau constitue un enjeu environnemental essentiel à l'heure actuelle. Cette gestion durable peut être assurée via différents leviers d'actions, dont :

- L'imperméabilisation des sols : Evere présente un taux d'imperméabilisation moins élevé que de nombreuses communes bruxelloises (47.85% en 2006). Il n'empêche que l'urbanisation croissante que la commune a enregistrée ces dernières années a fait augmenter son taux

d'imperméabilisation. On peut ainsi estimer que depuis 2005, 12 ha ont été urbanisés, dont une part importante a été imperméabilisée.

Part des surfaces imperméables 2006 (%)



Part de la surface imperméable (Source : Quartiers des Monitoring - IBSA)

- La maîtrise des consommations : la consommation quotidienne d'eau potable ne cesse de croître en Belgique. Des efforts doivent être fait pour réduire cette consommation mais également veiller à n'utiliser de l'eau potable que pour les usages qui en nécessitent (1/3 de la consommation d'eau potable dans nos régions est utilisée pour les chasses des WC).

Face à ces constats, plusieurs actions ont déjà été entreprises par la commune, notamment via son nouveau règlement communal d'urbanisme (RCU) où la commune impose des normes plus strictes que le règlement régional d'urbanisme :

- o en matière de récupération d'eau de pluie ;
- o au niveau des toitures vertes ;
- o au regard de l'imperméabilisation des zones de cours et jardins.

Un maillage écologique et une biodiversité à préserver et développer

Trois catégories de zones sont identifiées dans les cartes du réseau écologique bruxellois¹⁰⁷ :

¹⁰⁷ Le Réseau écologique bruxellois est constitué d'un ensemble cohérent de zones, dont la gestion et la protection doivent contribuer à préserver ou restaurer un état de conservation favorable d'espèces et d'habitats.

Rapport sur l'état de la nature en Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement, septembre 2012
http://document.environnement.brussels/opac_css/elecfile/NARABRU_20120910_FR_150dpi.pdf?langtype=206

- Les zones centrales, soit les zones d'importance majeure pour le fonctionnement du réseau. Evere comporte une petite zone centrale au niveau de la réserve naturelle du Moeraske.
- les zones de développement : à l'échelle communale, on compte plusieurs potentielles zones de développement, dont les principales sont :
 - o la réserve naturelle du Moeraske au nord ;
 - o le cimetière de Bruxelles ;
 - o les abords des cités Germinal et Ieder Zijn Huis.

Les zones de développement sont très intéressantes d'un point de vue écologique et leur richesse biologique est souvent sous-estimée. Ces zones sont souvent davantage imbriquées dans le tissu urbain que les zones centrales. En conséquence, la pression sur la nature y est souvent plus importante. Ces zones constituent donc de réelles zones à enjeux où le développement de la nature mérite d'être préservé et encouragé.
- les zones de liaison : ces zones favorisent le déplacement des espèces entre les zones centrales ou de développement. A Evere, ces zones sont potentiellement très nombreuses et assurent un bon maillage écologique. Elles relèvent principalement d'intérieurs d'îlots, des petits parcs et squares et de zones de végétation le long de routes, de voies de chemin de fer ou de tram. On observe toutefois une différence entre le haut et le bas Evere, ce dernier étant plus densément bâti et offrant donc moins d'espaces de liaison et de développement, d'où l'intérêt de préserver ceux existants.

Malgré un maillage relativement dense sur le territoire everois, un certain nombre de problèmes peuvent affecter le fonctionnement du réseau écologique actuel. Il s'agit principalement :

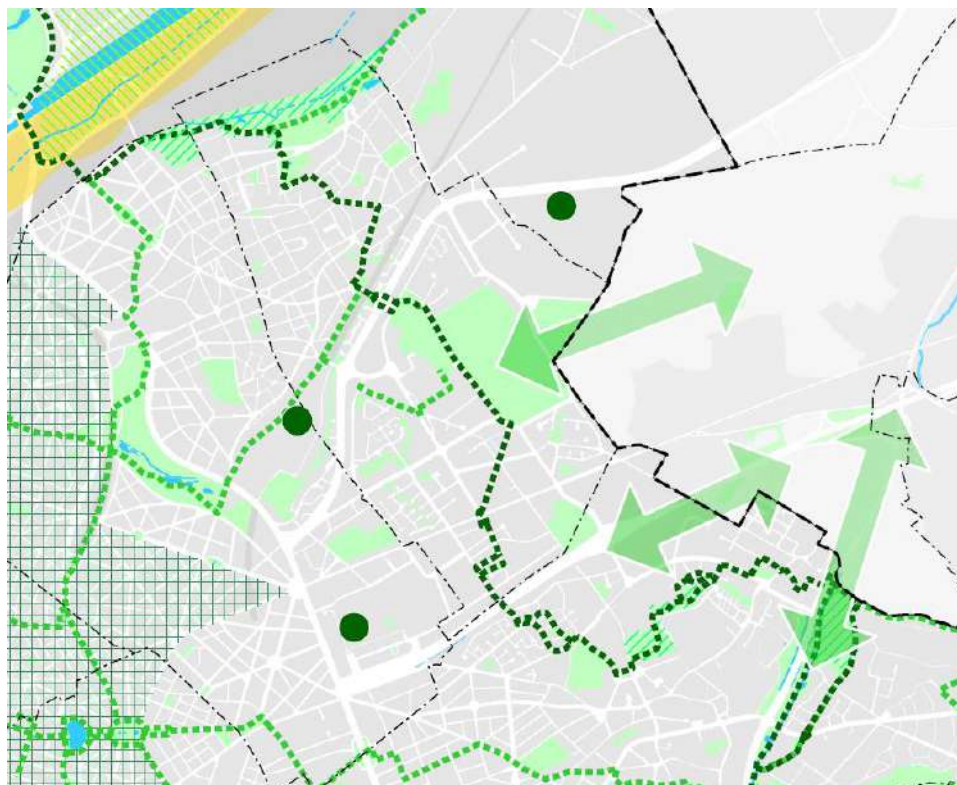
- de problèmes de gestion (surfréquentation des espaces, techniques et fréquences de fauche des zones herbacées, faible développement du sous-étage en forêt, etc.) ;
- de problèmes de discontinuités, en particulier dans le nord de la commune où la question des continuités vertes est plus stratégique ;
- de disparition des éléments du maillage écologique au profit d'une urbanisation toujours croissante à Evere.



Carte 20 : Réseau écologique bruxellois (Bruxelles Environnement – geodata - 2019)

La carte des maillages vert et bleu du PRDD identifie des enjeux supra-communaux en la matière. Elle identifie les liaisons écologiques et paysagères suivantes :

- À l'échelle supra-régionale, deux liaisons paysagères sont mises en évidence :
 - o Une au niveau du site Défense et du Cimetière de Bruxelles, qui prendra la forme d'un corridor vert permettant de relier les nouveaux quartiers à venir sur le site de la caserne Elisabeth. Ce projet nécessiterait une ouverture du cimetière de Bruxelles qui serait alors intégré à la promenade verte ;
 - o Une au niveau de la E40, qui fait d'ailleurs l'objet du projet Parkway.



Cartes des maillages vert et bleu du PRDD (Source : PRDD)

Des actions en faveur de la biodiversité à poursuivre

La commune promeut une gestion écologique de ses espaces verts. Elle a mis en place le fauchage tardif dans ses parcs, et demande systématiquement que des espèces indigènes soient plantées dans tous les nouveaux projets mais aussi pour le remplacement d'arbre. Le RCU est également volontariste en la matière en favorisant les espèces indigènes dans l'aménagement des abords des constructions.

Le RCU communal impose aussi des réglementations pour les potagers, notamment dans le choix des espèces végétales pour les clôtures, sur les matériaux utilisés pour les chemins, et sur la hauteur des plantations, etc.

Enfin elle encourage les habitants à fleurir leur façade et la ville par le biais du concours « fleurir Evere ».

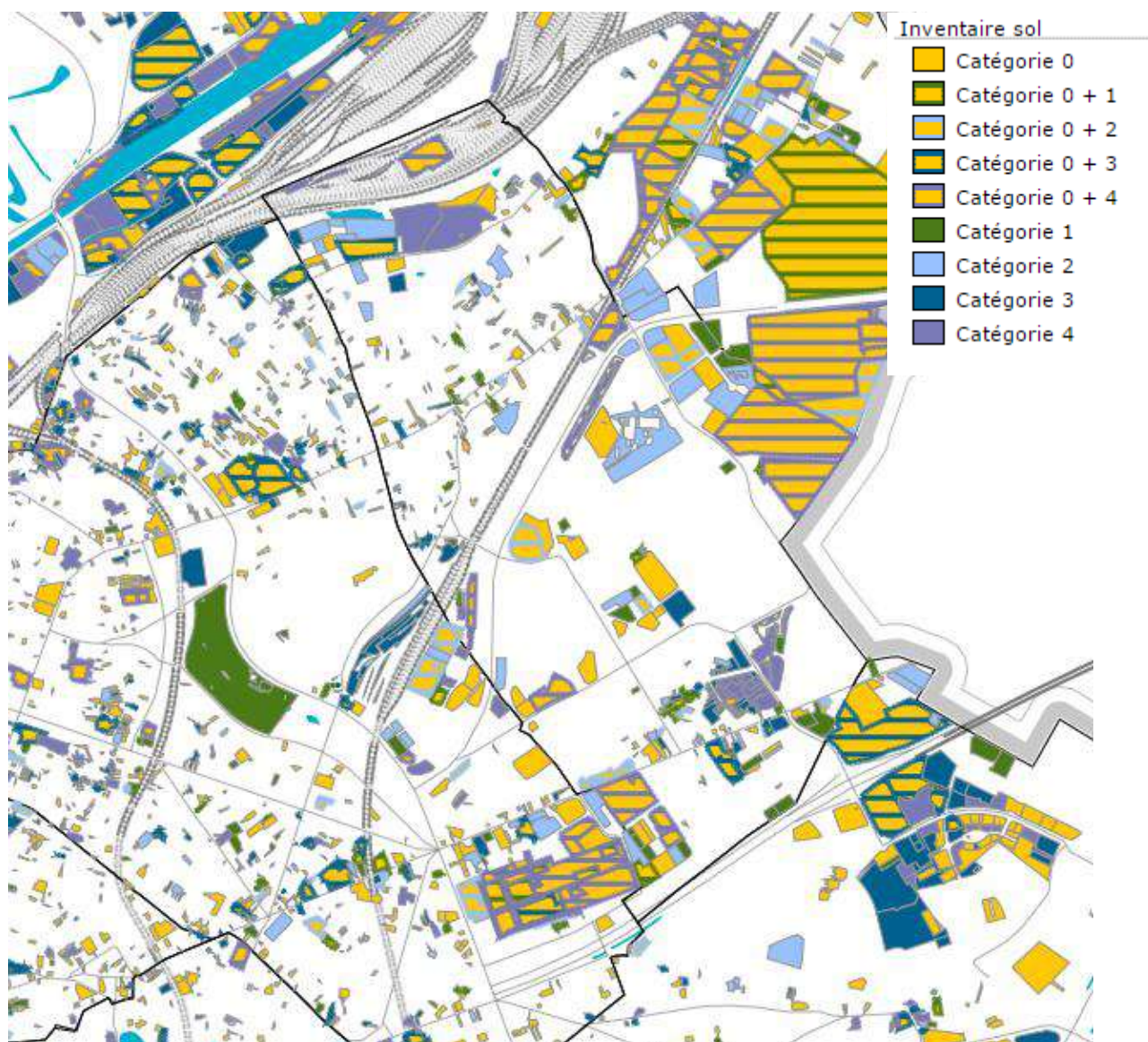
De réels enjeux en matière de pollution des sols

Evere a accueilli - et accueille encore - des activités génératrices de pollutions des sols et/ou des eaux souterraines. Ces pollutions présentent un risque pour la santé humaine et pour les écosystèmes.

Au regard de l'extrait de la carte de l'inventaire de l'état du sol, on constate que la commune d'Evere compte plusieurs terrains en catégorie 4 ou 0+4, soit la catégorie la plus problématique en matière de pollution.

Dans le nord de la commune la présence de nombreux ateliers, notamment en intérieur d'îlots, explique que certaines petites parcelles disséminées soient classées en catégorie 3 ou 4.

Ces terrains devront alors faire une étude de sol plus poussée, pouvant les conduire jusqu'à la dépollution du sol avant la moindre construction. Ces projets seront gérés par Bruxelles Environnement.



Statuts de protection des zones sous couvert de végétation (Bruxelles Environnement - Plan Nature - 2013)

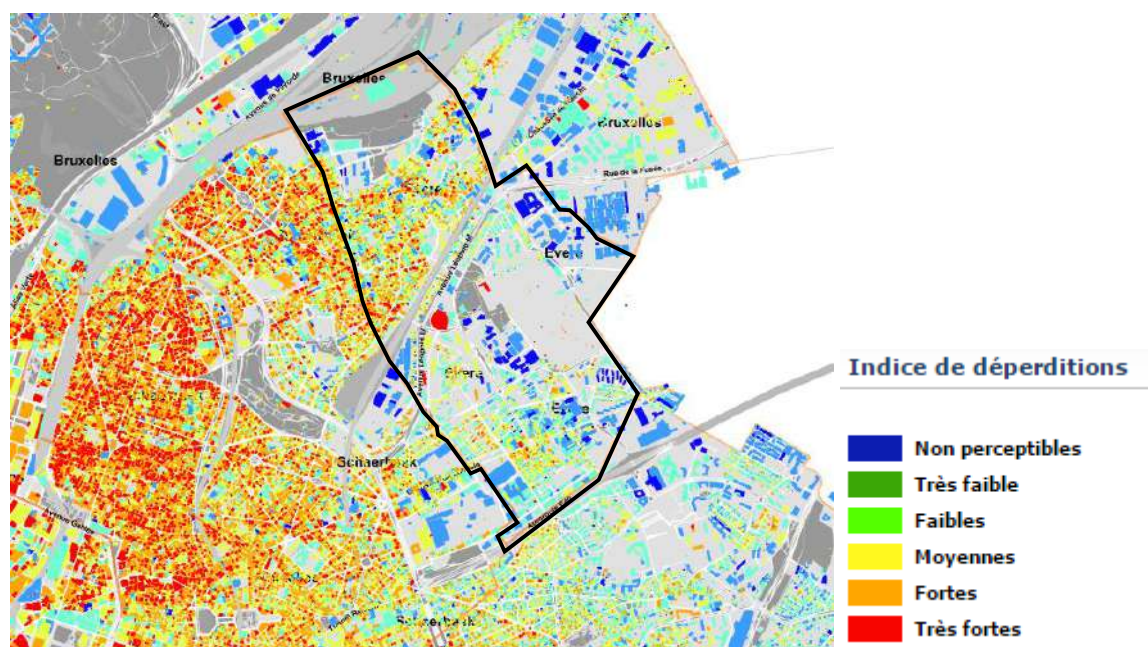
Des actions en faveur de la consommation d'énergie à poursuivre et développer

Les secteurs consommant le plus d'énergie sont le logement (en particulier le chauffage), le secteur tertiaire (en particulier, le chauffage et l'éclairage) et le transport (essentiellement le transport routier). Ces secteurs représentaient respectivement (en 2011) 37, 33 et 26% de la consommation totale d'énergie bruxelloise¹⁰⁸, alors que l'industrie ne représentait quant à elle que 4% de la consommation d'énergie.

A Evere, la consommation d'énergie est essentiellement d'origine résidentielle et liée au transport, en particulier au niveau des importants axes du réseau routier. La part du secteur tertiaire est sans doute également importante en particulier dans les zones tertiaires de la commune, dans les parcs d'activités de la commune mais également au niveau des différents services publics et équipements présents à Evere.

L'importance de la consommation dépend de plusieurs facteurs dont l'ancienneté des bâtiments et en particulier leur niveau d'isolation, le mode d'implantation...

L'analyse de la carte de thermographie régionale réalisée par Bruxelles-Environnement confirme ces constats. Les bâtiments présentant le plus de déperdition thermique de la toiture sont en effet situés dans le Bas Evere qui correspond aux quartiers les plus anciens. On notera néanmoins que le bilan global de la commune est assez bon comparativement à d'autres communes bruxelloises. Ceci s'explique notamment par le caractère récent de nombreuses constructions, le niveau socio-économique moyen à élevé des habitants de certains quartiers (plus propice à la réalisation de travaux de rénovation) ainsi que par la mise en place d'une politique pro-active de la part de la commune.



Carte de thermographie régionale (Bruxelles Environnement - geo-data- 2019 (relevé 2008))

¹⁰⁸ Bilan énergétique de la Région de Bruxelles-Capitale 2011 (rapport final juin 2013), Bruxelles Environnement.

Au niveau de sa gestion interne, soulignons que l'administration communale d'Evere poursuit une politique de rénovation énergétique des bâtiments qui a été amorcée en 2005 par la réalisation de nombreux audits énergétiques : 4.000.000 euros sur 15 ans ont ainsi été investis. Les plus récentes données ont montré que cette politique avait permis de réduire de 27% les consommations de gaz et de 5% les consommations électriques des bâtiments communaux entre 2007 et 2016. Ces chiffres auront certainement évolué positivement depuis car environ 9.000 m² de toiture ont été isolés thermiquement ainsi qu'environ 8.000 m² de sol. Par ailleurs, un total d'environ 450 kWc de panneaux solaires photovoltaïques produisant environ 405.000 kWh d'électricité (330.000 kWh autoconsommé) ont également été installés.

De plus, l'administration communale d'Evere, de par la superficie de son parc immobilier propre, participera prochainement au PLAGE obligatoire régional. Le rythme de rénovation va sans doute devoir changer de dimension vers une approche plus globale et intégrée, par site, afin d'atteindre les objectifs fixés par la Région¹⁰⁹.

Les autres actions communales visant à limiter la consommation d'énergie sont les suivantes :

- Primes à la rénovation favorisant l'isolation, la ventilation et le chauffage en plus des primes régionales données au niveau régional ;
- Sensibilisation notamment via la page internet de l'Espace Consommateurs de la Maison Sociale (qui a ouvert ses portes en avril 2008). Cet espace consommateurs inclut un volet « Energie et eau » qui prodigue notamment des conseils pour limiter sa consommation d'énergie ;
- Conseil consultatif du développement durable mis en place en 2007.

On notera par ailleurs que la politique énergétique et environnementale de la commune n'est pas mise en valeur sur son site internet où aucune page n'y est dédiée.

Une politique climatique et résiliente globale encore manquante

De manière générale, les actions menées dans le domaine de l'environnement, le sont à l'échelle des différents services, chacun œuvrant en fonction de ses moyens et de ses objectifs (bâtiments et voirie, plantation, urbanisme, développement durable, Environnement, Régie Foncière...). Evere ne dispose toutefois pas encore d'une vision d'ensemble cohérente permettant de porter une stratégie climatique communale globale (où des objectifs sont définis ainsi que des actions pour y parvenir). Elle ne dispose ainsi ni d'Agenda 21, ni de plan Climat, ni d'éco-conseiller.

¹⁰⁹ Informations fournies par la Commune en mars 2020.

GOUVERNANCE

La Maison Communale est le lieu où sont concentrés l'administration communale et ses services. Œuvre de l'architecte R. Rousseau, elle a été inaugurée en 1939. La localisation du nouvel hôtel communal, square Hoedemaekers, s'inscrivait dans le mouvement de développement de la Commune en dehors de son noyau initial, dans un quartier alors en pleine expansion. La maison communale devenue trop exiguë pour accueillir tous les services a été étendue au début des années 2000 de près de 10.000 m² (soit 15.000m² en tout à l'heure actuelle). Cette extension a permis d'intégrer au bâtiment des services qui étaient jadis situés en dehors (le CPAS, les services de la culture, de l'éducation, des sports), cela a facilité la transversalité entre les différents services et surtout a amélioré l'accueil des citoyens.

Depuis janvier 2014 l'administration communale bénéficie de fronts office qui ont pour fonction d'accueillir, de répondre aux questions ou d'orienter vers le service concerné le cas échéant les citoyens.

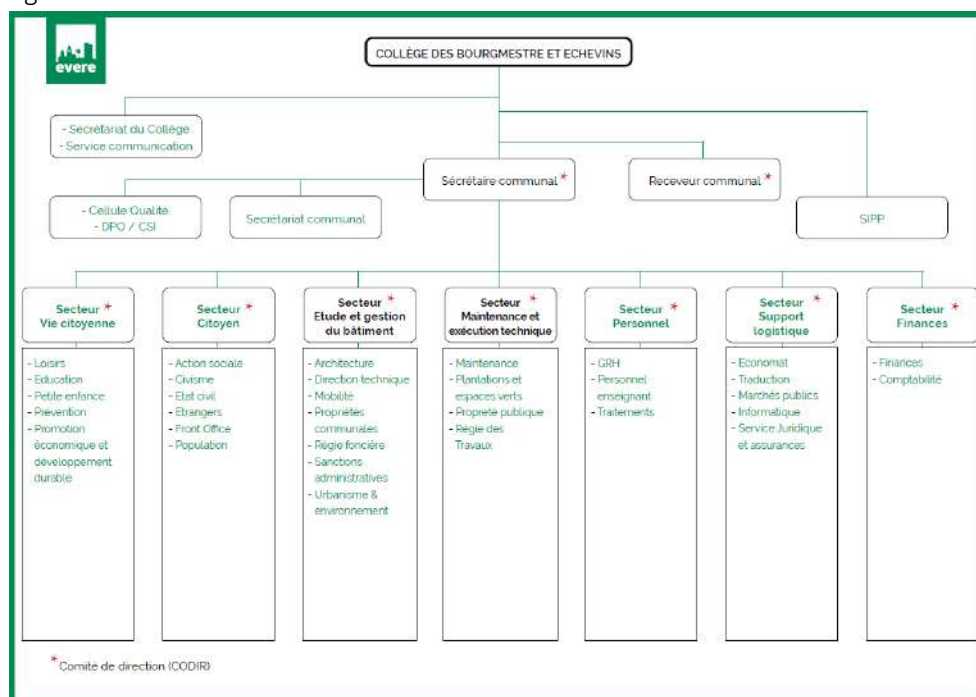
Des terrains, sur le site, sont encore disponibles pour une éventuelle extension de la Maison Communale, mais aucun projet n'est encore arrêté en la matière.

Les organes de la commune : une organisation dynamique ayant évolué vers plus de transversalité

L'administration communale est chargée de la préparation des dossiers et de l'exécution des tâches administratives. Le personnel communal est placé sous la direction du secrétaire communal.

L'administration communale a été entièrement réorganisée il y a quelques années. Elle est actuellement chapeauté par un comité de direction qui se réunit régulièrement. Ce comité permet d'assurer une plus grande transversalité entre les services et d'améliorer la prise de décision.

Les services de l'administration communale ont été regroupés en six pôles pour une gestion plus efficace et globale.



Organigramme du comité de direction de la commune et des compétences par service (source commune d'Evere)

Le personnel communal compte quelque 566 équivalents temps pleins, ETP¹¹⁰. A titre comparatif le personnel communal comptait 452 personnes en 1997, soit 25% de plus qu'en 2020. Cette différence s'explique par la croissance du personnel en lien avec la croissance de la population, ainsi que par l'ouverture de nombreuses classes / écoles communales. On notera que le départ du service de police des effectifs communaux (82 personnes), impacte la croissance observée.

Des services ont été créés, comme celui de développement durable. D'autres sont amenés à croître encore avec les projets en cours sur la commune, notamment le personnel des écoles.

L'assainissement des finances communales : un enjeu important pour l'avenir

Il existe deux parties dans un budget : un service ordinaire et un service extraordinaire. Le service ordinaire représente les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement de l'administration communale. Le budget extraordinaire concerne les recettes et les dépenses d'investissement. Le budget extraordinaire, bien plus que le budget ordinaire, dévoile les choix politiques à travers les projets de grandes infrastructures, telles qu'écoles, bâtiments sportifs, voiries... sans oublier l'aménagement urbain au sens le plus large. Evre est une commune dynamique, qui a de nombreux projets (création d'école, ouverture de crèches, rénovation de terrains de sports...).

Bien que la plupart des grands projets soient subsidiés, il reste généralement une part importante que la commune doit financer. Par exemple dans le cas de la construction de la nouvelle école Cicéron, 60% sont pris en charge par la Région dans le cadre du plan école. Le reste est à la charge de la commune. Faute d'alternatives, et à moins de dégager un boni exceptionnel dans le service extraordinaire, Evre s'endette pour financer ces projets, et cet endettement pèse sur le budget ordinaire sur le long terme.

Suite à plusieurs années de déficit budgétaire, la Commune est sous tutelle financière de la Région. Cela implique des plans triennaux plus prescriptifs, notamment en forçant à assainir une partie du budget, mais permet en contrepartie que la Région autorise, malgré le déficit, des dépenses extraordinaires pour certains grands projets.

Depuis 2014, les résultats s'améliorent, démontrant le fruit des efforts entrepris avec la Région.

Les revenus de la commune vont augmenter dans les prochaines années grâce à la mise sur le marché des nouveaux logements issus des projets en cours. Cependant, les défis suivants restent pour la Commune:

- Population jeune et vieille en augmentation, nécessitant notamment des infrastructures éducatives nouvelles et des services répondant aux demandes des personnes âgées ;
- Population qui se paupérise impliquant des dépenses en services et aides sociales pour répondre aux besoins de cette population ;
- Modernisation des services et équipements pour répondre aux besoins de la population et du service public, en tenant compte des nouvelles technologies et des contraintes énergétiques ;
- Volonté de maintenir une population active et d'agir pour aider les plus démunis en offrant notamment des possibilités de loisirs pour tous ;

¹¹⁰ Source : service du personnel de la commune d'Evre, mars 2020

- Assurer la sécurité, la mobilité et la salubrité publique, tant par une gestion de l'espace public que par la prévention active contre les incivilités ;
- Défis climatiques en lien avec la politique climat ;
- Etc.

Ces défis mettent en exergue la nécessité d'allier les besoins de la rigueur budgétaire imposée par la mise sous plan d'assainissement de la commune, à la volonté politique d'offrir tous les services que le citoyen est en droit d'attendre de celle-ci.¹¹¹

¹¹¹ Source : Rapport et commentaires sur le budget 2017, Evere, Echevin des finances

COMMUNICATION

Des moyens de communication variés

« Evere Contact »

« Evere Contact » est le journal communal d'Evere. C'est l'organe de communication de la Commune qui permet aux habitants de trouver les informations communales qui les intéressent (action sociale, fonctionnement de l'A.L.E., concours « Fleurir Evere », agendas culturel et sportif, prévention, police...). Il s'organise en plusieurs rubriques « mobilité », « environnement », « économie », « culture ». Il ne propose pas d'articles de fond, mais se veut plus comme un fascicule informatif, sans publicité, ni tribune politique.

La Commune possède des panneaux classiques, répartis sur l'ensemble de son territoire pour que chacun puisse avoir accès à l'information, résident ou non. Elle a mis en place des panneaux électroniques d'affichages dans la maison communale ce qui permet de mettre à jour régulièrement les informations données.

Pour faire connaître Evere aux autres habitants de la Région ou pour avoir une interaction plus directe avec la commune celle-ci s'est doté de dépliants informatifs et de nouveaux outils via internet : un site web, une page Facebook (cf. ci-dessous).

La Commune a ainsi ouvert plusieurs comptes Facebook pour informer au mieux le citoyens quasiment en temps réel de l'agenda communal, mais aussi réagir à l'actualité.

Un effort spécifique réalisé pour l'accueil des habitants

La Commune d'Evere souhaite accueillir et orienter au mieux ses habitants. Elle a donc mis en place un nouveau front office au 1^{er} étage de la maison communal pour mieux orienter les citoyens vers les services concernés.

Par ailleurs Evere s'investit dans l'accueil des nouveaux arrivants. Chaque année dans le cadre de la semaine européenne de la démocratie locale la commune organise une soirée d'accueil des nouveaux habitants. Ils sont reçus par le Collège, les services standards leurs sont présentés, ainsi qu'un film de présentation de 30 minutes qui est aussi repris sur le site internet.

La démocratie participative

La Commune favorise et encourage la participation citoyenne à travers plusieurs actions :

- Les conseils de quartier : ils permettent aux citoyens d'être informés et d'émettre des avis sur les projets de la commune. Ils fonctionnent en large autonomie. La commune les soutient et peut mettre à leur disposition une aide logistique ou organiser l'intervention d'experts. Il en existe trois à Evere :
 - o Bas Evere délimité par la chaussée de Haecht (comprise) et le Moeraske ;
 - o Evere Centre entre l'avenue H. Dunant (non-comprise) et la chaussée de Haecht (non-comprise) ;
 - o Haut Evere entre l'autoroute E40 et l'avenue H. Dunant (comprise ainsi que la rue de Zaventem).

- Les conseils consultatifs : il en existe plusieurs à Evere, ils concernent plusieurs sujets liés au développement ou à des populations spécifiques de la commune. Ils permettent aux citoyens, aux ASBL d'être entendus et faire des propositions sur les thèmes suivants :
 - o Conseil consultatif de la mobilité
 - o Conseil consultatif des seniors (à reprendre)
 - o Conseil consultatif de la personne handicapée
 - o Conseil consultatif de la solidarité entre les peuples
 - o Commission communale de l'accueil
 - o Comité de concertation commune – CPAS

Par ailleurs, la commune envisage de créer prochainement un organe de participation citoyenne.

PHASE 2 : DÉFINITION DES OBJECTIFS

AXE 1 – ALLER VERS UNE URBANISATION MESURÉE

La commune d'Evere a connu une croissance démographique importante ces dernières années, la population étant passée de 31 500 à 41 763 entre 2000 et 2019. L'urbanisation en cours (projets majeurs en chantiers ou permis déposés avant 2020) pourrait apporter jusqu'à quelque 2100 nouveaux logements pour quelque 4800 nouveaux habitants à l'horizon 2025 (sans compter ceux du projet Josaphat). Ce constat est corroboré par les projections de population de l'IBSA qui évalue à 45 700 le nombre d'habitants à Evere en 2025. En 25 ans, la population aura donc augmenté de 45%, impliquant des besoins nouveaux à assurer avec des disponibilités foncières de plus en plus rares.

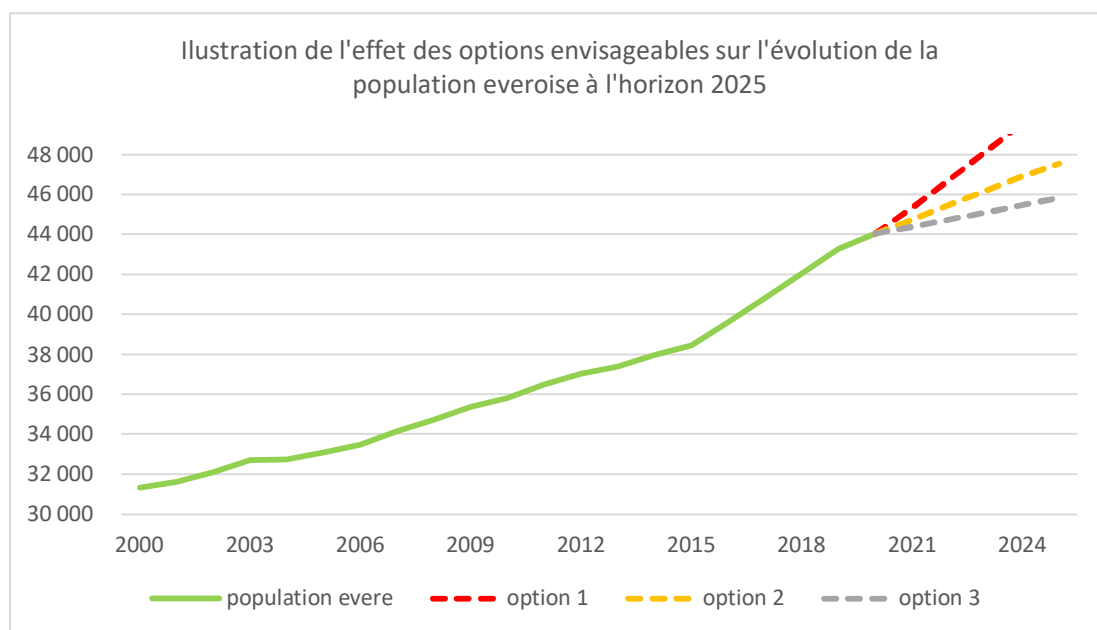
Trois options peuvent être considérées pour le territoire communal pour encadrer l'urbanisation future des terrains encore disponibles. Chacune de ces options peut être figurée par une politique urbanistique différente allant de :

- la densification poussée et du « tout au logement » (option 1) : urbanisation de tous les terrains encore disponibles pour du logement, gabarits moyens plus élevés (rehaussements, émergences de tours possible...), urbanisation de certains intérieurs d'îlot et des grands terrains communaux disponibles, reconversion des zones administratives et des ZEMU, etc...
- à un net ralentissement de la densification (option 3) : urbanisation limitée aux terrains à front de voirie, limitation des gabarits aux gabarits dominant à Evere (pas de rehaussement ni d'émergences notamment), interdiction d'urbaniser les intérieurs d'îlot, maintien de grands terrains publics pour de l'équipement, reconversion raisonnée des zones administratives et des ZEMU en maintenant une mixité ;
- en passant par une politique de densification raisonnée et soutenable (option 2) : urbanisation des terrains à front de rue ainsi que de quelques intérieurs d'îlots jugés urbanisables, maintien de grands terrains publics pour de l'équipement, gabarits et densification déterminés en fonction du contexte en vue de garantir leur durabilité (en fonction notamment de l'accessibilité en transport en commun, de la proximité de commerces, équipements et services de proximité, du type de tissu urbain au regard notamment des gabarits voisins, de la largeur de la voirie...), permettant ainsi des émergences ou gabarits plus élevés mais de manière raisonnée et ciblée, reconversion raisonnée des zones administratives et des ZEMU en maintenant une mixité, valoriser l'exploitation des immeubles existants.

Afin d'illustrer ces options, une estimation du nombre d'habitants supplémentaires pouvant être attendus a été réalisée pour chaque option. Ces chiffres doivent être considérés comme une tendance et non comme une projection chiffrée exacte. Ils se basent en effet sur des hypothèses qui sont loin d'intégrer tous les paramètres caractérisant un projet de construction¹¹².

¹¹² La méthode de calcul suivante a été retenue : les disponibilités foncières ont été catégorisées en :

- Terrains à front de rue (non compris les angles) ;
 - Terrains d'angle à front de rue ;
 - Intérieurs d'îlots urbanisables (encore accessibles depuis la voirie) ;
 - Les grands terrains publics ;
 - Pour chacune de ces catégories, l'emprise au sol des futures constructions a été déterminée en multipliant la largeur des terrains par la profondeur maximale d'une construction de logement (15 mètres) ;
 - Cette emprise au sol a ensuite été multipliée par le nombre de niveaux moyen de l'immeuble selon l'option (R+2 en moyenne pour l'option 3, R+3 en moyenne pour l'option 2 ou R+4 en moyenne pour l'option 1) afin d'obtenir la superficie plancher de logement pour chaque catégorie.
- Le résultat obtenu a été divisé par 40 (la surface moyenne par habitant) pour estimer un nombre d'habitants.



L'option 2 visant une urbanisation mesurée en gérant les réserves foncières avec parcimonie a été retenue par la Commune.

Cette option implique la mise en œuvre de trois objectifs :

1. La gestion parcimonieuse des disponibilités foncières
2. La valorisation des bâtiments existants
3. Le suivi et l'encadrement de l'urbanisation.

OBJECTIF 1 : Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières

Evere est la Commune de la Région bruxelloise ayant connu l'augmentation de la population la plus importante pendant les dernières décennies. Elle a mobilisé en conséquence largement et de manière exponentielle son patrimoine foncier, notamment public, pour la construction de nombreux logements (cf. chapitres population et logement et développement territorial du diagnostic).

Aujourd'hui, le nombre de terrains urbanisables est beaucoup moins important à Evere. Exploiter les ressources existantes avant de viabiliser des terrains non-construits est opportun pour préserver la capacité d'Evere à se développer dans le futur (cf. objectif 2 du présent axe). Parallèlement au processus de reconversion et de rénovation des bâtiments, il convient également de hiérarchiser les priorités d'urbanisation des terrains non-bâties de manière à poursuivre les objectifs communaux et régionaux de densification et assurer la continuité du bâti, tout en étant respectueux du cadre de vie et en continuant à offrir aux Everois des réponses à leurs besoins.

Il importe de souligner que ces chiffres ne tiennent pas compte des projets de reconversions de bureaux ou d'activités productives, ni de projets avec des gabarits supérieurs à du R+4. Il s'agit donc de grandes tendances d'évolution territoriale.

La densification des terrains en dents creuses doit être prioritaire quel que soit le quartier concerné. D'autres processus d'urbanisation (rehaussement, urbanisation des intérieurs d'îlots...) pourront également être envisagés dans les zones identifiées comme pouvant être densifiées (proximité des arrêts structurants de transports en commun).

Par ailleurs, il conviendra de veiller à ce que les objectifs de densification et de construction de logements ne contribuent pas à créer de nouvelles zones monofonctionnelles résidentielles, mais qu'au contraire, ils contribuent au développement économique local, à l'équipement adéquat des quartiers et à la qualité de leur environnement et de leur attractivité. A cette fin, il conviendra :

- de concevoir les nouveaux projets dans un objectif de mixité, tant économique, que résidentielle (logements sociaux, conventionnés, groupés, de taille variées...) qu'en termes d'équipements, en particulier dans les zones qui n'étaient pas destinées à la résidence (zone d'entreprises en milieu urbain, zone administratives...);
- de réserver certains terrains publics pour que la Commune soit en capacité de répondre aux futurs besoins d'une population grandissante ;
- de concevoir les projets et le développement territorial selon les principes de ville de proximité et de courtes distances (qui permet de favoriser la mobilité douce) ;
- d'accompagner la densification par des mesures d'amélioration de confort public visant, outre une mixité sociale et fonctionnelle, à améliorer les espaces publics et espaces verts (voir également axe 3 ci-dessous).

Enfin, certaines zones du territoire constituent des zones dont le développement est stratégique à l'échelle communale mais également régionale (Zone « Reyers », zone « Josaphat », zone « Bordet », zone « Défense » et ses abords, boulevard Léopold III, etc.). Ces zones devront faire l'objet d'une attention particulière afin que leur développement réponde aux stratégies ci-énoncées.

1 – Densifier en priorité les terrains en dents creuses (PT1¹¹³).

2 – Viser un objectif de mixité des projets et des quartiers (selon les principes de ville des courtes distances) (PT3, PT5, PT6, O2, O28, O36, LC1, LC2, LC3).

3 – Mener une réflexion sur l'urbanisation des intérieurs d'îlots et des terrains à faible densité construite (PT2, O36, LC4).

4 – Favoriser d'autres processus de densification dans les zones bénéficiant d'une bonne accessibilité en accompagnant ce processus en vue de le rendre soutenable (PT1, O28, O36).

5 – Suivre le devenir des zones stratégiques, soit les pôles Défense, Bordet, Reyers, Josaphat et Schaerbeek-Formation (PT1, O28, O36, O37, LC2, LC21).

¹¹³ Pour chaque objectif et stratégie, des mesures opérationnelles ont été prévues. Elles sont décrites dans la phase 3 du PCD et sont de 3 types :

1. Elles relèvent de la définition du Projet Territorial : PT
2. Elles consistent en une Ligne de Conduite : LC
3. Elles consistent en une Opération concrète : O

Les références mises entre parenthèses pour chaque stratégie se rapportent à ces mesures en décrivant le type (PT, LC ou O) et en renseignant la référence chiffrées de la mesure telles que reprise en phase 3.

OBJECTIF 2 : Valoriser l'occupation des bâtiments existants

Outre les disponibilités foncières non-bâties, la commune d'Evere dispose également d'un potentiel important de bâtiments existants qui pourraient faire l'objet de reconversion, de division, etc. De nombreux immeubles de bureaux et activités productives ont ainsi été ou sont en cours de reconversion à Evere : on dénombre plusieurs centaines de logements qui en sont issus. D'autres fonctions peuvent également y être envisagées (telles les activités économiques et productives, des écoles ou autres équipements).

La valorisation de ces bâtiments existants, quelle que soit leur fonction d'origine et de destination (bureau, activité économique, commerce, logement...) constitue indéniablement un atout pour Evere mais devra être menée de manière réfléchie. Il conviendra ainsi d'identifier les zones du territoire et/ou type de projets de valorisation que l'on souhaite encourager. La Commune défend également la reconversion « mixte » des immeubles afin de participer au concept de ville de courte distance et de mixité urbaine.

Evere n'a en effet pas la volonté de devenir uniquement une commune résidentielle, et souhaite maintenir sur son territoire des activités économiques. Il convient donc d'identifier les zones économiques à maintenir et les zones où une certaine mixité est à développer. Ces zones pourront être identifiées à l'aide de plusieurs critères réglementaires (mixité prévue au PRAS), géographiques (accessibilité) et urbanistiques (densification possible en logements sans compromettre la fonction économique principale, activités non génératrices de nuisances, intégration possible dans un tissu urbain existant et habité...).

Le territoire everois compte ainsi des zones économiques en plein développement dont le futur devra être encadré :

- Les zones ZEMU, considérées comme lieux privilégiés du redéploiement économique du PRDD, pour lesquelles l'orientation du développement urbain et le maintien d'activités économiques sur leur territoire constituent des objectifs, de même que la production de logements.
- Les immeubles de bureaux vides et obsolètes, principalement situés en zones administratives, dont la reconversion en logements et en équipements devra être encadrée afin d'atténuer le caractère monofonctionnel de ces zones, sans pour autant les rendre 100% résidentielles.

Parallèlement, la Commune enregistre ces dernières années, de manière encore ponctuelle, un processus de division des maisons unifamiliales. Il conviendra à cet égard de poursuivre la politique volontariste menée par la Commune en la matière en veillant à ce qu'elle soit adaptée aux caractéristiques territoriales (cf. objectif 1 du présent axe) et aux nouvelles configurations sociologiques (familles recomposées, aînés vivant avec leur descendance...).

1 – Mener les reconversions d’activités économiques de manière raisonnée tout en visant des objectifs de mixité fonctionnelle dans une optique de ville « courtes distances » (PT4, PT5, PT6, O2, LC1, LC3, LC21, LC22).

2 – Encourager la réhabilitation des bâtiments inoccupés et/ou insalubres afin d’optimiser leur occupation tout en visant des objectifs de mixité fonctionnelle dans une optique de ville « courtes distances » (PT4, PT6, O19, O36, LC13, LC21, LC22, LC36).

3 – Cadrer les divisions de maisons unifamiliales (PT1, LC3, LC7, LC9).

OBJECTIF 3 : Suivre et encadrer l’urbanisation

Afin d’être en mesure de répondre aux objectifs 1 et 2 de cet axe, la Commune devra suivre et encadrer l’évolution de l’urbanisation de son territoire.

La Commune mène déjà un monitoring des permis logement sur son territoire. Cette action couplée aux différentes actions régionales (Monitoring, coordination entre les acteurs, primes à la rénovation, logement vacants, etc.) doit être poursuivie et la collaboration Commune—Région intensifiée en vue de faire le lien entre l’offre et la demande et offrir une vision globale et cohérente des nombreux projets de logements à Evere.

L’accumulation de nombreux plans sur le territoire everois est propice à une confusion des enjeux propres à chaque territoire. Certains PPAS ne répondant plus aux objectifs du PCD, il est opportun de les abroger afin de rationaliser les normes s’appliquant sur le territoire, et d’écarter tout obstacle inutile à la conduite d’un projet pouvant être contraint par un PPAS inadapté.

Par ailleurs, près de la moitié du foncier communal disponible appartient à une institution publique (45%), et deux-tiers de ce foncier public appartient directement à la commune d’Evere. La Commune, forte d’un stock foncier conséquent, a tout intérêt à connaître les caractéristiques de ce dernier afin de les utiliser à leur meilleure efficacité.

1 – Poursuivre l’observatoire du logement en collaboration avec les services régionaux (LC5, LC7, LC9, LC10, LC11, LC32, LC36).

2 – Abroger les PPAS ne répondant plus aux objectifs (O1).

3 – Établir une grille d’évaluation des biens fonciers publics (LC1, LC2, LC11, PT1, PT3).

AXE 2 – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA DUALISATION SOCIO-SPATIALE D'EVERE

L'image d'Evere comme commune de classe moyenne évolue depuis ces vingt dernières années, le revenu moyen par habitant étant dorénavant légèrement inférieur à la moyenne régionale (13 279€/habitant en moyenne pour Evere contre 13 831€/habitant pour la Région bruxelloise)¹¹⁴. L'indice de richesse a lui aussi diminué de près de 25% depuis 1997, et aujourd'hui, un enfant sur trois naît à Evere d'une famille n'ayant pas de revenus issus du travail¹¹⁵. La paupérisation qui touche les habitants de la commune est toutefois très hétérogène :

- Le quartier Conscience, qui était au-dessus de la moyenne communale et le plus aisé à Evere, est aujourd'hui en-dessous tant au niveau des revenus que de l'indice de richesse. Il présente un profil actuellement comparable à celui du quartier Paix. Le nord de la commune est notamment devenu le lieu d'accueil d'une population souvent issue des quartiers du croissant pauvre bruxellois dont le niveau de vie s'est élevé ;
- Les quartiers Paduwa et Léopold III ont connus une évolution inverse : ils étaient en 1997 sous la moyenne communale et sont actuellement les quartiers les plus aisés de la Commune (suite notamment aux développements le long de l'avenue H. Dunant).

Le sud de la commune tend ainsi à se rapprocher du profil socio-économique des quartiers plus aisés du sud-ouest de Bruxelles, tandis que le nord évolue vers un profil plus proche de celui du croissant pauvre de Bruxelles (zone autour du canal).

Le taux de chômage moyen de la commune s'élève à 17% soit un taux légèrement inférieur à la moyenne régionale de 17,4%¹¹⁶. La répartition du chômage est toutefois très contrastée et témoigne de cette dualité socio-spatiale : certaines zones des quartiers Paduwa et Léopold III ont un taux de chômage ne dépassant pas 10% lorsque d'autres zones atteignent une part de 52% de chômeurs sur la population active totale (en particulier les cités de logement sociaux).

Au-delà de la paupérisation, la structure démographique de la population everoise a aussi évolué : la population everoise rajeunit, en raison de l'arrivée de jeunes familles avec enfants, et le taux de séniorité augmente, résultant du vieillissement de la population et de l'ouverture de nouvelles séniories. La taille moyenne des ménages qui augmente témoigne également d'une population de plus en plus familiale¹¹⁷. Pourtant le parc de logements everois démontre d'une sous-représentation des logements de petite et de grande taille (plus de deux chambres), situation qui ne concorde pas avec les besoins émergents communaux. L'offre en structures d'hébergement alternatives (colocation logements kangourous...) ne coïncide pas toujours non plus avec les besoins actuels et les capacités économiques de certains habitants. En résulte alors un double enjeu : celui de l'adaptation du parc de logements aux besoins de tous les Everois, et de la prise en charge des seniors et de la jeunesse, et des personnes précarisées.

¹¹⁴ Données pour l'année de revenus de 2015 – Source IBSA (SPF Economie – Statistics Belguim – Statistique fiscale des revenus)

¹¹⁵ Source : IBSA - Monitoring des quartiers (2015) et Observatoire de la Santé et du social (2009).

¹¹⁶ Source : IBSA – Chiffres-clés par commune publiés en 2019 (données de 2017).

¹¹⁷ Source : IBSA – Monitoring des quartiers : voir détail des chiffres dans la partie Diagnostic.

Ces constats conduisent à mettre en œuvre les objectifs suivants :

1. Adapter le parc de logements aux besoins de tous les Everois
2. Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale
3. Favoriser la cohésion sociale

OBJECTIF 1 : Adapter le parc de logements aux besoins de tous les Everois

Le parc de logements s'est considérablement développé. Le parc everois bien que conséquent et malgré la politique volontariste entreprise par la Commune depuis plusieurs années pour diversifier l'offre, n'est toutefois pas toujours adapté à la diversité des besoins. D'un point de vue qualitatif, l'offre abondante en logements n'est toujours pas assez diversifiée pour répondre à l'ensemble des besoins : la plupart des logements comportent 1 ou 2 chambres alors que la taille moyenne des ménages augmente de manière significative à Evere, en particulier dans certains quartiers et que les besoins évoluent en parallèle avec l'évolution sociologique des ménages (familles recomposées, recherche de colocation, etc.).

Le parc social est important : la Commune construit et possède plus de logements sociaux que la moyenne régionale. Elle répond d'ores-et-déjà aux objectifs fixés dans le nouveau PRDD. Pourtant, la part des ménages inscrits pour une demande de logement social n'est qu'à peine en deçà de la moyenne régionale, soit 5,5% de la population (contre 7% en Région de Bruxelles-Capitale)¹¹⁸. Le parc social est majoritairement regroupé en cités sociales qui polarisent le territoire. Il est composé principalement de logements de deux ou trois chambres, alors que la demande en logements de grande taille (plus de trois chambres) est la typologie la plus demandée à Evere. En effet, l'attente pour un logement social de grande taille à Evere est estimée à dix ans, contre sept à huit ans pour un logement moyen. Par ailleurs, l'offre en logements alternatifs aux logements sociaux traditionnels ou répondant à d'autres besoins (logements de transit par exemple ou projets de type Community Land Trust) reste pauvre de même que l'accès financier pour certains publics. C'est le cas des séniories dont l'offre est en pleine croissance (cinq nouveaux établissements de repos et de soins créés récemment), et dont le prix, considéré comme « trop standing », réduit l'accessibilité aux populations à la capacité économique moindre. Les structures alternatives aux homes et maisons de soins n'existent que très peu sur la commune.

Il est dès lors essentiel de poursuivre la politique visant à établir l'équilibre entre l'offre et la demande en différents types de logements, c'est-à-dire un équilibre en taille et en type (petits/moyens/grands, neuf/ancien, immeubles à appartements/maisons unifamiliales, accession/location...), de surveiller le développement des besoins non classiques tels que les colocations, les habitats intergénérationnels (logements kangourous, logements étudiants et résidence service dans un seul immeuble...), etc. afin d'évaluer si le marché privé y répond ou si l'intervention publique est requise. **La nécessité de produire du « logement public accessible financièrement » constitue un objectif permanent à poursuivre.**

La question de la rénovation des logements et de leur performance énergétique est également un élément important de cet objectif. La Commune poursuivra son action en matière d'information et de

¹¹⁸ IBSA - Monitoring des quartiers, chiffres 2011.

soutien financier (prime), en particulier dans les zones reprises dans le nouvel arrêté sur les Zone de Revitalisation Urbaine (2020).

Enfin, mobiliser et impliquer la population en amont des projets, y compris pour ceux de logements, tant pour la conception des projets que pour la gestion ultérieure des bâtiments, abords, jardins, équipements... permettra d'avoir un programme qui réponde mieux aux besoins des futurs occupants et de les responsabiliser au niveau de la gestion (avec un encadrement) ce qui garant aussi un meilleur respect des biens mis à leur disposition (cf pour les habitats groupés par exemple).

1 - S'assurer de l'équilibre entre les différents types de logements (, LC7, LC8, LC9, LC10, LC11, LC12, LC36)

2 - Surveiller le développement des logements non classiques (LC10, LC36).

3 – Encadrer la création de logements issue d'autres moyens que la construction neuve (PT1, PT2, O2, LC7, LC9, LC11).

4 – Favoriser les constructions ayant une part de surfaces transformables importantes (logements de taille modulables, parkings transformables, bureaux convertibles en logements). (LC8, LC9, LC10, LC11, LC21, LC36).

OBJECTIF 2 : Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale

A l'échelle des quartiers, la répartition des logements sociaux sur le territoire se révèle peu homogène. Majoritairement concentrés en cités sociales, ils se révèlent être cloisonnés du reste de la commune et souvent isolés de services ou commerces de proximité, ce qui leur confère un caractère très monofonctionnel. On relèvera toutefois le fait que ces cités sont, pour la plupart, très végétalisées mais également qu'elles disposent de maisons de quartier et sont situées à proximité des écoles communales, quand celles-ci ne sont pas directement implantées sur leur territoire (par exemple annexe de Clair Vivre à Germinal, ou création d'une école rue de Zaventem).

Des mesures devraient être prises afin, d'une part d'assurer une meilleure répartition des futurs logements sociaux et assimilés créés et d'autres part de décroisonner les cités sociales existantes.

Il conviendra toutefois, parallèlement, de mener une politique globale d'encadrement de la population fragilisée afin de les sortir de leur précarité et leur offrir une ascension sociale. En ce sens l'objectif déjà énoncé d'un maintien d'activités productives et de l'économie locale dans les ZEMU et autres zones d'activités en reconversion constitue un levier potentiel dans le cadre d'un objectif d'ascension sociale et d'activation de la population (emploi, services accessibles, etc.).

1 – Poursuivre la politique visant une meilleure répartition géographique des logements sociaux et assimilés (LC4, LC9, LC11, LC12, LC36).

2 - Ouvrir les cités sociales sur le reste de la commune (PT3, PT5, PT6, LC4, LC17, LC29).

3 - Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité au sein des cités sociales ou à proximité (PT3, PT6, O8, O11, O12, O13, O14, O18, O20, LC4, LC8, LC9, LC10, LC11, LC16, LC17, LC18, LC19, LC24, LC25)

OBJECTIF 3 : Favoriser la cohésion sociale

Au-delà des cités sociales, c'est l'ensemble du territoire communal qui est marqué par une paupérisation et un clivage social de plus en plus marqués entre le nord et le sud. Dans ce contexte, il devient de plus en plus difficile, mais aussi de plus en plus important de garantir l'inclusion et la cohésion sociale.

La Commune devra donc concentrer son action sur certaines populations fragilisées, soit les individus (parents ou enfants) isolés, les PMR et personnes souffrant d'un handicap, les étrangers, les seniors et la jeunesse, en particulier les jeunes peu ou pas diplômés, et les chômeurs.

Les parents isolés, qu'ils soient parents célibataires, au foyer, étrangers, sont souvent en demande de lieux de rencontre et d'échanges pour sortir de l'isolement. Aucune structure répondant à ces besoins n'existe actuellement à Evere.

Une partie importante de la population everoise est étrangère et leur répartition n'est pas uniforme sur le territoire : les quartiers Paduwa et Léopold III (notamment près de l'OTAN, de l'axe Optimisme – Dunant, Bordet et rue de Genève) sont prisés par les européens issus de l'Europe des 15 et par une communauté indienne importante. Le quartier Paix est celui dont la proportion des personnes originaires d'Afrique du nord et sub-saharienne est la plus élevée. La cohabitation de ces différentes communautés et leur intégration à la vie locale constituent un enjeu majeur pour les années à venir.

Concernant les seniors et la jeunesse, le coefficient de dépendance économique en 2013 à Evere s'élevait à plus de 64%, soit 12 points de plus que la moyenne régionale, ce qui témoigne de la présence d'une importante population économiquement dépendante présentant des besoins spécifiques auxquels il faudra continuer de faire face¹¹⁹.

La Commune a mis en place ces dernières années une politique dynamique en faveur de l'emploi notamment grâce à la création de la maison de l'emploi en 2015. La problématique du chômage est elle aussi contrastée sur le territoire induisant des clivages de plus en plus marqués entre les quartiers du nord et ceux du sud et avec les cités sociales. Certains profils de demandeurs d'emplois sont aussi inégaux face à la précarité : le taux de chômage des femmes et des moins de 25 ans est supérieur à Evere qu'en moyenne en Région de Bruxelles-Capitale, que même que la proportion des personnes peu ou pas diplômées. La Commune devra donc poursuivre et intensifier sa politique en cherchant particulièrement à l'intégration des populations les plus fragilisées sur le marché de l'emploi, en particulier les jeunes non diplômés et chômeurs de longue durée et des parents isolés.

¹¹⁹ Source : IBSA – Monitoring des quartiers (données 2013)

La question de la participation citoyenne, développée dans l'objectif 4 de l'axe 3 (ci-dessous) constitue également un levier important en termes de cohésion sociale, en intéressant la population (l'associatif et les citoyens) et en l'impliquant dans les projets développés au niveau des quartiers, cela permet en effet de renforcer la cohésion sociale.

1 – Rompre l'isolement des parents et des mineurs isolés et des personnes âgées (PT3, PT6, O8, O11, O12, O13, O14, O18, O20, LC4, LC8, LC9, LC10, LC11, LC16, LC17, LC18, LC19, LC24, LC25, LC35).

2 – Lutter contre le repli communautaire (O8, O11, O14, O16, LC4, LC8, LC10, LC11, LC24, LC26, LC29, LC34).

3 – S'assurer de l'accessibilité aux PMR des services, logements et équipements publics (O8, LC1, LC6, LC17, LC29).

4 – Consolider l'appropriation du territoire par la jeunesse (O9, O10, O11, O19, O20, O34, LC14, LC16, LC17).

5 – Rapprocher les services et actions menées des publics fragilisés (PT3, O8, O9, O12, O13, O14, O18, O20, LC16, LC17, LC18, LC19, LC25, LC27, LC29, LC35)

6 – Adapter l'offre en hébergement des seniors à la demande locale (LC10, LC35, LC36).

7 – Accompagner les jeunes non diplômés et les chômeurs de longue durée vers l'emploi (O19, O20, LC20).

8 – Proposer des solutions de garde d'enfants adaptées aux parents isolés (O12, O13).

AXE 3 – MAINTENIR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE EVEROIS

Evere est une commune attractive, verte, bien équipée et composée d'un tissu architectural diversifié, tout en conservant un aspect convivial, cher à ses habitants. Le maintien de la qualité de ce cadre de vie dépend de la gestion et du développement raisonné des espaces ouverts, qu'ils soient « minéralisés » ou « verts » et du bâti, mais également d'une offre en équipements publics (scolaires, sportifs, culturels...) suffisante et de qualité.

Face aux prévisions de croissance démographique et au rythme de construction soutenu, la densification pourrait potentiellement menacer la qualité du cadre de vie everois et son esprit convivial. Les espaces publics, parcs et équipements risquent la saturation si leur développement ne suit pas la croissance démographique. Les espaces ouverts, et les espaces verts en particulier, sont par ailleurs menacés par une densification croissante dès lors que le premier levier de densification communale est la construction neuve sur terrain non bâti.

Le maintien de la qualité du cadre de vie everois consistera alors à renforcer l'offre en équipements et services de proximité, et les maillages verts, sportifs, ludiques et culturels d'un point de vue :

- quantitatif : maintien, voire l'augmentation, de l'emprise des espaces publics et des espaces verts, enrichissement, dans les quartiers denses et minéralisés, d'un maximum d'éléments naturels (pelouses, arbres, plantations), création de nouveaux équipements...
- qualitatif : propreté, développement des possibilités d'utilisation des espaces publics et espaces verts (espaces récréatifs, sports, rencontre...), mise en valeur des espaces ouverts (éclairage, mobilier urbain harmonieux, matériaux durables...), diversité et qualité de l'offre en équipements...

Ces constats conduisent à mettre en œuvre les objectifs suivants :

1. Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public
2. Poursuivre les actions en faveur du développement des équipements publics en leur garantissant un niveau de qualité
3. Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la commune
4. Sauvegarder l'esprit convivial apprécié par les Everois

OBJECTIF 1 : Préserver la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public

Le bâti everois est caractérisé par une diversité d'architectures et d'ordres urbains et une grande place accordée aux espaces publics. Or, la qualité du bâti, du patrimoine et de l'espace public est menacée par la dynamique de densification rapide de la commune. La Commune a récemment mené des actions visant à lutter contre la dégradation du bâti, mais aussi fixer des exigences de qualité pour les nouvelles constructions et projets d'aménagement des espaces publics, et mettre en valeur ses biens d'exception, notamment via l'adoption d'un RCU mais également via l'organisation de concours pour les projets

communaux d'envergure. D'autres efforts déjà mis en œuvre, tels que la lutte contre les immeubles vides ou à l'abandon, sont à poursuivre.

La Région a défini un périmètre d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine dont une partie couvre le territoire everois : le cimetière de Bruxelles, le Moeraske, l'Eglise Saint-Joseph et ses alentours, et les axes structurants (chaussée de Louvain, boulevard Léopold III, chaussée d'Haecht, etc....) sont ainsi concernés. Bien que non protégés, leur cohérence, leur qualité et leur rôle dans la dynamique urbaine devront faire l'objet d'une attention particulière lors d'interventions, d'aménagements et de construction, afin de leur conférer une nouvelle valeur qualitative. La prise en compte et mise en valeur du patrimoine ferroviaire constitue également un enjeu dans l'extrême nord du territoire. Cette zone, couverte par la zone stratégique régionale de Schaerbeek-Formation, comporte en effet des éléments patrimoniaux à préserver / valoriser tels l'ancien ATD (atelier de traction diesel) et l'ancien réservoir d'eau.

Plusieurs ensembles de logements sociaux présentent une qualité architecturale et de l'intérêt paysager qu'il convient également de valoriser/préserver d'autant qu'ils occupent une superficie non négligeable du territoire communal.

Enfin, tenant compte que la commune possède beaucoup d'espaces verts et ouverts une vision commune sur le fonctionnement et l'aménagement des espaces ouverts pourrait être développée, comme un outil tel le BeeldKwaliteitsplan développé pour la zone du canal.

1 – Poursuivre une politique de lutte contre les immeubles vides et insalubres (en s'inscrivant dans la nouvelle politique mise en place par la Région) (LC13, LC21, LC36).

2 – Poursuivre la politique menée actuellement par la Commune en vue d'inciter à l'embellissement du paysage urbain par un encouragement à la diversité architecturale et aux travaux de ravalement et embellissement des façades. Etendre cette politique à d'autres porteurs de projets (O5, O17, LC5, LC6, LC7, LC8, LC21).

3 – Valoriser les éléments patrimoniaux intéressants (éclairage, perspectives) (O4, O5, LC6, LC21, LC34).

4 – Veiller à la qualité et à l'esthétique de l'aménagement des espaces publics (O4, O8, O17, O28, LC6, LC8, LC21, LC24, LC34).

5 – Maintenir un espace public propre et sécurisé (O16, O17, O28, LC6, LC21).

OBJECTIF 2 : Poursuivre les actions en faveur du développement des équipements publics en leur garantissant un niveau de qualité

L'augmentation de la population implique une augmentation des besoins en équipements et en services publics, et ce, en quantité et en diversité. Par conséquent, la Commune s'expose au risque d'une saturation de l'offre existante en équipements sportifs, culturels, ludiques, scolaires, destinés à la petite enfance ou de santé. L'enjeu communal au niveau des équipements publics sera donc de poursuivre le rythme de création, déjà soutenu, de nouveaux équipements (notamment via la poursuite du plan école), et de les implanter dans la mesure du possible, au plus près des noyaux de vie locale de chaque quartier afin de garantir des équipements de proximité suffisants à tous les habitants. Il faudra donc

être attentif à ce que l'urbanisation des terrains publics tienne compte de la nécessité de réaliser ces équipements (voir axe 1).

Concernant la petite enfance et l'éducation, jusqu'en 2020, les différents projets envisagés par la Commune (nouvelle école primaire, extension d'école primaire, nouvelles structures d'accueil pour la petite enfance, nouvelle école secondaire..) ont permis d'absorber cette demande. Il conviendra toutefois de poursuivre la politique volontariste actuelle de la Commune après 2020 parallèlement à la progression de population en particulier pour les écoles fondamentales et secondaires.

Les différents projets programmés, en cours ou récemment réalisés ne permettent en effet pas de combler l'importante croissance attendue :

- Pour le fondamental, il faudrait ainsi encore créer quelque 800 places pour répondre aux besoins évalués ;
- Pour le secondaire le déficit est encore plus important. Il avait été évalué à +/-1500 places par l'IBSA dans les projections scolaires. Avec l'ouverture de l'école Fra Angelico, il s'est réduit de quelque 500 places, mais reste important.

Les autres types d'équipements devront également suivre la croissance de la demande. Une attention particulière devra être portée aux équipements de soins et santé déjà proches de la pénurie ainsi qu'aux équipements de cohésion sociale (voir axe 2).

La prise en compte des besoins est par ailleurs à considérer simultanément à l'échelle communale et à l'échelle des quartiers dont tous ne bénéficient pas de la même couverture. Une attention particulière devra également être portée aux cités sociales, isolées des commerces et pour certaines éloignées des centres d'accueils de la petite enfance, des écoles, aires de jeux...

Les charges d'urbanisme imposées lors de projet urbain d'envergure sont et seront encore davantage affectées à la réalisation d'équipements afin que le développement urbain s'accompagne de réponses aux besoins des nouveaux habitants.

Mais outre l'aspect quantitatif, la Commune devra également concentrer ses efforts sur le caractère qualitatif dans les années à venir. Il conviendra ainsi que les actions menées afin de répondre aux besoins croissants répondent aux critères de qualité auxquels les Everois sont habitués et garantissent l'accessibilité pour tous à ces équipements et services.

1 – Implanter des infrastructures pérennes et qualitatives (O8, O9, O10, O27, O18, O33, O36, LC6, LC8, LC14, LC15, LC34, LC35).

2 – Assurer un maillage équilibré et diversifié des équipements et services répondant aux besoins croissants (PT3, O9, O11, O12, O13, LC18, LC35).

OBJECTIF 3 : Maintenir, en l'améliorant, le maillage vert de la commune

Evere est considérée comme une commune verte puisque 1/5 de sa surface totale est végétale. Le maillage vert de la commune intègre les parcs et espaces naturels, les intérieurs d'îlots, les potagers et les arbres d'alignement. Son intensification passe par une augmentation de l'emprise verte sur l'ensemble des espaces ouverts, mais aussi par une connaissance et une mise en valeur de la diversité biologique, écologique et paysagère, par l'accessibilité des habitants à ces espaces et par une offre d'activités garantie par des équipements et des infrastructures de qualité.

La valorisation écologique et biologique des intérieurs d'îlots, dont certains présentent une biodiversité remarquable, constitue également un enjeu. Ils constituent une surface verte non négligeable et sont localement menacés par l'urbanisation croissante. L'urbanisation croissante menace aussi certains grands terrains non-construits de la commune. Il faudra être attentif à ce que l'urbanisation des terrains les plus grands soit accompagnée de la réalisation d'espaces verts (cf. Axe 1). A cet égard également, les charges d'urbanisme imposées lors de projet urbain d'envergure pourront être utilisées.

Les espaces verts accessibles aux habitants ne représentent que 12% de la surface totale de la commune, soit à peine plus de la moitié des espaces verts totaux. Le Cimetière de Bruxelles occupe une vaste partie du territoire et présente une diversité écologique et patrimoniale indéniable. Aujourd'hui, son accès est restreint à une unique entrée, à l'interdiction de la circulation en vélo et à des horaires limités (de 8h30 à 16h). Il serait intéressant de négocier avec la Ville de Bruxelles afin d'améliorer l'accès piéton à cet espace (horaires plus étendus, nouvelles entrées..).

Le Moeraske se situe au sein du réseau écologique en sous-région écologique humide. Le fonctionnement de ce réseau et sa capacité d'accueil de la biodiversité est aujourd'hui limité par diverses interruptions au niveau régional. La connectivité du Moeraske au maillage vert communal, en s'appuyant sur le tronçon everois de la promenade verte régionale permettra de préserver cette biodiversité, et de garantir l'homogénéité de la promenade verte avec l'itinéraire régional. La connexion avec les continuités vertes hors Région de Bruxelles-Capitale (notamment via le projet relatif au site Défense) doit également être poursuivie.

Par ailleurs une politique pourrait être menée afin d'accroître le nombre d'espaces verts accessibles au public, notamment dans le cadre des projets d'envergure, impliquant une densification importante. Il pourrait ainsi être imposé de prévoir dans ces projets l'aménagement de petits espaces verts utilitaires (pour jouer, se détendre, se promener, se reposer, flâner, faire des rencontres,...) à proximité/courte distance des nouveaux développements résidentiels..

Face à l'ancienneté des infrastructures de nombreux parcs, la commune d'Evere s'est engagée depuis plusieurs années dans le (ré)aménagement de parcs (parc du 11 Novembre, Square Hoedemakers, agoraspace..) et dans la création d'un nouveau parc, le parc Mandela. Est prévu également au sein des projets urbains Reyers, Jospahat et Défense l'aménagement de nouveaux parcs urbains qui pourront être accessibles aux everois. Une réelle dynamique liée aux espaces verts a ainsi été mise en œuvre ces dernières années par la Commune. Cette dynamique est à poursuivre, plusieurs parcs et squares présentant encore une qualité désuète. Une réflexion sur le développement d'une offre ludique,

paysagère et sportive diversifiée est aussi à engager (sports, plaines de jeux, mobilier urbain, points de vue paysagers...), en parallèle au développement des fonctions écologiques et environnementales.

La Commune mène également une politique actuelle notamment sur les bermes centrales et d'alignements. Ces actions, très bénéfiques au maillage vert et au réseau écologique, seront à poursuivre et à renforcer. Elle pourrait être étendue à certaines zones d'activités (ZEMU, ZIU...) et à des zones de parking dont la verdurisation participerait au réseau écologique et à sa continuité.

Les parcs et autres espaces verts everois pourraient également augmenter leur contribution au réseau écologique bruxellois et à la biodiversité en ville en généralisant les pratiques de gestion différenciée, en abolissant l'usage des intrants chimiques pour les espaces gérés par la Commune, en ne plantant que des espèces indigènes, variées et adaptées aux conditions urbaines, en gérant l'entièreté du cycle au sein de la commune (de la plantation des graines en pépinière communale, à la valorisation des déchets verts via broyage et/ou biométhanisation /compostage au sein de la commune pour le développement d'intrants naturels et locaux), etc.

Evere est depuis longtemps une commune connue pour ses nombreux potagers urbains et sa politique dynamique en la matière. Malgré les nombreux projets immobiliers récents en cours elle a su préserver cette qualité en les intégrant aux nouveaux projets de parcs, comme par exemple dans le cadre de la création du parc Mandela. Cela dit, la Commune pourrait être encore plus innovante en matière de potagers en les intégrant à l'origine des projets immobiliers, sur le modèle du projet Renoir. Elle peut aussi développer de nouveaux potagers collectifs, par exemple aux pieds des immeubles barres et des tours. Pour cela, la Commune pourra s'appuyer sur les initiatives existantes, mais aussi sur ses équipements de quartier (écoles, crèches, maisons de quartiers...). La Commune pourrait également développer une politique plus large de développer l'agriculture urbaine et l'alimentation durable en son sein (en ce compris la valorisation de la production via la transformation, le développement du secteur de restauration (horeca) permettant de combiner l'intérêt alimentaire à la formation/réinsertion professionnelle...).

Enfin, la question des continuités vertes doit être prise en compte à Evere au regard du rôle central joué par la commune par rapport à plusieurs continuités vertes supra-locale existantes ou à créer entre les éléments stratégiques suivants du maillage vert :

- Le cimetière de Bruxelles ;
- Les espaces ouverts du quartier de la Défense ;
- Le Moeraske et ses continuités ;
- Le site Josaphat et le parc Josaphat voisin.

1 – Renforcer le maillage vert en s’adaptant à la trame urbaine (PT1, PT5, O24, O25, O36, LC13, LC24, LC26).

2 – Préserver la biodiversité et le caractère vert de la Commune (PT2, O21, O22, O23, O24, O25, O36, LC24, LC25).

3 – Garantir la qualité et la diversité des aménagements des parcs et espaces verts (PT1, PT5, O21, O36, LC5, LC14, LC15, LC24, LC26, LC34).

4 – Accroître l’accessibilité des espaces verts (PT5, PT6, O17 O21, O22, O24, LC6, LC29).

5 – Poursuivre la politique dynamique de maintien des potagers (O36, LC25, LC26, LC34).

OBJECTIF 4 : Sauvegarder l’esprit convivial apprécié par les Everois

Les Everois apprécient particulièrement l’esprit convivial d’Evere, caractérisé par une proximité des équipements et services aux lieux d’habitations, par son abondance d’espaces verts ou plantés, par la qualité de la vie locale.

L’existence de noyaux d’identité locale, c’est-à-dire des lieux identifiés par les habitants comme une centralité représentative du quartier, permet aux habitants de s’y ancrer, de créer des liens sociaux et d’y développer un sentiment d’appartenance. Les créer, les promouvoir et/ou les pérenniser par une concentration d’investissements publics préfigurera une attractivité résidentielle forte et une installation durable de nouveaux habitants. Cet objectif, que la Région nomme « stratégie de ville de proximité » dans son PRDD, s’appuiera sur une amélioration de l’offre en équipements de proximité (créer de nouveaux équipements au plus près des besoins), sur l’aménagement des espaces publics ouverts, inclusifs et confortable pour les piétons et cyclistes et sur le développement de la vie économique et sociale locale, qui présenteront des qualités fonctionnelles, urbanistiques, architecturales et esthétiques suffisantes pour créer une identité de lieu.

Cependant, cet aspect convivial pourrait être menacé par une urbanisation rapide et dense dont résulterait d’une part la réduction des espaces verts et des espaces publics et d’autre part la saturation de l’offre en commerces, services et équipements de proximité, en raison de l’augmentation de la population qui en découlerait.

Pour prévenir d’une telle saturation, et de la dégradation du cadre de vie, tout projet de nouvel immeuble de logements ou d’aménagement de quartier devra prendre en compte l’équilibre entre population projetée et offre en équipements/services/commerces disponibles à proximité. La création de nouveaux noyaux d’identité locale sont préconisés pour poursuivre l’objectif de ville de proximité.

La notion de proximité, outre la distance géographique, dépend aussi de la qualité de l’accessibilité : l’aménagement de cheminements rapides et agréables pour les modes doux entre les différents espaces (résidentiels, productifs, commerciaux et de services) permettra d’améliorer la compacité du quartier. Estomper au mieux les barrières urbaines, par des percées visuelles et physiques, par un travail de signalétique, et par une meilleure connaissance des quartiers par leurs habitants décroiseront aussi les distances entre noyaux urbains et zones résidentielles isolées.

Au-delà du lien évident entre ville de proximité et esprit convivial, l'esprit convivial est également garanti par des interventions « immatérielles ». Une dynamique de quartier et de cohésion sociale dépend aussi d'une implication des habitants dans les prises de décisions d'aménagement, dans l'appropriation des équipements et espaces publics et dans l'organisation d'évènements de quartier. De nombreuses initiatives citoyennes existent déjà et sont soutenues par la Commune (Coin P, ruches...). Il conviendra de poursuivre ces actions et d'en mener de nouvelles. Des projets de jardinets botaniques, d'aménagement de coins de rue, de mise en espace vert de terrains vagues... seront encouragés, en particulier lorsqu'ils émanent de la population et des associations locales.

- 1 – Maintenir, voire développer les noyaux d'identité locale (PT4, O31, LC16, LC21, LC23).
- 2 – Favoriser l'appropriation de la ville par les habitants et les liens entre habitants (O4, O8, O14, O19, O34, O36, LC16, LC17, LC19, LC25, LC28).
- 3 – Organiser la participation citoyenne (O17, O19, O20, O27, O34, O35, O36, LC34).

AXE 4 – EVERE UNE COMMUNE DURABLE TOURNÉE VERS L'AVENIR

La Commune, au même titre que la Région, a réitéré son engagement vers un développement maîtrisé socialement équitable, économiquement efficace et environnementalement soutenable, ne compromettant pas la capacité des générations futures à se réaliser.

Garantir cette capacité signifie tout d'abord sauvegarder et protéger les ressources naturelles existantes sur le territoire everois et sa biodiversité.

Une commune durable et tournée vers l'avenir est aussi une commune dynamique au niveau économique. Le renforcement de la viabilité et de l'attractivité économique communale passera nécessairement par une réflexion sur le maintien des activités existantes et par l'implantation stratégique d'activités d'avenir.

Une démarche durable en termes d'économie de ressources et de viabilité économique dépendra nécessairement d'objectifs de mobilité efficaces, misant sur les mobilités douces et les modes actifs, une compacité des quartiers et un maillage en mobilité active desservant de manière optimale les pôles urbains.

Enfin, Evere est situé à l'interface de grands projets urbains régionaux stratégiques qui configureront une nouvelle organisation du territoire communal et régional. Les projets Défense, Josaphat, Reyers prennent place en partie sur Evere, et le projet Schaerbeek-Formation à proximité. Tout l'enjeu communal sera de prendre part au processus décisionnel des projets, et de surveiller cette reconfiguration massive de l'organisation de son territoire afin qu'elle réponde aux objectifs définis dans ce PCD.

Ceci conduit à mettre en œuvre les objectifs suivants :

1. Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources naturelles
2. Renforcer le caractère attractif et entreprenant de la commune
3. Impulser une mobilité durable pour une commune attractive et agréable
4. Tirer profit grands projets urbains régionaux pour renforcer le rayonnement de la commune

OBJECTIF 1: Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources naturelles

Une gestion raisonnable et écologique des ressources naturelles implique de mener une réflexion de fond sur une consommation minimale et responsable en eau, en énergie et en matériaux, par les habitants et par la Commune elle-même, mais également de considérer l'écosystème urbain comme un tout, fonctionnant de manière circulaire et transversale : la plantation d'arbres d'alignement n'aura pas

comme unique impact de connecter deux espaces verts entre eux mais également de réduire l'effet « îlot de chaleur », d'apaiser les bruits urbains et, en fonction de leur gestion et de leur mise en œuvre, d'augmenter la biodiversité en ville, de produire de la nourriture, de gérer les eaux de pluie, de désimperméabiliser, de rendre au sol sa fonction primaire...

La commune d'Evere ne dispose pas encore d'Agenda 21, d'un Plan Climat, d'un éco-conseiller etc. ce qui ne la pousse pas à l'innovation en matière d'écosystème urbain et de politiques transversales cohérentes. Il n'existe dès lors ni un plan ni une personne qui impulse un caractère volontariste aux actions menées par la Commune en lien avec la politique climatique (Good Food, PREC, Plan Climat...). Une coordination des actions communale en la matière permettrait par ailleurs une meilleure prise en compte des notions en lien avec les services écosystémiques et la valorisation de l'écosystème local.

La Commune pourrait par ailleurs inciter ses habitants à gérer les ressources de manière raisonnée, sous différentes formes : par une information claire aux habitants par des ateliers de sensibilisation, par de bons exemples mis en exergue dans les projets communaux, et par l'octroi de primes ou bénéfiques en récompenses des démarches durables dans les projets privés.

La Commune continuera d'agir comme moteur de cette démarche de gestion durable en appliquant à ses services et ses projets des critères élevés de durabilité, tels qu'une haute performance énergétique, environnementale (matériaux, gestion de l'eau, biodiversité, la création des espaces verts notamment des potagers), une mixité sociale et fonctionnelle de son territoire et un espace public de qualité favorisant les cheminements des modes actifs et les zones de délasserment. En se montrant exemplaire, la Commune légitimera les actions de transition entreprises aux yeux des habitants. La Commune a ainsi signé la chartes d'Alboorg il y a plusieurs années et s'inscrit dans les principes du développement durable.

Enfin, les mesures prises dans le cadre de la gestion parcimonieuse du foncier (*cf. Axe 1*), et de l'intensification du maillage vert (*cf. Axe 2 – Objectif 3*) concourent aussi à la poursuite d'une gestion plus durable des ressources communales.

1 – Promouvoir la construction, l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune (O4, O27, O32, O36, LC5, LC26, LC34).

2 – Mettre en place une réelle politique Climat, cohérente et transversale au sein de la Commune (PT2, O4, O5, O27, O36, LC8, LC25, LC26, LC27, LC28).

OBJECTIF 2 : Renforcer le caractère attractif et entreprenant de la commune

La commune d'Evere, bien que située en seconde couronne, possède une situation privilégiée et des atouts pour un développement économique optimal. Elle prend place à l'interface de plusieurs grands projets régionaux (pôles Bordet-Defense, Josaphat, Reyers et Schaerbeek Formation) et au centre l'axe Quartier Européen-Aéroport de Zaventem, considéré comme « axe tertiaire international » à l'échelle régionale.

On observe toutefois depuis plusieurs années un processus de résidentialisation du territoire au détriment de zones précédemment vouées à l'activité économique. Pour se prémunir, Evere devra élaborer une stratégie économique qui s'appuiera sur ses forces locales : la combinaison entre ses avantages d'une commune de seconde couronne (l'échelle du quartier, la convivialité, le cadre de vie agréable, une densité moindre) et les avantages de sa situation spatiale (axe tertiaire international, connexion aux infrastructures de transports régionales, nationales et internationales, rapidité d'accès au centre). Il conviendra par ailleurs de veiller à ce que les objectifs de densification et de construction de logements contribuent au développement économique local. Les nouveaux projets de construction devraient ainsi booster les opportunités de mixité, y compris économique, du développement de nouvelles (petites) entreprises, de magasins, etc. bien intégrées avec la fonction de logement et génératrices d'emploi local, y compris pour une main d'œuvre peu qualifiée.

Cet objectif implique au niveau régional de renforcer l'armature économique du boulevard Léopold III avec le soutien de la Région, celui-ci étant le tronçon central de « l'axe tertiaire international ». Ce boulevard fait figure d'entrée de région depuis l'aéroport de Zaventem, relie le quartier européen, et bénéficie d'une bonne accessibilité en transports en commun. Cette zone doit donc être considérée comme une localisation stratégique pour les sociétés internationales (bureaux et activités de production de biens immatériels), et par conséquent comme un lieu à haut potentiel de développement économique.

La Région, à travers son PRDD y préconise « (...) l'implantation de fonctions tertiaires spécifiques, (...), permettra de diversifier l'offre économique de la zone, de localiser des entreprises qui tendent à se rapprocher de l'aéroport et quittent ainsi la région et d'augmenter l'image et le standing de cet axe comme entrée de ville. Il convient d'y encourager, en concertation avec la Région flamande, dans un environnement d'espaces ouverts verdurisés et agréables, la création d'immeubles de bureaux de petit gabarit, proposant une typologie recherchée par des firmes internationales d'importance moyenne ».

Au niveau local, il s'agira d'encourager l'implantation d'activités économiques dans les zones économiques existantes, de veiller à leur accessibilité (en mode actif par rapport aux noyaux urbains et aux nœuds multimodaux de transports publics et mais également pour les livraisons), et proposer de nouvelles formes de solutions d'hébergement d'activités de type start-up, espaces de co-working, pépinière d'entreprises sur son territoire dans les noyaux d'identité locale ainsi qu'à proximité des nœuds multimodaux de transports publics.

Certaines zones du territoire méritent par ailleurs une attention spécifique au regard des enjeux/opportunités qu'elles représentent d'un point de vue fonctionnel et économique :

- les ZEMU et autres zones d'activités économiques en reconversion au sein desquelles la Commune insiste sur l'importance de préserver l'activité économique, et notamment la fonction productive, et de lui réserver des espaces dans les nouvelles affectations, d'autant que les activités contribuent à la création d'emploi local ;
- la zone Schaerbeek-Formation dont le développement sera susceptible d'offrir des opportunités d'emplois et de développement économique. Une attention particulière devra être portée à son accessibilité en mode actif, à ses connexions vertes avec le Moeraske voisin et à la mise en valeur du patrimoine dans la zone ;

- les NIL, au sein desquels il importe d'intensifier les commerces, services et équipements de proximité pour encourager les déplacements piétons et cycliste et favoriser la cohésion sociale et la qualité du cadre de vie.

1 – Maintenir les activités économiques sur le territoire (PT4, O1, O2, O19, O20, LC1, LC20, LC21, LC22, LC23, LC25, LC27)

2 – Promotion du boulevard Léopold III comme axe tertiaire international de la région (PT4, LC21, LC34).

OBJECTIF 3 : Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable

La mobilité durable est un enjeu primordial, aux échelles communales et supra-communales, qu'il conviendra d'anticiper au mieux, en vue de diminuer la pression automobile existante et future en raison de l'accroissement démographique, ainsi que les nuisances qui sont générées par celle-ci (pollution sonore, de l'air, sécurité routière...). Cet enjeu s'est récemment concrétisé sous la forme d'un projet de plan régional de mobilité (2019) dont les principaux enjeux, au niveau de la commune d'Evere, sont les suivants :

- Mettre en œuvre la SMV en apaisant les mailles, par exemple via la mise en place d'un contrat local de mobilité (CLM), en particulier pour la maille nord d'Evere, ainsi qu'en confirmant la fonction locale de certains axes actuellement utilisés pour du transit (Grosjean- Colonel Bourg, Genève, Conscience, etc.) ;
- Tirer parti, se connecter et intégrer les grands projets régionaux en cours sur le territoire communal : les gares Bordet et Evere seront réaménagées afin d'accueillir le futur RER, et sont vouées à devenir des centres urbains et multimodaux. La commune accueillera de plus trois stations de métro, en plus de son réseau existant. Au sud de la commune, la E40 sera réaménagée en boulevard urbain, dans le cadre du projet Parkway visant à requalifier l'intégration paysagère et urbaine de l'autoroute dans l'agglomération bruxelloise. La connexion du tissu everois au projet Parway constitue un enjeu de taille afin que les everois puissent profiter de ces nouveaux axes de mobilité.
- Poursuivre les politiques d'incitation aux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. Cette incitation émanera de la poursuite du développement des infrastructures dédiées aux modes actifs :
 - o Pour les cyclistes, il conviendra de mettre en œuvre le ByPad et la SMV : les pistes cyclables, la connexion au réseau cycliste régional, le développement d'une signalétique dédiée, la généralisation du double-sens et du tourne-à-droite cyclistes, l'aménagement de cheminements cyclistes en sites propres, confortables, sécurisés, directs, offrant des raccourcis et des vues paysagères... La question du stationnement

pour vélo constitue également un élément stratégique à développer pour encourager une commune plus cyclable, de même que la résolution des points noirs (carrefours dangereux, axes encombrés par le trafic de transit...). Les recommandations régionales et du ByPAD et du PACS en la matière devront être suivies.

- Le piéton verra sa place consacrée par l'aménagement de zones piétonnes en particulier dans les zones marche-PLUS, l'installation d'un éclairage sécurisant, de trottoirs séparés des pistes cyclables, de dispositifs en faveur des personnes à mobilité réduite, de signalétique adaptée pour favoriser certains itinéraires.... Evere devra également tirer parti et valoriser son important réseau piéton (venelles, chemins...).
- Afin de limiter l'usage individuel des véhicules motorisés, des aménagements propres aux modes partagés pourront être définis : parking de dissuasion multimodal, aires de covoiturage, stationnement réservé aux véhicules partagés.... L'incitation à l'emploi des modes actifs peut aussi prendre la forme de primes d'achat d'équipements vélos ou de location de vélos-boxs, de poursuite de mise en œuvre d'itinéraires protégés pédibus et cyclobus garantissant la sécurité routière des enfants lors de leur chemin vers les écoles et activités extra-scolaires, ou de réglementation impliquant des vitesses maximum, l'usage de véhicules moins polluants, des tarifications spéciales ou baisses de pression fiscale.
- Enfin, l'accessibilité en transports en commun du sud d'Evere devra être améliorée (tram ou bus à haut niveau de service), au regard de la moindre qualité actuelle de la desserte ainsi que des nombreux projets en cours dans le quartier Paduwa. Ceci devra permettre d'améliorer la durabilité de la densification que ce quartier connaîtra dans les prochaines années.

L'application de ces mesures permettra d'apaiser les quartiers, de limiter les nuisances et d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants et usagers des quartiers. Ceci permettra également de récupérer de l'espace qui pourrait être exploité au profit de plus de cohésion sociale, d'une verdurisation de l'espace public et d'une plus grande infiltration de l'eau.

1 – Améliorer la mobilité active sur le territoire en l'utilisant comme levier du développement territorial (PT6, O21, O22, O28, O29, O31, O32, O36, O37, LC21, LC29, LC30, LC31, LC32).

2 – Répondre aux futurs enjeux de mobilité, en particulier le développement des alternatives à la voiture individuelle (O27, O28, O30, O36, O37, LC30, LC31, LC32).

3 – Atténuer les barrières urbaines, visuelles et/ou physiques en créant des continuités paysagères et de mobilité (PT6, O28, O29, O31, LC21, LC26, LC29, LC30, LC31).

4 – Faire des gares de réels pôles multimodaux (PT6, O28, LC21, LC29, LC30, LC31).

5- Anticiper nouveaux besoins en mobilité dans le cadre du développement des nouveaux projets (O29, O30, O32, LC21, LC29, LC30, LC32).

OBJECTIF 4 : Un rayonnement d'Evere renforcé par les grands projets stratégiques régionaux

Evere par sa position stratégique entre les projets régionaux Schaerbeek-formation, Bordet-Défense, Josaphat et Reyers a l'opportunité de s'élever comme Commune avec un fort rayonnement régional et inter-régional, tout en veillant à limiter les incidences de ces projets sur la qualité de vie des everois.

Ces zones présenteront de nouveaux centres névralgiques économiques et attireront une nouvelle population sur la commune et ses franges. Il est dès lors essentiel pour la Commune de surveiller l'avancée des projets et des programmes décidés, afin d'orienter les aménagements en sa faveur et en limitant les nuisances sur sa commune (nuisances sonores, concurrence économique par rapport aux activités existantes, complémentarité de l'offre d'équipements et de logements entre projets régionaux et projets communaux, impacts en termes de mobilité...).

1 – Encourager la mise en place de grands axes de mobilité douce dans les grands projets (PT6, O21, O22, O29, O36, LC21, LC29, LC31).

2 – Tirer parti de futures installations d'infrastructures à rayonnement régional prévue par ces projets en y implantant des équipements et activités et créer de nouveaux centres urbains (PT3, PT4, PT5, PT6, O9, O19, O28, O36, LC2, LC20, LC21, LC29, LC30).

PHASE 3 : MISE EN ŒUVRE

Cette phase d'action du PCD se décline en plusieurs parties.

1. La première partie développe le projet territorial (PT) retenu pour la Commune d'Evere. Il reprend les grands axes de développement par thème et les décline de manière stratégique et territorialisé. Ce projet territorial doit servir de cadre et d'aide à la prise de décision et donner les pistes du développement everois pour la décennie à venir. Les cartes sont des cartes stratégiques indicatives sur lesquelles s'appuient le projet territorial d'Evere.

Il se décline en 6 thématiques :

- Densification (PT1) : identification des zones stratégiques à urbaniser et mesure de la soutenabilité de la densification
- Zoom sur les intérieurs d'îlots (PT2) : distinction entre les intérieurs d'îlots à préserver de ceux qui présentent un potentiel d'urbanisation
- Equipements (PT3) : disponibilités foncières publiques et besoins (par type et par quartier)
- Activités économiques et mixité (PT4) : identification des zones d'activités économiques à préserver et des zones stratégiques de reconversion et / ou de développement de la mixité
- Maillage vert (PT5) : préservation et, le cas échéant, renforcement du maillage vert communal, comprenant à la fois les espaces publics et privés
- Modes actifs (PT6) : restructuration des cheminements des modes actifs

Enfin, une carte (PT7) a été réalisée afin de synthétiser et mettre en exergue les enjeux supra-communaux.

2. Pour fournir des outils et un accompagnement à la mise en œuvre des objectifs et stratégies du PCD, sont ensuite développées des fiches actions sous deux formes :

- Ligne de conduite (LC) : ces fiches visent à fournir des indications quant à la manière de mener à bien la politique choisie, peuvent servir de manuel / guide pratique adapté à la commune. Elles peuvent aussi permettre de poser la première pierre de projets plus concrets.
- Opération (O) : il s'agit de projets concrets à réaliser sur la commune, il peut s'agir de la construction d'une école, du réaménagement d'un parc, etc.

Les tableaux suivants synthétisent le PCD en reprenant, pour chaque axe de développement :

- Les objectifs et stratégies qui leur sont associés (en abscisse), soit la phase 2 du PCD ;
- Les actions/ mesures (en ordonnée), soit la phase 3 du PCD ;
- Le lien entre les deux.

AXE		AXE 1 – ALLER VERS UNE URBANISATION MESURÉE										
OBJECTIF		1 - Gérer de manière parcimonieuse les réserves foncières					2 - Valoriser l'occupation des bâtiments existants			3 - Suivre et encadrer l'urbanisation		
STRATEGIES		1 – Densifier en priorité les terrains en dents creuses	2 – Viser un objectif de mixité des projets et des quartiers (selon les principes de ville des courtes distances)	3 – Mener une réflexion sur l'urbanisation des intérieurs d'îlots et des terrains à faible densité construite	4 – Favoriser d'autres processus de densification dans les zones bénéficiant d'une bonne accessibilité	5 – Suivre le devenir des zones stratégiques, soit les pôles OTAN, Reyers, Josaphat et Schaerbeek formation	1 – Mener les reconversions d'activités économiques de manière raisonnée tout en visant des objectifs de mixité fonctionnelle dans une optique de ville « courtes distances »	2 – Encourager la réhabilitation des bâtiments inoccupés et/ou insalubres afin d'optimiser leur occupation tout en visant des objectifs de mixité fonctionnelle dans une optique de ville « courtes distances »	3 – Cadrer les divisions de maisons unifamiliales	1 – Poursuivre l'observatoire du logement	2 – Abroger les PPAS ne répondant plus aux objectifs	3 – Établir une grille d'évaluation des biens fonciers publics
PROJET TERRITORIAL												
PT1	Politique d'urbanisation : zones à urbaniser en priorité selon le type de densification préconisé.	x			x	x			x			
PT2	Intérieurs d'îlots : distinction entre les intérieurs d'îlots à préserver, à requalifier et présentant un potentiel de densification.			x								
PT3	Equipements : disponibilités foncières publiques en fonction des besoins (par type et par quartier).		x									
PT4	Zones d'activité économiques ou mixtes : identification des zones d'activités économiques à préserver et des zones stratégiques de reconversion et/ ou développement de la mixité.		x				x	x				
PT5	Maillage vert : préservation et, le cas échéant, renforcement du maillage vert communal, comprenant à la fois les espaces publics et privés.		x				x					
PT6	Maillage mode actifs : restructuration des cheminements de modes doux autour des pôles multimodaux et des noyaux d'identité locale.		x				x	x				
OPERATIONS												
O1	Rationalisation de la réglementation de l'urbanisme										x	
O2	Modification du PRAS / PPAS 101 pour donner la possibilité de construire du logement sur la zone d'activité Picardie. En parallèle modifier le PRAS de la zone Carli pour y supprimer la possibilité de faire du logement (et donc préserver la mixité des fonctions sur l'ensemble de la zone).		x				x					
O19	Proposer la création d'une pépinière d'entreprise ou d'espace de co-working au sein des locaux de la maison de l'emploi.								x			
O28	Amélioration de l'accessibilité et des aménagements des abords des gares.		x		x	x						
O36	Engagement d'un Eco-Conseiller		x	x	x	x		x				
O37	Encourager l'amélioration de la desserte en transports en commun					x						
LIGNES DE CONDUITE												
LC1	ZEMU : mise en œuvre des ZEMU de façon à favoriser la mixité des fonctions dans les zones prédéfinies par la région.		x				x					
LC2	Suivi actif de l'évolution des projets et zones stratégiques régionales		x			x						
LC3	Charges d'urbanisme : comment optimiser leur utilisation pour mener à bien les projets communaux.		x				x		x			
LC4	Décloisonnement des cités sociales.			x								
LC5	Promouvoir la diversité architecturale et à la durabilité des projets.									x		
LC6	Encourager la requalification des espaces publics durables, dynamiques et esthétiques											x
LC7	Poursuite de l'encadrement et du contrôle des divisions de logement, notamment par la mise en place d'une base de données, et des recommandations adaptées sur les divisions.								x	x		
LC9	Logements : encadrement des projets et la délivrance des permis d'urbanisme d'opérations de logements de façon à rééquilibrer les typologies de logement sur le territoire.								x	x		
LC10	Logements non classiques : encouragement du développement de l'offre en logements non classiques (habitat partagé, logements intergénérationnels, forme d'hébergement alternatif adapté aux seniors...).									x		
LC11	Logements sociaux et assimilés : poursuite des actions de la Régie foncière, sensibilisation des SISP, AIS et assimilés à encourager la mixité à l'échelle des projets (entre logements privés, publics, sociaux, moyens, conventionnés ou locatifs).									x		x
LC13	Requalification des biens insalubres, abandonnés ou vacants.							x				
LC21	Mise en place d'une concertation entre la commune d'Evere, la Région bruxelloise, la Région flamande et la commune de Zaventem concernant le développement du boulevard Léopold III comme tronçon de l'axe tertiaire international de la région.					x	x	x				
LC22	Développement de l'offre en locaux d'activité alternatifs (espaces de co-working, bureaux partagés, pop-up stores etc...).						x	x				
LC32	Prise en compte des besoins en stationnement dans les futurs projets immobiliers.							x		x		
LC36	Poursuivre l'observatoire du logement en collaboration avec les services régionaux							x		x		x

AXE		AXE 2 – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET LA DUALISATION SOCIO-SPATIALE D'EVERE														
OBJECTIF		1 - Adapter le parc de logements aux besoins de tous les éverois				2 - Désenclaver les cités sociales et augmenter la mixité sociale			3 - Favoriser la cohésion sociale							
STRATEGIES		1- S'assurer de l'équilibre entre les différents types de logements	2- Surveiller le développement des logements non classiques	3- Encadrer la création de logements issue d'autres moyens que la construction neuve	4- Favoriser les constructions ayant une part de surfaces transformables importantes (logements de taille modulables, parkings transformables, bureaux convertibles en logements)	1- Poursuivre la politique visant une meilleure répartition géographique des logements sociaux et assimilés	2- Ouvrir les cités sociales sur le reste de la commune	3- Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité au sein des cités sociales ou à proximité.	1- Rompre l'isolement des parents et des mineurs isolés et des personnes âgées	2- Lutter contre le repli communautaire	3- S'assurer de l'accessibilité aux PMR des services, logements et équipements publics	4- Consolider l'appropriation du territoire par la jeunesse	5- Rapprocher les services et actions menées des publics fragilisés	6- Adapter l'offre en hébergement des seniors à la demande locale	7- Accompagner les jeunes non diplômés et les chômeurs de longue durée vers l'emploi	8- Proposer des solutions de garde d'enfants adaptées aux parents isolés
LC18	Offre culturelle : accroissement, optimisation, diversification et rééquilibrage de l'offre en programmation d'événements et d'activités et en équipements culturels, publics ou associatifs, sur l'ensemble de la commune.							x	x							
LC19	Programmation d'activité inter-générationnelles en s'appuyant sur les maisons de quartiers et les maisons de repos.							x	x							
LC20	Soutenir et attirer des entreprises occupant de la main d'œuvre locale peu qualifiée.															x
LC21	Mise en place d'une concertation entre la commune d'Evere, la Région bruxelloise, la Région flamande et la commune de Zaventem concernant le développement du boulevard Léopold III comme tronçon de l'axe tertiaire international de la région.				x											
LC24	Conduire une réflexion sur l'aménagement des espaces verts entourant les grands ensembles							x	x	x						
LC25	Mise en place d'une politique active en matière d'agriculture urbaine et d'alimentation durable							x	x							
LC26	Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale.									x						
LC27	Développement des services de proximité liés à l'économie circulaire														x	
LC29	Redéfinition de la circulation au niveau des axes dangereux et des carrefours difficiles à franchir.						x			x		x	x			
LC32	Prise en compte des besoins en stationnement dans les futurs projets immobiliers.				x											
LC34	Développement d'une stratégie de marketing urbain pour evere									x						
LC35	Développement de l'offre en soins de santé et pour les seniors											x	x			
LC36	Poursuivre l'observatoire du logement en collaboration avec les services régionaux	x	x		x	x								x		

AXE		AXE 4 – EVERE UNE COMMUNE DURABLE TOURNÉE VERS L'AVENIR										
OBJECTIF		1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources naturelles		2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant de la Commune		3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable				4 - Un rayonnement d'Evere renforcé par les grands projets stratégiques régionaux		
STRATEGIES		1 – Promouvoir la construction et l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune	2 – Mettre en place une réelle politique Climat, cohérente et transversale au sein de la Commune	1 – Maintenir les activités économiques sur le territoire	2 - Promotion du boulevard Léopold III comme axe tertiaire international de la région	1 – Améliorer la mobilité active sur territoire en l'utilisant comme levier de développement territorial	2 – Répondre aux futurs enjeux de mobilité, en particulier le développement des alternatives à la voiture individuelle	3 – Atténuer les barrières urbaines, visuelles et/ou physiques en créant des continuités paysagères et de mobilité	4 – Faire des gares de réels pôles multimodaux	5 - Anticiper nouveaux besoins en mobilité dans le cadre du développement des nouveaux projets	1 – Encourager la mise en place de grands axes de mobilité douce dans les grands projets	2 – Tirer parti de futures installations d'infrastructures à rayonnement régional prévues par ces projets en y implantant des équipements et activités et créer de nouveaux centres urbains
PROJET TERRITORIAL												
PT2	Intérieurs d'îlots : distinction entre les intérieurs d'îlots à préserver, à requalifier et présentant un potentiel de densification.		x									
PT3	Equipements : disponibilités foncières publiques en fonction des besoins (par type et par quartier).											x
PT4	Zones d'activité économiques ou mixtes : indetification des zones d'activités économiques à préserver et des zones stratégiques de reconversion et/ ou développement de la mixité.			x	x							x
PT5	Maillage vert : préservation et, le cas échéant, renforcement du maillage vert communal, comprenant à la fois les espaces publics et privés.											x
PT6	Maillage mode actifs : restructuration des cheminements de modes doux autour des pôles multimodaux et des noyaux d'identité locale.					x		x	x		x	x
OPERATIONS												
O1	Rationalisation de la réglementation de l'urbanisme			x								
O2	Modification du PRAS / PPAS 101 pour donner la possibilité de construire du logement sur la zone d'activité Picardie. En parallèle modifier le PRAS de la zone Carli pour y supprimer la possibilité de faire du logement (et donc préserver la mixité des fonctions sur l'ensemble de la zone).			x								
O4	Poursuite du plan lumière mettant en valeur les éléments patrimoniaux intéressants	x	x									
O5	Accompagnement financier dans l'embellissement du patrimoine (primes, conseil...).		x									
O9	Augmentation de l'offre scolaire											x
O19	Proposer la création d'une pépinière d'entreprise ou d'espace de co-working au sein des locaux de la maison de l'emploi.			x								x
O20	Création d'un Kiosque « info jeunesse » au sein de la maison de l'emploi			x								
O21	Accroissement l'accessibilité et l'ouverture du Cimetière et le promouvoir comme espace vert d'intérêt écologique.	x				x						
O22	Connexion du Moeraske au maillage vert communal et au réseau écologique régional.	x				x						
O24	Végétalisation de certains « tronçons urbains » de la promenade verte régionale.	x				x						
O25	Végétalisation de zones urbaines denses et peu vertes (rues, avenues, axes ou places).	x										
O27	Tirer parti des travaux faits dans le cadre de l'agenda 21 pour réaliser un plan d'actions pour le climat	x	x				x					
O28	Amélioration de l'accessibilité et des aménagements des abords des gares.					x	x	x	x			x
O29	Redéfinition de la circulation à Bordet					x		x		x	x	
O30	Réalisation une étude urbanistique préalable à la mise en œuvre du prolongement du métro Nord-Sud.						x			x		
O31	Mise en place en place une signalétique directionnelle piétonne vers des lieux ou bâtiments publics phares ou particuliers.					x		x				
O32	Révision du Plan Communal de Mobilité.	x				x				x		
O36	Engagement d'un Eco-Conseiller	x	x			x	x				x	
O37	Encourager l'amélioration de la desserte en transports en commun					x	x					
LIGNES DE CONDUITE												
LC1	ZEMU : mise en œuvre des ZEMU de façon à favoriser la mixité des fonctions dans les zones prédéfinies par la région.			x								
LC2	Suivi actif de l'évolution des projets et zones stratégiques régionales											x
LC5	Promouvoir la diversité architecturale et à la durabilité des projets.	x										
LC8	Promouvoir les espaces partagés et la mutabilité des espaces dans les projets de constructions publiques et privés (laveries communes, jardin commun...)		x									
LC20	Soutenir et attirer des entreprises occupant de la main d'œuvre locale peu qualifiée.			x								x
LC21	Mise en place d'une concertation entre la commune d'Evere, la Région bruxelloise, la Région flamande et la commune de Zaventem concernant le développement du boulevard Léopold III comme tronçon de l'axe tertiaire international de la région.			x	x	x		x	x	x	x	x

AXE		AXE 4 – EREVE UNE COMMUNE DURABLE TOURNÉE VERS L'AVENIR										
OBJECTIF		1 - Viser une gestion raisonnable et écologique des ressources naturelles		2 - Renforcer le caractère attractif et entreprenant de la Commune		3 - Impulser une mobilité durable pour une commune accessible et agréable					4 - Un rayonnement d'Evere renforcé par les grands projets stratégiques régionaux	
STRATEGIES		1 – Promouvoir la construction et l'aménagement et la gestion durable par une politique d'éco-exemplarité de la Commune	2 – Mettre en place une réelle politique Climat, cohérente et transversale au sein de la Commune	1 – Maintenir les activités économiques sur le territoire	2 - Promotion du boulevard Léopold III comme axe tertiaire international de la région	1 – Améliorer la mobilité active sur territoire en l'utilisant comme levier du développement territorial	2 – Répondre aux futurs enjeux de mobilité, en particulier le développement des alternatives à la voiture individuelle	3 – Atténuer les barrières urbaines, visuelles et/ou physiques en créant des continuités paysagères et de mobilité	4 – Faire des gares de réels pôles multimodaux	5 - Anticiper nouveaux besoins en mobilité dans le cadre du développement des nouveaux projets	1 – Encourager la mise en place de grands axes de mobilité douce dans les grands projets	2 – Tirer parti de futures installations d'infrastructures à rayonnement régional prévue par ces projets en y implantant des équipements et activités et créer de nouveaux centres urbains
LC22	Développement de l'offre en locaux d'activité alternatifs (espaces de co-working, bureaux partagés, pop-up stores etc...).			x								x
LC23	Mesures pour favoriser l'installation d'activités dans les noyaux d'identité locale			x								
LC25	Mise en place d'une politique active en matière d'agriculture urbaine et d'alimentation durable		x	x								
LC26	Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale.	x	x					x				
LC27	Développement des services de proximité liés à l'économie circulaire		x	x								
LC28	Accompagnement des habitants dans des mesures, travaux et comportements visant une gestion durable des ressources (sensibilisation, financement, conseil).		x									
LC29	Redéfinition de la circulation au niveau des axes dangereux et des carrefours difficiles à franchir.					x		x	x	x	x	x
LC30	Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (hors modes doux)					x	x	x	x	x		x
LC31	Promotion des modes doux.					x	x	x	x		x	
LC32	Prise en compte des besoins en stationnement dans les futurs projets immobiliers.					x	x			x		
LC34	Développement d'une stratégie de marketing urbain pour evere	x			x							

LE PROJET TERRITORIAL POUR EVERE

Densification (PT1) : identification des zones stratégiques et mesure de la soutenabilité de la densification

Les terrains potentiels à urbaniser à Evere sont de plus en plus rares et relèvent de différentes natures : dents creuses, intérieurs d'îlots, grands terrains, zones stratégiques à l'échelle régionale...

Certaines zones du territoire concentrent par ailleurs un grand nombre d'enjeux en termes de développement urbain futur. Il s'agit des zones de développement stratégique à l'échelle régionale (Reyers, Bordet-Defense, Josaphat) mais également de zones d'activités économiques récemment ouvertes à la mixité résidentielle et pour lesquelles on peut s'attendre à voir évoluer le tissu existant dans les prochaines années (zone d'entreprises en milieu urbain et zones administratives au PRAS). La majorité des autres potentialités sont de taille plus réduite et sont plus éparpillées sur le territoire (petite dents creuses, atelier en intérieur d'îlot, immeuble vide isolé...).

En fonction de leur type et de leur localisation, il convient d'apporter à ces différentes potentialités foncières des solutions adaptées afin de garantir une densification parcimonieuse du territoire communal. La densification devra ainsi se poursuivre en relation directe avec l'optimisation des infrastructures de mobilités actives (modes doux/transports en communs), et être développée à proximité de noyaux d'identité locale, afin de garantir l'aspect « ville de proximité / ville durable ». (Cf. *carte 1*)

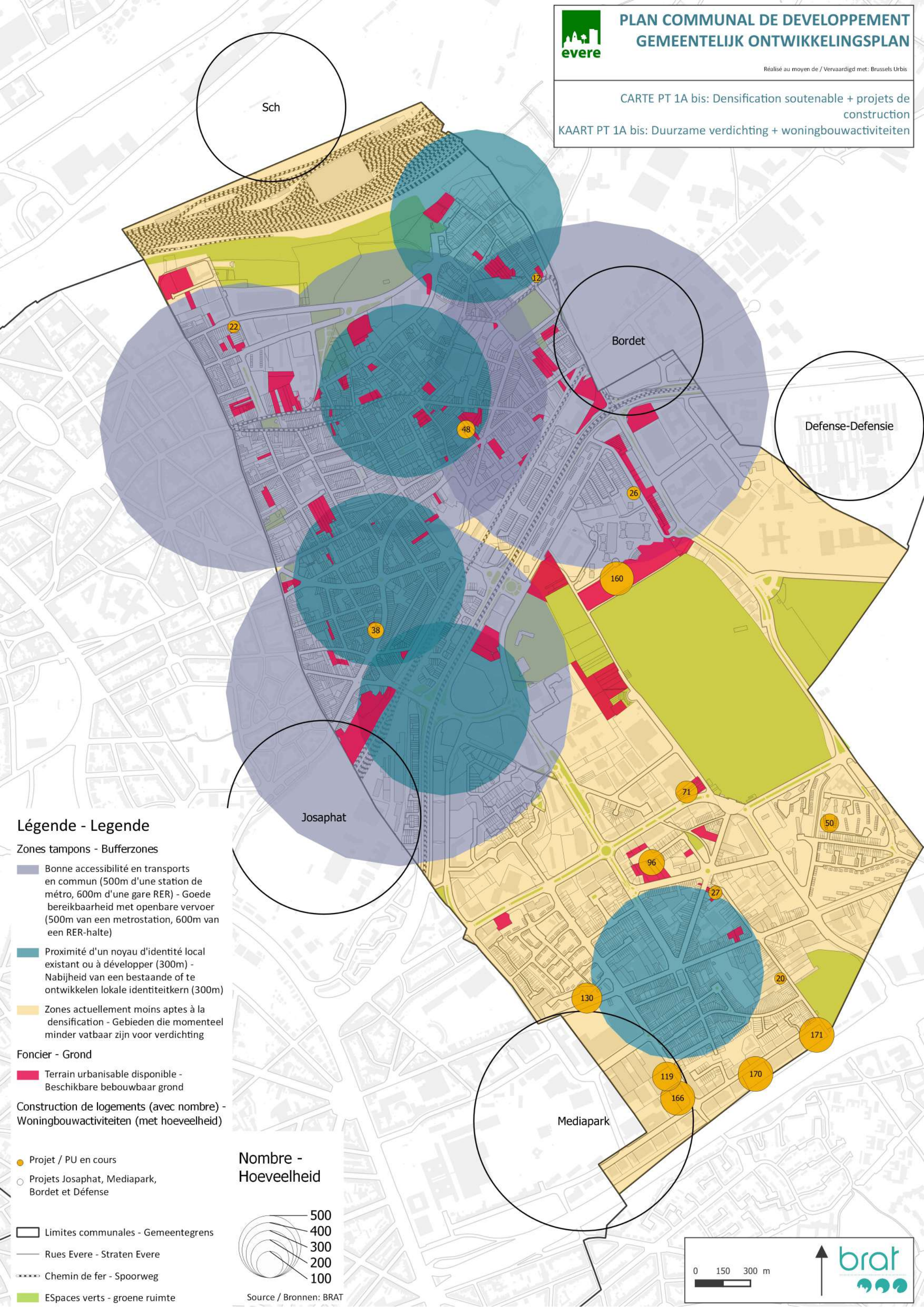
Différents types de zones ont été identifiées sur le territoire communal, présentant des enjeux de densification différents (cf. *Carte 2*) :

- Les zones les plus aptes à la densification, soit les zones situées à moins de 600 m autour des stations de RER ou futures stations de métro et à moins de 300 m des noyaux d'identité locale. Dans ces zones la densification est considérée comme plus favorable au regard des bonnes conditions d'accessibilité en transport en commun et aux noyaux de vie locale. Ces zones correspondent globalement au Bas Evere. Dans ces zones, les processus de densification pourront être autorisés voire favorisés tout en garantissant de bonnes conditions d'habitabilité. Dans tous les cas, les projets devront être menés dans le respect des gabarits et de l'architecture de ces quartiers, déjà denses d'Evere, tout en laissant l'opportunité de développer des projets novateurs marquant certains lieux (tels les angles, les places, les abords des gares...). La densification devra s'accompagner d'une réflexion sur le « confort public » notamment en termes de mixité fonctionnelles et sociales mais également en vue de l'amélioration de l'espace public et des espaces verts (projet de densification accompagnée d'une dédensification de certains intérieurs d'îlots, d'une requalification de l'espace public, de l'accès aux équipements de proximité, etc.).
- Le reste de la commune (zones moyennement ou moins aptes à la densification) : dans ces zones, les conditions d'accessibilité, soit en transport en commun, soit par rapport aux noyaux de vie (commerces et équipements de proximité), soit les deux, sont moins favorables à la densification. Dans ces zones, l'urbanisation veillera donc prioritairement à combler les dents creuses et terrains d'angle afin de compléter le tissu urbain, avec des opérations de petite taille.

Certaines zones stratégiques en termes de développement urbain se trouvent dans ces zones (ZEMU, zone administratives, zones stratégiques régionales). L'objectif n'est pas d'interdire leur développement mais en revanche d'imposer que, parallèlement au développement de projets de grande ampleur, des solutions soient recherchées afin d'améliorer l'accessibilité en transport en commun ou selon d'autres formes de mobilité durable ainsi que l'offre en équipements et services de proximité (cf. PT3 et PT6) et un accès à des espaces verts de proximité.

Qu'il s'agisse de projets de petite ampleur (division de maisons, reconversion en intérieurs d'îlots, construction en dents creuses), ou de grands projets (zones stratégiques régionales, ZEMU, Zones administratives), les opérations de densification du tissu urbain devront respecter les principes de densification maîtrisée préconisés par la Région dans le PRDD :

- Densification liée à une bonne accessibilité en transports publics ;
- Densification proportionnelle à la taille des parcelles et des îlots ;
- Densification proportionnelle à la dimension de l'espace public ;
- Respect du patrimoine architectural ;
- Revalorisation du bâti existant (reconversion des immeubles vides privilégiée) ;
- Présence d'espaces verts public suffisantes (= moins de 400m pour les parcs de plus d'un hectare, moins de 200 m pour les parcs plus petits) ;
- densification accompagnée de la création de services de proximité dans les projets et des quartiers (selon les principes de ville des courtes distances).



Légende - Legende

Zones tampons - Bufferzones

- Bonne accessibilité en transports en commun (500m d'une station de métro, 600m d'une gare RER) - Goede bereikbaarheid met openbare vervoer (500m van een metrostation, 600m van een RER-halte)
- Proximité d'un noyau d'identité local existant ou à développer (300m) - Nabijheid van een bestaande of te ontwikkelen lokale identiteitskern (300m)
- Zones actuellement moins aptes à la densification - Gebieden die momenteel minder vatbaar zijn voor verdichting

Foncier - Grond

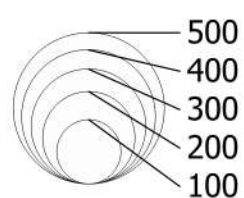
- Terrain urbanisable disponible - Beschikbare bebouwbaar grond

Construction de logements (avec nombre) - Woningbouwactiviteiten (met hoeveelheid)

- Projet / PU en cours
- Projets Josaphat, Mediapark, Bordet et Défense

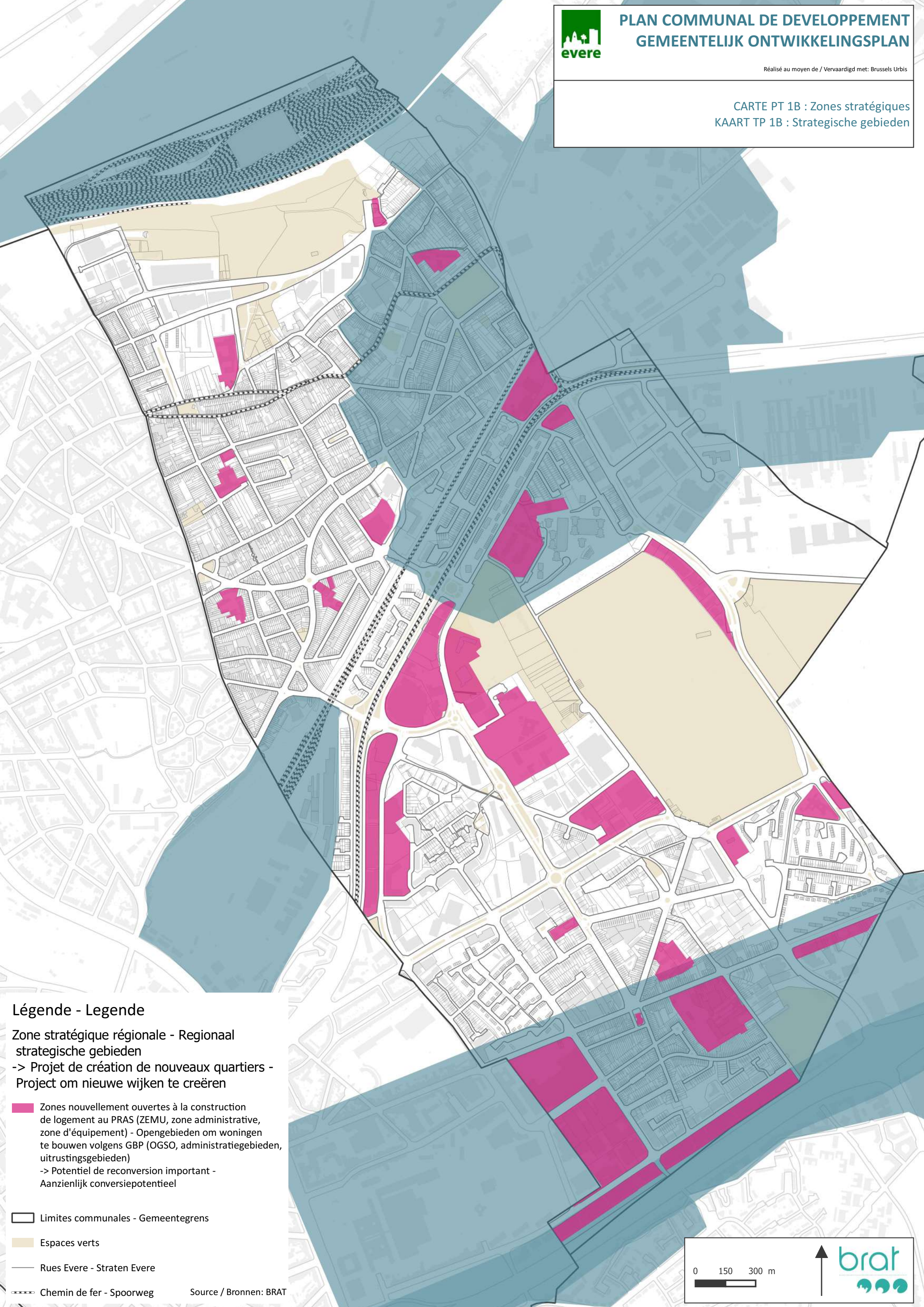
- Limites communales - Gemeentegrens
- Rues Evere - Straten Evere
- Chemin de fer - Spoorweg
- ESpaces verts - groene ruimte

Nombre - Hoeveelheid



Source / Bronnen: BRAT








Légende - Legende


Zone stratégique régionale - Regionaal strategische gebieden


-> Projet de création de nouveaux quartiers - Project om nieuwe wijken te creëren

 Zones nouvellement ouvertes à la construction de logement au PRAS (ZEMU, zone administrative, zone d'équipement) - Opengebieden om woningen te bouwen volgens GBP (OGSO, administratiegebieden, uitrustingsgebieden)
-> Potentiel de reconversion important - Aanzienlijk conversiepotentieel

 Limites communales - Gemeentegrens

 Espaces verts

 Rues Evere - Straten Evere

 Chemin de fer - Spoorweg

Source / Bronnen: BRAT

0 150 300 m

Zoom sur les intérieurs d'îlots (PT2) : distinction entre les intérieurs d'îlots à préserver de ceux qui présentent un potentiel en construction de nouveaux logements

Afin de compléter la politique d'urbanisation, il est nécessaire de faire un zoom plus spécifique sur la question des intérieurs d'îlots. En effet, les intérieurs d'îlots présentent un enjeu spécifique et important à Evere. Ces espaces sont nombreux, généralement verts, mais parfois témoignent d'une plus grande mixité des fonctions avec la présence d'ateliers ou d'entrepôts et/ou constituent encore des réserves foncières potentiellement intéressantes pour une urbanisation.

La carte se concentre sur les intérieurs d'îlot fermés. La question des intérieurs d'îlot ouvert ou semi-ouvert est également importante mais se pose de manière différente : fonctions à développer, ouverture au public, connexion en mode doux... Elle est traitée dans les cartes PT5 et PT6 et fait l'objet d'une fiche sur les abords des grands ensemble (LC24). Plusieurs ensembles de logements sociaux ou ensembles bâtis présentent toutefois une qualité architecturale et de l'intérêt paysager qu'il convient de valoriser et de traiter de manière cohérente. Ils sont repris sur la carte PT2.

Face au phénomène d'urbanisation rapide à Evere, avec parfois des projets en intérieur d'îlot, il est essentiel de cadrer l'urbanisation de ces espaces et de « faire le tri » entre :

- Les intérieurs d'îlot qui doivent être préservés pour garantir la biodiversité, le caractère vert et le cadre de vie de la commune
- Les intérieurs d'îlots qui présentent un potentiel en termes de construction de nouveaux logements (bien que cette fonction ne soit pas obligatoire, les intérieurs d'îlots peuvent aussi être réaménagés pour en faire des espaces verts et ouverts) :
 - o Soit parce qu'ils sont déjà urbanisés et qu'ils présentent un potentiel de reconversion (garages, entrepôts ou atelier en intérieur d'îlot), ces reconversions devront toujours permettre d'améliorer la perméabilité des espaces et, dans les zones présentant un enjeu relatif au bruit, garantir ou améliorer le confort acoustique ;
 - o Soit parce qu'ils ont une surface importante, un accès à la voirie et un potentiel intéressant (proximité TC, etc.) pour être partiellement ouverts à l'urbanisation, tout en veillant à conserver des espaces verts et perméables. Dans pareil cas, en particulier dans les zones où le confort acoustique doit être préservé ou amélioré, l'urbanisation devra permettre la fermeture de l'îlot depuis les voiries.

Il importe de souligner que dans tous les cas, même dans le cas de reconversion ou d'urbanisation d'intérieurs d'îlots, une attention particulière devra être portée au maintien, voire au développement, d'espaces verts et perméables, en particulier dans les parties les plus denses du territoire. Les projets de densification d'intérieurs d'îlots devront ainsi s'accompagner d'une réflexion sur la requalification d'autres zones en vue de les rendre vertes et perméables et d'accompagner ainsi la densification par des mesures compensatoires en termes de cadre de vie et environnementales.

Sur base de l'observation des potentialités que présentent les intérieurs d'îlot everois ainsi que sur base de leur aptitude à la densification, on peut distinguer deux grandes zones sur le territoire communal (cf. carte PT2) :

- Le Bas Evere, dans lequel le potentiel de constructions de nouveaux logements est plus important : dans ces quartiers, considérés comme plus aptes à la densification (cf. carte PT1), on observe de nombreux intérieurs d'îlots déjà bâtis qui présentent un fort potentiel de reconversion ainsi que, très localement, des opportunités foncières.
- Le Haut Evere, dans lequel le potentiel de construction de logements dans les intérieurs d'îlots est moindre : dans ces quartiers, on observe moins d'intérieurs d'îlots (urbanisation en ordre

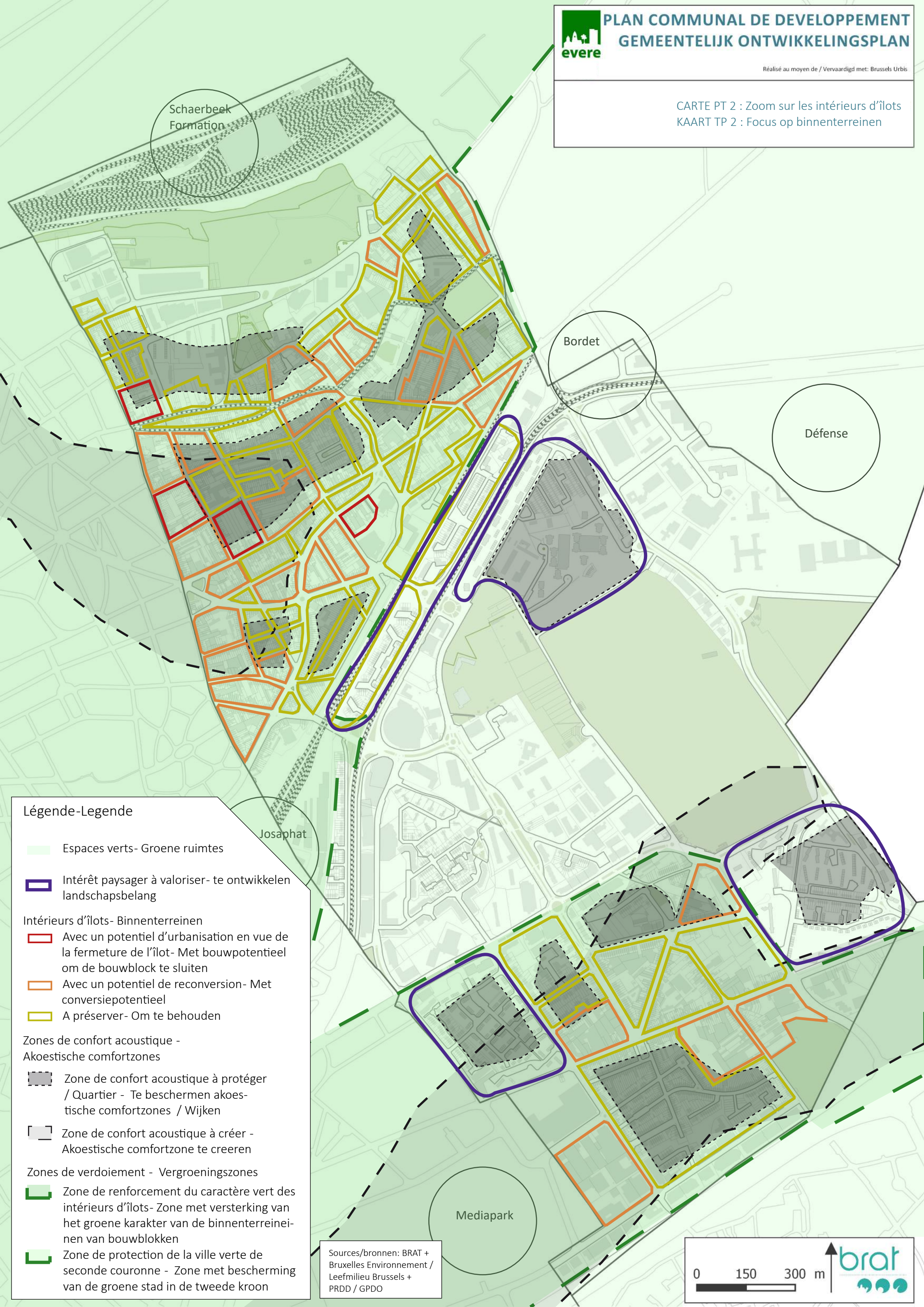
ouvert) et les intérieurs d'îlot existants offrent moins de potentialités d'urbanisation. Par ailleurs, leur moindre aptitude à la densification (cf. PT1) et les nombreux projets en cours dans ces quartiers ne justifient pas qu'on densifie ces espaces qui méritent d'être préservés.

Ceci dit, ces règles souffrent d'exceptions, puisqu'un intérieur d'îlot n'en vaut jamais un autre. Ainsi, dans le Bas Evere, de nombreux îlots ont été classés comme « à préserver », soit qu'ils soient trop petits pour présenter un potentiel urbanisable, soit qu'ils soient déjà largement occupés, soit qu'ils présentent un intérêt paysager et biologique trop important (en vert sur la carte PT2).

A l'inverse certains intérieurs d'îlots du Haut Evere pourraient être reconvertis au regard de leurs spécificités (cf. orange sur la carte PT2).

L'objectif de cette carte est de guider la Commune dans la prise de décision. Il va de soi que les projets devront être étudiés au cas par cas. Afin de limiter au maximum l'impact de l'urbanisation des intérieurs d'îlots, quelques critères d'aide à la décision peuvent être appliqués, à savoir :

- L'utilité du projet : le projet va-t-il permettre globalement une amélioration du cadre de vie pour la commune ? est-il d'intérêt public ? (Comme par exemple une extension d'école)
- L'ampleur du projet : le projet respecte-t-il les gabarits de l'îlot ? Les vues sur les voisins ? etc.
- L'impact environnemental du projet : en particulier sur l'imperméabilisation du sol et le bruit. S'il s'agit d'un projet de reconversion on essaiera de viser à une plus grande perméabilité du sol et verdurisation de l'îlot afin de profiter du projet pour améliorer le cadre de vie des habitants et le confort acoustique, en particulier dans les zones de confort acoustique identifiées comme devant être préservées ou à créer (voir carte).



Légende-Legende

- Espaces verts- Groene ruimtes
- Intérêt paysager à valoriser- te ontwikkelen landschapsbelang
- Intérieurs d'îlots- Binnenterreinen
 - Avec un potentiel d'urbanisation en vue de la fermeture de l'îlot- Met bouwpotentieel om de bouwblock te sluiten
 - Avec un potentiel de reconversion- Met conversiepotentieel
 - A préserver- Om te behouden
- Zones de confort acoustique - Akoestische comfortzones
 - Zone de confort acoustique à protéger / Quartier - Te beschermen akoestische comfortzones / Wijken
 - Zone de confort acoustique à créer - Akoestische comfortzone te creeren
- Zones de verdoiemement - Vergroeningszones
 - Zone de renforcement du caractère vert des intérieurs d'îlots- Zone met versterking van het groene karakter van de binnenterreinen van bouwblokken
 - Zone de protection de la ville verte de seconde couronne - Zone met bescherming van de groene stad in de tweede kroon

Sources/bronnen: BRAT + Bruxelles Environnement / Leefmilieu Brussels + PRDD / GPDO

Equipements (PT3) : disponibilités foncières publiques et besoins (par type et par quartier)

D'ici à 2025, la commune d'Evere attend encore 4000 et 5000 nouveaux habitants, en tout sa population aura cru de près de 45% depuis le début des années 2000, avec l'arrivée en grand nombre de ménages avec enfants. Cette croissance s'accompagne d'une demande tout aussi importante en équipements et services publics : crèches, écoles, loisirs, maison de santé, parcs, équipements sociaux...

Or, il ne reste plus que quelques grands terrains à Evere, dont tous ne sont pas publics. Il convient donc d'arbitrer le devenir de ces terrains en les identifiant pour permettre à la Commune de répondre au mieux aux futurs besoins, en particulier ceux d'une certaine envergure (école, parc...).

Par ailleurs, il ressort du diagnostic que tout le territoire communal ne bénéficie pas de la même offre en matière d'équipements de proximité. Tous ne font pas face aux mêmes demandes et aux mêmes besoins. Par quartier il conviendra donc d'être vigilant sur les points suivants :

- Le quartier Paix a une population nombreuse et très familiale. Il est très bien doté en ce qui concerne le sport, les loisirs et la culture.
Vu le déménagement de deux crèches, il ne compte plus de crèche communale francophone (uniquement des structures privées). Le projet d'agrandissement de l'école Everheide devrait permettre de palier à court terme et en partie au déficit de places dans les écoles fondamentales. Toutefois il conviendra d'être vigilant sur ces enjeux car ce quartier est dense et sa population va continuer d'augmenter rapidement.
Il conviendra donc de planifier à moyen terme des équipements de type crèche ou école dans ce quartier, ou de prévoir des augmentations de capacité des équipements existants (l'école de La Source par exemple) (cf. fiches O12, O13 et O9). Sur du plus court terme, certaines aires de jeux gagneraient à être réaménagées (cf. fiches LC14, O23). Les équipements de cohésion sociale et de santé devraient également y être développer en parallèle avec l'augmentation de la population.
Dans ce quartier la principale disponibilité foncière publique est le site de l'ancien pré-gardiennat Fonson.
- Le quartier Conscience est central, dense, moins familial, c'est un quartier riche en équipements communaux (maison communale, bibliothèque, maison sociale, mais aussi écoles). Il compte moins d'espaces verts, de crèches que le reste de la commune. La Maison Communale pourrait être restructurée / étendue afin de contribuer à une amélioration de l'accessibilité des équipements publics et une plus grande visibilité des services communaux auprès des citoyens (fiche O33). Ce quartier était un des quartiers les mieux pourvus en médecins (généralistes et spécialisés). Nombre de ceux-ci sont assez âgés. Il conviendra donc de les remplacer ou créer de nouvelles structures de type « maison médicale » pour permettre l'accès aux soins à la population.
Outre les terrains sur le site de la maison communale, ce quartier ne possède pas de foncier public disponible actuellement. On notera toutefois le potentiel que représente le quartier Bordet pour lequel un PAD est en cours. Il conviendra de veiller à ce que ce projet intègre les équipements nécessaires à son développement ainsi que des équipements susceptibles de répondre aux besoins identifiés (cohésion sociale, soins, crèches, école, aires de jeux / espaces verts).

Concernant ces deux quartiers, les dynamiques mises en place par la Commune en matière de cohésion sociale devront être poursuivies, voire intensifiées, au regard de la précarisation de la population.

Ces quartiers, comme globalement l'ensemble de la commune manquent d'une école secondaire, la création d'une école secondaire par la fédération Wallonie Bruxelles avenue des Anciens Combattants (cf. fiche O9) devrait en partie pallier à ce problème.

- Le quartier Léopold III est un quartier moins dense, qui compte la majorité des équipements sportifs de la commune, ainsi qu'un pôle scolaire et de la petite enfance important. En revanche il ne bénéficie pas d'équipement culturel de proximité et manque aussi d'équipement de santé et sociaux.

Le pôle Evere shopping est amené à devenir un noyau d'identité locale en lien avec le développement du quartier Josaphat (« quartier de la gare »). Il serait donc intéressant de réserver des terrains pour proposer à terme des équipements de proximité (de santé, culturels...) pour participer de cette dynamique autour de ce quartier.

Ce quartier a encore quelques réserves foncières communales intéressantes, notamment autour du parc d'Evere, mais ces terrains sont repris en zone de sport et de loisirs de plein air au PRAS. On soulignera également l'actuel parking face au parc du complexe sportif, dont la localisation centrale, la taille et la bonne accessibilité en font un potentiel très intéressant pour un potentiel futur équipement d'ampleur communale.

- Le quartier Paduwa bénéficie actuellement d'une bonne couverture en accueil de la petite enfance et en écoles fondamentales (au regard notamment des récents projets réalisés) et est situé à proximité du centre sportif d'Evere. Grâce à l'antenne du CPAS et aux maisons de quartier des cités sociales, on peut considérer qu'il bénéficie d'une bonne couverture en équipement sociaux, il en va de même pour les équipements de santé.

En revanche, ce quartier est éloigné du quartier Paix et Conscience et constitue un deuxième « village » everois en pleine croissance qu'il convient de doter en infrastructures culturelles et de loisirs. Par ailleurs, vu l'importance des projets prévus dans ce quartier, il faudra être vigilant, à plus long terme, à l'évolution de la demande en équipements dans ce quartier (notamment pour les crèches, écoles...).

Il n'y a pas de grand terrain communal encore disponibles dans ce quartier, mais on notera des opportunités intéressantes : notamment au rez du projet Artemis, ou dans la cité sociale Ieder Zjin Huis. Le site De Lijn constitue également une réserve foncière intéressante dans le quartier.

Outre les disponibilités foncières, d'autres opportunités pourraient être envisagées :

- Plusieurs projets de constructions de logements publics sont en cours (Artémis, Destrier, Plaine d'Aviation...) et présentent un potentiel intéressant pour l'implantation d'équipements de proximité. Le rez-de-chaussée et / ou le premier étage de ces projets pourrait être facilement réquisitionné pour en faire un petit équipement ;
- La Commune ou la Région peut imposer la création d'équipements aux rez-de-chaussée des constructions neuves, en les imposant dans les permis d'urbanisme (les équipements sont permis dans toutes les zones du PRAS), soit en s'appuyant sur les charges d'urbanismes (cf. fiche LC3 et LC18).

Paix

- Espaces verts - Groene ruimtes / Aire de Jeux - Speeltuinen
- Crèches / Kinderopvang
- Ecole fondamentale / Basisschool
- Santé / Gezondheid
- Cohésion sociale / Sociale Cohesie


Léopold III

- Santé et social/ Gezondheid en sociaal
- Equipements culturels/ Culturele voorzieningen

Conscience

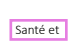
- Aires de jeux/ Speeltuinen
- Cohesion sociale/ sociale cohesie
- Santé/Gezondheid
- Crèche/Kinderopvang

Légende- Legende


 Espaces verts- Groene ruimtes


Besoins- Behoeften


 Quartiers- Wijken


 Besoins par quartiers- Wijkbehoeften

Opportunités- Mogelijkheden


 Potentialité foncière publique de taille significative- Publieke landpotentieel van aanzienlijke omvang

 Potentialité foncière publique de taille significative prévue pour le sport- Publieke landpotentieel van aanzienlijke omvang gepland voor sport

 Projet public avec un potentiel pour la création d'équipements- Openbaar project met potentieel voor het creëren van voorzieningen

 Zones stratégiques régionales- Regionaal strategische gebieden

Fiches «opération»- «Operationele» fiches

 Projects- Projecten

Paduwa

Equipements culturels/
Culturele voorzieningen

0 150 300 m

Mixité des fonctions (PT4) : intégration des principes de mixité des fonctions dans le développement territorial et identification des zones d'activités économiques à préserver et des zones stratégiques de reconversion

De nombreux immeubles ou zones de bureaux et d'activités productives ont été, ou sont en cours de reconversions à Evere. Ces opérations ont permis de répondre à la demande croissante de logements tout en apportant une réponse à la vacance d'immeubles. Ainsi, des quartiers résidentiels émergent autour de la rue de Genève, de la rue Colonel Bourg, sur l'ancien site Vishay et sur l'îlot Vlan.

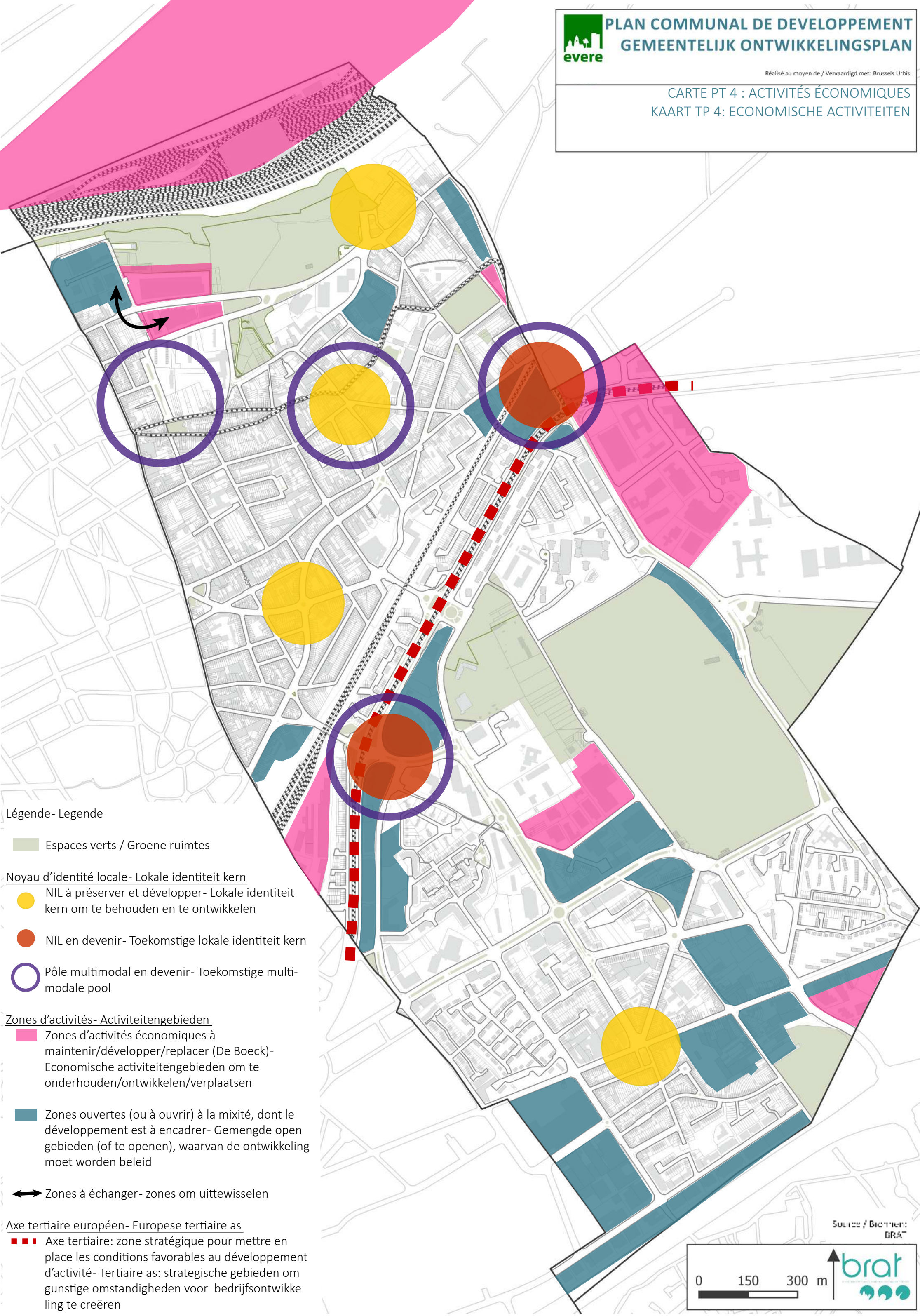
Certaines zones ou certains immeubles pourraient encore être reconvertis pour s'inscrire dans la dynamique actuelle de création de quartiers résidentiels et de reconversion de sites vacants. C'est le cas notamment d'immeubles vides de la rue Colonel Bourg (cf. projet Parkway) et de l'immeuble vide rue Stroobants (cf. fiche O2). Ces terrains se situent dans un environnement plutôt résidentiel, et l'affectation pourrait évoluer pour les ouvrir à la construction de logements et de parcs (cf. fiche O2). Plus récemment on observe aussi des vacances importantes sur l'avenue Jules Bordet. Le devenir de cette zone, plus excentrée des noyaux d'identité locale et moins accessible en transport en commun, est actuellement peu propice à des reconversions en logements et plus propice au maintien d'une activité économique. Le devenir de cette avenue et son potentiel de reconversion devront toutefois être étudiés en parallèle avec le développement de la zone Defense et Bordet qui pourrait faire évoluer tout le quartier à moyen – long terme.

Mais Evere n'a pas la volonté de devenir uniquement une commune résidentielle, et souhaite maintenir sur son territoire des activités économiques. Ainsi, il conviendra :

- De veiller à ce que les objectifs de densification et de construction de logements ne contribuent pas à créer de nouvelles zones monofonctionnelles résidentielles, mais qu'au contraire, ils contribuent au développement économique local, à l'équipement adéquat des quartiers et à la qualité de leur environnement et de leur attractivité. Les nouveaux projets de construction devront ainsi intégrer les principes de mixité, tant économique (développement de nouvelles (petites) entreprises, de magasins, etc. bien intégrées avec la fonction de logement et génératrices d'emploi local, y compris pour une main d'œuvre peu qualifiée), qu'en termes de services et équipements à la population (y compris en matière d'espaces verts). Cet objectif de mixité doit viser à tendre vers la production d'une ville de proximité (ville « courtes distances ») dont les ancrages se feront au niveau des noyaux d'identité locale (cf. ci-dessous).
- Dans les zones d'activités économiques : d'encourager le maintien des activités économiques et le développement de ces zones. Plus spécifiquement, la zone De Boeck devra être déplacée mais maintenue dans le cadre du projet Josaphat. Les zonings Carli, Evere Local et Da Vinci restent des pôles d'emplois importants pour la commune à maintenir et développer. La zone Schaerbeek-Formation dont le développement sera susceptible d'offrir des opportunités d'emplois et de développement économique. Une attention particulière devra être portée à son accessibilité en mode actif, à ses connexions vertes avec le Moeraske voisin et à la mise en valeur du patrimoine ferroviaire dans la zone. Le boulevard Léopold III est inscrit au PRDD comme l'axe tertiaire européen, qui doit assurer une jonction entre le quartier européen et l'aéroport de Zaventem (cf. fiche LC21) et dans lequel il sera important de préserver, voire de développer, les activités de bureau.

Afin de garantir leur attractivité la commune pourra :

- Repenser leur accessibilité
 - Travailler sur leur ouverture sur la ville
 - Proposer des espaces publics de qualité (cf. LC6)
 - S'associer avec Citydev et la maison de l'emploi pour communiquer au mieux sur ces zones et le mettre en valeur auprès des entreprises (cf. LC34) mais aussi assurer un monitoring des vacances et relocation pour maximiser leur fonctionnement
 - S'appuyer sur ces zones existantes pour favoriser le développement de nouvelles initiatives, par exemple la création d'un centre d'entreprises (cf. fiche O19 et LC22).
- Dans les zones nouvellement ouvertes à une mixité (ZEMU, Zones administratives...), la Commune insiste sur l'importance de préserver l'activité économique, et notamment la fonction productive, et de lui réserver des espaces dans les nouvelles affectations, d'autant que les activités contribuent à la création d'emploi local. Il conviendra ainsi :
- de privilégier une réelle mixité en imposant le maintien d'activités économiques qui permettront de préserver des emplois locaux et des revenus fiscaux pour la commune (cf. fiches LC22, LC23) ;
 - d'encourager l'installation d'entreprises compatibles avec la fonction résidentielle (en termes de nuisances, de qualité de vie, d'accessibilité...) ;
 - de concevoir et aménager ces zones, en particulier l'espace public, comme des zones mixtes et de rencontre (cf. fiche LC1).
- Dans les noyaux d'identité locale (NIL) : afin de préserver et de garantir la qualité de vie des habitants, il est important de consolider les noyaux d'identité locale, en particulier les activités qui s'y trouvent. Il en existe actuellement trois et deux noyaux sont en devenir autour d'Evere Shopping et de la place Saint-Vincent (qui est un noyau historique et qui bénéficie aujourd'hui de nombreux développements immobiliers). Autour de ces centralités locales, il est essentiel d'encourager le développement de commerces de proximité, de petits bureaux, de professions libérales, d'équipements et de petits ateliers. Plus spécifiquement, il convient de donner une véritable identité au futur noyau Evere Shopping en travaillant sur la cohésion architectural et paysagère (espace public, mobilier urbain...) et sur la mobilité et l'accessibilité pour tous (notamment les PMR, les piétons et cyclistes) conjointement avec tous les projets en cours.
- Les dynamiques commerciales devront être entretenues et développées en distinguant :
- les noyaux commerciaux correspondant aux NIL dont les linéaires commerçants devront être mis en valeur (cf. ci-dessus et LC 23) ;
 - Les autres activités commerciales (grandes surfaces, grands commerces spécialisés...) hors NIL, dont l'accessibilité devra être garantie (Vélo, TC, livraisons...) et pour lesquelles les questions de nuisances environnementales devront être prises en compte (pollution, bruit, trafic généré, stationnement...), en particulier en cas de mixité avec la fonction résidentielle. Il convient d'être attentif à Evere à ce que le développement de grande surface ne se fasse pas au détriment des noyaux de proximité.
- De manière générale, des collaborations et synergies pourront être développées avec Hub.brussels et le futur plan régional de développement commercial.



Légende- Legende

- Espaces verts / Groene ruimtes
- Noyau d'identité locale- Lokale identiteit kern**
- NIL à préserver et développer- Lokale identiteit kern om te behouden en te ontwikkelen
- NIL en devenir- Toekomstige lokale identiteit kern
- Pôle multimodal en devenir- Toekomstige multimodale pool
- Zones d'activités- Activiteitengebieden**
- Zones d'activités économiques à maintenir/développer/replacer (De Boeck)- Economische activiteitengebieden om te onderhouden/ontwikkelen/verplaatsen
- Zones ouvertes (ou à ouvrir) à la mixité, dont le développement est à encadrer- Gemengde open gebieden (of te openen), waarvan de ontwikkeling moet worden beleid
- Zones à échanger- zones om uitwisselen
- Axe tertiaire européen- Europese tertiaire as**
- Axe tertiaire: zone stratégique pour mettre en place les conditions favorables au développement d'activité- Tertiaire as: strategische gebieden om gunstige omstandigheden voor bedrijfsontwikkeling te creëren

Maillage vert (PT5) : préservation et renforcement du maillage vert communal

Evere est une commune verte. On peut y apprécier de nombreux parcs et espaces verts, une portion de la promenade verte régionale et de nombreuses plantations en voirie. On y trouve une diversité biologique et écologique assez importante notamment grâce à la réserve naturelle du Moeraske, au cimetière de Bruxelles et aux nombreux intérieurs d'îlots verdurisés de la commune. Cela dit, une grande partie des espaces verts everois sont privés ou peu accessibles au public (cimetières notamment).

Des progrès doivent également être faits pour améliorer la qualité et la connectivité des continuités vertes. Enfin, dans le contexte actuel de densification et de construction il est essentiel de préserver le patrimoine écologique et paysager everois.

Les principaux enjeux en la matière seront dès lors, d'une part d'assurer la continuité du maillage vert communal et régional et de le renforcer, et d'autre part, d'offrir une meilleure accessibilité et qualité aux espaces verts.

Afin d'assurer la continuité du maillage vert et de le renforcer :

- La promenade verte : actuellement la promenade verte est dans de larges portions plus théorique que pratique au regard de son caractère « vert ». Afin de l'améliorer et d'assurer la continuité verte inscrite dans les principes du PRDD, Evere pourrait notamment travailler sur les bermes centrales et plantations d'alignement (cf. carte). (cf. Fiche O24)
- Le réseau écologique :
 - Renforcer la « performance » du réseau écologique régional via la requalification et la reprise en gestion de la réserve naturelle du Moeraske par Bruxelles Environnement (cf. fiche O22)
 - Intégrer les espaces verts de quartier au maillage vert communal et régional, en les connectant par des aménagements linéaires verdurisés et en prévoyant également des liens avec les réseaux pour modes actifs.
- Les corridors verts : les grands axes de communication structurant des grands projets territoriaux bruxellois ont été pensés en amont comme des corridors verts. Ils devront être plantés et jalonnés de parcs et d'espaces verdurisés afin d'en faire de véritables promenades pour les habitants et de corridors de déplacement pour la faune et la flore :
 - Le réaménagement de la portion de la promenade verte qui traverse la réserve naturelle du Moeraske devra permettre de connecter le quartier de la gare de Schaerbeek au quartier Saint Vincent et à Haren (cf. fiche O23) ;
 - La promenade plantée qui sera au cœur du quartier Josaphat devra à la fois structurer le nouveau quartier mais aussi le rendre accessible depuis la rue Auguste de Boeck. L'ensemble de cet espace devra également intégrer une continuité paysagère et verte avec les potagers de la rue Jan Van Ruisbroeck ;
 - La rue Colonel Bourg et une portion de l'autoroute E40 seront réaménagées afin de devenir un véritable corridor vert qui permettra une connexion rapide au projet Reyers ;
 - Dans le cadre du projet Défense, le cimetière de Bruxelles mériterait d'être ouvert et de devenir un axe de communication vert (cf. fiche O21).

- L'augmentation, de manière générale, de la biodiversité et de la valeur environnementale dans les aménagements (cf. fiche LC 26) , entre autres les espaces de mobilité délaissés, nombreux à Evere, mais également en mobilisant les espaces privés ouverts tels que les cités-jardin et les abords des immeubles à appartements, qui représentent une superficie, et donc un potentiel de biodiversité, importants au sein du réseau écologique communal.

La question des continuités vertes doit également être prise en compte à Evere au regard du rôle central joué par la commune par rapport à plusieurs continuités vertes supra-locale existantes ou à créer entre les éléments stratégiques suivants du maillage vert :

- Le cimetière de Bruxelles ;
- Les espaces ouverts du quartier de la Défense ;
- Le Moeraske et ses continuités ;
- Le site Josaphat et le parc Josaphat voisin.

Le second enjeu majeur est celui de l'accessibilité et de la qualité des espaces verts. En effet, si 1/5eme de la surface communale est végétale, seule une petite partie des espaces verts est réellement accessible au public, parmi lesquels certains sont peu aménagés, ou mériteraient d'être rénovés.

L'accessibilité ne concerne pas uniquement l'ouverture des espaces mais également leur accessibilité piétonne et cycliste. Il conviendra ainsi de veiller à ce que le réseau mode doux et le maillage vert soient conçus en parallèle et à ce que les espaces verts créés bénéficient de bonnes conditions d'accessibilité pour tous (PMR, vélos, trottinettes...).

Le cimetière de Bruxelles devrait être ouvert dans le cadre du projet Défense, cela l'amènerait à devenir un véritable espace de vie, accessible pour les everois. Il pourrait voir ses horaires d'ouverture s'étendre et devenir plus accessible via de nouvelles entrées. Cette ouverture concernera les piétons, les cyclistes circulant en bordure du cimetière. A cet effet, des améliorations devront être réalisées concernant les aménagements cyclables existants autour du cimetière.

Par ailleurs, certains parcs de quartier sont peu qualitatifs du point de vue de la biodiversité, et sont fournis en équipements ludiques (aires de jeux) parfois vieillissants. Ils mériteraient d'être réaménagés afin d'améliorer le cadre de vie et leurs fonctions socio-récréatives (cf. fiche LC15).

D'autre part, certains terrains dans les zones en ordre ouvert, en particulier au pied des immeubles « barres » ou dans les cités jardins pourraient être revalorisés afin de favoriser leur fonction socio-récréative tout en augmentant la biodiversité dans la Commune (cf. fiche LC24).

Enfin, un effort de verdurisation générale pourra être fourni dans les quartiers denses (notamment dans le quartier Kurt et autour de l'avenue Henri Conscience) (cf. fiche O24 et O25). Il pourrait être étendu à certaines zones d'activités (ZEMU, ZIU) et à des zones de parking dont la verdurisation et perméabilisation participerait au réseau écologique et à sa continuité.

Concernant les espaces verts privés :

- Certains intérieurs d'îlots devront être préservés d'une urbanisation intense (cf. PT2) ;

- Les potagers devront être sauvegardés ou à défaut déplacés et intégrés dans les projets urbains à venir. Les initiatives privées pour développer ces activités devront être encouragées et soutenues (cf. fiche LC25) ;
- Lors de constructions neuves, la Commune pourra encourager la perméabilisation des sols, favoriser la diversification des habitats écologiques pour augmenter la biodiversité et encourager la gestion écologique des espaces verdurisés (interdiction des pesticides, gestion différenciée...), inciter à la verdurisation qualitative des toitures et des abords. Pour ce faire, elle pourra s'aider de l'outil CBS+/Ecopotential développé par Bruxelles Environnement.

Il conviendra également de veiller que la question de l'accès à des espaces verts (distance maximale de 400 mètres à un espace vert de plus d'un hectare et 200 mètres à un espace vert de moins d'un hectare) soit systématiquement prise en compte dans les projets de densification / construction de grande taille avec, si nécessaire, la création d'espaces verts publics pour compenser les manques.

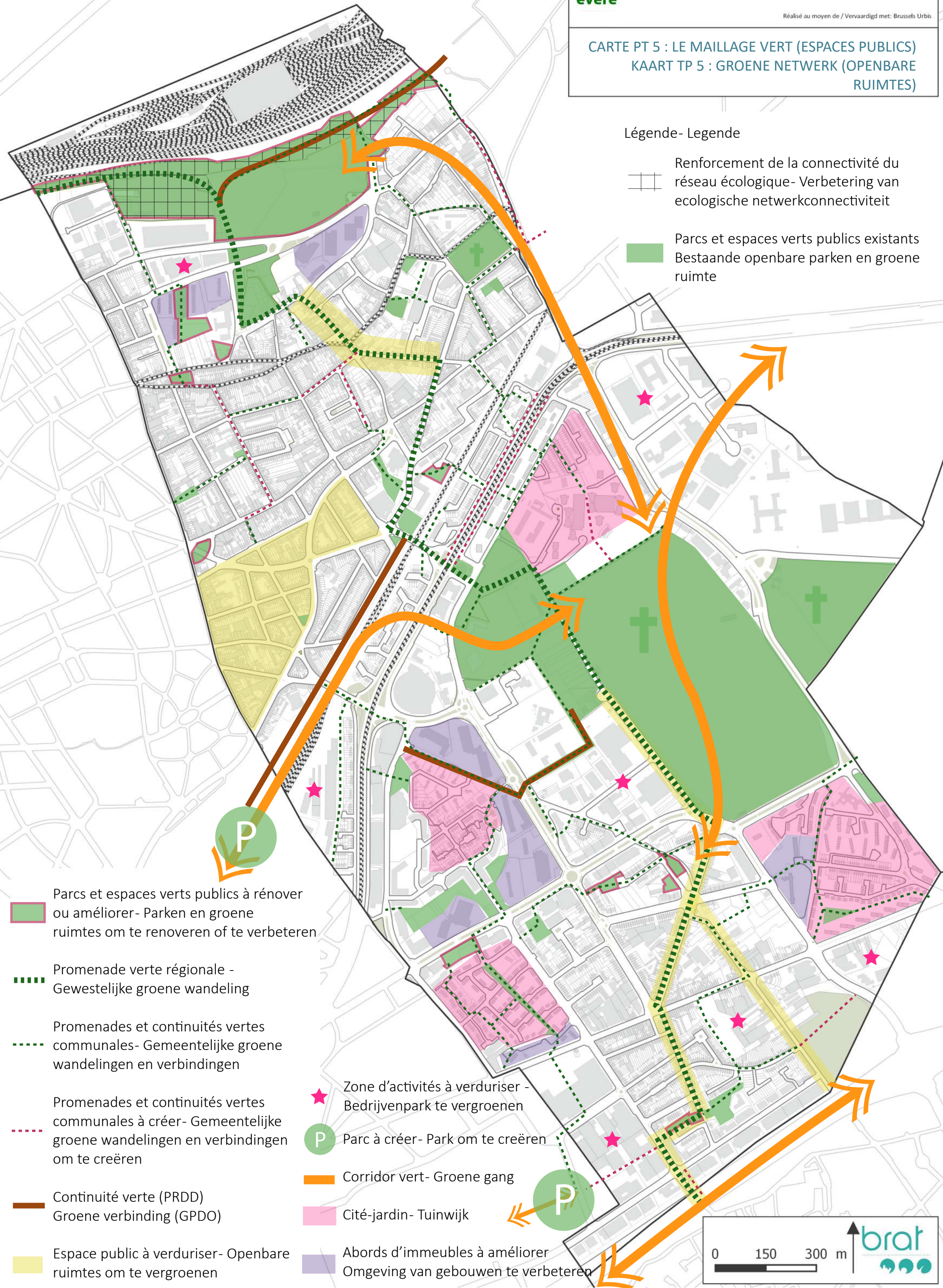
Enfin, tenant compte que la commune possède beaucoup d'espaces verts et ouverts une vision commune sur le fonctionnement et l'aménagement des espaces ouverts pourrait être développée, comme un outil tel le BeeldKwaliteitsplan développé pour la zone du canal.

CARTE PT 5 : LE MAILLAGE VERT (ESPACES PUBLICS)
KAART TP 5 : GROENE NETWERK (OPENBARE RUIIMTES)

Légende- Legende

Renforcement de la connectivité du réseau écologique- Verbetering van ecologische netwerkconnectiviteit

Parcs et espaces verts publics existants
Bestaande openbare parken en groene ruimte



Parcs et espaces verts publics à rénover ou améliorer- Parken en groene ruimtes om te renoveren of te verbeteren

Promenade verte régionale - Gewestelijke groene wandeling

Promenades et continuités vertes communales- Gemeentelijke groene wandelingen en verbindingen

Promenades et continuités vertes communales à créer- Gemeentelijke groene wandelingen en verbindingen om te creëren

Continuité verte (PRDD)
Groene verbinding (GPDO)

Espace public à verduriser- Openbare ruimtes om te vergroenen

Zone d'activités à verduriser - Bedrijvenpark te vergroenen

Parc à créer - Park om te creëren

Corridor vert- Groene gang

Cité-jardin- Tuinwijk

Abords d'immeubles à améliorer
Omgeving van gebouwen te verbeteren

Modes actifs (PT6) : restructuration des cheminements des modes actifs

Les projets majeurs régionaux de transport en commun et de développement territorial vont modifier la structure communale. Plus dense, elle sera aussi mieux desservie dans sa partie nord grâce au RER et au métro Nord.

La création des quartiers Josaphat et Reyers (Parkway et Mediapark) devraient pour leur part modifier les dynamiques piétonnes et cyclables (RER vélo) autour des axes Léopold III et de l'autoroute E40.

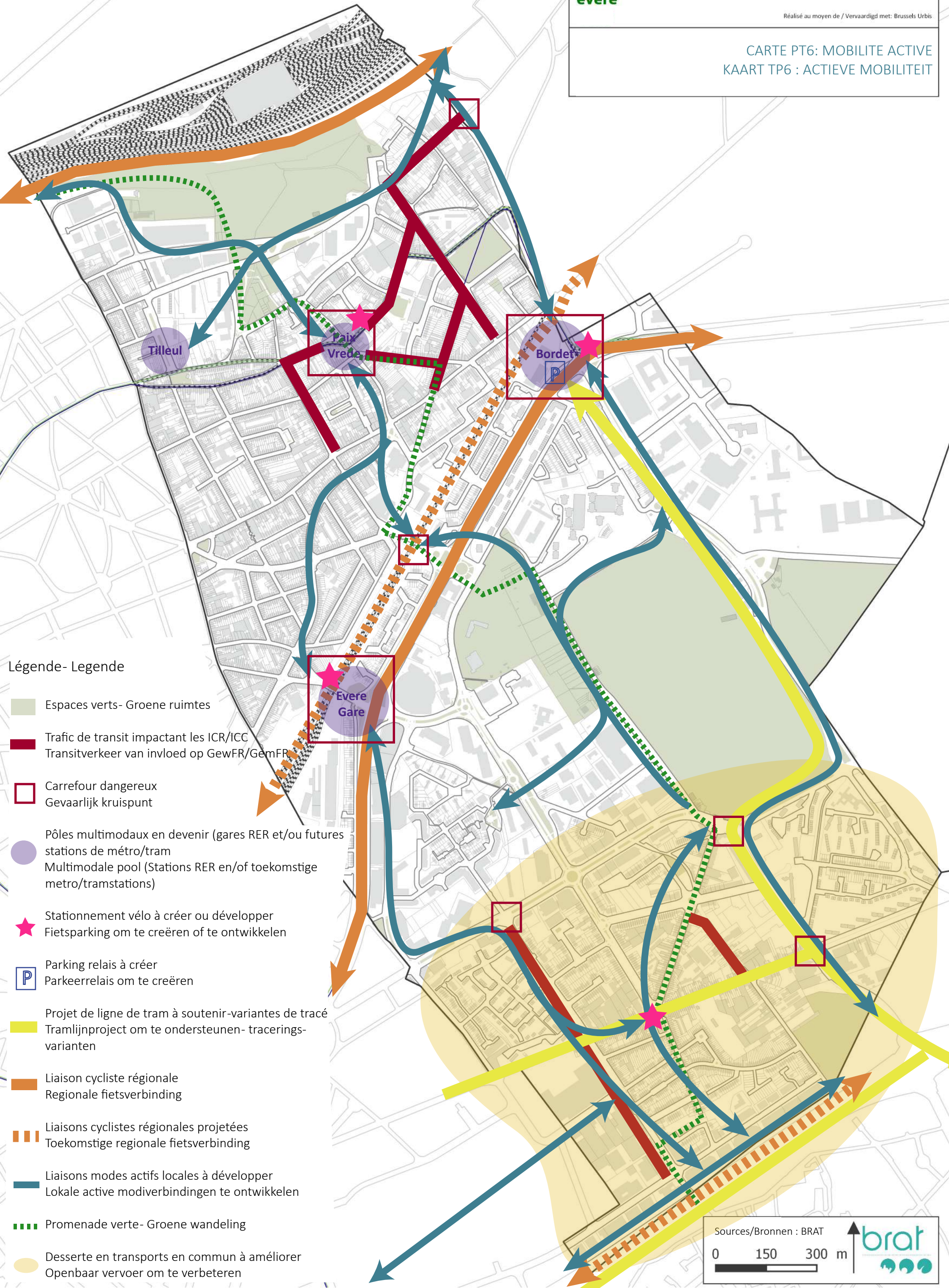
Dans ce contexte, la mobilité active à Evere devra être conçue en vue de favoriser (voir aussi fiche LC31 et carte PT6) :

- L'émergence des gares d'Evere et Bordet comme de véritables pôles multimodaux (cf. fiche O28)
- La création d'un parking de délestage à Bordet dont l'opportunité devra être démontrée et dont la localisation précise devra être déterminée en prenant en compte les nuisances et impact sur les quartiers alentours ;
- La mobilité douce et active, notamment pour rejoindre les différentes centralités de la commune (noyaux d'identité locale, mais aussi équipements sportifs, écoles, centres culturels...) et les pôles d'intérêt des communes voisines (Helmet, Diamant...). Différentes actions en ce sens pourront être menées (voir le PAVE, le PCM et le Bypad communal) :
 - o Réflexion de trottoirs
 - o Verdurisation des places et des rues (cf. fiche O24 et O25)
 - o Aménagement cyclables et piétons (cf. fiche LC31)
 - o Stationnement vélo de courte et longue durée (cf. fiche LC31)
 - o Création, balisage et valorisation des cheminements piétons : il s'agira de valoriser les cheminements existants dans les cités jardins et les parcs d'Evere, mais aussi d'en créer de nouveaux en s'appuyant sur des projets de reverdoisement soit de l'espace urbain, soit des espaces verts dans les cités sociale (cf. fiche O24, O25, O31 et LC24 et carte PT5).
 - o Veiller à l'accessibilité PMR des espaces publics et des équipements publics (cf. fiche O8)
- En ce qui concerne plus spécifiquement le vélo, les grands projets pour la commune sont des traversées Est / Ouest stratégiques au niveau du Moeraske (cf. fiche O22), sur le corridor vert Josaphat / axe Léopold III, Henri Dunant et Parkway. La Commune devrait dès lors développer complémentirement les itinéraires Nord / Sud pour venir se raccorder à ce réseau régional (cf. Carte PT6) et garantir une bonne desserte à l'échelle communale. Or, les traversées nord-sud (entre Bas- et Haut-Evere) sont un point faible du réseau cyclable communal, fort contraint par les barrières physiques constituées par le chemin de fer et le boulevard Léopold III. Les priorités d'intervention suivantes peuvent dès lors être mises en avant :
 - o Continuer la piste cyclable Covid le long de l'avenue Bordet vers Houtweg
 - o Rendre cyclables l'avenue Cicéron (chaînon manquant sur l'ICR C), l'axe Optimisme/Grosjean (ICR B), ainsi que la rue de Genève qui reste dans la pratique une voirie automobile dominante, alors qu'elle n'est qu'une voirie "auto quartier" dans le Plan Good Move

- Cyclabiliser la Promenade Verte, le long de la rue de l'Arbre Unique (en ajoutant des bandes de confort à côté des gros pavés)
- Réaliser une piste cyclable le long du mur du cimetière
- Améliorer la qualité d'aménagements existants : l'ICC2 (fléché) le long de l'avenue des Anciens Combattants et l'ICC 3 (Tuinbouw, Dupont, Artémis, Deux-Maisons, De Lombaerde) à flécher.

Les points d'attention spécifiques suivants doivent être développés sur la mobilité active :

- Le noyau en devenir « d'Evere Shopping » (cf. fiche O28) : il cristallise plusieurs enjeux de mobilité, puisqu'il va être à la jonction entre le projet régional Josaphat, la création du pôle multimodal autour de la gare d'Evere et pose en plus la question du lien entre le Bas Evere et le Haut Evere. Une réflexion globale sur la mobilité active dans cette zone devra être menée en :
 - Sécurisant la traversée sur le pont de Boeck, améliorant son confort et ses qualités paysagères et assurant le lien entre ce pont et les quartiers voisins
 - Améliorant les cheminements piétons et vélos pour transformer à terme l'avenue des Loisirs en promenade urbaine
- L'ouverture du cimetière de Bruxelles et l'amélioration des parcours vélo le bordant, qui en devenant un corridor vert mode doux offre une perspective intéressante de connexion entre les quartiers du Haut Evere et le nouveau pôle multimodal Bordet (cf. fiche O21) et permet d'améliorer sensiblement le cadre de vie des habitants.
- Le nombre (qui devra être suffisant) et la localisation des points d'accès aux axes cyclables régionaux afin qu'ils bénéficient au plus grand nombre d'Everois (en particulier les axes au niveau de Josaphat, de Parkway et de la L26 ;
- Le développement d'une connexion en mode actif local qui se connecte à l'axe est-ouest à travers le parc central du projet Mediapark et relie l'intersection de l'avenue GeorGIN et de l'avenue Mommaerts avec le boulevard Reyers afin que l'effet barrière du site VRT / RTBF actuel soit rompu ;
- Le développement de parking vélo courte, longue et moyenne durée, en voirie et hors voirie (LC31 et LC32) ;
- Enfin, l'amélioration de l'accessibilité en transports en commun du sud d'Evere doit être une priorité (tram ou bus à haut niveau de service), au regard de la moindre qualité actuelle de la desserte ainsi que des nombreux projets en cours dans ces quartiers. Ceci devra permettre d'améliorer la durabilité de la densification que ce quartier connaîtra dans les prochaines années.



Légende- Legende

- Espaces verts- Groene ruimtes
- Trafic de transit impactant les ICR/ICC
Transitverkeer van invloed op GewFR/GemFR
- Carrefour dangereux
Gevaarlijk kruispunt
- Pôles multimodaux en devenir (gares RER et/ou futures stations de métro/tram)
Multimodale pool (Stations RER en/of toekomstige metro/tramstations)
- Stationnement vélo à créer ou développer
Fietsparking om te creëren of te ontwikkelen
- Parking relais à créer
Parkeerrelais om te creëren
- Projet de ligne de tram à soutenir-variantes de tracé
Tramlijnproject om te ondersteunen- traserings-varianten
- Liaison cycliste régionale
Regionale fietsverbinding
- Liaisons cyclistes régionales projetées
Toekomstige regionale fietsverbinding
- Liaisons modes actifs locales à développer
Lokale active modiverbindingen te ontwikkelen
- Promenade verte- Groene wandeling
- Desserte en transports en commun à améliorer
Openbaar vervoer om te verbeteren

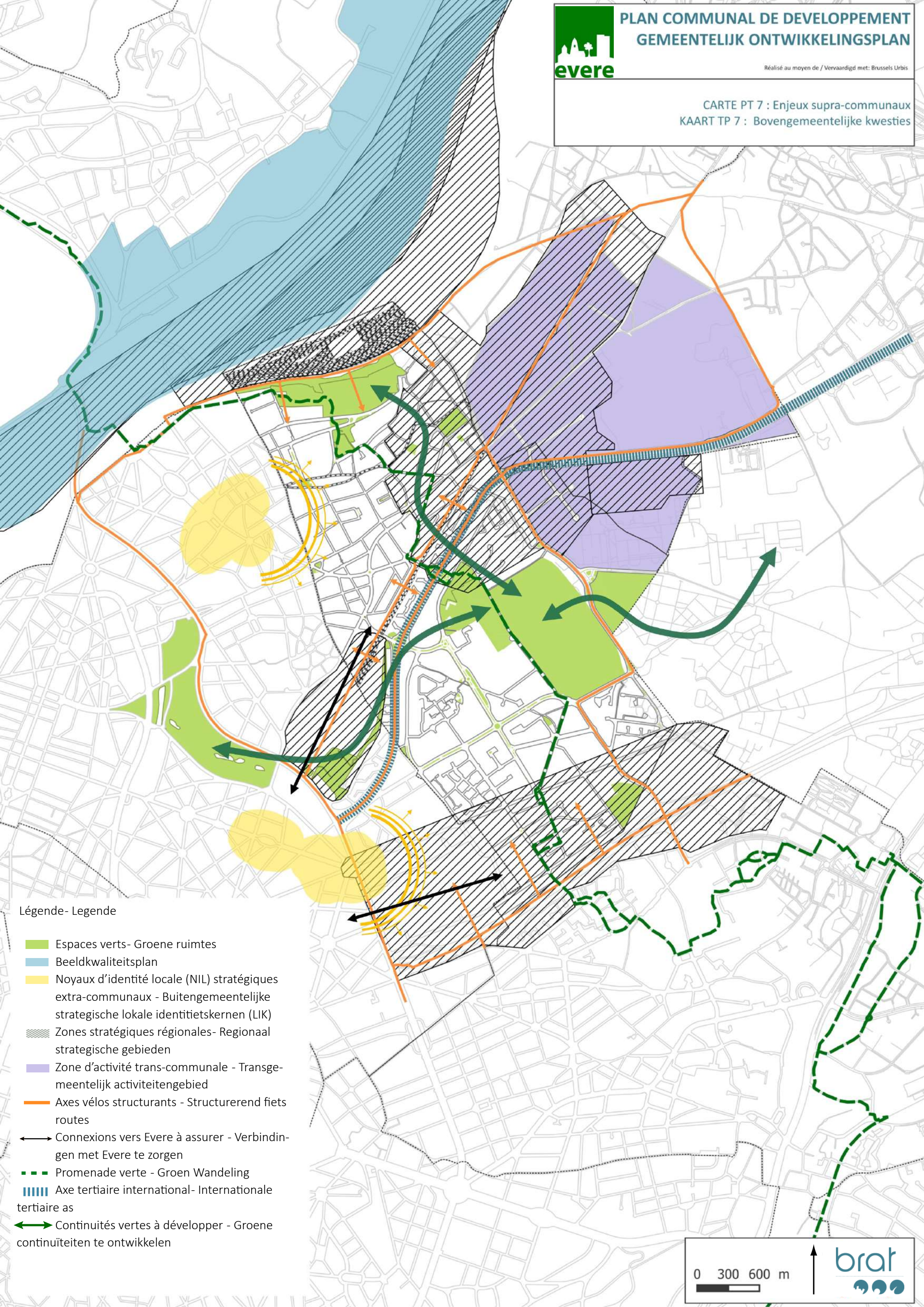
Enjeux supra-communaux (TP7)

Cette carte synthétise et met en exergue les principaux enjeux supra-communaux auxquels la Commune d'Evere devra répondre. Les projets communaux devront veiller à intégrer ces enjeux et, inversement, la mise en œuvre de ces enjeux (pour lesquels la Commune n'a souvent pas la maîtrise), devra veiller à s'intégrer dans le territoire communal et à être accessible/relier au tissu local everois.

Ces enjeux sont les suivants :

- Maillage vert :
 - o Assurer une continuité verte entre les éléments majeurs suivant du maillage vert et écologique : le Moeraske et ses continuités, le Cimetière de Bruxelles, les espaces ouverts du site de la Défense, la site Josaphat et le parc Josaphat ;
 - o Assurer la continuité de la promenade verte au-delà des limites communales.
- Modes actifs :
 - o Connecter le réseau local au réseau régional et aux axes régionaux de mobilité active prévus dans les zones stratégiques (assurer la présence de points d'entrées sur le territoire communal en particulier) ;
 - o Assurer des connexions vers Evere à travers les zones stratégiques de Mediapark et Josaphat.
- Activités économiques :
 - o Tirer parti du développement de la zone du canal et en particulier de la zone Schaerbeek-Formation, tout en restant attentif à la connexion de ces développements avec le Moeraske et le maillage vert, à son accessibilité depuis Evere et à la mise en valeur du patrimoine ferroviaire ;
 - o Travailler en collaboration avec le T.OP Noordand au développement de l'axe tertiaire international sur le boulevard Léopold III ;
 - o Penser la vaste zone d'activités de Bordet (à cheval sur Evere et Haren) de manière globale ;
 - o Assurer de bonnes conditions d'accessibilité vers les noyaux d'identité locale Helmet et Diamant à Schaerbeek, en particulier le NIL Helmet dont le rayonnement couvre une partie du bas Evere.
- Développement de quartiers mixtes :
 - o Assurer que le développement des nouveaux quartiers mixtes (Bordet, Défense, Josaphat et Mediapark), dans ou en bordure de Evere s'intègre dans le tissu everois, participent à la réponse aux besoins identifiés dans le PCD (voir notamment PT3) et soient connectés à Evere, tout en limitant leurs impacts sur le territoire communal. A cet effet, la Commune rappelle l'importance d'améliorer l'accessibilité en transports en commun au sud d'Evere et de repenser la desserte automobile de Josaphat pour éviter un report de trafic dans les quartiers résidentiels everois.

Il conviendra également de rappeler que le nord d'Evere se situe en bordure du territoire du Beeldkwaliteitsplan avec lequel une cohérence devra être recherchée en terme d'aménagement des espaces publics.



Légende- Legende

- Espaces verts- Groene ruimtes
- Beeldkwaliteitsplan
- Noyaux d'identité locale (NIL) stratégiques extra-communaux - Buitengemeentelijke strategische lokale identiteitskernen (LIK)
- Zones stratégiques régionales- Regionaal strategische gebieden
- Zone d'activité trans-communale - Transgemeentelijk activiteitengebied
- Axes vélos structurants - Structurerend fiets routes
- Connexions vers Evere à assurer - Verbindingen met Evere te zorgen
- Promenade verte - Groen Wandeling
- Axe tertiaire international- Internationale tertiaire as
- Continuités vertes à développer - Groene continuïteiten te ontwikkelen

LES LIGNES DE CONDUITE

Ci-dessous figure la liste des lignes de conduites proposées dans le cadre du PCD :

- LC1 ZEMU : mise en œuvre des ZEMU de façon à favoriser la mixité des fonctions dans les zones prédéfinies par la région.
- LC2 Suivi actif de l'évolution des projets et zones stratégiques régionales.
- LC3 Charges d'urbanisme : comment optimiser leur utilisation pour mener à bien les projets communaux.
- LC4 Décloisonnement des cités sociales.
- LC5 Promouvoir la diversité architecturale et à la durabilité des projets.
- LC6 Encourager la requalification des espaces publics durables, dynamiques et esthétiques
- LC7 Poursuite de l'encadrement et du contrôle des divisions de logement, notamment par la mise en place d'une base de données, et des recommandations adaptées sur les divisions.
- LC8 Promouvoir les espaces partagés et la mutabilité des espaces dans les projets de constructions publiques et privés (laveries communes, jardin commun...)
- LC9 Logements : encadrement des projets et la délivrance des permis d'urbanisme d'opérations de logements de façon à rééquilibrer les typologies de logement sur le territoire.
- LC10 Logements non classiques : encouragement du développement de l'offre en logements non classiques (habitat partagé, logements intergénérationnels, forme d'hébergement alternatif adapté aux seniors...).
- LC11 Logements sociaux et assimilés : poursuite des actions de la Régie foncière, sensibilisation des SISF, AIS et assimilés à encourager la mixité à l'échelle des projets (entre logements privés, publics, sociaux, moyens, conventionnés ou locatifs).
- LC12 Favoriser auprès des promoteurs immobiliers la constitution d'une part de logements à prix conventionnés pour favoriser l'accès des everois à la propriété.
- LC13 Requalification des biens insalubres, abandonnés ou vacants.
- LC14 Amélioration de la qualité des équipements publics.
- LC15 Amélioration de la dimension sportive et ludique des espaces ouverts publics.
- LC16 Poursuite de la coopération entre la Commune et le monde associatif concernant les actions de cohésion sociale.
- LC17 Favoriser l'émergence d'initiatives locales, d'actions de cohésion de quartier et d'appropriation des équipements et services communaux par les habitants, en s'appuyant sur les outils existants (quartiers durables citoyens, agenda 21...)
- LC18 Offre culturelle : accroissement, optimisation, diversification et rééquilibrage de l'offre en programmation d'évènements et d'activités et en équipements culturels, publics ou associatifs, sur l'ensemble de la commune.
- LC19 Programmation d'activités intergénérationnelles en s'appuyant sur les maisons de quartiers et les maisons de repos.
- LC20 Soutenir et attirer des entreprises occupant de la main d'œuvre locale peu qualifiée.
- LC21 Mise en place d'une concertation entre la commune d'Evere, la Région bruxelloise, la Région flamande et la commune de Zaventem concernant le développement du boulevard Léopold II comme tronçon de l'axe tertiaire international de la région.
- LC22 Développement de l'offre en locaux d'activité alternatifs (espaces de co-working, bureaux partagés, pop-up stores etc...).
- LC23 Mesures pour favoriser l'installation et le maintien d'activités dans les noyaux d'identités locales

- LC24 Conduire une réflexion sur l'aménagement des espaces verts entourant les grands ensembles
- LC25 Mise en place d'une politique active en matière d'agriculture urbaine et d'alimentation durable
- LC26 Gestion différenciée des espaces publics communaux afin d'accroître la biodiversité et augmenter la valeur environnementale.
- LC27 Développement de services de proximité liés à l'économie circulaire
- LC28 Accompagnement des habitants dans des mesures, travaux et comportements visant une gestion durable des ressources (sensibilisation, financement, conseil).
- LC29 Redéfinition de la circulation au niveau des axes dangereux et des carrefours difficiles à franchir.
- LC30 Favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (hors modes doux)
- LC31 Promotion des modes doux.
- LC32 Prise en compte des besoins en stationnement dans les futurs projets immobiliers.
- LC34 Développement d'une stratégie de marketing urbain pour Evre
- LC35 Développement de l'offre en soins de santé et pour les seniors
- LC36 Poursuivre l'observatoire du logement en collaboration avec les services régionaux

Résumé

Ces zones sont nombreuses à Evre et concentrent beaucoup d’enjeux en termes de développement urbain, plusieurs sont déjà en profonde mutation. Il convient donc de rappeler les objectifs de développement de ces zones et de faire des recommandations quant à leur aménagement.

Description et actions à mettre en œuvre

Les ZEMU sont des zones d’entreprises actuellement souvent monofonctionnelles et au sein desquelles, vu leur localisation et leur contexte urbain, une mixité fonctionnelle gagnerait à être développée. Ces zones doivent donc être développées au regard d’un double objectif :

- la préservation de leur vocation économique (attention que la fonction économique subsiste dans ces zones et qu’elles continuent à contribuer à l’offre d’emploi local)
- le développement de la mixité, en particulier de la fonction « logement »

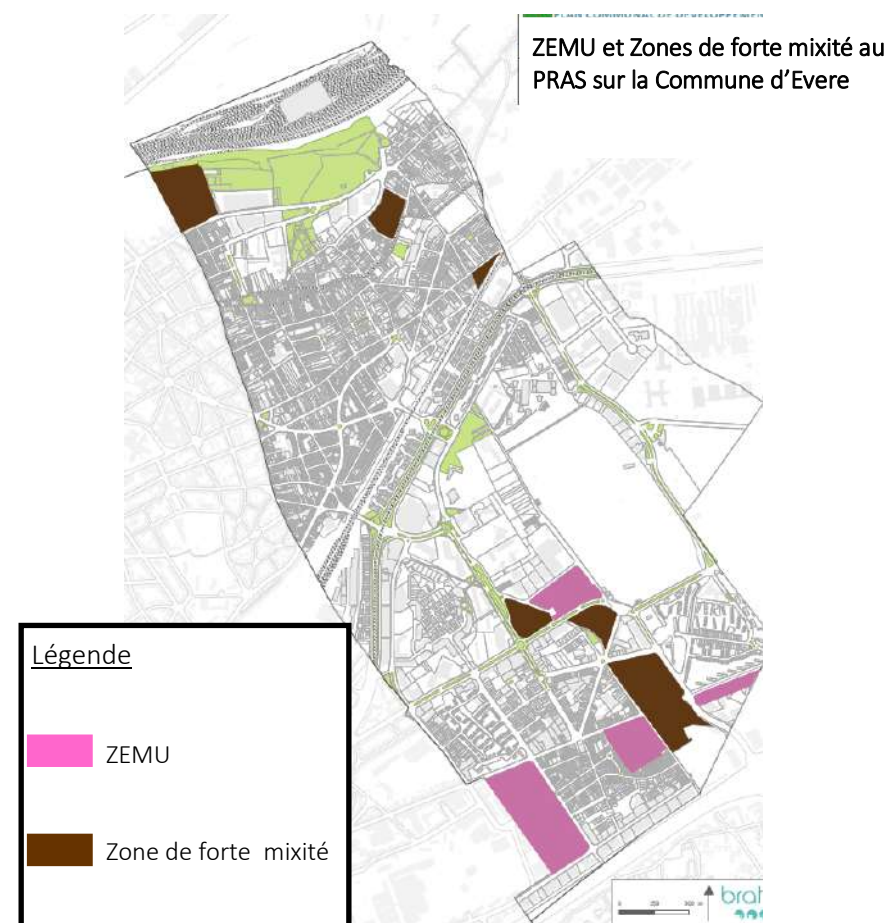
Les recommandations suivantes peuvent être faites dans ces zones :

- Les typologies qui seront développées doivent permettre de renforcer la mixité fonctionnelle tout en veillant à la cohabitation d’activités économiques et de fonctions résidentielles en étant attentif au respect des besoins de chacune de ces fonctions. Des dispositions techniques allant en ce sens doivent être intégrées au projet (localisation des espaces de livraisons, chargement / déchargement, systèmes d’évacuation...)
- Les commerces de détail et équipements de proximité, y compris des espaces verts/ouverts, doivent être prévus afin de répondre aux besoins induits par les nouveaux logements. Ils ne doivent pas remplacer les autres fonctions économiques, notamment productives, mais les compléter
- Une grande attention doit être apportée à l’activation des rez et à la qualité des espaces publics et à leur articulation : ils jouent un rôle central dans la coexistence des différentes fonctions et dans la qualité de vie dans le quartier.
- Les conditions d’accessibilité et la gestion de stationnement doivent répondre aux besoins tant de la fonction résidentielle que de la fonction économique.

Ces recommandations peuvent être mises en œuvre via les charges d’urbanisme (voir fiche LC3&12).

Acteurs

<p>Acteurs et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service urbanisme • Urbanisme Régional • Perspective • BMA • Développeur privé • Citydev 	<p>Ressources</p> <p>Brugis</p>	<p>Exemple de mise en œuvre: Bassin de Biestebroeck</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------



Résumé

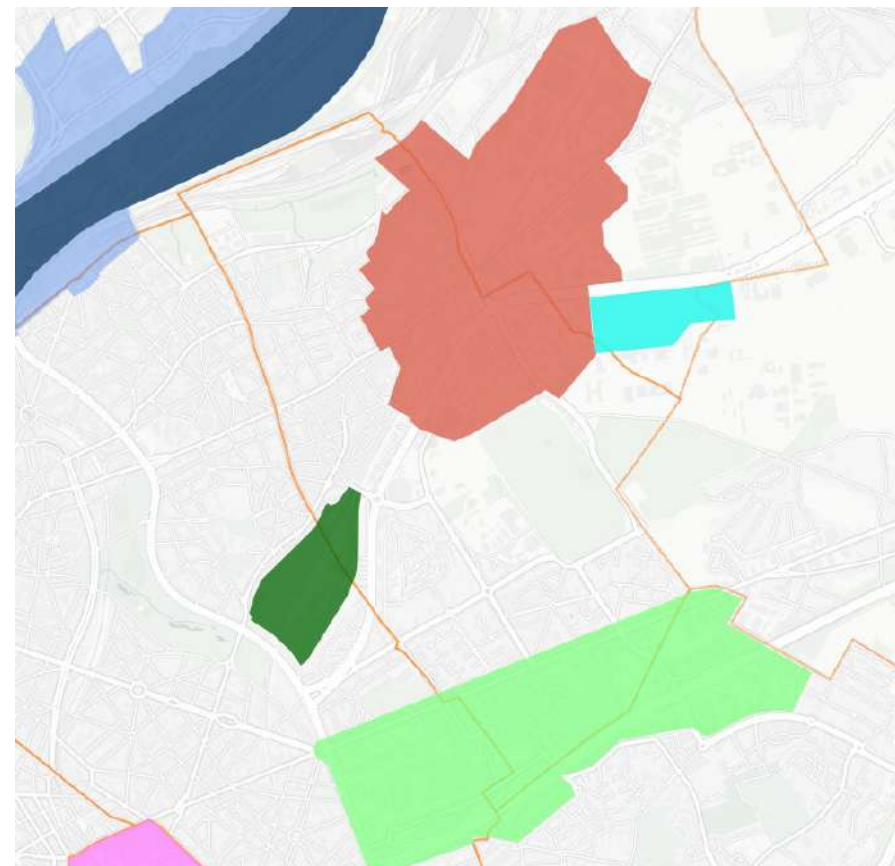
Les grands projets régionaux vont avoir un impact sur la commune d'Evere tant en terme d'offre de logements, que d'activités ou d'équipements, mais aussi de mobilité. Il est donc important que la Commune participe activement à ces projets, et s'assure de l'intégration des projets avec la trame urbaine existante et les besoins identifiés pour Evere.

Description et actions à mettre en œuvre

Quatre pôles de développement prioritaires et un projet d'envergure régional touchent directement la commune d'Evere (Josaphat, Reyers, Défense, Bordet et le projet du Créamtorium).

Il est essentiel que la Commune suive l'évolution de ces grands projets qui représentent des opportunités intéressantes de développement, mais aussi des potentiels impacts pour la Commune :

- possibilité de création de nouveaux équipements de portée régionale ou plus locale ;
- Création de nouvelles infrastructures de mobilité douce ;
- Création de nouveaux espaces publics et d'espaces verts;
- Incidences importantes, notamment sur la mobilité et le stationnement (cf. LC32) ;
- Veillez à la connexion de ces projets avec le tissu urbain existant (paysager et accessibilité)
- Assurer l'intégration du bâti dans le contexte everois, en particulier la question des émergences qui doivent être limitées en fonction du contexte environnant.



Les zones stratégique régionales (source : Perspective.brussels)

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Secteur travaux
- Service mobilité
- Perspective Brussels
- Communes limitrophes

Ressources

- [Perspective](#)
- [PRDD](#)

[Josaphat](#)

[mediapark](#)

Points d'attention par projet

Reyers

- Surveiller les affectation des nouveaux bâtiments pour que la mixité soit préservée
- Veiller à l'intégration des projets et à leurs connexions au quartiers everois limitrophes
- S'assurer que le projet inclue un transport en commun structurant (cf. O37)

Josaphat

- Assurer une bonne connexion avec le Noyau d'identité locale Evere Shopping d'une part et la future place Kurth d'autre part
- S'assurer de la bonne accessibilité PMR de la gare d'Evere
- S'assurer de la connexion modes doux au nouveau corridor vert de Josaphat et éviter que le RER-vélo ne doivent franchir trop de passerelles au-dessus du chemin de fer pour garantir son efficacité
- Veiller à l'intégration urbaine des développements proposés (gabarits en particulier celui de la tour prévue près de la gare...)
- Limiter les nuisances sur les quartiers riverains (ensoleillement, flux automobiles...)
- Offrir aux everois des nouveaux espaces verts / conserver les espaces existants

Bordet

- S'assurer de l'aménagement des abords de la gare de Bordet pour favoriser l'intermodalité et la rencontre (cf. O30, O28)
- Créer un nouveau quartier mixte et convivial aux abords de Bordet

Défense

- S'assurer de l'ouverture du Cimetière d'Evere pour créer de nouvelles connexion modes doux au sein de la Commune d'Evere (cf. O21)

Crématorium

- Réaliser une étude d'impact sur le stationnement à proximité du futur crématorium (cf. LC32)
- Améliorer l'accès au site par les transport en commun (voir O37)

Parkway

- Assurer l'accès à l'axe cyclable depuis les quartiers d'Evere



Reyers (Perspective)



Josaphat (Perspective)



Intentions du projet Defense (Perspective)

Résumé

Certains projets urbanistiques privés donnent lieu à la délivrance de charges d'urbanisme. Cette fiche a pour objet de présenter les différentes manières d'utiliser ces charges et de faire des recommandations adaptées à la commune d'Evere pour leur usage.

Description et actions à mettre en œuvre

La délivrance de certains permis d'urbanisme est subordonnée à des charges d'urbanisme. Ces charges répondent à la nécessité d'engager des investissements publics suite à la réalisation de certains projets immobiliers : espaces publics, espaces verts, équipements publics supplémentaires (crèches, écoles), etc. Le système des charges est donc conçu comme une contribution aux besoins de la collectivité générés par les projets immobiliers eux-mêmes. Ces charges d'urbanisme peuvent :

- être l'occasion d'imposer la création de logements publics accessibles financièrement, dont la nécessité de production reste une priorité régionale (15% via charges) ;
- imposer le paiement d'une somme d'argent ;
- imposer la réalisation de travaux (voirie, équipements publics, espaces verts...) ;
- imposer la cession, « à titre gratuit, quitte et libre de toute charge et sans frais pour [la commune], la propriété de voiries publiques, d'espaces verts publics, de bâtiments publics, d'équipements publics et d'immeubles de logement ainsi que les terrains sur lesquels ils sont ou seront aménagés » (Cobat art. 100) ;
- imposer comme charges un « mix » de ces différentes possibilités.

C'est l'autorité délinquante qui détermine le montant et la nature des charges, conformément au Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT).



Sur le projet Vlan, à cheval entre Evere et Schaerbeek, 14% des logements sont conventionnés

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Secteur travaux
- Urbanisme régional
- Développeur privé

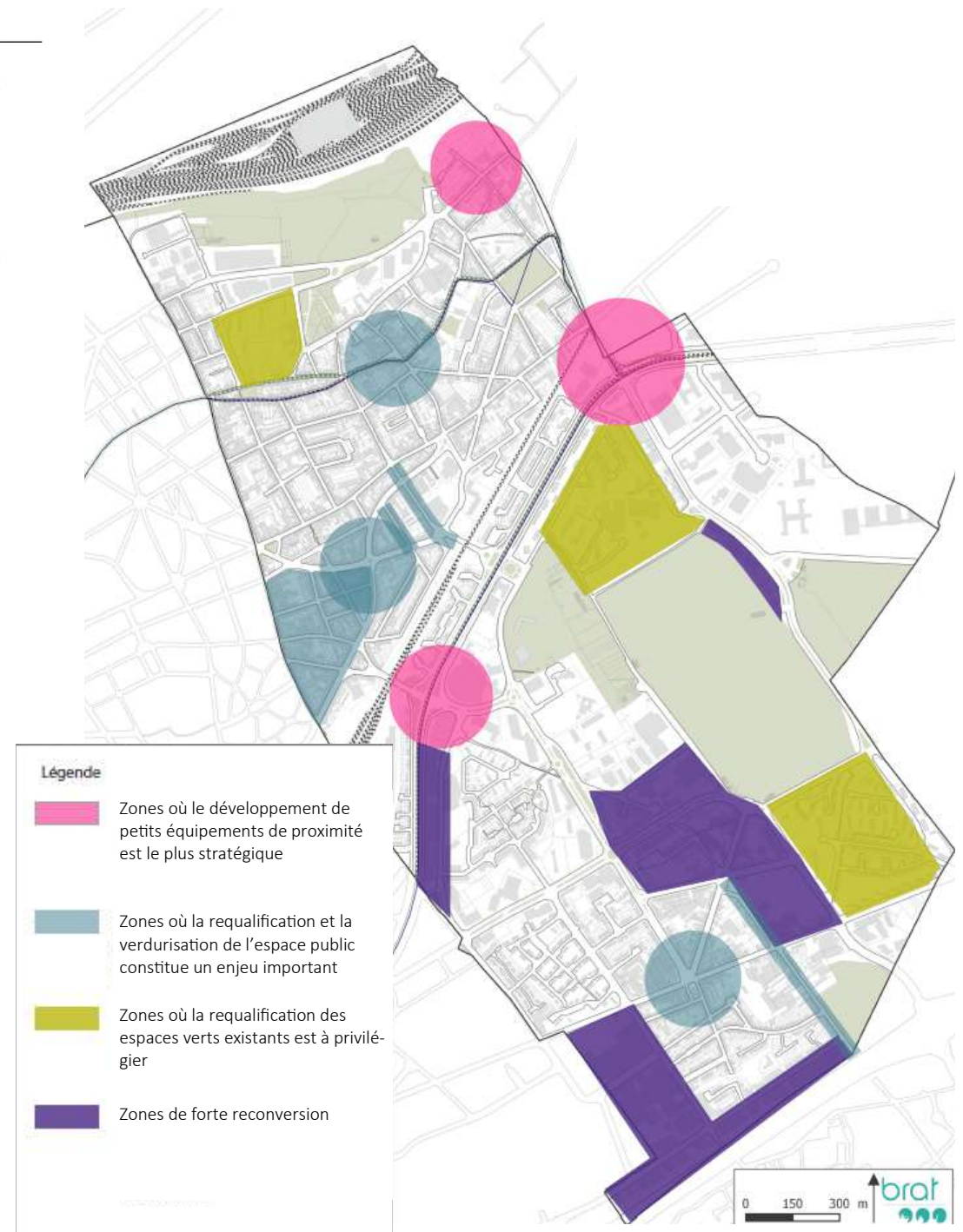
Ressources

[Arrêté du Gouvernement de la RBC relatif aux charges d'urbanisme](#)

Description et actions à mettre en œuvre

Plus spécifiquement pour la commune d'Evere les éléments suivants pourraient être pris en compte pour l'usage des charges d'urbanisme. En préambule on rappellera que le projet financé en partie par des charges d'urbanisme doit se situer à proximité de la construction qui a occasionné ces charges.

- Zones où le développement de petits équipements de proximité est le plus stratégique (en rose sur la carte) :
 - les noyaux de vie locale, notamment ceux en devenir, à savoir Saint-Vincent et Evere Shopping, pour lesquels le développement de petits équipements de proximité est stratégique
 - la zone autour de la gare de Bordet, qui est amené à devenir un pôle multimodal et multi fonctionnel.
- Zones où la requalification des espaces verts existants est à privilégier (en vert sur la carte) :
 - les espaces verts au pieds des cités sociales (cf. fiche L24) : la création de cheminement piétons au sein de ces espaces est une piste intéressante pour l'usage des charges (à condition que le projet pourvoyeur de charges se situe non loin d'une cité sociale).
 - certaines plaines de jeux d'Evere gagneraient à être améliorées (cf. carte PT5), les charges d'urbanisme là aussi pourraient être utilisées à cet effet.
- Zones où la requalification et la verdurisation de l'espace public constitue un enjeu important (en bleu sur la carte) :
 - les zones denses et fortement imperméables qui gagneraient à avoir un espace public plus vert et plus convivial
 - les noyaux d'identité locaux dont la qualité des espaces public est un enjeu majeur.
 - Les aménagements cyclables favorisant les modes doux et notamment les réseaux à renforcer (voir PT6) peuvent également être retenus comme charges.
- Zones de forte reconversion (ZEMU, zone administratives ou de forte mixité au PRAS) en particulier autour de la rue de Genève, de l'avenue Mommaerts, du nouveau projet Vishay et de l'avenue Henri Dunant, et de l'avenue Bordet sont des zones qui n'ont pas nécessairement été conçues pour la fonction résidentielle et dans lesquelles les charges pourraient être utilisées pour améliorer l'espace public ou créer des petits équipements de proximité (crèche, maisons de quartier, repair café, laverie collective...) (en mauve sur la carte).



Le développement de logements sociaux ou moyens pourra quant à lui se faire sur l'ensemble de la Commune pour développer un maximum de mixité dans le tissu résidentiel (cf. Fiche LC11) .

Résumé

Les cités sociales représentent 13% du parc de logement everois, c'est près du double de la moyenne régionale. Face à une dualisation croissante de la population, et une mono-fonctionnalité marquée de ces quartiers, il est intéressant d'explorer des pistes variées pour ouvrir ces espaces et les décloisonner.

Description et actions à mettre en œuvre

Il existe 4 cités sociales à Evere : Picardie, Germinal, Leder Zjin Huis et Home familial. Comme souvent ces cités connaissent un problème d'enclavement social et spatial. Pour lutter contre cet enclavement plusieurs pistes peuvent être envisagées (en plus des projets de rénovations déjà conduits par les SISPs):

- Ouvrir les cités sociales via la mobilité : création de cheminements piétons doux structurants à l'échelle communale avec parcours fléchés (cf. PT6 et O21), amélioration des traversées aux points noirs de circulation (cf. O29), amélioration de la desserte en transport en commun (cf. O37).
- Ouvrir les cités sociales en créant des espaces de rencontre et de loisirs qui amènent une population extérieure au quartier : création d'espaces verts, de sport ou de jeux (cf. LC24), création d'équipements de quartiers, valorisation du patrimoine intéressant des cités jardins en y créant des parcours touristiques
- Ouvrir les cités sociales à des fonctions non résidentielles : commerces et équipements (projet d'épicerie solidaire par exemple).
- Création d'événements participatifs, street art, potagers, qui favorisent la rencontre et la cohésion sociale, en collaboration avec les maisons de quartier qui y sont déjà actives.
- Rationalisation des espaces dévolus à l'automobile et au parking pour plus de végétalisation, perméabilisation et une meilleure qualité des aménagements.

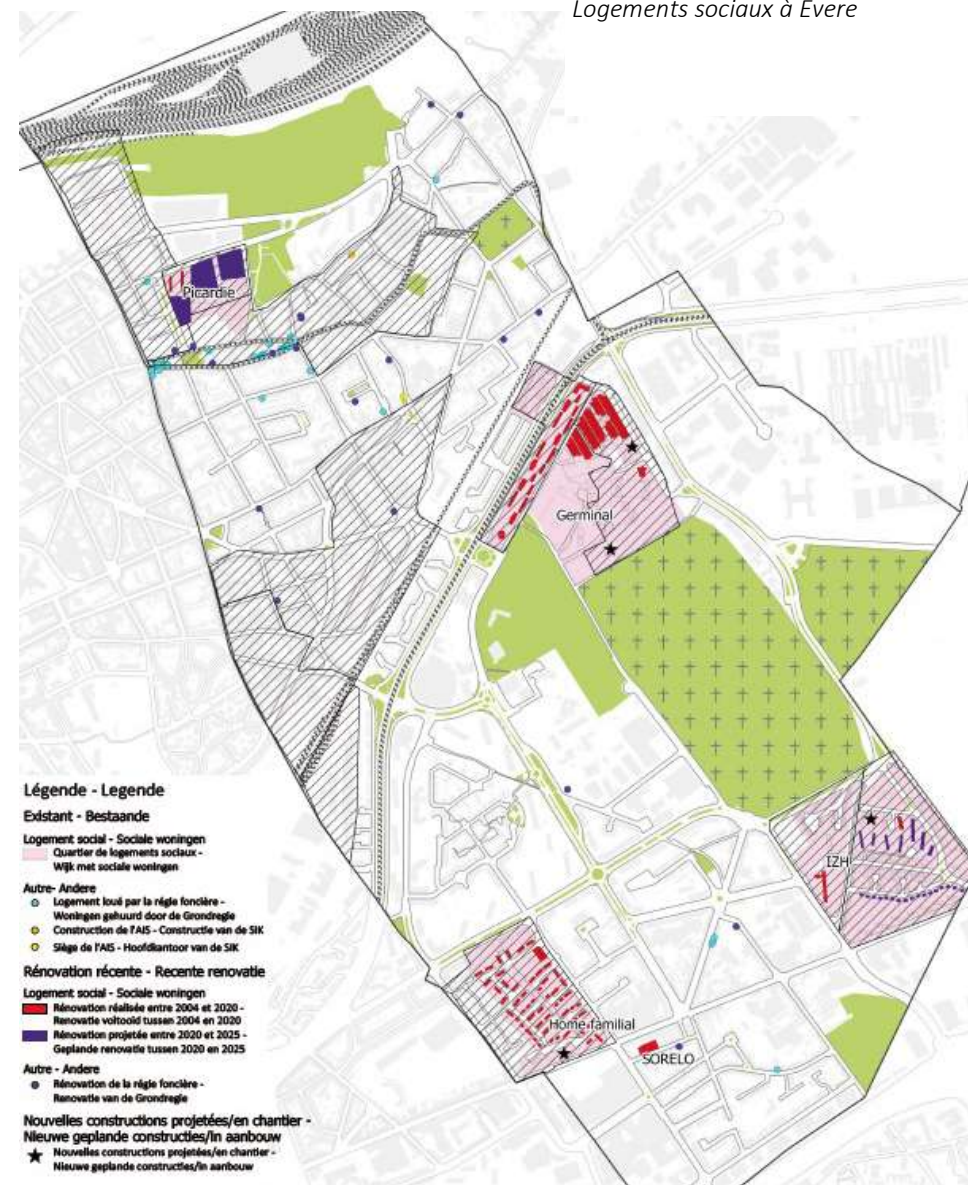
Des retours d'expériences intéressants en la matière sont montrés dans les onglets ressources et liens ci-dessous. L'utilisation des charges d'urbanisme peut constituer un moyen d'action pour répondre à ces objectifs (cf. LC3).

La rétrocession en cours d'une partie des espaces publics des SISPs à la Commune est une occasion intéressante pour mener à bien ces projets.

Acteurs

Acteurs et partenaires	Ressources (ici)	Ressources (ailleurs)
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur travaux • SLRB • SISPs : Comensia et Everecity 	<p>Cité sociale et art</p> <p>Contrats de quartiers durables à Bruxelles</p>	<p>ANRU</p>

Logements sociaux à Evere



Résumé

La diversité architecturale, couplée à la durabilité des projets de construction, auront un impact positif sur la commune d'Evre, tant au niveau du paysage urbain, qu'au niveau de la gestion des ressources. L'impact de projets durables est en réalité bien plus large, puisque les économies d'énergie réalisées, la diminution des pollutions liées au chauffage, l'exploitation durable des ressources naturelles etc. ont un intérêt global, pour la Région, la Belgique, la planète. La commune a un rôle à jouer dans cette thématique.

Description et actions à mettre en œuvre

De nombreuses mesures sont déjà prises à l'échelle régionale pour atteindre ces objectifs (reconnaissance et primes pour les bâtiments exemplaires, analyse des projets de grande ampleur par le bMa et Bruxelles Environnement, modification des projets via les demandes de permis d'environnement, mise en place d'un Facilitateur pour les Bâtiments Durables...). La Commune quant à elle organise pour ses projets des concours d'architecture pour améliorer leur qualité architecturale. Elle pourrait également mener d'autres actions locales, comme par exemple:

- Communication et sensibilisation locale, par exemple à travers le journal communal, avec renvoi vers le Guide Bâtiment Durable et les Facilitateurs régionaux, la documentation existante, les primes (voir O5)...
- Mise en valeur de projets éverois dans le journal communal ou par d'autres biais (panneaux, site internet...)
- Formation/sensibilisation du personnel communal en charge de l'urbanisme, de la délivrance des permis et de l'accompagnement des projets urbains à la durabilité des projets et constructions, à la qualité et diversité architecturale mais également aux accompagnements dont ils peuvent bénéficier (facilitateurs bâtiment durable, quartier durable...)
- Accorder des primes pour l'utilisation de matériaux durables (bois labellisé,...), l'isolation avec des matériaux naturels, des installations pour la mobilité douce, une réutilisation des eaux pluviales dans le bâtiment...)

Acteurs

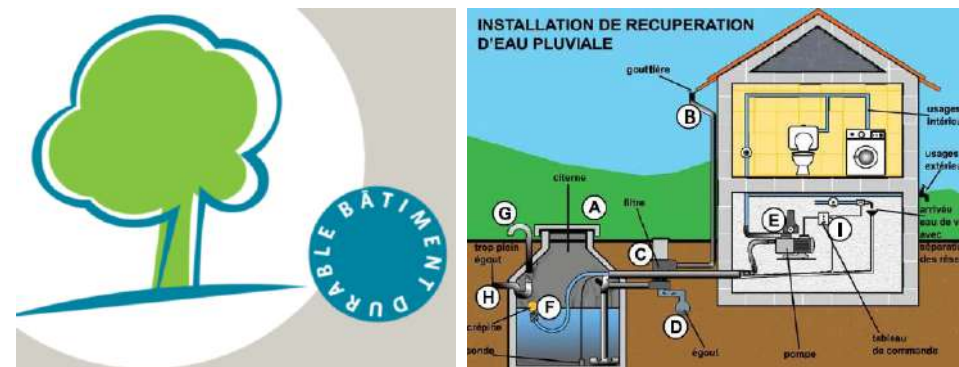
Acteurs et partenaires

- Bruxelles Environnement
- Secteur travaux
- Direction technique énergie
- Concours d'architectes
- BMA

Ressources

- [Guide Bâtiment Durable](#)
- [Bâtiment Durable— Centre urbain](#)

[Exemple de réalisation](#)



Exemple de diversité architectural à Fribourg (à droite), logo de gestion durable des forêts (ci-dessous) et du Guide Bâtiment Durable (ci-dessus)



Résumé

Plusieurs espaces publics présents sur le territoire communal mériteraient, à l'occasion, d'être rénovés: petits squares, parvis devant l'espace Toots, petite place Kurth pôle multimodal de Bordet et futurs arrêts de métro (Tilleul, place de la paix...), place Paduwa, etc...

Il en va de même pour les espaces ouverts entourant les grands ensembles ainsi que pour les abords des cités sociales qui présentent un important potentiel en la matière, d'autant que certains de ces espaces sont en cours de rétrocession à la Commune.

Description et actions à mettre en œuvre

Dans un objectif de durabilité, il est important de réfléchir et de poser un diagnostic des contraintes et besoins spécifiques des espaces avant la rédaction du Cahier Spécial des Charges. L'idée serait par exemple d'y intégrer des prescriptions assurant une durabilité minimale: choix de matériaux locaux, durables, demandant peu d'entretien, mais également, le cas échéant, gestion locale et intégrée des eaux de ruissellement, désimperméabilisation des sols, plantation d'espèces indigènes et adaptées aux stress de la ville (compression des racines, salinité, sécheresse...), développement de la biodiversité, prise en compte du caractère vivant des sols, etc.

Des réflexions relatives à la qualité « sociale » et dynamique des aménagements sont également à mener, par exemple l'intégration de lucidité dans les espaces publics, la réflexion sur le regroupement du mobilier urbain fonctionnel et le développement de mobilier urbain original et agréable pour l'utilisateur de l'espace, l'éclairage qualitatif des espaces, la mise en valeur du patrimoine existant, l'accessibilité et le confort des déplacements de tous (enfants, handicapés, personnes âgées...), la réflexion sur les usages par les femmes/filles, etc. La question de l'intégration de l'art dans l'espace public doit également être posée dans les lieux clé de rassemblement everois (NIL, abords des gares...).

Une réflexion sur les espaces dévolus aux voitures/parkings pourraient également être menées autour de certains ensembles (où ces espaces ne sont pas utilisés à 100%) pour les rationaliser et leur donner d'autres usages.

Il convient enfin de poursuivre les campagnes de sensibilisation des citoyens au respect des espaces publics.



Gestion de l'eau dans l'espace public (en haut à gauche), mobilier urbain original (en haut à droite), réutilisation de dalle de bordures de trottoir dans les aménagements (en bas à gauche), ludicité dans l'espace public (en bas à droite)

Acteurs et indication de calendrier

<p>Acteurs et partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service travaux • Bruxelles Environnement • Bruxelles Mobilité • Beliris 	<p>Ressources</p> <p>Guide pratique pour la conception durable des espaces publics des quartiers durables</p> <p>Guide de l'espace public bruxellois Pyblik</p> <p>PAVE</p>	<p>Ressources</p> <p>CBS + et Ecopotential (outils de BE)</p> <p>Be sustainable (outil BE)</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------

Résumé

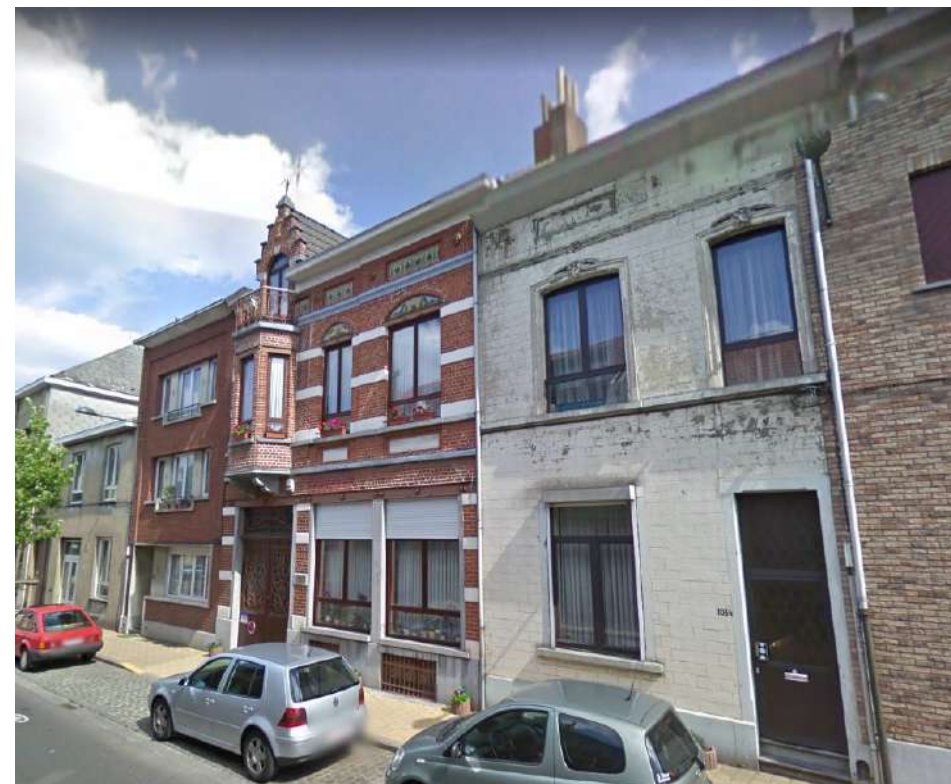
De plus en plus de maisons unifamiliales sont divisées, à Evre comme dans l'ensemble de la Région Bruxelles Capitale. Cette fiche a pour objet de donner des lignes de conduites pour encadrer et réglementer cette pratique.

Description et actions à mettre en œuvre

Entre 2008 et 2014, 225 maisons ont fait l'objet de permis pour divisions à Evre, principalement dans le Nord de la Commune, autour de la Chaussée de Haecht. Une cellule a été mise en place pour surveiller les divisions illégales.

Afin de préserver la qualité du parc de logements everois, et d'assurer quand même un nombre de logements familiaux suffisant dans la commune, une politique d'encadrement des divisions pourrait être mise en place. Les objectifs sont doubles : améliorer le confort de vie des (futurs) occupants d'une part, et limiter les impacts sur le cadre de vie d'autre part :

- Respect du RCU et RRU concernant l'habitabilité des logements créés
- Privilégier une organisation sous forme « traversante » afin de permettre un bon ensoleillement des logements
- Veiller au respect d'intimité des occupants en prévoyant des travaux d'isolation phonique
- Envisager des logements adaptables dans un soucis de prise en compte notamment du vieillissement de la population et du nombre croissant de personnes à mobilité réduite
- Des recommandations en terme de type de logement / dimensions peuvent aussi être faites sur le modèle de Schaerbeek (cf. ressources) : s'assurer que le séjour soit de taille suffisante, veiller à maintenir à minima un appartement familial de grande taille, interdire les divisions pour les maisons de trop petite taille...
- Concernant le cadre de vie, la division doit respecter la composition des façades (en particulier au niveau des baies) et les boîtes aux lettres doivent être intégrées harmonieusement
- Viser une amélioration de l'isolation thermiques des logements
- Encourager les habitats alternatifs de type kangourou, intergénérationnel, etc.



Chaussée d'Haecht à Evre (google maps)

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Service urbanisme
- Be.brussels (urbanisme et patrimoine)

Ressources

[Subdivision des logements—ligne de conduite](#)

Ressources

[Bruxelles Urbanisme](#)

Résumé

De nouvelles conceptions des logements existent, modulables, avec des espaces partagés, permettant d'envisager de suivre le résident au cours de sa vie, de créer du lien social, ou d'être adaptées à des demandes diverses. Cette fiche présente synthétiquement les possibilités offertes par ce type de projet.

Description et actions à mettre en œuvre

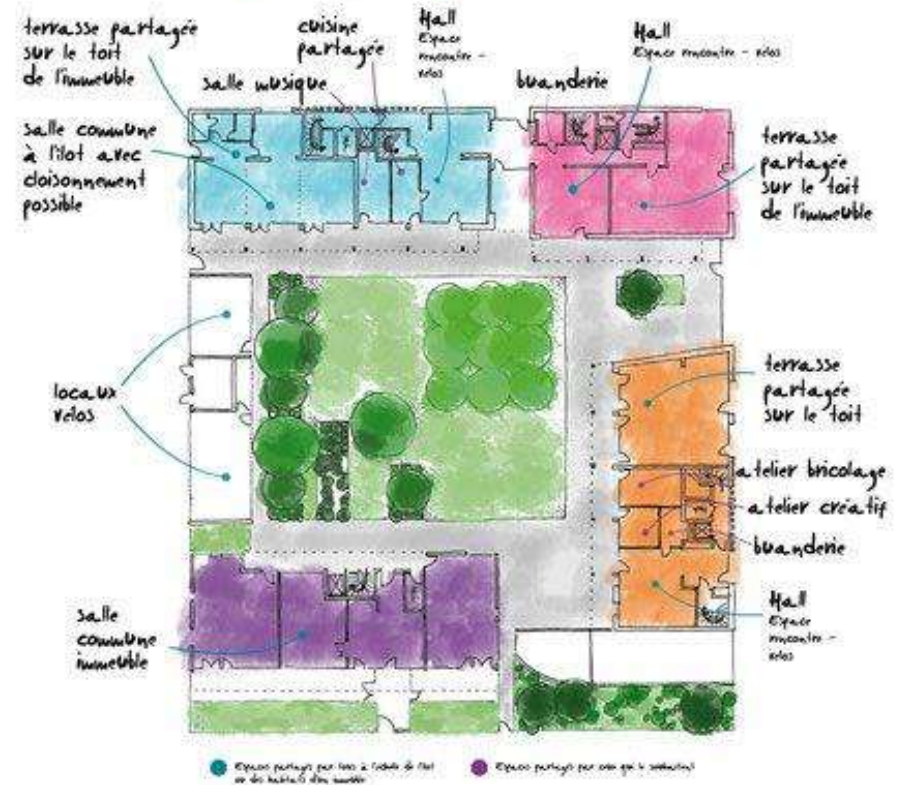
L'architecture se tourne aujourd'hui de plus en plus vers des surfaces modulables, à savoir dont l'usage peut s'adapter facilement aux besoins (logement ou bureau ou autre fonction), mais aussi passer d'un logement 3 chambres à un logement plus petit avec un studio ou un local pour profession indépendante, etc. Cette évolutivité du logement permet d'accompagner les résident tout au long de leur parcours de vie, mais aussi d'économiser et de rentabiliser l'espace.

C'est une solution particulièrement intéressante pour le logement social, où l'on rencontre fréquemment des problèmes de sous occupation ou de sur occupation.

En parallèle, des espaces partagés peuvent être conçu dans les immeubles, afin de transformer des lieux de passage en lieux collectif et de favoriser la création de lien social :

- Des laveries communes
- Des jardins et potagers communautaires
- Une ou plusieurs salles polyvalente (espace de rencontre, location possible pour fêtes...)
- Chambre d'amis commune

Des espaces partagés à l'échelle de l'ilot



Acteurs

Acteurs et partenaires

- [CLT](#) (Community Landtrust)
- Développeurs privés
- Secteur travaux

Ressources

[Habitat groupé](#)

[Espaces partagés \(article\)](#)

Résumé

La production de logements, privés ou publics, est importante à Evere, et accompagne une forte croissance de la population, mais aussi une certaine précarisation. Il est donc important que la Commune fixe des objectifs en terme de mixité des projets pour assurer une part sociale, mais aussi qu'elle adapte le parc de logement à la demande réelle de la population.

Description et actions à mettre en œuvre

Trois enjeux majeurs se dessinent à Evere en matière de production de logements :

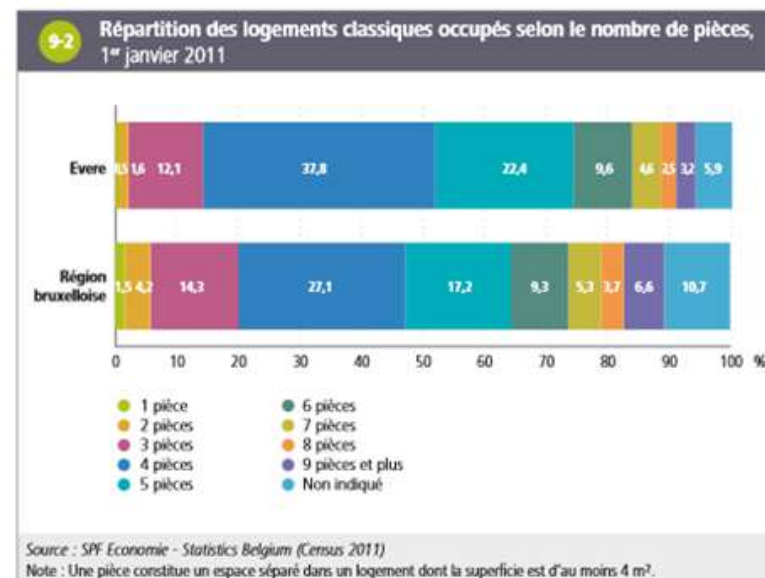
1. **Offrir des logements adaptés à l'évolution de la demande au regard des caractéristiques démographiques** enregistrées à Evere, à savoir une proportion importante de ménages de petites taille (1 ou 2 personnes) et une part de ménage de grande taille (4 personnes et +) importante et en augmentation. Or les logements construits récemment sont souvent des 2 chambres.

Il conviendrait de veiller à un meilleur équilibre dans la production de nouveaux logements afin d'augmenter les logements de petites et grandes tailles, et ce dans la promotion privée comme dans le logement social (plus de demande pour un studio ou un une chambre).

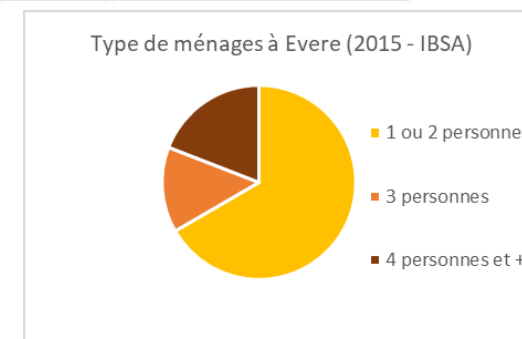
2. **Garantir une production accessible à tous les everois** et assurer une mixité au sein des projets. Les listes d'attente pour les logements sociaux sont longues. En dehors des projets déjà connus, la Commune peut :
- poursuivre les travaux de la régie foncière pour continuer à favoriser une mixité au sein du tissu urbain
 - Encourager les promoteurs immobilier à réserver une part de leurs logements à des tarifs sociaux ou conventionnés, ce qui peut se faire en utilisant le levier des charges d'urbanisme (cf. LC3)
 - Collaborer avec le CLTB pour créer de nouveaux projets accessibles.
3. **Produire d'autres formes de logements répondant à l'évolution actuelle de la société**, en intégrant les principes de la mutabilité et des nouvelles formes de logement (cf. LC8 et LC12).

Acteurs

Acteurs et partenaires	Ressources	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • CLTB • Régie foncière • SISPS • AIS Hector Denis • Développeurs immobilier 	<p>PRDD</p> <p>Mixité sociale dans les projets de logements</p>	<p>Variabilité des types de logements</p> <p>Subsides pour l'achat d'immeubles vides pour créer du logement social</p>



Zoom sur les communes (édition 2016, IBSA)



Résumé

Différents types de logements se retrouvent dans la commune d'Evere. Afin de favoriser le partage, l'entraide et la solidarité entre les citoyens, cette fiche propose des logements alternatifs visant à répondre à des besoins à combler.

Description et actions à mettre en œuvre

Afin d'éviter l'isolement des citoyens ou des générations, des alternatives aux logements classiques peuvent être proposées telles que:

- La création d'habitat kangourou, il s'agit de scinder une maison unifamiliale en deux logements autonomes mais groupés afin d'y accueillir: aux étages un jeune ménage ou une famille et au rez-de-chaussée un couple ou une personne âgée.
- La création d'habitat groupé, il s'agit d'un lieu de vie où habitent plusieurs familles ou personnes et où l'on retrouve des espaces privatifs et des espaces collectifs. Ce type d'habitat permet l'épanouissement de la vie sociale au travers des espaces communs sans altérer l'épanouissement de l'individu au travers de sa sphère privée.
- La création d'un habitat participatif entre séniors ou intergénérationnel, ce type d'habitat permet aux personnes d'être au cœur de la réalisation de leur habitat et leur cadre de vie pour les aider dans leur épanouissement individuel grâce à des initiatives collectives. A Bruxelles, la CLT crée des projets immobiliers avec les futurs habitants de ces immeubles.
- La création de « Baugruppen », se regrouper pour construire ensemble. Il s'agit de familles se regroupant, achetant en commun un terrain, embauchant un architecte et construisant un ensemble immobilier. Le but est de fabriquer un habitat collectif qui n'est pas proposé par le marché classique de la construction et qui est par conséquent moins onéreux.

Acteurs

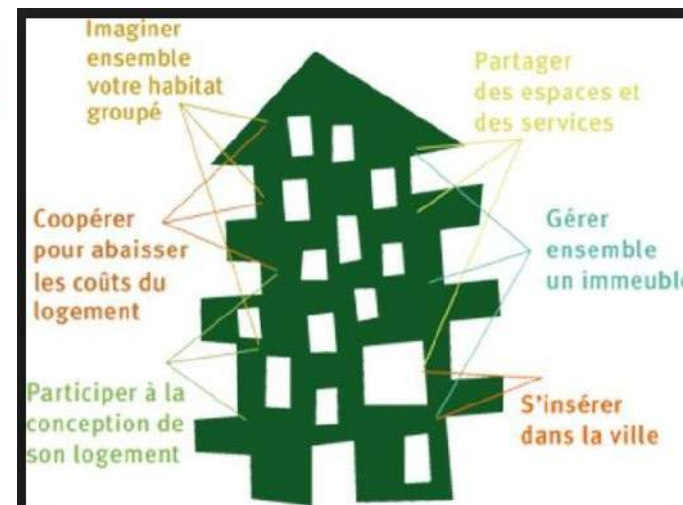
Acteurs et partenaires

- Commune d'Evere
- Régie Foncière
- CLT
- Fond du logement
- Perspective (réfèrent logement)

Ressources

- <https://www.habitat-groupe.be/>
- [Baugruppen](#)

[Habitat Kangourou](#)



Exemples d'habitats groupés

Résumé

La Commune d'Evere mène déjà une collaboration active avec la cellule régionale des logements inoccupés ainsi que des démarches interservices nécessaires pour lutter contre les biens insalubres, abandonnés ou vacants. L'objectif de cette fiche est de voir comment la Commune peut agir pour requalifier les biens insalubres, abandonnés ou vacants, au-delà des processus de gestion déjà mis en œuvre.

Description et actions à mettre en œuvre

La politique mise en place par la Commune en collaboration avec la Région pour lutter contre les biens inoccupés est à maintenir et à encourager. Au-delà de cette politique, d'autres actions peuvent être menées pour réduire l'impact de ces biens dans le tissu urbain :

- Continuer à informer les propriétaires sur les différentes options pour leur immeubles :
 - primes régionales et conseil en rénovation auxquelles ils ont droit (cf. fiche O5)
 - Location via une AIS ou une « convention d'occupation temporaire » (cf. asbl Communa)
- Encourager l'occupation temporaire de ces biens pour d'autres activités que le logement :
 - Pop up store, évènements, fresque artistique
 - Occupations par des créateurs d'entreprises sur le même modèle que les « conventions d'occupation temporaire » (cf. opération « ma boutique à l'essai », ou Entrakt à Bruxelles)
- Dans des lieux stratégiques comme les noyaux d'identité locale, lorsqu'un bien est vide, limiter son impact via des actions d'affichage comme celles menées par Atrium (HUB).
- Lorsque des logements sociaux ou publics sont vides des options similaires existent : l'asbl FéBUL a déjà mis en place un partenariat pour l'occupation temporaire des logements vides de la SISP Everecity (Ierder Zjin Huis)

Acteurs

Acteurs et partenaires

- propriétaires privés
- Asbl entrakt, FéBUL
- SISP
- Be.brussels
- Rénov Assistance
- Etc...

Ressources

[Atrium](#)

[Communa](#)

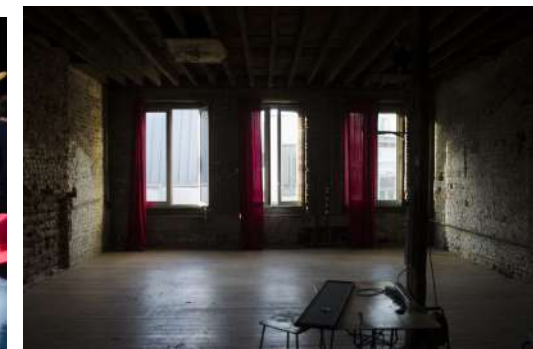
[Entrakt](#)

[FeBUL](#)

[Solution pour logements vides](#)

[ma boutique à l'essai](#)

[Guide pratique pour l'occupation temporaire](#)



La « fissure » à Bruxelles ville (photo à gauche) occupation de temporaire en espace mixte et hybride (atelier DIY, café associatif, co-working...) / « House VDH » à Bruxelles Ville, au dessus du bar Bonnefooi, résidence artistique



Le « septante-treize » à Forest : workshop, expositions, théâtre gérés par une communauté d'habitants en attendant les travaux de réaffectation du bien

Résumé

L’objectif de cette fiche est de donner des clés pour améliorer la qualité des équipements publics, que ce soit en matière de durabilité des bâtiments et d’adaptation des structures aux besoins inhérents à leur fonctionnement.

Description et actions à mettre en œuvre

La Commune d’Evere est riche en équipements publics, dont certains sont soit anciens, soit aménagés dans l’urgence (préfabriqués installés dans le cadre du plan école par ex.). Cette fiche a pour objet de montrer des méthodes d’amélioration de ces équipements afin de faire d’Evere une commune exemplaire en la matière.

- Amélioration de la durabilité des équipements :
 - * Dans le cadre d’une rénovation : isolation intérieur et extérieur (thermique et acoustique), végétalisation des toitures, gestion de l’eau intégrée, mise en place de panneaux solaires, désimperméabilisation des abords et choix de matériaux de qualité (notamment pour les aires de jeux).
 - * Dans le cadre d’une construction neuve, suivre le guide du bâtiment durable (choix des matériaux, gestion de l’eau...)
- Prévoir en suffisance des espaces annexes aux équipements : exemple vestiaires, réfectoires, etc... (cf. zoom ci-dessous)
- Revoir l’aménagement de certaines aires de jeux dont les infrastructures sont vieillissantes (cf. PT5 et zoom ci-dessous).

L’utilisation de charges d’urbanisme peut permettre de mener à bien ces objectifs (cf. LC3).

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Secteur travaux
- Développeurs de projets (via charges d’urbanisme)

Ressources

[PRDD](#)

[Guide bâtiment durable](#)

[Promotion qualité des espaces et équipements publics— Suisse](#)



L’Extension de l’école Everheide, lauréate du concours Be exemplary



Exemple d’équipements Batex (une maison de repos et une piscine couverte)

Description et actions à mettre en œuvre

Pour faire face aux demandes de la population, les collectivités sont souvent amenées à développer des projets d'équipements ou d'annexes aux équipements dans l'urgence, le plus souvent sous la forme de préfabriqués. Outre le caractère non pérenne de ces structures, les équipements n'ont pas toujours été adaptés à l'extension ainsi réalisée (locaux annexes au fonctionnement pas en suffisance).

A Evere par exemple, des préfabriqués ont été installés de manière temporaire (bien que parfois la situation se soit installée dans la durée), pour permettre l'agrandissement des écoles (Aubier et Clair Vivre par exemple).

Des projets de construction en dur pour remplacer ces préfabriqués ou adapter les équipements à leur extension sont en cours ou terminés (extension de l'école Aubier, création d'un réfectoire pour l'école Clair-Vivre, etc.).

A l'avenir, il conviendra de poursuivre ces efforts et de concevoir les projets en veillant à :

- * prévoir des locaux supplémentaires annexes en cas d'extensions : salle polyvalentes, salle de sport ou réfectoire par exemple.
- * Prévoir des espaces libres de constructions mais à bâtir sur les terrains des équipements pour pouvoir développer des projets à tiroir, en plusieurs phases, sans pour autant rogner sur les espaces extérieurs
- * Rentabiliser les espaces libres existants : vestiaires sous les gradins, réfectoire ou salle de psychomotricité commune pour plusieurs établissements...



Réfectoire préfabriqué de l'école communale Clair Vivre (source : Google street View)

Description et actions à mettre en œuvre

Evere est globalement bien pourvue en plaines de jeux, mais parfois les infrastructures sont vieillissantes et gagneraient à être remises à neuf. Les plaines de jeux et parcs à requalifier en priorité ont été localisées dans la carte PT5 (maillage vert).

Le Vade-Mecum « le jeu dans la ville » et le guide en cours sur l’aménagement des cours de récréation (liens ci-dessous) et proposent des grands principes qui pourront être appliqués dans le cadre de la réflexion des aires de jeux everoises :

- diversification des plaines de jeux : aventure, sport, thématiques spécifiques...
- Ouverture de l’espace, ne pas clôturer l’aire de jeux pour augmenter son rayonnement
- Intégration dans le paysage, notamment dans les espaces verts ou sur les places plus urbaines
- Organiser une démarche participative avec les enfants riverains
- Intégrer les concepts de ludicité (voir Guide)

Les exemples ci-contre montrent des plaines de jeux variées, à Bruxelles où ailleurs, dont les aménagements sont à la fois inventifs, originaux, et qui s’intègrent au paysage urbain.

Ressources

Maillage jeux

Vademecum : [Le jeu dans la ville](#), [Guide pratique pour développer une cour de récréation de qualité](#)



Parc Bonnevie (Bruxelles)



Groene vailleipark (Gand)



Van Campenvaart Speedplein (La Haye)



Georges Henri (Bruxelles)



Résumé

Les espaces publics peuvent parfois être réaménagés pour augmenter leur dimension ludique et sportive. Cette fiche a pour objet de montrer les différentes manières de développer ces pratiques, et donne des modèles de réalisations concrètes.

Description et actions à mettre en œuvre

De nombreux espaces publics piétons peuvent faire l'objet d'accueil d'éléments ponctuels de support à la pratique sportive ou ludique en extérieur. C'est le cas des places et placettes surdimensionnées pour apaiser le trafic automobile, des espaces sous ouvrages qui sont souvent dépréciés et peu aménagés, des retraits d'alignements donnant sur des murs pignons, des trottoirs et cheminements piétons d'une certaine largeur. Une requalification de ces espaces, même légère, permet d'augmenter l'offre sportive et ludique de proximité et de donner une nouvelle dimension à ces espaces parfois considérés comme « perdus ». Une attention doit être portée à la question de l'encombrement de l'espace public et à celle du genre dans l'espace public.

Trois types d'aménagements sont envisageables, et développés dans les zoom suivants:

- conditionnement physique avec du mobilier léger
- Lucidité des espaces publics
- Transformation des arrêts de transport en commun

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Secteur travaux
- Secteur vie citoyenne
- Développeurs de projets (via charges d'urbanisme)

Ressources

[Maillage jeux](#)

Liens

[APUR](#)



Street workout / jeux d'eau



Zoom sur le conditionnement physique avec du mobilier léger

Du mobilier polyvalent (assise et exercices sportifs) peut être installé dans l'espace public (places, pieds des immeubles, quai...)



Atelier Parisien d'urbanisme (APUR) 2017



Bioparc cours de Vincennes



Mobilier polyvalent (assise, pique-nique et banc de musculation)

De même, les marquages au sol et aux murs pourront être le support d'indicateurs de performance et de distance parcourue : distance parcourue, nombre de calories dépensées...



Crédit photo 26 : HAPA, 2013



Zoom sur la lucidité dans les espaces publics

Plusieurs leviers peuvent être développés pour transformer les espaces publics en espaces plus ludiques : l'eau, via des fontaines ou des jeux d'eau, des marquages au sols, (marelles, labyrinthes...) mais aussi du mobilier urbain ou des murets, qui vont donner une identité au lieu et le rendre multifonctionnel.

Certaines places everoises se prêteront bien à ce type d'aménagement, un jeu d'eau est déjà installé sur le parc à proximité de la maison communale. D'autres places comme la cour devant l'espace Toots ou la place de la Paix pourraient se prêter à des marquages au sol. Les aménagements des abords de la piscine Triton ou les abords des écoles peuvent aussi faire l'objet de projets de ce type, et plus généralement des installations similaires peuvent être envisagées sur les projets régionaux comme Parkway ou Josaphat, mais aussi aux abords et dans les gares multimodales.

Des projets de participation peuvent être organisés autour de cette thématique : comme cela a été fait sur la place Drawig à Vienne (cf. Photo ci-dessous).



Lucerne (Suisse)



Place Drawing (Vienne, Autriche)



Exemple de détournement du mobilier urbain
(Crédit photo 23 : Mo&O, 2008)



Quai d'une station de train de banlieue
(Sacramento, Canada)

Zoom sur la transformation des arrêts de bus

L'initiative « Bus Stop Moves » est lancée par un groupe d'artistes et d'activistes fin 2015 afin de mobiliser les temps d'attente aux arrêts de bus à la pratique sportive. Elle consiste en la pose d'autocollants indiquant des exercices de fitness réalisables en moins de vingt minutes et qui ne requièrent pas de vêtements de sport. Ils sont donc réalisables lors des trajets domicile-lieu de travail ou domicile-école. L'emplacement des équipements sportifs libres les plus proches y sont également indiqués.



Cleveland « Bus Stop Moves » (crédit photo : IOBY, ioby.org.2016)

Résumé

Les asbl existantes sur la commune d'Evere sont déjà dynamiques et impliquées dans plusieurs initiatives de cohésion sociale. Cette fiche a pour objet de montrer quels autres types d'initiatives pourraient encore être développées sur la commune, mais aussi comment celle-ci peut soutenir les initiatives citoyennes à se pérenniser et faciliter leur fonctionnement.

Description et actions à mettre en œuvre

Il existe de nombreuses initiatives de cohésion sociale à Evere (soit portée par la Commune, soit des asbl ou des initiatives citoyennes) : potagers, ateliers numériques et cours d'alphabétisation à l'Entrela, projets de la maison Destrier, le mouvement Evere en transition... Cela dit, d'autres types d'actions existent et/ou pourraient encore se développer à Evere :

- GAC : groupe d'achat en commun (par exemple pour l'énergie)
- RES : réseau d'échange (réciproque) de savoir
- SEL : système d'échange local (de services et de besoin)
- Repair Café : espace et compétences mises à disposition pour réparer ses objets

D'autres initiatives peuvent encore être développées : mise en place d'une plateforme pour recenser l'existant et mettre en commun (cf. fiche O14), mais aussi service de bénévolat (promotion du service bénévolat, mise à l'honneur via l'organisation de fêtes...), etc.

La Commune pourrait encourager ce type d'initiatives, soit en soutenant les initiatives citoyennes en leur offrant plus de visibilité (via le journal communal ou le site internet par exemple), voire en mettant à disposition du matériel et des locaux lorsque ceux-ci sont nécessaires (voir exemple du projet Kurth), soit en développant elle-même des initiatives de ce type via ses maisons culturelles, maisons de quartier ou son service de l'action sociale.

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Secteur vie citoyenne, service de l'action sociale
- Entrela et Everna
- Bruxelles Environnement

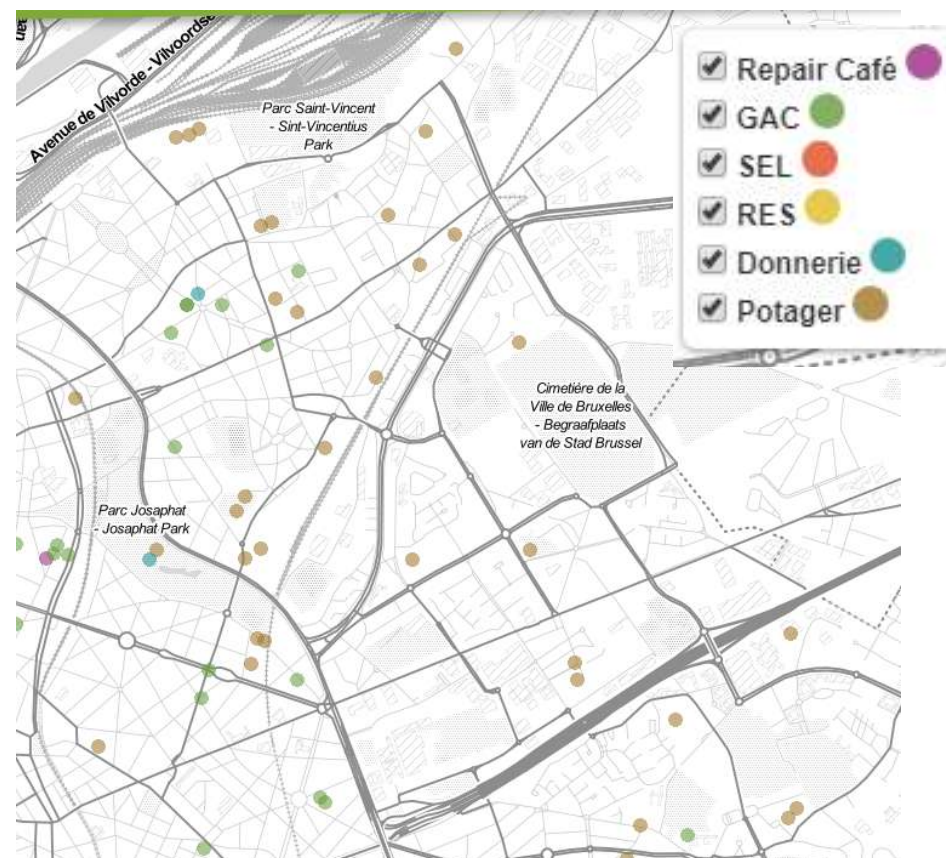
Ressources

[CSE cohésion sociale](#)

[Quartiers Durables Citoyens](#) (Inspirons le quartier)

Ressources

[RCR \(réseau de Consommateurs Responsables\)](#)



Carte collaborative des initiatives citoyennes à Evere (RCR)

Résumé

La dynamique culturelle est importante à Evere, mais surtout axée sur le Nord de la commune. Plusieurs stratégies pourraient être envisagées pour rééquilibrer l'offre et la développer dans les quartiers Conscience et Paduwa : s'appuyer sur les projets publics en cours ou les charges d'urbanisme pour créer de nouveaux locaux, créer des antennes locales des asbl / centres culturels existants...

Description et actions à mettre en œuvre

Evere possède une offre culturelle importante : deux musées, deux centres culturels, l'espace Toots, le Manoir, l'académie de Musique, plusieurs bibliothèques... Cependant la plupart de ces activités sont concentrées dans les quartiers Paix et Conscience (à l'exception du Manoir).

Afin de développer et de rééquilibrer l'offre communale, en particulier dans le Haut Evere, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- création de petits équipements culturels de proximité, par exemple en occupant les rez des projets prévus (exemple Artémis ou Destrier pour le public, ou via des charges d'urbanisme dans les projets de réaffectation rue Colonel Bourg pour le privé).
- Usage des locaux scolaires en dehors des heures de classe.
- Exploiter les atouts et le potentiel de la présence dans la commune de communautés de cultures et d'origines différentes en développant des projets multi et interculturels.

Ces nouveaux locaux pourraient être mis à disposition des asbl déjà présentes sur le territoire, par exemple pour développer des antennes locales (de l'académie de musique, ou de l'Entrela), ou pour développer des nouveaux projets.

Ces projets pourraient faire l'objet de démarche participatives ou citoyennes.

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Secteur travaux
- Secteur vie citoyenne

Ressources

Projet territorial PT3

[entrela](#)

[everna](#)

[Académie de musique](#)



L'espace Toots (à gauche) / L'entrela (ci-dessus)
Everna (ci-dessous) / la fermette (en bas à gauche)



Résumé

La fiche a pour objectif de rassembler des publics de tous âges autour de divertissements et/ou du moments festifs. Le but étant de promouvoir et de recréer des liens intergénérationnels, interculturels et solidaires.

Description et actions à mettre en œuvre

Afin de créer des moments de partages entre des personnes de différentes générations, différentes activités pourraient être mises en place :

- Créer un projet collaboratif, par exemple aménager un parcours sportif adapté à tous les publics.
- Créer des moments de correspondance, par exemple en faisant se rencontrer les personnes âgées des maisons de retraite et les enfants des écoles voisines.
- Mettre en places des rencontres entre les générations au travers du jeu : créer dans une salle un dimanche après-midi la possibilité à chacun de se retrouver pour jouer à des jeux de société ou organiser des rencontre dans l'espace public. Un tel projet pourrait être mis en œuvre entre le Home Roger Decamps et la future école rue de Zaventem.
- Créer des jardins partagés. Ces derniers seraient des lieux ouverts à tous favorisant les échanges intergénérationnels (cf. fiche LC25). Un tel projet pourrait être mis en œuvre dans le quartier Picardie entre la crèche, l'école et la maison de repos.



Exemples d'activités intergénérationnelles

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Secteur citoyenneté
- Secteur prévention
- Secteur vie citoyenne
- Service de l'action sociale

Ressources

[Intergénération](#)

[Rencontres intergénérationnelles](#)

Description et actions à mettre en œuvre

D'autres mesures peuvent également être prises et rencontrent du succès dans d'autres villes :

- Les projets d'habitat intergénérationnel (voir fiche LC 10)
- La mise en place d'un réseau d'échange de savoirs intergénérationnel
- Des étudiants en maison de repos : Aux Pays-Bas, certains étudiants sont logés gratuitement en maison de repos en échange de 30 heures par mois passés auprès des personnes âgées.
- Favoriser l'implantation d'un équipement de type crèche dans une maison de repos.

Résumé

L'entrepreneuriat social est en plein développement, et largement soutenu par la Région de Bruxelles Capitale. Evre pourrait apporter son soutien à ce type d'initiative en mettant en place des partenariats ou en mettant à disposition des locaux. L'intérêt est double, stimuler l'activité et l'emploi (notamment des moins qualifiés) et développer de nouvelles compétences au sein de la commune.

Description et actions à mettre en œuvre

L'entrepreneuriat social est une manière d'entreprendre qui place l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Aujourd'hui ces entreprises représentent 12% de l'emploi national en Belgique, avec 362.000 salariés.

Les collectivités locales sont les partenaires privilégiés des entreprises sociales et solidaires. Evre joue un rôle clé pour développer ce type d'activité sur son territoire, soit en proposant des locaux adaptés (cf. fiche O19 et LC22), voire en offrant des locaux temporaires, soit en mettant en place des partenariats via la maison de l'emploi pour favoriser l'émergence de ce type de projet.

Exemple d'initiatives d'entrepreneuriat sociale que la commune pourrait soutenir :

- Créer une épicerie sociale au sein d'une cité sociale (partenariat avec la SLRB)
- Favoriser des initiatives en faveur de l'alimentation durable et du réemploi (cf. fiche LC25 et LC26)
- Mettre en place une pépinière d'entreprise type COOPCITY (cf. fiche O19)



Acteurs

Acteurs et partenaires	Ressources	
<ul style="list-style-type: none"> • Services d'ISP d'Evre (CPAS, ALE, Actiris) • Maison de l'Emploi • SISP • Everecity 	<p>www.econosoc.be</p> <p>Www.coopcity.be</p>	<p>Exemple de projet d'entrepreneuriat social—France</p>

Résumé

L'axe Léopold III entre le quartier européen et l'aéroport de Bruxelles Zaventem est un axe stratégique d'entrée de ville. L'objectif du PRDD est de faciliter l'accès à la zone et de la rendre attractive pour les entreprises internationales.

La Commune veillera à être au cœur du processus décisionnel et de concertation avec la Région Bruxelles Capitale, mais aussi la Région Flamande.

Description et actions à mettre en œuvre

L'axe Léopold III est au cœur de plusieurs enjeux :

- transport : l'axe a déjà fait l'objet de nombreux travaux d'aménagement (tram 62, RER) mais doit encore faire l'objet de travaux importants avec l'arrivée du RER vélo et la transformation des gares d'Evere et Bordet en pôles multimodaux.
- fonction urbaine : l'axe est principalement classé en zone administrative. Récemment de nombreux immeubles de bureaux ont été reconvertis en logements sur la rue de Genève et à proximité de la gare de Bordet.
- noyau d'identité de vie locale : le pôle autour de la gare d'Evere, et dans une certaine mesure celui de Bordet, sont amenés à devenir de véritables centralités.

⇒ Afin de mener à bien l'objectif stratégique régional, il conviendra de favoriser l'implantation de bureaux de taille moyenne autour de cet axe et de limiter les reconversions vers le logement.

⇒ La mise en place d'un espace public de qualité, des équipements, du stationnement vélo est également un élément essentiel au développement de cet axe, de même que l'implantation de commerces type horeca pour participer à la création d'un cadre attractif pour les entreprises.

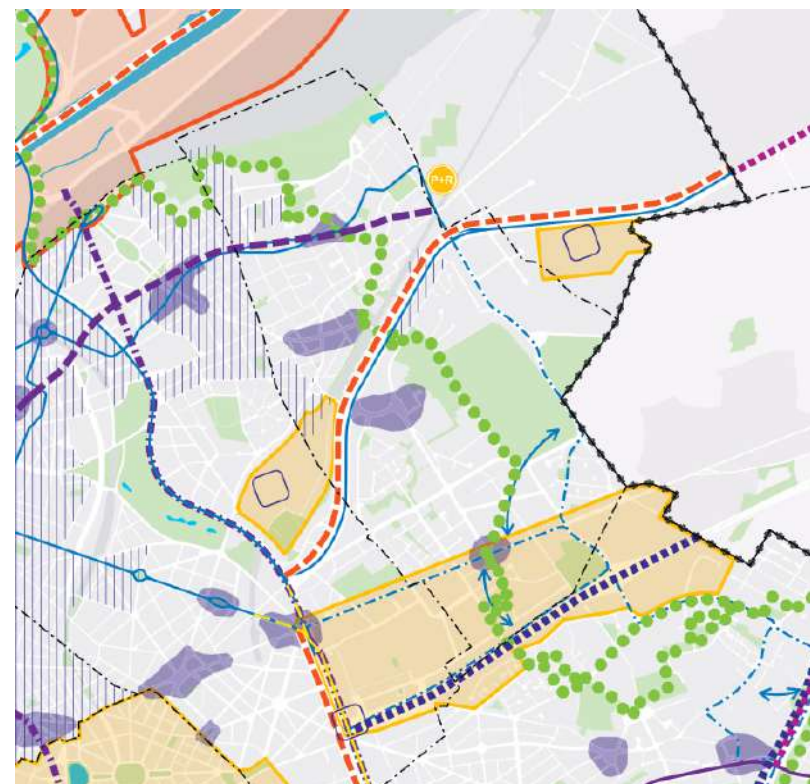
Acteurs

Acteurs et partenaires

- Commune d'Evere (secteur travaux)
- Région Bruxelles Capitale
- Région Flamande Noord Rand

Ressources

[PRDD](#)



Axe tertiaire international (pointillé rouge)

Résumé

Afin de renforcer les outils destinés à redynamiser l'économie locale, une solution est de développer l'offre en locaux d'activité alternatifs. Cette fiche a pour objectif de proposer une nouvelle dynamique de l'économie de la commune d'Evere en proposant des locaux d'activité alternatifs.

Description et actions à mettre en œuvre

Pour redynamiser l'économie locale, la Commune pourrait :

- Appuyer la création de pop-up store. Ces derniers sont des magasins éphémères basés sur l'ouverture de points de vente de courtes durées. Ils sont similaires à une boutique classique mais ils existent de manière temporaire. Le principe peut durer quelques jours, quelques semaines ou quelques mois. Ces magasins présentent plusieurs enjeux: ils permettent de faire découvrir de nouveaux produits, de lancer un nouveau marché, de créer un lien fort avec le consommateur et d'éviter les cellules commerciales vides.
- Mettre à disposition des locaux non occupés pour créer des espaces de co-working. Il s'agit d'un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions: un espace de travail partagé, mais également un réseau de travailleurs. Cette manière de travailler favorise la structure d'un réseau de co-travailleurs facilitant les échanges directs entre eux.



Exemple de pop-up store

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Maison de l'emploi
- Entreprises locales
- Citydev

Ressources

[Pop-up store](#)

[Concept pop-up store](#)

[Guide pratique pour l'occupation temporaire,](#)

[Exemple de magasins éphémères: Chronostock](#)

Résumé

Les noyaux d'identité locale (NIL), élément structurant de la ville de proximité, sont stratégiques pour le dynamisme et la qualité de vie everoise. Il est donc essentiel d'y maintenir et d'y encourager le développement d'activités, que ce soit des commerces, des petits bureaux ou des professions libérales. Cette fiche donne des pistes d'actions en ce sens.

Description et actions à mettre en œuvre

Il existe plusieurs NIL à Evere, dont plusieurs sont encore en devenir (Evere Shopping, Saint-Vincent et Bordet), leur dynamisme est essentiel pour la commune. Plusieurs actions peuvent être menées pour favoriser l'installation ou le maintien d'activités tertiaires de commerces dans les NIL.

- Actions sur la qualité de l'environnement urbain :
 - maintien d'une bonne accessibilité pour tous les modes, y compris les PMR
 - Aménagement de l'espace public de manière qualitative et conviviale (cf. LC6)
 - Sécurisation des NIL et création d'une identité spécifique (soutien notamment des comités de commerçants).
- Actions sur la mise à disposition d'espaces permettant d'accueillir ces fonctions :
 - Imposer via les permis des projets mixtes dans ces zones, incluant au minimum un rez-de-chaussé non résidentiel
 - mener une politique réfléchie sur les implantations commerciales et en concentrant celles-ci dans les noyaux (sauf en ce qui concerne les grands commerces spécialisés ou commerces de première nécessité)
 - Installer des centres d'entreprises dans ces zones (cf. fiche O19)
 - Poursuivre la tenue des marchés, voire en organiser de nouveaux (dans le Bas-Evere par exemple)
- Actions sur la communication auprès des investisseurs :
 - Information sur les aides publics à destination des indépendants, commerces...
 - Identification et monitoring des espaces vides, développement de zones de préemptions pour l'acquisition des immeubles, ou de collaboration avec la maison de l'emploi pour favoriser les relocations.

Une collaboration avec Atrium (HUB) peut être envisagée pour dynamiser ces noyaux .

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Secteur travaux
- Maison de l'emploi
- Atrium (HUB)
- Service promotion économique

Ressources

[PRDD](#)



Hub (anciennement Atrium)



Association de commerçants à Evere : Paduwa Shopping center et asbl Evere center (Conscience).

Résumé

Cette fiche donne des pistes d'aménagement des espaces verts au pieds des cités sociales, afin de les rendre plus attractifs et d'en faire de véritables lieux de rencontre, accessibles à tous.

Cela peut permettre à la fois d'améliorer la cohésion sociale et la biodiversité au sein de la commune.

Description et actions à mettre en œuvre

Trois « cité sociales » prennent la forme de grands ensembles : Germinal, Picardie et Ieder Zlijn Huis (IZH), ces dernières présentent des espaces verts importants et souvent sous exploités.

Afin d'améliorer les espaces verts des grands ensembles, plusieurs types d'actions pourraient être développés:

- Création de nouveaux aménagements : ajout de mobilier, création d'espaces de jeux et de sport, de points d'eau, de sentiers pédestres sensoriels...
- Transformer ces espaces en lieux de rencontre afin de créer des lieux de sociabilité: potagers, ruches, projets artistiques participatif, etc...
- Aménager les abords des constructions en espaces plantés qualitatifs, afin de créer une continuité verte sur l'entièreté de la commune et d'augmenter l'intérêt écologique de ces espaces : désimperméabilisation, notamment des parking extérieur, plantation d'espèces indigènes, diversification des strates, zones peu fauchées et/ou pré fleuris, mares, choix de matériaux permettant le développement ou la sauvegarde de la faune, aménagement d'abris pour la petite faune...

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Commune d'Evere
- Brussel Environnement
- Acteurs locaux (maisons de quartier, asbl, écoles;..)
- SISPS (Everecity, Co-mensia)

Ressources

[Etapas pour concevoir ou aménager un espace vert](#)

CBS+/ecopotential (outils BE)

[Création et aménagement d'un espace vert à Namur](#)



Exemple de jeu dans un espace vert



Exemple de give book box



Exemple d'espace de rencontre: potagers



Exemple de jeu dans un espace vert: sentier pédestre sensoriel

Proposition d'aménagement des espaces verts au pied de la cité sociale Picardie : transformation en « espace partagé »

La proposition ci-contre est une idée de la manière dont l'espace au pied des tours Picardie pourrait être aménagé :

- création d'un espace de street workout à proximité du nouvel agoraspace
- Mise en place de ruches et de bacs potagers pédagogiques à proximité de la plaine de jeux
- Réaménagement de la plaine de jeux

Ce type de projet nécessite un investissement de la population locale et doit s'accompagner d'une part d'une démarche participative et d'autre part d'un soutien des acteurs locaux qui deviennent ensuite les porteurs du projet. Ici il pourrait s'agir, par exemple :

- de la maison de quartier Picardie
- De la crèche de l'Eau Vive
- De l'école communale de la Source
- Des maisons de repos à proximité (résidence de la Paix...) et service de l'action sociale
- D'asbl locales : incroyables comestibles, worms asbl...

L'accent pourra être mis sur le développement de la biodiversité, en mettant en place une gestion différenciée et en favorisant les essences indigènes et la diversification des strates.



1/500

LEGENDE

- ***haie H
- arbre
- équipement, PDS
- assise
- ⊗ Panneau de signalisation
- Ⓟ Parking PIR
- Ⓡ Parking
- ▨ Passage piéton supplémentaire par la crèche
- ▨ Pelouse
- Asphalté
- Jardins Potagers Pédagogiques
- ▨ Bati existant

Le projet :

- ▨ Maison de jardiniers
- Point d'eau
- Compost
- Bacs sur pied en bois
- Ruches
- ▨ Rafales vélos
- Ⓟ Table Pique-Nique
- Assise collective

Résumé

Les potagers urbains sont historiquement très développés à Evere et la Commune continue de mener une politique active en la matière. L'objet de cette fiche est de montrer comment l'agriculture urbaine et la stratégie régionale Good Food plus largement, peuvent aussi être un levier d'opportunités d'insertion socio-professionnelle ou de projets de cohésion sociale.

Description et actions à mettre en œuvre

La politique actuelle en matière de potagers doit être poursuivie car elle permet à la fois de maintenir certains espaces existants, mais aussi de développer de nouveaux potagers dès que cela est possible. Les lieux everois particulièrement propices à la réalisation de mesures liant l'alimentation durable et la cohésion sociale sont les cités sociales et abords des grands ensembles : gestion des potagers collective et intégrée dans un projet complet (potager intergénérationnel, ateliers culinaires, ateliers pédagogiques sur les légumes oubliés, saisonnalité, « mauvaises » herbes comestibles, formation professionnelle...)

Outre les potagers, il existe une vraie opportunité de développer une politique d'agriculture urbaine, qui aurait des impacts variés au sein de son territoire. Par exemple, la Commune pourrait:

- Aider les porteurs de projets à installer des lieux d'agriculture urbaine à Evere (mise à disposition de terrains, financement sous conditions...)
- Mettre à disposition un ou plusieurs lieux pour le dépôt de paniers de légumes bio (produits localement)
- Développer un restaurant social en lien avec la production locale (potagers ou agriculture urbaine professionnelle)
- Accueillir un lieu de transformation des aliments (pesto, sauces...)
- Faire le lien avec les composts/l'unité de micro-biométhanisation (voir fiche LC27).

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Associations « Coin de terre » (Jette, Brabant Wallon...)
- Bruxelles Environnement (Good Food + facilitateur en Agriculture Urbaine)

Ressources

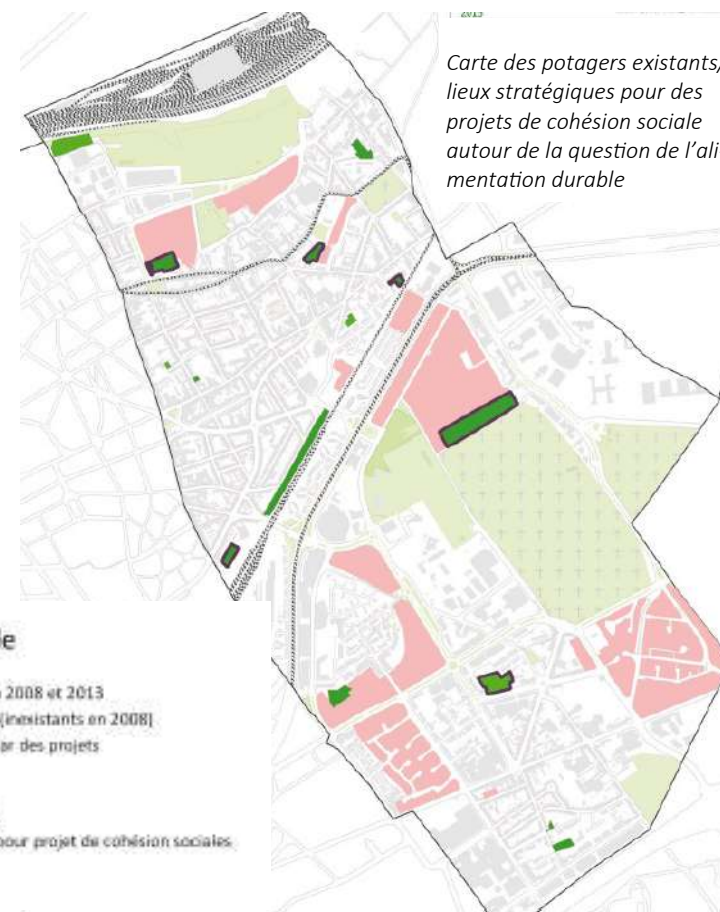
[Les incroyables comestibles](http://www.potagersurbains.be)

[Formation maitre composteur](http://www.environnement.brussels)

[Stratégie good food](#)

www.potagersurbains.be

www.environnement.brussels
(thème « Produire mes aliments »)



Résumé

La gestion différenciée est un mode de gestion des espaces verts qui permet de développer la biodiversité tout en diminuant les besoins d'entretien d'un espace vert. Cette gestion pourrait être appliquée à l'entièreté des espaces verts de la commune, en ce compris les espaces qui ne sont pas considérés comme tels (bords de routes, bermes centrales, ronds-points, parkings, terrains de sport, cimetière...).

Description et actions à mettre en œuvre

La gestion différenciée s'écarte d'une gestion classique des espaces verts, dite « homogène », qui privilégie les vastes espaces engazonnés, les plantations d'espèces annuelles en recourant généralement à des produits phytosanitaires... La gestion différenciée vise au contraire à valoriser chaque espace pour ses spécificités propres, en différenciant le type de milieu qu'il représente. On peut par exemple imaginer l'aménagement de prés fleuris, de parterres vivaces, d'espaces de tonte différenciée sur les plaines, de paillage, de haies diversifiées, de prés de fauche, l'utilisation des espèces « productives » (choux, petits fruitiers...) comme plantes d'ornement, ainsi que l'appropriation des « mauvaises herbes »... La mise en place de cette différenciation participe au renforcement du maillage vert en préservant et développant la biodiversité grâce à la diversification des habitats. La gestion différenciée diminue en outre les frais de gestion puisqu'elle nécessite un entretien minimal (en termes de main d'œuvre mais également par rapport à la consommation en eau, engrais, pesticides, herbicides...). Ceci n'est pas négligeable au vu des vastes superficies à entretenir à l'échelle de la commune d'Evere.



Gestion différenciée d'un cimetière et d'un parterre (ci-dessus)



Utilisation du chou comme ornement floral à Madrid (hiver 2017-2018)

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Pôle wallon de gestion différenciée
- Bruxelles Environnement
- Pôle de gestion différenciée BE
- Secteur travaux
- Service plantation

Ressource

www.gestiondifferenciee.be

Résumé

Dans un objectif de circularité des ressources présentes au sein du territoire communal, la Commune pourrait mettre en place une série de services de proximité permettant aux citoyens de réparer, réutiliser ou recycler et d'éviter ainsi de jeter. La quantité de déchets collectés au niveau communal en sera réduite d'autant.

Description et actions à mettre en œuvre

La Commune pourrait par exemple:

- (aider des collectifs ou asbl à) installer des composts de quartier, d'école, de potagistes, de cité... en coachant et formant les demandeurs, en proposant du matériel, en aidant à obtenir une bourse pour les achats nécessaires...
- Mettre en place ou mettre un espace à disposition pour un repair café, voire proposer des espaces à bas prix ou des subsides/prime pour des entreprises ou associations visant la réparation/transformation des biens.
- Assurer la collecte de biens (par exemple: bouchons de liège, bouchons de bouteilles en plastique, tissus/vêtements abimés mais dont la fibre est transformable) pour des entreprises/associations qui les réutilisent/recyclent localement.
- Tenter d'obtenir le label d'entreprise éco-dynamique pour la Commune
- Installer une unité de micro-biométhanisation: ce genre d'unité permettrait à la Commune de gérer ses déchets organiques localement (déchets d'entretien des espaces verts, pain abandonné dans l'espace public, voire déchets organiques ménagers) et de produire l'engrais organique nécessaire pour la gestion des espaces verts communaux : ~100 m³ (3*6*6 m) permettent de traiter 1000T de déchets organiques par an et de générer 100T d'engrais organique.

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Maisons de quartiers, citoyens, écoles
- Gestionnaire des sites de potagers
- Asbl Worms
- Centre d'Ecologie Urbaine

Ressources

www.wormsasbl.org

www.operation-phosphore.brussels



Compost de quartier « Destrier » (en haut à gauche), logo du repair café (en haut) et collecte de bouchons pour l'asbl « Les amis des aveugles » (en bas)



Unité de micro-biométhanisation de la Ferme du Parc Maximilien (3m³), en fonction depuis l'été 2017

Résumé

Dans une vision de développement durable généralisé, la Commune pourrait accompagner les citoyens dans des mesures, travaux et comportements visant une gestion durable des ressources. Cela pourrait se faire via de la sensibilisation/information, du financement, du conseil ou de la mise à disposition de locaux.

Description et actions à mettre en œuvre

La Commune pourrait par exemple :

- Mettre à disposition des habitants de la documentation/information (ex: carte des projets durables au sein de la commune) et renvoyer vers les services compétents (Bruxelles Environnement et ses facilitateurs, associations locales (potagers, compost...))
- Proposer des financements pour certaines actions citoyennes visant une gestion durable des ressources (achat d'une compostière...)
- Mettre en place une campagne de sensibilisation/information relative à la gestion durable des ressources de manière générale, aux mesures mises en place par la Commune (ci-dessus, autres fiches projets...), aux gestes que les citoyens peuvent mener au jour le jour, aux associations locales qui ont pour but la gestion durable des ressources (repair café, worms asbl pour les composts collectifs...), etc.
- Installer un atelier de réparation de vélo (à mettre en lien avec le repair café par exemple comme à la rue Voot)



Vermicompost (en haut à gauche), repair café (en haut à droite), compost de quartier (en bas)

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Service Développement Durable de la commune
- Bruxelles Environnement
- Renovas

Ressources

[Guide Bâtiment Durable](#)

[Repair café](#)

[be circular](#)

Résumé

L'insécurité routière est un problème crucial posé par les déplacements, plus particulièrement quand ceux-ci se font en un milieu densément urbanisé (la ville), où les conflits potentiels entre les divers utilisateurs de la voirie sont nombreux. Des points noirs de circulation (sécurité, vitesses, transit...) et zones à concentration d'accidents (ZACA) ont été identifiés au sein de la commune et nécessitent une attention particulière en matière d'aménagement.

Description et actions à mettre en œuvre

Le devenir du réseau des voiries existantes doit s'inscrire dans la durabilité, prévoir une meilleure hiérarchisation et sécurisation, ainsi que davantage d'ouverture pour d'autres modes de déplacements que l'automobile : application du principe STOP et de la nouvelle spécialisation multimodale des voiries définie dans le plan Good Move qui intègre tous les modes de déplacement en définissant un réseau structurant pour chacun d'entre eux (marche, vélo, transport public, trafic motorisé et poids lourds) et identifiant des mailles à apaiser.

Il est important de procéder à une sécurisation systématique des carrefours. Elle est nécessaire pour réduire le nombre et la gravité des accidents de roulage, mais aussi pour que l'ensemble du territoire communal soit aménagé de manière équivalente et donc cohérente.

Lors d'un réaménagement, l'arbitrage des choix concernant l'espace dévolu aux différents modes (Good Network) doit donc s'opérer d'une part au regard du positionnement multimodal et fonctionnel de l'axe concerné (niveaux PLUS, Confort ou Quartier pour chacun des modes) en respect du principe STOP, et d'autre part au regard des principes d'aménagement suivants :

- Réduire les vitesses de circulation en sécurisant les carrefours et voiries par l'installation de dispositifs ralentisseurs adéquats (plateau ou coussins berlinois) ;
- Améliorer les conditions de circulation des modes actifs (confort, continuité, visibilité, sécurité), notamment en agrandissant les oreilles de trottoirs afin de réduire les distances de traversées piétonnes, en délimitant les espaces de stationnement et en simplifiant les carrefours afin de réduire les points de conflits entre usagers.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires

- Commune Evere (service mobilité)
- Bruxelles Mobilité
- STIB
- SIAMU

Ressources

[Good Move](#)

[Plan de sécurité routière](#)



Cartographie des zones à concentration d'accidents à Evere (source Mobigis.brussels)

Détails de la mesure

Au regard du contexte everois, plusieurs points stratégiques à traiter apparaissent :

Le principal point noir en termes de sécurité est l'axe Bordet/Houtweg et leurs carrefours avec la chaussée de Haecht et Léopold III. Ces espaces mériteraient d'être réaménagés afin de laisser suffisamment de place au développement du noeud multimodal (voir O29).

Les 3 ponts automobiles franchissant le chemin de fer posent des problèmes tant d'insécurité, en particulier pour les usagers faibles, que de congestion :

- Bordet : il ne faudrait pas attendre l'arrivée du Métro pour apporter une solution. Une piste cyclable bidirectionnelle le long du Décathlon pourrait être installée avant.
- De Boeck : la STIB a réalisé un aménagement sur le pont (bande bus), et Beliris a aménagé le rond-point sur le boulevard Léopold III, mais entre les deux il conviendrait de prévoir un aménagement sécurisant pour les cyclistes. Il en va de même entre le pont et l'avenue Henri Conscience.
- Le pont face à la Maison Communale est le mieux aménagé, mais les marquages des pistes cyclables y sont régulièrement effacés par le passage des voitures, et mériteraient d'être rafraîchis.

Plus globalement, un contrat local de mobilité, visant l'apaisement de la maille, mériterait d'être mis en place dans le Sud d'Evere.



Cartographie des zones à concentration d'accidents à Evere (source Mobigis.brussels)

Résumé

Un objectif essentiel pour tendre vers une mobilité durable consiste à réduire l'utilisation de l'automobile, notamment dans les relations domicile-activité (une proportion aujourd'hui trop importante). Pour cela, il est utile de mieux faire connaître aux habitants et aux personnes exerçant une activité professionnelle à Evre les possibilités offertes par les alternatives à l'autosolisme (voitures partagées, covoiturage...) etc.

Description et actions à mettre en œuvre

La promotion des systèmes et services alternatifs à la voiture individuelle doit se faire sur plusieurs plans, selon une approche servicielle (Good Service) et le concept de Mobility as a Service (MaaS) qui entend faire évoluer la manière dont les usagers se déplacent avec une offre intégrant tous les modes de déplacement et toutes les étapes du voyage pour une mobilité de « porte à porte ».

L'offre peut être augmentée, en encourageant le développement de plusieurs systèmes sur le même territoire :

- Voitures partagées : il existe plusieurs sociétés qui proposent des voitures partagées dans des « stations » tels que Cambio, Zen Car, Ubeeqo, Cozy car. Des offres entre particuliers se développent aussi et sont amenées à s'implanter en Belgique (Oucar, drivy).
- Covoiturage : de plus en plus de services de covoiturage sur des courtes distances se développent, c'est par exemple le cas du service Carpool ou de VAP (qui propose de l'autostop pour rejoindre une gare par exemple).
- Taxis et Collecto sont une solution classique d'alternative à la voiture particulière dont l'offre tend à se développer depuis l'arrivée sur les marchés des VTC, type Uber.

La commune peut encourager le développement de ces systèmes de plusieurs manières :

- Via une augmentation de l'offre de voitures partagées dans les zones stratégiques ;
- Via des campagnes de communication et de promotion (à commencer par une page sur le site internet de la commune), avec parfois une aide à la mise en place comme pour le système VAP. Ces campagnes peuvent être faites aussi bien auprès des particuliers que des entreprises, par exemple la prise en charge d'abonnements de car-sharing peut être envisagée dans le cadre des Plans de Déplacements d'Entreprises.
- Via l'aménagement d'aires de covoiturage et de car sharing sur les parkings communaux ;
- Via la mise en place de points d'information et de services intégrés de la mobilité.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires

- Bruxelles Mobilité
- Bruxelles Environnement
- Opérateurs privés

Ressources

- [Les voitures partagées](#)
- [Plan de Déplacements d'Entreprise](#)
- [Plan de Déplacements Scolaires](#)



Exemples de signalisation d'aires de covoiturage et panneau Collecto

Résumé

Promouvoir les déplacements à pied et à vélo au sein de la commune en offrant des cheminements et itinéraires de qualité (confort, continuité, sécurité des aménagements) au sein des quartiers, au niveau des pôles générateurs de déplacements, des nœuds de transports en commun et sur les axes privilégiés pour les liaisons douces, en garantissant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Description et actions à mettre en œuvre

La promotion de la marche à Evere doit passer par la mise en œuvre du PAVE récemment réalisé, à savoir :

- la poursuite de la remise à niveau générale des trottoirs du réseau des voiries communales et des interventions (oreilles de trottoirs, réaménagement de ronds-points...) visant à raccourcir les traversées piétonnes ;
- le développement des aménagements pour les PMR et des « aires de séjour » (mobilier...) donnant une meilleure visibilité aux piétons.

Pour dynamiser l'utilisation du vélo à Evere, les interventions suivantes (reprises pour certaines dans le Bypad d'Evere) sont nécessaires :

- développer un réseau cyclable secondaire complémentaire au primaire (poursuite de la mise en œuvre réseau communal des ICC prévu au PCM + autres liaison à créer - voir PT6) ;
- généraliser les SUL et développer les signalisations B22/B23 aux carrefours ;
- développer et sécuriser les traversées cyclistes au niveau des axes-barrières (type chaussée de Louvain ou d'Haecht) ;
- intensifier les possibilités de stationnement courte et longue durées (privés et partagés) à hauteur des lieux d'intermodalité des pôles générateurs de déplacements et poursuivre le développement des vélos-box surtout dans les quartiers où les maisons ne comportent pas de garages. La question de réduire le coût de location des vélobox devrait également être posée (60 € pour une place en vélobox contre 10 € pour une carte riverain) ;
- intensifier la promotion du vélo auprès de la population (informations, évènements...) et développer les services en lien avec le vélo ;
- créer une commission vélo communale, réunissant l'échevin.e, des représentants de son administration et de la police, et des représentants des cyclistes dont le GRACQ.

Acteurs

Acteurs et partenaires

- Service travaux
- Bruxelles Mobilité
- Bruxelles Environnement
- Comités et associations (GRACQ...)

Ressources

- [Plan Piéton](#)
- [Plan Vélo](#)
- [Vadémécums infrastructures piétons et vélos](#)



Aménagement récent d'une passerelle modes doux à Evere, entre les avenues Jean Brusselmans et Louis Piérard (accessible PMR)

Résumé

De nombreux projets sont en cours à Evere, ils risquent de générer du trafic et du stationnement supplémentaire qu'il convient au mieux d'anticiper.

Description et actions à mettre en œuvre

A Evere le parc automobile excède de 20% le nombre de places disponibles en voirie. La commune est fréquemment touchée par des problèmes de saturation, notamment dans les quartiers « Conscience » et « Paduwa ».

Parallèlement de nombreux projets sont actuellement en cours sur la commune :

- Reconstruction du hall sportif (cf. O10)
- Création du crématorium
- Extension ou création d'écoles, notamment création d'une nouvelle école secondaire (cf. O9) et construction de l'école Cicéron
- Création de logements
- Plusieurs masterplan (Parkway, Josaphat, Bordet)
- De nombreux projets de logements, sachant que le RRU impose la création d'à minima 1 emplacement par logement hors voirie (et que le PCM souhaite qu'on n'aille pas au-delà).

Ces projets sont autant de pôles générateurs de trafic, et potentiellement de stationnement. Il est donc essentiel d'envisager en amont cette question.

Plusieurs solutions existent et peuvent être mises en place pour optimiser le parc hors voirie et limiter l'impact des projets de construction en voirie.

La question du stationnement vélo doit également être posée afin d'offrir suffisamment de places vélo et vélo-cargo aux usagers.



Parking.brussels

Acteurs

Acteurs et partenaires	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Commune Evere (service mobilité) • Parking.Brussels • Bruxelles Environnement • Promoteurs immobiliers 	<p>Parking.Brussels</p>

Description et actions à mettre en œuvre

Pour limiter l'impact en voirie des constructions neuves, il s'agira d'une part de vérifier l'application du RRU, et d'autre part de chercher des moyens d'optimiser, de valoriser, de mutualiser et de rationaliser l'usage des places hors voirie existantes (cadre du COBRACE...). Cela peut se faire via les moyens suivants :

- le « parksharing »: utilisation des emplacements dans les parkings d'entreprises par les riverains ou visiteurs durant les heures pendant lesquelles les emplacements ne sont pas utilisés par les employés.
- Location de parkings par les promoteurs immobiliers
- Ouverture d'une partie du parking hors voirie comme un parking public, ou mutualisation d'un parking hors voirie pour plusieurs usages : commerces / bureaux / équipement
- Création de zones de kiss and ride pour les équipements (type écoles)

Il convient de mener une réflexion systématique en matière d'offre et de demande de stationnement au sein des quartiers dans le cadre des projets de réaménagement de l'espace public et de projets de développements urbains afin de rencontrer les ambitions des plans de stationnement (PRPS, PACS) de diminution de l'occupation des véhicules motorisés en stationnement dans l'espace public au profit des aménagements en faveur des autres modes.

Pour l'aménagement des parkings extérieurs, il conviendra de favoriser des aménagements qui ont un impact réduit sur l'environnement : désimperméabilisation des sols, utilisation de matériaux favorisant la biodiversité...

La question du stationnement vélo doit également être posée afin d'offrir suffisamment de places vélo et vélo-cargo aux usagers. Les lignes de conduite actuelles suivies par Bruxelles Environnement pourront servir de guide en la matière (plus strictes que le RRU). De même, une étude récente sur les besoins en vélo-cargo a été menée par Parking.brussels et pourra servir de guide en la matière.



YOUR PARKING SPOT A "CLICK" AWAY.

Systemes de mutualisation de parkings

Résumé

Le marketing urbain ou marketing territorial est une démarche essentiellement graphique appliquées aux territoires,. L'objectif est d'une part d'améliorer l'attractivité de la commune, mais aussi de renforcer son identité, son image et de renforcer le sentiment d'appartenance des habitants..

Description et actions à mettre en œuvre

Afin d'assurer l'identité visuelle de la commune, d'autres signifiants peuvent se créer, au travers de l'histoire de la commune par exemple. Il s'agit de la signature qui donnera du sens à la commune. Pour renforcer l'identité d'Evre, la commune pourrait:

- Développer du mobilier urbain spécifique dans les espaces public pour favoriser la rencontre et la cohérence et donner une image à la commune
- Développer une démarche artistique sur les murs aveugles, mais aussi via du mobilier urbain original
- Mener une réflexion sur les valeurs de la commune d'Evre et mettre en avant ces valeurs, en mettant par exemple en valeur ses potagers et sa culture maraîchère historique
- Faire appel à une agence de marketing territorial ou Atrium pour développer une plus grande cohérence sur tout ou partie du territoire communal (par exemple Evre Shopping ou le pôle de Saint-Vincent).



Acteurs

Acteurs et partenaires

- Service communication
- Secteur vie citoyenne
- Perspective

Ressources

- [ADT / ATO](#)
- [Atrium](#)
- [Marketing du plan canal](#)

[Agence de Marketing urbain : inkipit](#)

Résumé

Evere ne dispose pas d'hôpital ni d'infrastructure structurante sur son territoire. Le nombre de généralistes est juste au-dessus du seuil de la pénurie mais nombre d'entre eux sont âgés de plus de 55 ans. Il importe ainsi de mettre en place des mesures visant à offrir un accès aux citoyens un accès vers les soins de santé de première ligne. Evere dispose par ailleurs de nombreuses maisons de repos et de soins et de services visant à faciliter le maintien des seniors à domicile. Il n'y a toutefois aucune centralisation des actions et des informations.

Description et actions à mettre en œuvre

Plusieurs leviers peuvent être mis en place pour répondre à ces objectifs :

- **Aider à la recherche de locaux pour les professionnels de la santé** : mise à disposition de locaux, information sur les locaux vides (par exemple des rez-de-chaussée dans les cités de logements sociaux), imposition dans le cadre des charges d'urbanisme (avec mise en contact du promoteur et de professionnels de la santé), identification des quartiers en pénurie.
- **Mise en contact** des professionnels de la santé, des associations actives dans le domaine et des services sociaux et de cohésion sociale pour améliorer l'adéquation de l'offre à la demande, pour mettre en contact des professionnels à la recherche de partenariat (maison ou centre médical).
- Réalisation d'une **brochure** sur les différents services de première ligne existant à Evere ainsi qu'une brochure sur le maintien des seniors à domicile recensant et centralisant les services disponibles, leurs coordonnées.
- Prévoir une page sur le sujet sur le **site internet** de la Commune.

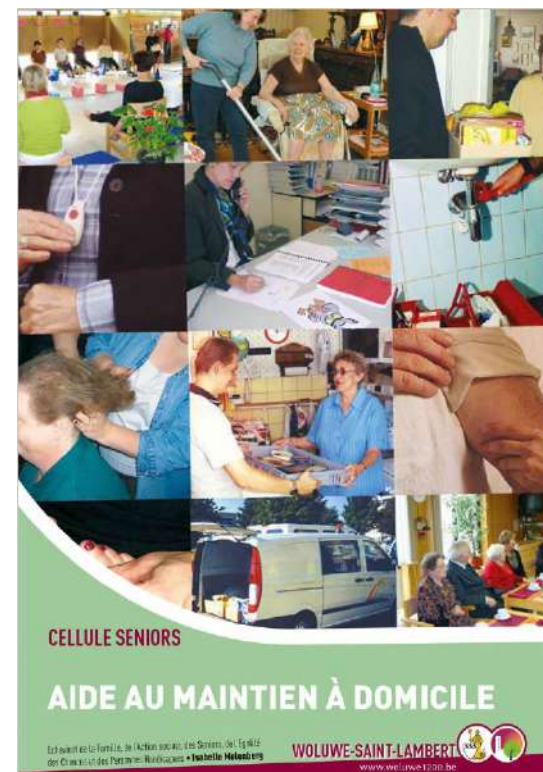
Acteurs

Acteurs et partenaires

- Secteur citoyen
- Secteur vie citoyenne
- COCOM

Ressources

- [Soins chez soi](#)
- [Bruxelles Social](#)
- [Plan Santé bruxellois](#)



Exemple de brochure pour aider au maintien des senior à domicile (Woluwe-Saint-Lambert, 2018)

Résumé

La Commune mène déjà un monitoring des permis logement sur son territoire. Cette action couplée aux différentes actions régionales (Monitoring, coordination entre les acteurs, primes à la rénovation, logement vacants, etc.) doit être poursuivie et la collaboration Commune—Région intensifiée en vue de faire le lien entre l'offre et la demande et offrir une vision globale et cohérente des nombreux projets de logements à Evère.

Description et actions à mettre en œuvre

La Commune d'Evère mène une politique très dynamique sur le logement, tant via de la promotion privée que via les SISF, l'AIS Hector Denis, la régie foncière... Cette politique communale, couplée aux instruments et actions menés par la Région gagnerait à être menés de manière complémentaire afin d'anticiper au mieux les besoins et de trouver les réponses adaptées. Cette synergie pourrait se faire via la désignation d'un responsable « logement » qui assurerait :

- Le suivi du monitoring de l'offre en collaboration avec le service dédié de Perspective
- Un monitoring de la demande : suivi des évolutions de la population du marché locatif et acquisitif, des demandes auprès des SISF, de l'AIS et de la régie foncière
- Une coordination entre les acteurs, notamment pour faire le lien entre la demande et l'offre dans le cadre public, mais également privé
- Poursuivre la lutte contre les logements inoccupés ou insalubres (monitoring, contrôle et sanction).

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires

- Secteur travaux
- Service urbanisme
- Régie foncière
- Logement.brussels
- Perspective (Observatoire logement)
- Citydev

Priorité

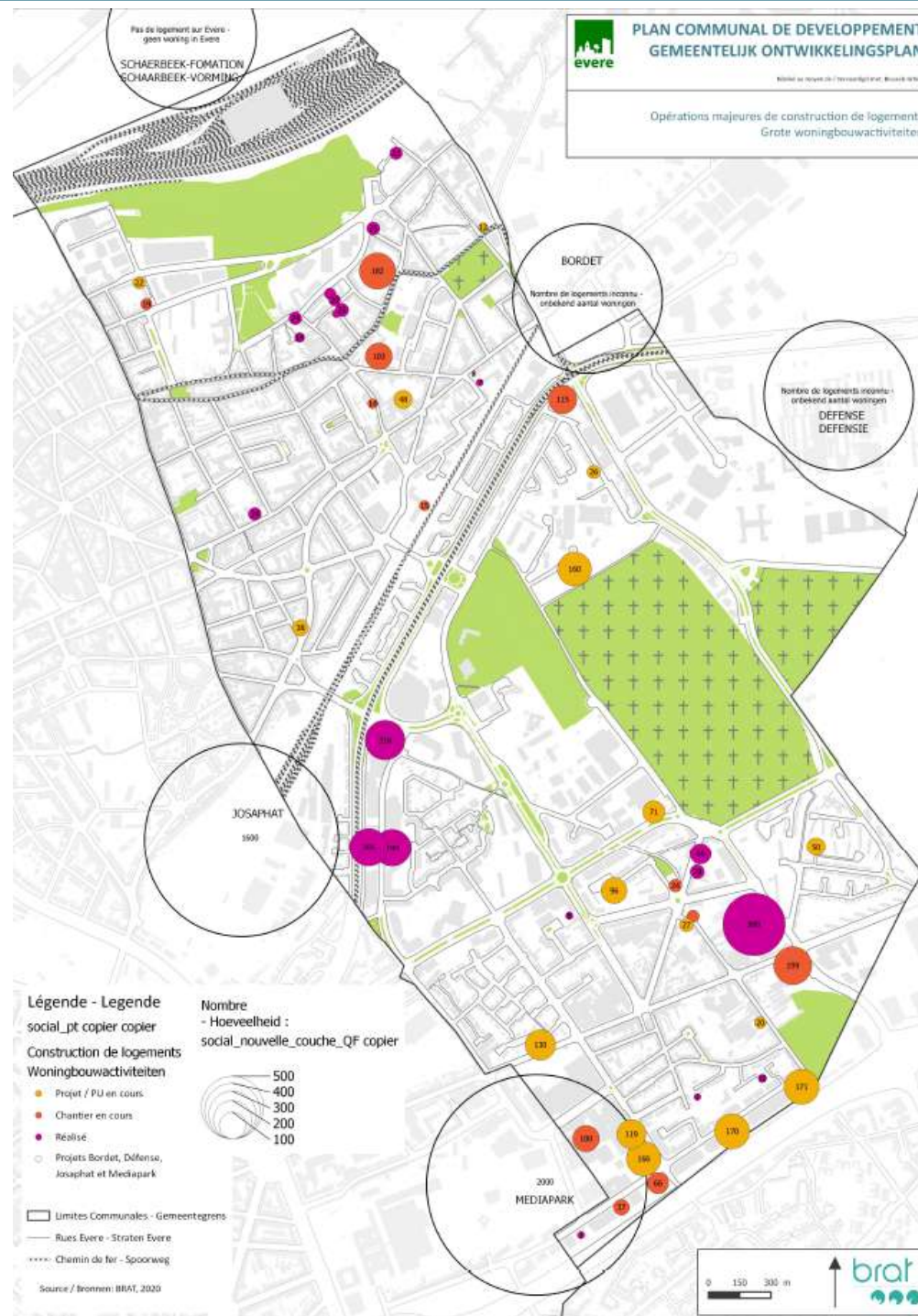
Moyen terme

Ressources

[Cellule logement Etterbeek](#)

[Cellule logement Molenbeek](#)

[Cellules logements communales liste](#)



LES OPÉRATIONS

Ci-dessous figure la liste des opérations concrètes proposées dans le cadre du PCD :

- O1 Rationalisation de la réglementation de l'urbanisme : actualisation du statut des PPAS.
- O2 Modification du PRAS / PPAS 101 pour donner la possibilité de construire du logement sur la zone d'activité Picardie.
- O4 Poursuite du plan lumière pour mettre en valeur les éléments patrimoniaux intéressants
- O5 Accompagnement financier dans l'embellissement du patrimoine et à la rénovation (primes, conseil...).
- O8 Amélioration de l'accessibilité des logements, services, espaces publics et équipements sportifs et culturels aux PMR.
- O9 Augmentation de l'offre scolaire
- O10 Reconstruction du hall sportif
- O11 Création d'infrastructure légère pour conditionnement physique et marquage au sol (par exemple piste de jogging, streetworkout, piste finlandaise...)
- O12 Augmentation du nombre de places en crèche, hors crèches publiques
- O13 Faire d'Evere une commune pilote en matière de mode de garde alternatif (horaires souples, halte-garderie) : création d'un pôle petite enfance
- O14 Améliorer l'accessibilité des acteurs sociaux : information sur l'offre en ASBL, guichets d'entreprises locales, maisons de l'emploi, entreprises du domaine de l'ESS ou travaillant dans l'insertion professionnelle
- O16 Renforcement des moyens de maintien de la propreté et de la sécurité publique, en lien avec l'augmentation de la population.
- O17 Développer un itinéraire touristique everois à connecter au réseau touristique régional.
- O18 Maintien de la « bourse sport ».
- O19 Proposer la création d'une pépinière d'entreprises ou d'espace de co-working au sein des locaux de la maison de l'emploi.
- O20 Création d'un Kiosque « info jeunesse » au sein de la maison de l'emploi
- O21 Accroissement l'accessibilité et l'ouverture du Cimetière et le promouvoir comme espace vert d'intérêt écologique.
- O22 Connection du Moeraske au maillage vert communal et au réseau écologique régional.
- O23 Réaménagement de la zone de loisir à côté de l'église Saint-Vincent et du Moeraske : déplacement du pavillon de pétanque, espace de liberté pour chien, circuit pour enfant...
- O24 Végétalisation de certains « tronçons urbains » de la promenade verte régionale.
- O25 Végétalisation de zones urbaines denses et peu vertes (rues, avenues, axes ou places).
- O27 Tirer parti des travaux faits dans le cadre de l'agenda 21 pour réaliser un plan d'actions pour le climat.
- O28 Amélioration de l'accessibilité et des aménagements des abords des gares.
- O29 Redéfinition de la circulation à Bordet
- O30 Réalisation une étude urbanistique préalable à la mise en œuvre du prolongement du métro Nord-Sud.

- O31 Mise en place en place une signalétique directionnelle piétonne vers des lieux ou bâtiments publics phares ou particuliers.
- O32 Révision du Plan Communal de Mobilité.
- O33 Extension de la maison communale
- O34 Prospection d'une stratégie communale efficace de participation citoyenne autour des grands projets d'aménagement et d'urbanisme
- O35 Reconduction et renforcement du Conseil communal de la jeunesse
- O36 Engagement d'un éco-conseiller
- O37 Encourager l'amélioration de la desserte en transports en commun auprès de la STIB et Bruxelles Mobilité

Pour chaque fiche, un ordre de priorité de mise en oeuvre est renseigné en distinguant le court terme (moins de 3 ans, le moyen terme (3 à 5 ans) et le long terme (plus de 5 ans).

Résumé

Il existe de nombreux PPAS encore en vigueur à Evre. Le PCD constitue l’occasion de réfléchir à leur rationalisation pour faire le tri entre ceux qui sont encore nécessaires à la Commune, ceux qui peuvent être abrogés et ceux qui pourraient évoluer pour répondre à de nouveaux enjeux.

Description et actions à mettre en œuvre

Il existe encore de nombreux PPAS à Evre, dont la plupart sont déjà entièrement réalisés. L’accumulation de nombreux plans sur le territoire Everois est propice à une confusion des enjeux propres à chaque territoire, d’autant que plusieurs de ces plans comportent des abrogations implicites par rapport au PRAS. Il est donc opportun d’abroger les PPAS qui peuvent l’être et de faire évoluer les autres afin de rationaliser les normes s’appliquant sur le territoire, et d’écarter tout obstacle inutile à la conduite d’un projet pouvant être contraint par un PPAS inadapté.

D’une manière plus générale on distingue :

- **Les PPAS à abroger** soit, parce qu’ils ne présentent plus de dispositions ayant un intérêt urbanistique dans le développement actuel du territoire ou sa préservation. Soit parce qu’ils comportent des dispositions contraignantes pour le développement actuel et futur du territoire.
- **Les PPAS à maintenir**, soit parce qu’ils n’ont pas encore été entièrement mis en œuvre et qu’ils présentent encore un intérêt évident pour le territoire, soit parce que certaines dispositions sont avantageuses concernant la mixité fonctionnelle, le respect des gabarits..., soit parce que leur maintien ne pose pas de problèmes à court et moyens termes.
- **Les PPAS à modifier**, pour répondre au mieux à de nouveaux enjeux sur le territoire. C’est le cas du PPAS 101 Stroobants (cf. fiche O2)

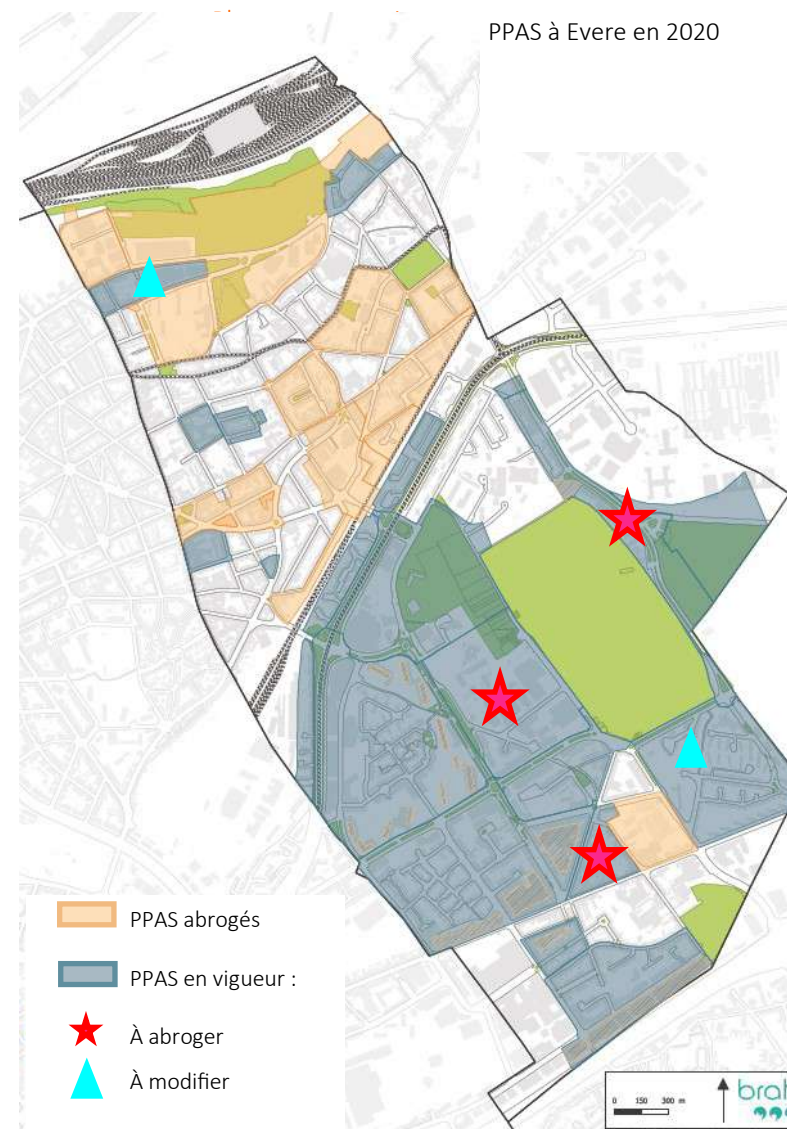
Par ailleurs, les PPAS 11a, 160, 201, 211, 700 et 710 comportent des incompatibilités avec le PRAS implicitement abrogées par ce dernier. Leur nettoyage simplifiera la lecture des normes urbanistiques.

Les PPAS à abroger et modifier devront faire l’objet des procédures prévues au COBAT.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Service urbanisme • Perspective.brussels 	Court terme	PPAS

PPAS à Evre en 2020



PPAS	N°	Nom	Enjeux
A ABROGER A COURT TERME	16 ter - 160	Bordet	Ce PPAS a été mis en œuvre pour une grande partie. Les immeubles construits ne répondent toutefois plus toujours à l'esprit du PPAS : immeubles de bureaux et non d'entreprises à caractère urbain. Ce PPAS empêche par ailleurs la fermeture de certains îlot côté Léger qui pourrait constituer un potentiel foncier et un acte urbanistique intéressants. Les prescriptions actuelles du PRAS semblent donc mieux adaptées et, vu le caractère quasi entièrement bâti de la zone, le RRU permettra d'encadrer les questions de gabarits et implantation.
	201	Aubier	Ce plan n'a été que partiellement réalisé, ce qui est logique étant donné son adoption relativement récente. Ses enjeux urbanistiques restent donc d'actualité, particulièrement en ce qui concerne le réaménagement du carrefour F. Guillaume / Cimetière de Bruxelles / Deux-Maisons. Ce PPAS pose toutefois un problème au niveau du chemin des Deux Maisons en ce qu'il empêche la fermeture du front bâti ne répondant ainsi plus aux objectifs communaux. Ce PPAS devrait être partiellement abrogé afin de permettre la fermeture du front bâti. A noter que vu le caractère limité de la zone à abroger et le caractère bâti de l'environnement immédiat, il n'est pas nécessaire de modifier le plan, les dispositions du PRAS et du RRU permettant d'encadrer les futurs projets.
	900	Evere Local	Le PPAS a été presque entièrement réalisé. La seule partie non mise en œuvre a été reprise par le PRAS en ZEMU et est en cours d'urbanisation selon les prescrits du PRAS. Pour l'autre partie, le caractère restrictif de ce PPAS pose toutefois problème notamment en ce qui concerne les zones de construction à destination publique qui sont assez restrictives (complexe scolaire uniquement pour l'une, centrale téléphonique avec téléboutique pour l'autre). Ce caractère restrictif porte préjudice à la reconversion ou à la densification éventuelle de ces zones. Ce PPAS devrait donc être partiellement abrogé.
A MODIFIER	2.6	Ieder Zjin Huis	<u>Intérêt de la modification :</u> Ce PPAS fait partie d'un ensemble de PPAS couvrant la cité sociale Ieder Zjin Huis (PPAS 2 bis, 2 ter, 2.4, 2.5, 2.6 et 200). Ces PPAS ont été entièrement réalisés mais présentent toutefois l'intérêt de préserver les caractéristiques spécifiques de cette cité-jardin. Le PPAS 2.6 empêche toutefois la réalisation d'un programme de logements publics sur un îlot qui mériterait d'être repensé. Il convient donc de maintenir les PPAS couvrant la cité tout en modifiant le PPAS 2.6 afin de répondre aux enjeux actuels.
	101	Stroobants-Picardie	<u>Objectifs non réalisés restants :</u> Deux terrains d'angles destinés à des petits immeubles à appartement sont en voie d'urbanisation (projet en cours). Limitation des hauteurs de construction (peut-être repris en charge par RRU). <u>Objectifs réalisés :</u> Construction de la zone réservée aux entreprises à caractère urbain Réalisation de la nouvelle voirie résidentielle du clos de Gastendell. Urbanisation des zones affectées à l'habitat. <u>Intérêt de la modification :</u> Ouvrir à la construction de logement une partie de la zone d'activité Stroobants qui présente une opportunité intéressante de par son insertion dans le tissu résidentiel et sa proximité avec les transports et les NIL (cf. fiche O2)

A MAINTENIR	2 bis, 2 ter, 2.4, 2.5, et 200	Ieder Zjin Huis	<u>Intérêt de maintien :</u> Cité sociale présentant une grande homogénéité dont le maintien est assuré par le PPAS : Encadrement de l'aménagement des voiries et de l'implantation des constructions.
	102	Perche	<u>Intérêt de maintien :</u> Limitation de la profondeur de construction et des affectations secondaire, ce qui permet de préserver le caractère vert et la vie dans les intérieurs d'îlots.
	7G	Provence	<u>Intérêt de maintien :</u> Encadrement de l'aménagement des voiries et de l'implantation des constructions.
	7H	Languedoc	Opportunité d'une grande homogénéité dans les constructions.
	730	Artémis	<u>Intérêt du maintien :</u> Ce PPAS récent n'a pas encore été entièrement réalisé. Il y a actuellement un projet de construction d'une centaine de logement public sur le site. Le PPAS permet d'orienter cette construction et pourra être abrogé une fois ce projet réalisé.
	700	Quartier du bonheur	<u>Objectifs quasi entièrement réalisés</u> Dispositions empêchant la réalisation de certains projets en raison des limitations d'implantations dans la cité sociale.
	710	Astrid	<u>Objectifs entièrement réalisés</u> <u>Intérêt de maintien :</u> Préservation du Tuinbouw (mais sont protégés par le RCU) <u>Restriction forte des affectations secondaires et des gabarits.</u> Fixation des types de logements et d'une mixité des fonctions. <u>Limite au maintien :</u> Limitation de la réflexion concernant le réaménagement des zones occupées par les grands immeubles pré-existants (car il limite l'implantation et le gabarit)
POUVANT ETRE ABROGE A MOYEN/LONG TERME	4	Quartier de la rue du 17 avril	Plans anciens ne répondant plus toujours aux objectifs urbanistiques actuels. Prescriptions ne comportant plus d'enjeux urbanistiques, l'encadrement des actes et travaux pouvant être pris en charge par le RRU et le PRAS. Certains de ces plans comportent par ailleurs des incompatibilités avec le PRAS (abrogation implicite) rendant complexe leur application.
	5	Rue Ballings	
	7F	Oasis	
	720	Complexe sportif	
	11A	Clair Vivre	
	13	De Brant/ Conscience	
	15	Eveirhede	
	211	Colonel Bourg	

Résumé

La zone Stroobants—Picardie est aujourd’hui classée en zone d’industries urbaines au PRAS, et est couverte par le PPAS 101 qui est quasi-entièrement réalisé. Cette zone présente un potentiel de reconversion en logements intéressant. Le PPAS 101 pourrait évoluer vers un PPAS dérogatoire au PRAS pour donner à cette zone les attributions d’une ZEMU ou d’une zone de forte mixité.

Description et actions à mettre en œuvre

Le PPAS 101 couvre actuellement l’intégralité de la zone Stroobants-Picardie, dont une large partie est classée en zone d’industries urbaines au PRAS.

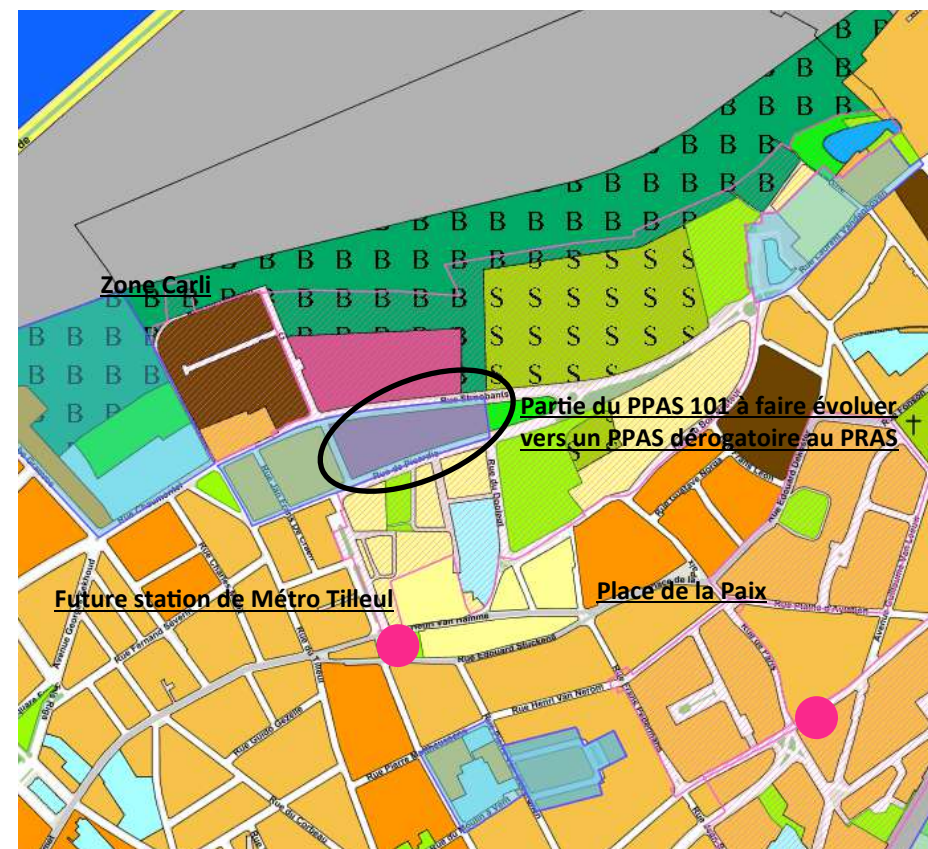
Cette zone présente cependant un potentiel intéressant pour l’ouverture à la construction de logements :

- elle est très bien desservie par les transports en commun : à proximité immédiate du bus 59 et 69, à 300 m de l’arrêt de tram Tilleul et à moins de 300m de la future station de métro Nord du même nom.
- Elle est située dans une zone principalement résidentielle, à proximité de nombreux équipements (écoles, centre culturel...) et d’espaces verts publics.
- Le noyau d’identité locale Paix est à environ 500 m de cette zone et facilement accessible depuis via des cheminements piétons.

Il serait donc intéressant de faire évoluer le PPAS 101 vers un PPAS dérogatoire au PRAS qui permette d’ouvrir cette zone à la construction de logements.

Ce PPAS pourrait reprendre le même type de prescription que celles existants dans une ZEMU ou une zone de forte mixité. A savoir la possibilité d’ouvrir à la construction de logements tout en préservant des activités productives (cf. LC1).

On pourrait, pour compenser et préserver les activités économiques à Evere, inscrire le zoning Carli voisin (repris en zone de forte mixité au PRAS) en zones d’industries urbaines pour préserver les activités qui s’y déroulent.



Extrait des affectations du PRAS et des PPAS à Evere (Brugis)

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur travaux • Service urbanisme • Perspective 	Court terme	PRAS (voir ZEMU et zones de forte mixité)

Résumé

Evere présente plusieurs éléments patrimoniaux, qui mériteraient d'être mis en valeur en suivant une ligne de conduite cohérente. Une des manières de le faire serait de poursuivre le plan lumière (en cours de réalisation), afin d'améliorer la visibilité de son patrimoine.

Description et actions à mettre en œuvre

Le Plan lumière est document organisationnel destiné à la mise en place d'un éclairage mettant en valeur l'espace public et le paysage urbain à différentes échelles.

Dans le cadre de Evere, le Plan lumière doit permettre l'amélioration de l'éclairage et donner plus de cohérence au parcours de certains espaces publics stratégiques (les ponts de Boeck et Desmeth, la place de la Paix, la rue Stuckens, la place Saint-Vincent et la place Paduwa). Ce plan pourrait se poursuivre avec la mise en valeur des éléments patrimoniaux intéressants.

- La première phase du plan consisterait à créer un inventaire identifiant les éléments patrimoniaux intéressants, dont le pont franchissant le chemin de fer.
- La deuxième phase serait la mise en valeur de ces spécificités du territoire en adoptant des lumières adéquates.
- La troisième phase consisterait à établir annuellement un phasage des réalisations en fonction des impératifs de la commune, et de vérifier si les réalisations ne sont pas contradictoires avec les règles de sécurité.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressource
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur travaux • Service mobilité • Bruxelles Mobilité • Perspective 	Moyen terme	Plan lumière



Plan Lumière Anvers

Mise en œuvre

Le Plan lumière d'Evere

Part d'une vision urbanistique globale, aborder l'illumination fonctionnelle et architecturale de la totalité de la commune.

Sur base d'une analyse du paysage urbain dans sa totalité, la commune pourrait poursuivre ce plan en mettant l'accent lumineux sur ses monuments, bâtiments, vues, axes de circulation (hors ceux déjà traités), rues, parcs, cimetières, les plus importants



Exemple de place éclairée

Exemple d'espace public éclairé



Exemple de gare éclairée

Exemple d'éclairage sur façade



Exemple de rue éclairée

Nouveauté

Etendre le Plan lumière sur l'entièreté de la commune afin d'atténuer la coupure entre les quartiers se trouvant au sud du chemin de fer et les quartier se trouvant au nord du chemin de fer.

Traiter les façades et les passages d'un quai à l'autre des gares de Evere et Bordet afin de les rendre plus accueillantes.

Développement durable

Créer un éclairage public nécessite de proposer des solutions qui ne menacent pas l'équilibre de l'environnement.

Faire un choix judicieux de sources économiques, de réflecteurs et de lumières pertinents afin d'intégrer la commune dans un logique de développement durable.

Eglise St Vincent et place



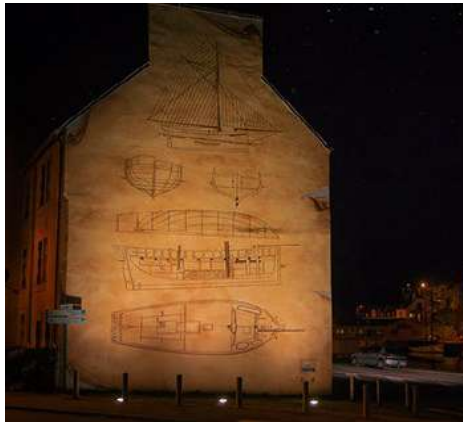
Fresque murale



Musée communal et musée du moulin



Exemple d'éclairage sur une église



Exemple éclairage sur une façade



Exemple éclairage sur une façade

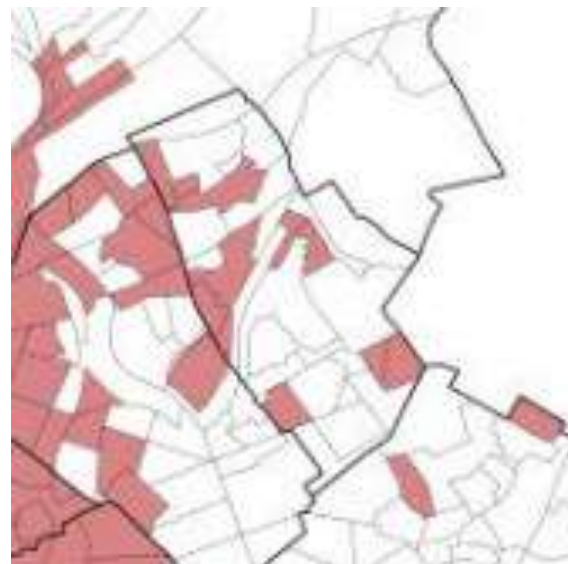
Résumé

Afin d'accompagner les propriétaires dans leur démarche de préservation, rénovation et d'embellissement du patrimoine à Evre, il s'agit de mettre en place des dispositifs d'aides financières, administratives ou techniques. L'objectif de cette fiche est de voir les différentes actions que la Commune pourrait mettre en place.

Description et actions à mettre en œuvre

Le patrimoine bâti est une composante majeure du paysage urbain. Son entretien participe à l'identité de la commune ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique. Afin d'accompagner le propriétaire dans les démarches d'embellissement du patrimoine et de rénovation, la Commune pourrait:

- Soutenir les travaux d'embellissement et de rénovation du patrimoine en octroyant des primes complémentaires:
 - ⇒ pour le petit patrimoine (éléments de la façade et du jardinet à l'avant des maisons...)
 - ⇒ à la rénovation (poursuite des actions menées actuellement avec un focus sur le patrimoine). Une partie de la commune se trouve en zone de revitalisation urbaine, ce qui donne aux propriétaires des bâtiments un pourcentage plus important et un accès à la prime à la rénovation de l'habitat. Evre pourrait intensifier la communication autour de ces primes dans ces zones spécifiques.
- Création d'un service-conseil (à la maison communale et/ou à la maison sociale) en patrimoine et à la rénovation: aide pour comprendre la situation urbanistique du bien, pour savoir quel type de travaux peuvent être effectués, pour diriger le citoyen vers les entreprises qui effectuent les travaux, pour savoir si les travaux peuvent faire l'objet d'une prime ou subvention.
- Sensibilisation via l'édition d'une brochure mettant en évidence le petit patrimoine everois, son importance et les moyens de le préserver. Mise en ligne sur le site de la Commune de la brochure « Evre à la carte »



Zone de revitalisation urbaine (arrêté—2020)



Extrait de la brochure « Evre à la carte »

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Service urbanisme • Service logement régionaux • Service communication • Monuments et Sites • Homegrade 	Court à Moyen terme	<p>Listes des primes patrimoine existantes</p> <p>Synthèse primes RBC</p>

Résumé

L'objectif de cette fiche est d'améliorer l'accessibilité aux PMR, non seulement dans les bâtiments publics, mais aussi en favorisant une meilleure intégration des personnes porteuses de handicap. Cela permettra d'éviter le cloisonnement entre les différents acteurs de la société, un objectif régional est de construire pour tous dans un but de meilleure compréhension de l'autre.

Description et actions à mettre en œuvre

Le titre IV du RRU prône une politique d'accès faciles aux bâtiments par les PMR ainsi qu'une bonne accessibilité dans les bâtiments pour un groupe d'utilisateurs aussi large que possible.

Afin de répondre à cela, la Commune assure déjà :

- L'accessibilité aux PMR dans les bâtiments publics neuf: toilettes, douches, guichets, sièges, etc. (cf. fiche LC14) et adapte les besoins en fonction de la demande au fur et à mesure
- L'aménagement des espaces publics, tel que les parcs, pour les PMR, en ouvrant les voies d'accès aux espaces verts: stabiliser et ramener à des déclivités moins importantes, pour les enfants, créer des équipements (comme les balançoires) sécurisés et accessibles.

Au-delà des aspects techniques, Evre peut aussi développer une meilleure intégration des PMR via le développement d'activités handisport, mais aussi l'inclusion des enfants porteurs de handicap dans les écoles communales et dans les activités extrascolaire. Le programme Clé en cours de rédaction pourra prendre en compte ces enjeux.

Un travail pourrait aussi être mené avec la maison de l'emploi et au sein de l'administration communal sur l'intégration des travailleurs handicapés.

Il conviendrait également d'encourager la production d'un minimum de logements adaptés ou adaptables aux PMR dans les grands projets immobiliers.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur travaux • Secteur Vie citoyenne 	Moyen terme.	RRU: titre IV Intégration des enfants porteurs de handicap Intégration du handicap dans l'entreprise Guide bâtiment accessible aux PMR

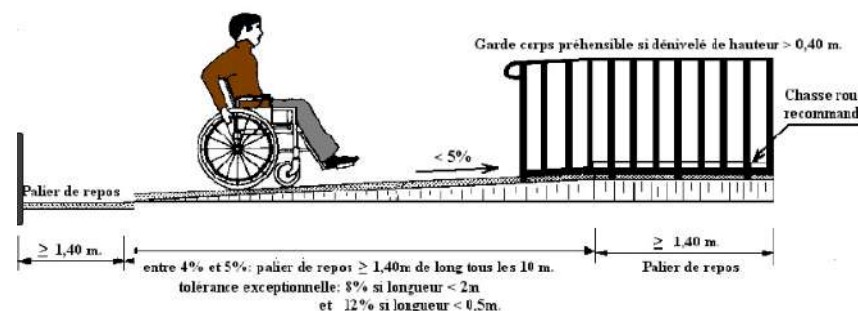


Schéma pente accessibilité PMR



Notre *différence*, c'est votre *force*.

Logo d'une société de conseil pour l'intégration du handicap en entreprise

Résumé

Malgré la mise en œuvre du « Plan Ecole » ayant entraîné l'ouverture de nombreuses places dans l'enseignement fondamental et l'ouverture d'une école secondaire (Fra Angelico) sur le territoire communal, il reste un manque de places à Evere. Il convient donc de poursuivre les efforts en la matière.

Description et actions à mettre en œuvre

Les actions menées à Evere ces dernières années ont permis de répondre en partie à la demande mais doivent être poursuivies :

- Pour le fondamental, elles permettront de combler en partie la croissance attendue (900 places créées pour +/- 1000 nouveaux enfants attendus) mais pas le déficit déjà existant. Il faudrait ainsi encore créer quelque 800 places pour répondre aux besoins évalués ;
- Pour le secondaire le déficit est encore plus important. Il avait été évalué à +/- 1500 places par l'IBSA dans les projections scolaires. Avec l'ouverture de l'école Fra Angelico, il s'est réduit de quelque 500 places, mais reste important.

Les grands terrains publics encore disponibles sont identifiés dans la carte PT3.

Notons que dans le cadre du projet Josaphat, une nouvelle école fondamentale et une nouvelle école secondaire devraient ouvrir leurs portes pour accueillir la demande du nouveau quartier (situées sur Schaerbeek). Une école fondamentale est également programmée à Schaerbeek dans le cadre du projet Médiapark mais sera destinée avant tout à répondre aux besoins en lien avec les futurs habitants du quartier. Sur le site de l'OTAN un projet est également en cours.

La construction de ces équipements devra respecter les normes de qualité d'un bâtiment durable (cf. LC14).

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur travaux • Fédération Wallonie-Bruxelles • Urban • Facilitateur Ecole (Perspective) 	Moyen terme	



Maquette de la nouvelle école fondamentale Marie Popelin à Evere

Zoom Ecole secondaire

La fédération Wallonie Bruxelles prévoit la construction d'une école secondaire sur le site de l'Athénée Royal . Ce nouvel établissement devrait permettre de résorber partiellement le déficit. Un autre projet est également à l'étude sur l'ancien site de l'OTAN à proximité du territoire everois.

Description et actions à mettre en œuvre

Actuellement on observe un déficit de +/- 1500 places pour le secondaire à Evere. Ce déficit de places à Evere n'est pas compensé par un surplus dans les communes voisines, puisque Schaerbeek est aussi en déficit. Par ailleurs les perspectives de croissance à Evere (et en Région de Bruxelles-Capitale) font état d'une augmentation forte de la population dans les années à venir, en particulier chez les jeunes de 12 à 18 ans.

Construire une école secondaire neuve répond donc à une demande forte et pressante sur la commune. Le projet Fra Angelico en cours de développement compensera en partie la demande mais pas totalement.

Le projet sur le terrain de l'Athénée Royal mérite donc d'être soutenu et encouragé.

La construction de l'équipement ne dépend pas directement de la commune, toutefois il serait bien que celui-ci respecte les normes de qualité d'un bâtiment durable (cf. LC14).

Une modification du PPAS 900 devra être réalisée en parallèle pour permettre le projet.



Site prévu pour la construction d'une école secondaire subsidié par la fédération Wallonie Bruxelles

Résumé

Le complexe sportif d'Evere est un des équipements communaux majeur qui accueille un public large et diversifié. Sa rénovation est un projet communal majeur qui doit permettre d'assurer la qualité et la pérennité de cet équipement et de ses annexes.

Description et actions à mettre en œuvre

Avec plus d'une cinquantaines de sports différents pratiqués sur la commune, Evere a une dimension sportive importante, non seulement à l'échelle locale, mais même à l'échelle du Nord / Est bruxellois. C'est pourquoi, il est essentiel de maintenir des infrastructures sportives de qualité et en bon état de fonctionnement.

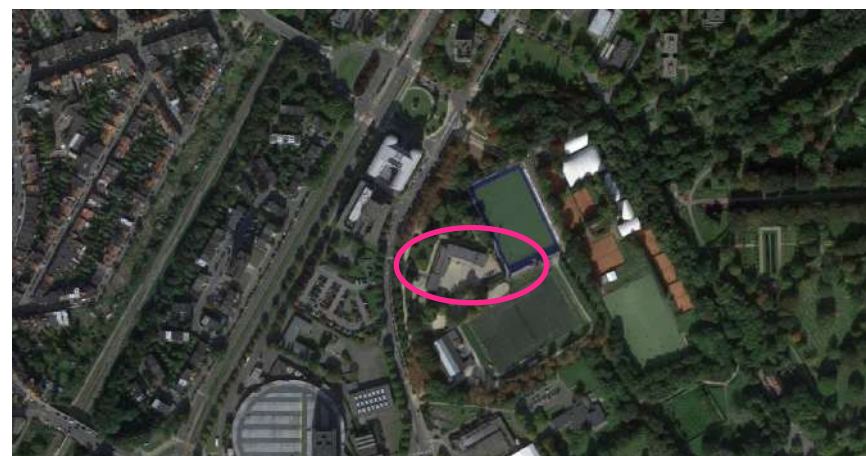
La réfection du complexe sportif d'Evere, sur l'avenue des Ancien Combattants est une priorité pour la Commune. Le projet prévoit :

- la destruction / reconstruction d'une salle de sport polyvalente en intérieur
- La réfection des vestiaires
- La réfection de la cafétéria
- L'articulation avec les nouveaux terrains de hockey et les locaux anciennement utilisés par l'école Clair-Vivre

Pour s'assurer de la qualité de cet équipement il sera important de prendre en compte les critères développés dans la fiche LC14. Une attention particulière pourra être apportée à l'aménagement des abords pour s'assurer d'une part de la bonne accessibilité du site, de la sécurité, et de la qualité paysagère et biologique de ces espaces. Enfin l'accessibilité PMR de l'ensemble du site et des équipements sera un point important à prendre en compte dans le projet.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur travaux • Task force Equipements (Perspective) 	Court terme	Fiche LC34



Complexe sportif d'Evere : hall sportif multisport

Résumé

Evre est une Commune sportive, le parcours sportif au sein du parc d’Evre peut encore être développé en dépassant le cadre du parc pour intégrer d’autres éléments urbains, mais aussi en y ajoutant des aménagements ponctuels en concertation avec les principaux intéressés (écoles, clubs sportifs, riverains...)

Description et actions à mettre en œuvre

La création d’un parcours « santé » ou de « jogging » est en cours à Evre. Ce projet, situé dans le parc d’Evre peut encore être développé en intégrant les éléments suivants :

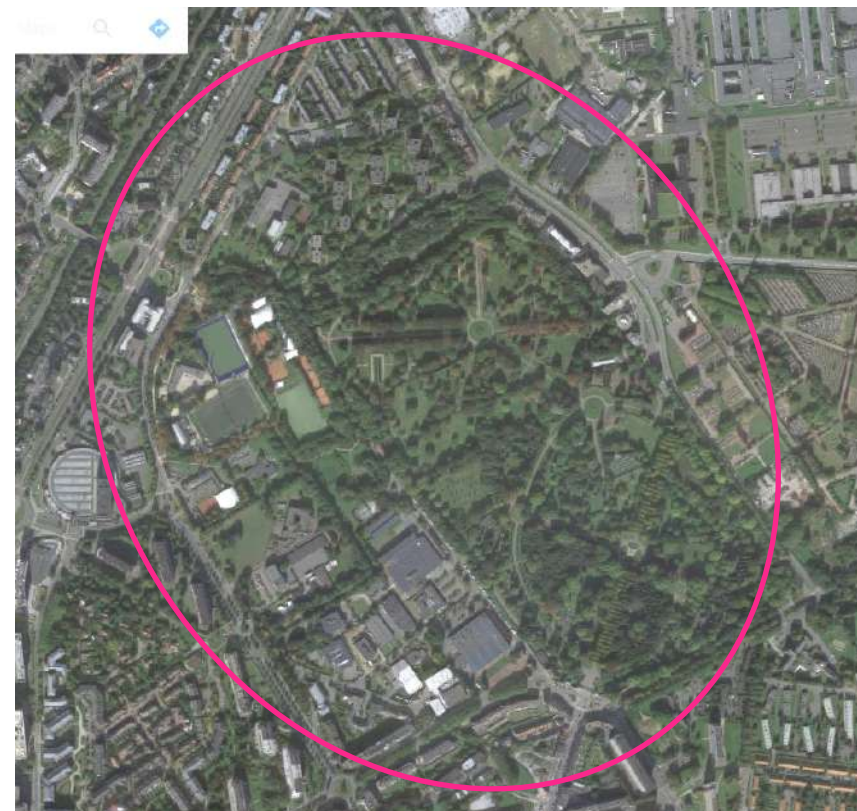
- intégrer non seulement le parcours au sein du parc d’Evre mais l’étendre aux quartiers voisins pour en faire un véritable parcours de jogging en y intégrant notamment des rues / chemins en pente, des escaliers (qui ont une fonction sportive en ce qu’ils permettent d’augmenter l’intensité des exercices pour les marcheurs et les coureurs). La question de l’ouverture du Cimetière pourrait être intégrée à la réflexion.
- Intégrer des marquages de performance (distance parcourues, test de Cooper...) .
- Intégrer des éléments de street workout et des bancs polyvalents (cf. fiche LC15) permettant tant les étirements, élongations que la pratique sportive.

Ce parcours pourra servir à la fois aux jeunes de la cité voisine, aux clubs sportifs (notamment pour l’entraînement physique des clubs de foot et de hockey), aux joggeurs déjà présents, et pour les écoles voisines – voir avec les professeurs d’éducation physique. Un processus de concertation pourrait donc être mis en place au préalable pour évaluer les besoins avec tous ces partenaires et utilisateurs potentiels.

Un autre partenaire intéressant est Zatopek, tant pour la mise en œuvre du parcours que pour la communication autour de son existence.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur travaux • Secteur vie citoyenne • Complexe sportif • Écoles • Maisons de quartier • Task force Equipements (Perspective) 	Court à moyen terme.	BE Zatopek (outil pour choisir ses équipements) Running for brussels



Zone pour le développement du parcours sportif

Résumé

Pour préparer au mieux l’avenir et offrir un mode de garde adapté à tous les enfants everois la commune ne peut pas compter que sur ses propres ressources, mais peut aussi encourager la création de structures d’accueil privées. Cette fiche a pour objet de présenter les différents leviers d’action possibles pour favoriser la création de crèches au sein du territoire.

Description et actions à mettre en œuvre

Les projections volontaristes de population font état d’environ 250 enfants supplémentaires à l’horizon 2025, en particulier dans le quartier Paduwa. Il sera d’autant plus important d’y augmenter l’offre que certaines crèches privées de grande taille y ont fermé leur porte en 2017 et que l’offre communale ne saura pas absorber l’intégralité de la demande à venir. Le développement de l’offre privée est donc stratégique pour le territoire. Pour cela, la Commune peut encourager les initiatives suivantes :

- Utilisation des charges d’urbanismes pour développer des crèches dans les immeubles de bureaux ou de logements neufs (cf. fiche LC3)
- Encourager la création d’un équipement de type crèche dans les permis, sachant que les équipements sont autorisés dans toutes les prescriptions du PRAS
- Encourager la création de crèches d’entreprises, ou à défaut de crèches dans les immeubles de bureaux via les permis, ce qui a l’avantage de favoriser la conciliation vie-privée et vie-professionnelle.
- Encourager l’installation de micro crèche / crèche dans les maisons de repos pour favoriser les projets intergénérationnel

L’utilisation des charges d’urbanisme peut contribuer à la réalisation de ces actions (cf. LC3).

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Développeurs de projets • Service urbanisme 	Court, moyen et long terme	PRAS Crèche intergénérationnelle Micro crèche



Résumé

Création d'un pôle petite enfance innovant. Ce pôle pourrait développer plusieurs activités de type Halte garderie, crèche temporaire pour les parents en recherche d'emploi, ou « maison verte » permettant l'échange et la rencontre pour les familles isolées.

Description et actions à mettre en œuvre

La commune d'Evere est de plus en plus familiale. L'offre en crèche y est bien développée, mais il n'existe pas à l'heure actuelle de modes de garde alternatifs, ou de lieux de rencontre que ce soit pour les parents isolés, ou les personnes aux foyer, pourtant très nombreuses sur la commune.

Evere pourrait devenir une commune Pilote en créant un pôle petite enfance combinant une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- Halte garderie
- Crèche aux horaires flexibles (pour les personnes travaillant en horaires décalés), sur le modèle des « micro-crèche »
- Lieu de rencontre parent / enfant avec des activités pédagogiques proposées à la fois pour sociabiliser les petits et pour offrir aux parents isolés un lieu d'échange, sur le modèle des « maison verte » de Dolto ou des « cafés poussettes ».
- Mode de garde temporaire et aidé, type « Maison d'enfant actiris », pour que les parents en recherche d'emploi puissent suivre une formation ou assister à des entretiens

Le site de l'ancien préguardiennat Fonson constitue un opportunité intéressante pour l'accueil d'un tel projet.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires

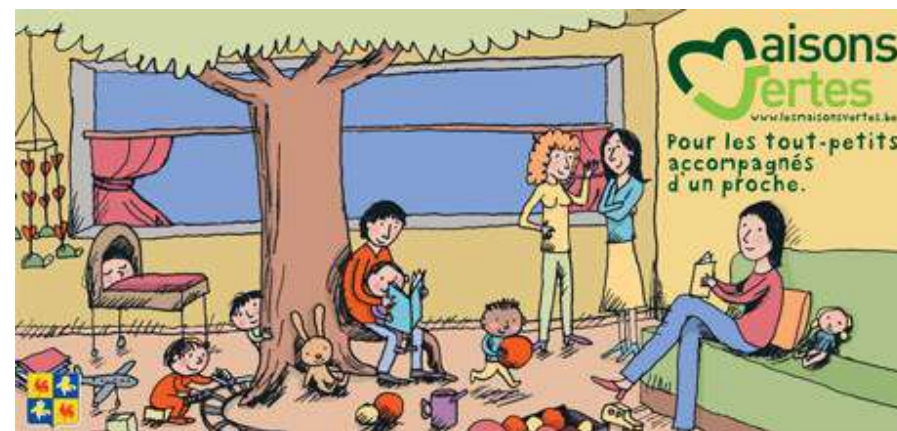
- Secteur travaux
- Service population / petite enfance
- Service vie citoyenne

Priorité

Moyen terme

Ressources

- [Maison d'enfant Actiris](#)
- [Maisons vertes](#)
- [Structures d'accueil pour les horaires atypiques](#)



Résumé

La Commune d'Evere pourrait mettre en place une plateforme de communication virtuelle et papier autour de ses services et initiatives en matière de santé et sociale pour les faire connaître du public. Elle pourrait aussi organiser une rencontre annuelle entre les acteurs et partenaires de la santé et du social pour leur permettre de mutualiser leur connaissances et de les orienter au mieux vers les services concernés.

Description et actions à mettre en œuvre

La Commune d'Evere est forte de nombreuses initiatives sociales : ASBL, CPAS, maison sociale, Aide sociale, ISP, maison de quartier, action sociale, aide aux familles, home Roger Decamps, Entrela... Cependant ces initiatives ne sont pas toujours coordonnées ou mises en valeur. La Commune gagnerait à communiquer d'une manière plus claire sur les services existants, tant auprès des citoyens que entre les acteurs sociaux. Pour cela elle pourrait :

- Mettre en place un catalogue et une brochure (informatique et papier) pour faire connaître toutes les initiatives en place sur la commune, à distribuer auprès de tous les acteurs et communiquer auprès des habitants (via les outils de communications communales et la rencontre nouveaux habitants organisée régulièrement par la commune).
- Favoriser les réseaux entre associations et services, notamment en organisant une rencontre entre tous les acteurs du secteur pour les faire connaître et qu'ils puissent orienter au mieux les personnes vers les services concernés, mais aussi pour mutualiser les expériences, éviter les doublons, mettre en commun des espaces ou du matériel...

La Commune pourrait s'inspirer de sa stratégie de communication sur le sport et mettre en place le même genre de services pour ce qui concerne la santé et le social. Voir également la fiche LC 16 et 17.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur vie citoyenne • Service action sociale • Service population • Service communication 	Moyen terme	Liste des associations à Schaerbeek



Résumé

Pour assurer la propreté communale il est nécessaire que le nombre de personnes en charge de la propreté augmente parallèlement aux besoins. Il est également nécessaire de diversifier les actions afin d'assurer la qualité du service dans une commune dont le cadre de vie reste un atout résidentiel important.

Description et actions à mettre en œuvre

En 2019 la Commune disposait de 54 agents en charge de la propreté publique. L'urbanisation en cours devrait apporter environ 4000 habitants supplémentaires à l'horizon 2025, soit 10% d'habitants en plus. Les projets sur les zones de forte mixité, ou les ZE-MU, amènent un tissu résidentiel dans des zones qui jusque là étaient vouées aux activités, entraînant un autre usage de l'espace public.

Il est donc nécessaire de poursuivre les actions du service propreté et de l'adapter aux évolutions annoncées. Le personnel communal en charge de la propreté devrait ainsi augmenter à hauteur de l'augmentation de la population soit de 5 ETP supplémentaires à l'horizon 2025.

Parallèlement, d'autres mesures doivent être prises pour augmenter la propreté :

- Mener des campagnes de sensibilisation via les écoles, maisons de quartier en ciblant certains sujets (mégots, chiques, canettes...) / Désigner un ambassadeur par quartier et lui confier du matériel de ramassage / organiser des campagnes de ramassage volontaire par quartier
- Mettre en place des contrôles ciblés (par quartier problématique, nocturnes pour lutter contre les dépôts clandestins...)
- Mettre en place des consignes pour canettes, voire autres déchets (bouteilles d'huile...)

Il convient également que les questions en lien avec la propreté soient intégrées dans une réflexion plus globale sur la gestion des ressources.



*Le service propreté à Evere (ci-dessus)
Le service de collecte des déchets organique et une poubelle à papier en voirie (ci contre).*

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Service propreté • Bruxelles propreté 	Court, moyen et long terme	Service propreté

Résumé

Evere est une commune qui dispose d'un patrimoine intéressant, que l'on retrouve dans les promenades déjà mises en place par la commune. Afin de redynamiser l'économie touristique, la création d'un itinéraire touristique à connecter avec l'existant, serait un atout pour la commune d'Evere.

Description et actions à mettre en œuvre

Les itinéraires touristiques existants pourraient être d'une part mieux mis en avant (cf. fiche LC34) et d'autre part inclure les projets à venir sur le territoire :

- La promenade verte pourrait être transformée et inclure un parcours dans le cimetière d'Evere une fois que celui-ci sera ouvert au public (cf. fiche O21), d'autre part elle gagnerait à être verdurisée sur l'ensemble du parcours (cf. fiche O24)
- La promenade « Un village dans la ville », pourrait se connecter au projet Parkway à venir et inclure un parcours allant jusqu'au nouveau site Reyers.
- La promenade « Dimanche à la campagne » pourrait inclure une portion du cimetière de Bruxelles et une partie dans la cité jardins (cf. PT6 itinéraire piétons à créer)

Les trois promenades pourraient être connectées afin de créer un itinéraire touristique. De nouveaux lieux ou points marquants pourraient être développés, en mettant en valeurs les potagers everois par exemple ou le Moeraske (cf. fiches LC25 et O22). Ces itinéraires pourraient être connectés aux communes limitrophes voire à l'ensemble de l'agglomération.

Enfin ces itinéraires pourraient venir compléter la page « Tourisme » du site de la Commune d'Evere, et créer une version web de la brochure « Evere à la carte ».

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Service vie citoyenne 	Moyen terme	Tourisme à Bruxelles Evere à la carte
<ul style="list-style-type: none"> • Monuments et Sites 		
<ul style="list-style-type: none"> • Visit Brussels 		



Cimetière de Bruxelles



Promenades dans Evere

Résumé

La participation à une activité physique peut contribuer au développement social des jeunes en fournissant une occasion de s’exprimer, en améliorant leur confiance en eux et en leur donnant une occasion de s’intégrer socialement. A Evere le sport chez les jeunes est encouragé, notamment par la mise en place d’une bourse sport. Cette fiche a pour objectif de conserver cette bourse sport et de voir comment sensibiliser les jeunes à la pratique d’un sport.

Description et actions à mettre en œuvre

La bourse sport est destinée aux jeunes Everois de moins de 18 ans faisant un sport dans un club et payant une cotisation. Une demande de bourse peut être introduite auprès du service des sports de la commune afin de bénéficier d’un remboursement de maximum 50€ sur la cotisation.

Afin de sensibiliser à la pratique du sport chez les jeunes la commune pourrait:

- Maintenir la bourse sport.
- Rééditer les journées « Evere en sport » : organisation d’une journée sportive afin de faire découvrir aux jeunes la pratique sportive au travers de différentes disciplines sportives , clubs et infrastructures everoises.
- Diffuser plus largement la brochure sportive, accessible dans toutes les ASBL sportives de la commune et dans les écoles communales, afin de sensibiliser le public.
- Poursuivre les activités sur les réseaux sociaux pour promouvoir le sport: Facebook, création d’un compte twitter, etc.



Activité jeune, exemple le football.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Service vie citoyenne 	<p>En cours</p>	<p>Subventions et aides financières</p> <p>Sport Evere</p>

Résumé

La fiche a pour objectif de trouver des solutions afin de soutenir et d'augmenter l'emploi au sein de la commune d'Evre, en offrant des hébergements pour faciliter la réussite des jeunes entreprises et des rencontres avec des entrepreneurs expérimentés.

Description et actions à mettre en œuvre

La maison de l'emploi d'Evre a été créée récemment et permet de lutter contre le taux de chômage et d'augmenter l'emploi dans la commune d'Evre. Afin de faire d'Evre un pôle d'emplois attractif, la Commune pourrait proposer :

- La création d'une pépinière d'entreprises afin d'accueillir des entreprises en début de vie. Cela permettrait de favoriser la réussite des nouvelles entreprises en réduisant les obstacles liés au démarrage d'une activité. La pépinière proposerait des locaux à prix inférieur que celui du marché, des équipements partagés avec la maison de l'emploi et une mise en relation avec un réseau de partenaires facilitant l'insertion de la jeune entreprise dans le tissu économique local. Une fois l'entreprise viable économiquement, elle pourrait quitter les locaux de la maison de l'emploi ou servir d'exemple pour d'autres nouvelles entreprises
- Des espaces de rencontres avec des entrepreneurs afin de partager des expériences et des connaissances pour les jeunes entreprises
- Participer au développement d'innovations et de Start up

Cette pépinière pourrait s'installer dans l'immeuble de la maison de l'emploi ou dans des bâtiments vides à reconverter, dans un noyau local ou sur l'axe tertiaire européen.

Acteurs et indications de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Commune d'Evre • Maison de l'emploi • ACTIRIS • Entrepreneurs • Citydev • Hub 	Moyen terme	M-village Citydev



Résumé

Evere est une commune familiale, avec de plus en plus de jeunes. Un accompagnement spécifique pour la recherche d'emploi peut être bénéfique pour cette population. Cette fiche a pour objectif d'expliquer la création d'un Kiosque « Info jeunesse ».

Description et actions à mettre en œuvre

Afin de favoriser la connaissance de l'ensemble des leviers d'orientation et de formation scolaire et professionnelle, le Kiosque « Info jeunesse » aura pour vocation à centraliser l'ensemble des informations destinées aux 18-25 ans concernant les aides économiques sociales et professionnelles auxquelles ils ont droit. La mise à disposition d'un local équipé permettra aussi aux jeunes de rechercher du travail « en groupe », afin de se sentir moins isolés dans cette démarche.

Afin de garantir le fonctionnement du Kiosque, la Commune pourrait notamment :

- Aménager un centre de ressources dédié à la recherche d'emploi (salle informatique et bibliothèque dédiée).
- proposer un local au sein de la maison de l'emploi, des maisons de quartier ou centre culturels ou espaces publics stratégiques (exemple: Kurth).
- Réaliser un annuaire sur base volontaire d'actifs ou anciens actifs du quartier prêts à renseigner un peu sur son métier.
- Créer des mises en situation d'entretiens d'embauche.
- Mettre en place un service citoyen pour les jeunes.

Acteurs et indications de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Service vie citoyenne • Service promotion économique • ACTIRIS • Agence Locale pour l'Emploi Evere 	Moyen terme	Chass Info



Résumé

L'ouverture du cimetière de Bruxelles a deux objectifs stratégiques : améliorer la qualité de vie en donnant l'accès à un espace vert unique à Bruxelles (et valoriser ce patrimoine), et améliorer les cheminements modes actifs à l'échelle de la commune et même de la Région en créant de nouvelles connexions Nord / Sud.

Description et actions à mettre en œuvre

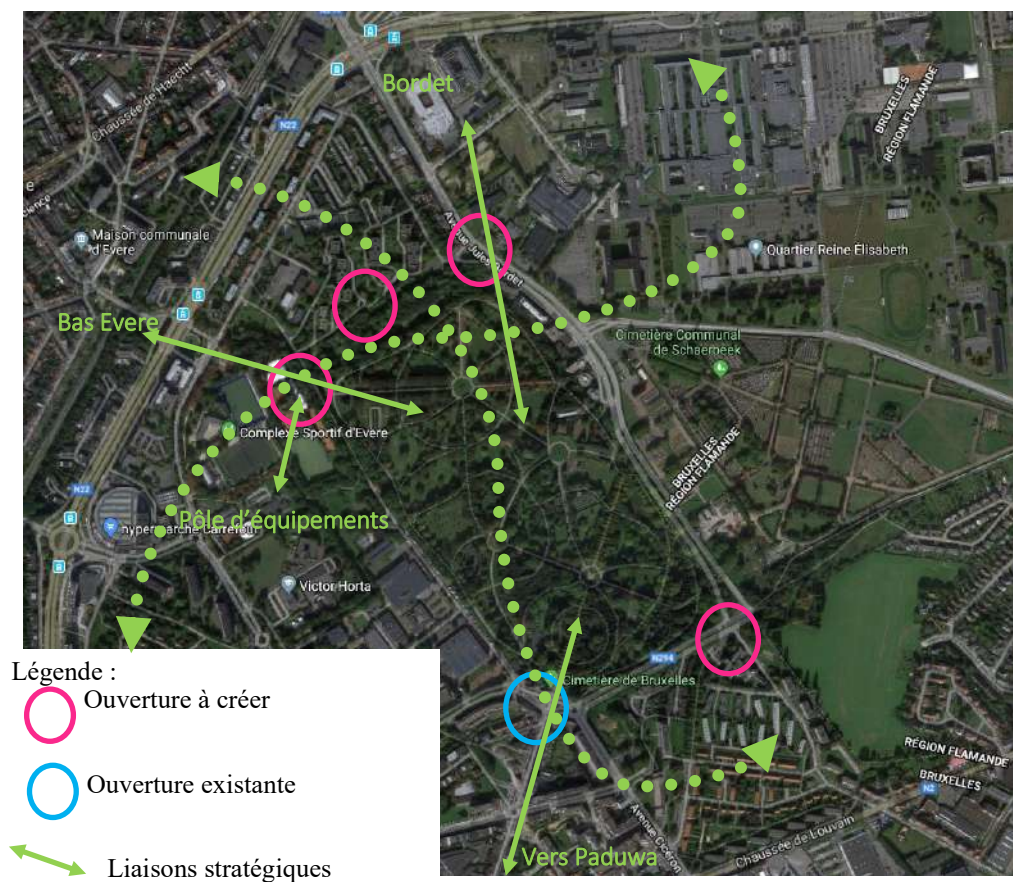
En effet, le cimetière de Bruxelles est un véritable poumon vert pour la commune d'Evre, l'ouverture de cet espace peut véritablement améliorer le cadre de vie des habitants qui profiteraient alors d'un espace vert considérable en plus. Mais surtout ouvrir le cimetière permettrait de relier via des cheminements piétons ou vélo (en bordure du cimetière) le nord et le sud de la commune.

L'ouverture de cimetière de Bruxelles, notamment du Nord/ Est au Sud / Est a pour objectif de valoriser le cimetière d'une part, et de le transformer en véritable corridor vert pour les modes actifs d'autre part.

En plus des ouvertures existantes ou prévues, des ouvertures supplémentaires pourraient être créées à chaque angle du cimetière pour assurer un nouveau maillage mode actif vers le Bas Evre, la gare de Bordet mais aussi le quartier Paduwa. Il faudra aussi veiller à la continuité des cheminements en dehors du cimetière.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> Secteur travaux Service espace vert Ville de Bruxelles Monuments et sites Bruxelles Environnement 	Moyen terme	Site OTAN / défense. perspective



Résumé

Le site du Moeraske et du parc Bon Pasteur comporte une réserve naturelle qui présente un potentiel paysager très important et est traversé par la promenade verte. Cette promenade gagnerait à être requalifiée pour permettre une connexion mode doux rapide entre le quartier Saint-Vincent, Haren et la gare de Schaerbeek.

Description et actions à mettre en œuvre

La réserve naturelle du Moeraske est classée depuis 1984 comme site à haute valeur biologique. Elle abrite notamment un marais avec une faune et une flore importante. La promenade verte la longe sur 2km.

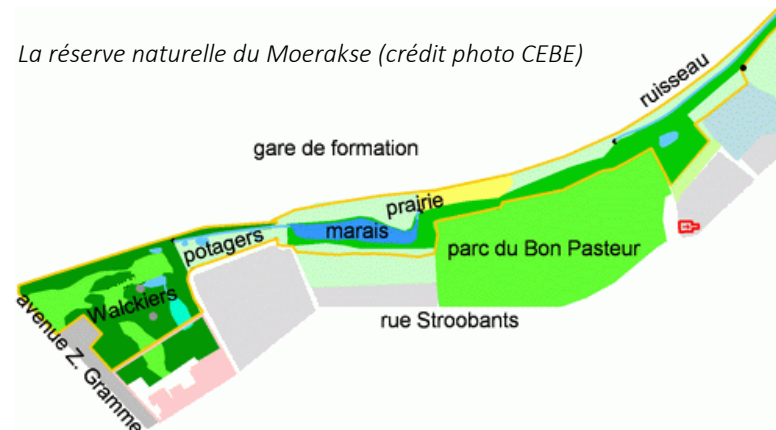
Cette zone naturelle est actuellement gérée par Bruxelles Environnement en convention avec l’asbl CEBE. Cette récente prise en charge permettra la mise ne place d’une gestion intégrée et différenciée pour que le Moeraske fasse partie du Maillage vert régional.

La mise en valeur de ce potentiel, via des panneaux explicatifs et de sensibilisation, permettrait aussi d’en faire un lieu de promenade et de sensibilisation écologique pour la population.

Cette zone pourrait également bénéficier d’une requalification de la promenade verte pour la rendre plus accessible, notamment aux vélos, poussettes et PRM et en faire un véritable corridor vert pour relier le quartier Saint-Vincent, Haren et la gare de Schaerbeek.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> Secteur travaux Bruxelles Environnement CEBE 	Court terme	Bruxelles environnement CEBE



La réserve naturelle du Moerakse (crédit photo CEBE)

Résumé

Dans la perspective de faire du quartier Saint-Vincent un véritable noyau de vie locale, la zone de loisirs aux abords de la place Saint-Vincent mériterait d’être réaménagée. A terme, elle doit devenir un véritable parc public, avec des usages multi générationnels.

Description et actions à mettre en œuvre

Le quartier Saint-Vincent est amené à devenir un véritable noyau d’identité locale pour la Commune d’Evre (cf. PT4). Dans ce cadre la zone de loisirs aux abords de la place Saint-Vincent sera réaménagée pour devenir un espace récréatif multi-usage. On peut ainsi y envisager :

- Création de d’aires de jeux–(voir recommandations d’aménagement fiche LC15).
- Aménagement d’un nouvel espace pour la pratique de la pétanque et d’espaces pour la pratique du sport
- Connexion avec le Moeraske et l’itinéraire mode doux qui longe le parc
- Création d’une zone de liberté pour chien
- Création d’une buvette publique avec toilettes

Une attention particulière pourra être mise d’une part sur l’accessibilité du site, notamment pour les PMR, et son lien avec les quartiers voisins, et d’autre part sur la qualité biologique et paysagère avec par exemple des plantations d’espèces indigènes, une gestion intégrée, des sols perméables, un choix de matériaux écologiques et durables pour les équipements de loisirs.



Réaménagement de la zone de loisir entre la place Saint-Vincent et le Moeraske

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur travaux • Bruxelles Environnement 	Court terme	Fiches LC3, LC6, LC15 et LC34 .

Résumé

Certains tronçons de la promenade verte régionale repris dans les limites de la commune d'Evère empruntent des voiries communales et ont un aspect très « urbains » de par leurs aménagements et leur contexte environnant. La Commune pourrait aménager ces tronçons afin de développer le côté « vert » de la promenade.

Description et actions à mettre en œuvre

Les principaux tronçons concernés par cette démarche sont les suivants: rue de Paris, rue Plaine d'Aviation, passage à la fontaine Hoedemaekers, sud de la rue de l'Arbre Unique, avenue du Cimetière de Bruxelles, rue Hugo Verriest, clos de l'Argillère et avenue Léon Grosjean.

La signalisation et les aménagements piétons et cyclables sont gérés par Bruxelles Environnement, mais les voiries étant communales, la commune a l'occasion de réaliser des aménagements complémentaires pour les améliorer, par exemple

- Plantation d'arbres de pluie en voirie, dont les pieds sont plantés et collecteurs
- Sensibilisation et actions pour la végétalisation des façades et zones de recul,
- Dans le cas de gros travaux de réfection de voirie, dégager de la place pour les modes actifs et utiliser par exemple des matériaux spécifiques à la promenade verte sur ces tronçons, réalisation de noues plantées pour une gestion visible de l'eau de pluie en voirie, la désimperméabilisation des zones de stationnement (faisabilité à étudier au cas par cas)...

D'autres voiries structurantes à Evère pourraient bénéficier de tels aménagements, en particulier celles situées le long de continuité verte (voir carte PT5). L'axe Bordet Houtweg reliant le Cimetière et le Moeraske est un bon exemple.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Bruxelles Environnement 	Moyen terme	www.quartiersverts.be Info-fiche Arbres de pluie



Résumé

Certaines zones ou voiries de la commune sont très denses et le végétal y est peu présent. Afin d'améliorer le cadre de vie mais également les qualités environnementales de ces zones (biodiversité, régulation de la température...), la Commune pourrait aménager des voiries ou tronçons de voiries, voire des zones entières afin de développer leur côté « vert ».

Description et actions à mettre en œuvre

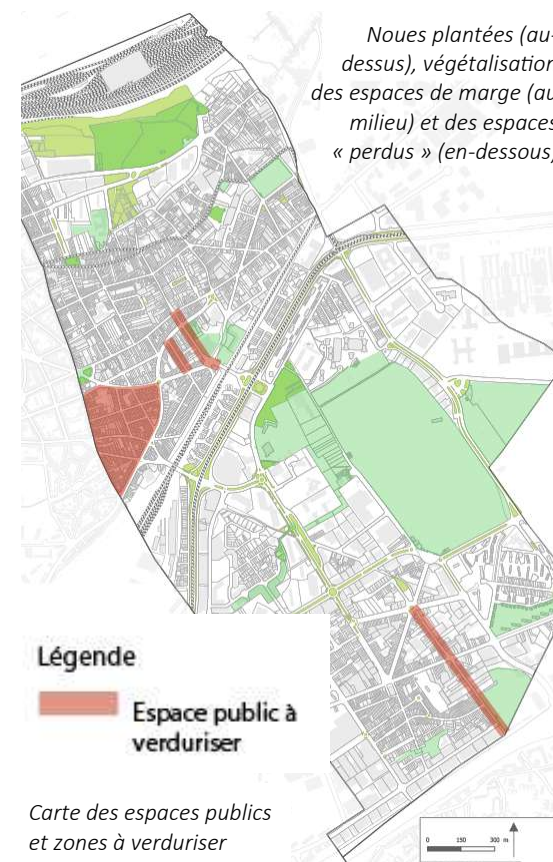
Les principaux tronçons et zones concernés par cette démarche sont les suivants: rue Alphonse Vanden Bossche, rue Jean-Baptiste Desmeth (en ce compris le rond-point de la fontaine Hoedemaekers), la rue des Deux Maisons, la rue Georges De Lombaerde et le quartier, ainsi que la zone du secteur statistique Kurth.

La Commune pourrait réaliser des actions ou aménagements de l'ordre de :

- Plantation d'arbres (de pluie) en voirie,
- Aménagement des espaces de mobilité « perdus » (bermes, oreilles de trottoir...),
- Gestion des « indésirables » en faveur de la biodiversité (bombes à graines dans les interstices...),
- Réalisation de noues plantées pour une gestion visible de l'eau de pluie en voirie,
- Sensibilisation et aides à la verdurisation de façades, de clôtures, de zones de recul, toitures vertes intensives...,
- Amélioration de l'aménagement paysager/vert pour les projets de requalification des intérieurs d'îlot (voir PT2) lors des demandes de permis,
- Verdurisation des cours d'école

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources/références
<ul style="list-style-type: none"> • Incroyable comestible d'Evere • Bruxelles Environnement • Secteur travaux • Service plantation 	Au fil des besoins	www.quartiersverts.be



Résumé

Evere a commencé un agenda 21, le but de cette fiche est de tirer parti de ce dernier en vue de réaliser un Plan pour le Climat, qui reprendra les actions à mettre en œuvre pour renforcer le développement durable à Evere, améliorer la résilience locale et planifier les efforts de diminution d'émission de gaz à effet de serre et d'adaptation du territoire aux changements climatiques.

Description et actions à mettre en œuvre

Le Plan Climat sert à répondre à des enjeux tels que la lutte contre le changement climatique et les inégalités sociales, la protection des ressources naturelles ou encore la biodiversité, soit de nombreuses thématiques considérées comme stratégiques à l'échelle régionale et communale. Le Plan Climat d'Evere pourrait ainsi aborder les thématiques stratégiques suivantes pour Evere :

- La gestion des déchets et des ressources, l'économie circulaire
- La mobilité
- L'énergie et la réduction des émissions directes et indirectes des gaz à effet de serre
- Les espaces verts et leur gestion, la biodiversité et les services écosystémiques rendus par les sols et les espaces verts
- L'urbanisation

La Commune a déjà travaillé sur son Agenda 21 (avec un centaine de fiches actions rédigées en 2010), mais celui-ci n'a pas été finalisé et n'est pas disponible pour le public. Il serait intéressant d'actualiser ce plan pour en faire un plan Climat avec l'aide de Bruxelles Environnement et selon un processus participatif. Une partie du site internet communal pourrait être dédié à ce plan et fournir des conseils aux citoyens, associations, acteurs économiques concernés. L'engagement d'un éco-conseiller (voir fiche O36) est essentiel à la réalisation et la mise en œuvre de ce plan.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Service vie citoyenne • Service développement durable • Bruxelles Environnement 	Moyen terme	Agenda 21 Bruxelles environnement



Site internet du plan Climat de la Ville de Bruxelles

Résumé

La Commune d'Evre est traversée par une ligne de chemin de fer SNCB: la ligne 26 qui s'est récemment développée et qui sera amenée à se développer encore avec la mise en place du RER. Cette fiche a pour objectif de voir comment améliorer l'accessibilité aux gares et comment réaménager les abords des gares.

Description et actions à mettre en œuvre

La commune d'Evre compte deux gares: la gare d'Evre et la gare de Bordet. Ces deux gares sont amenées à évoluer dans les années à venir, puisque la gare d'Evre sera requalifiée dans le cadre du projet Josaphat et la gare de Bordet est amenée à devenir une station multimodale, à la fois gare de RER et terminus du métro Nord, dans le cadre du projet de Métro Nord et du PAD Bordet.

A plus court terme, la Commune en collaboration avec Infrabel pourra veiller à ce que les aspects suivants soient pris en compte :

- Revoir dès à présent les accès PMR de la gare de Bordet et créer des accès PMR à la gare Evre, et sur du plus long terme intégrer les cheminements PMR d'accès aux futures gares.
- Réaménager le parking à proximité de la gare de Bordet afin de le rendre accessible aux navetteurs
- Revoir le mobilier sur les quais afin d'en faire des espaces plus conviviaux: ajouter des bancs, créer des abris de quai avec des lumières
- Mettre en œuvre les ICR et ICC passant par les gares et y installer des parkings vélo en suffisances (long terme et sécurisés) - Encourager la réalisation du RER-Vélo le long de la ligne 26
- Garantir de bonnes liaisons et accessibilité entre la gare et les arrêts de bus-tram.
- Assurer la conservation et le développement qualitatif des couloirs de biodiversité que représentent les abords du chemin de fer (talus boisés à élargir tant que possible etc).



ICR, RER-vélo et arrêts de TC à connecter à la gare Bordet (www.Mobigis.be)

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Commune d'Evre • SNCB—Infrabel • Perspective • STIB—De Lijn • Bruxelles Mobilité 	<p>Court terme (parking vélo) moyen terme (aménagement espace public)</p>	<p>Métro 3</p> <p>PRDD</p> <p>Perspective</p>

Résumé

La gare de Bordet est amenée à devenir un véritable pôle multimodal d'entrée de ville, combinant en tout 6 modes de transport (RER / métro / bus / voiture / vélo / piéton).

Description et actions à mettre en œuvre

L'aménagement du pôle multimodal de Bordet et de ses alentours est déjà prévu dans le cadre du Métro Nord :

- aménagement d'une esplanade d'accès, requalification de l'espace public à proximité : éclairage, végétation, revêtement de sols...
- Aménagement d'un parking vélo sécurisé de 240 places, de racks vélo courtes durée et de station villo!
- Aménagement d'une entrée au niveau du Décathlon (donnant aussi accès au parking) et de places de stationnements PMR.
- Aménagement d'une entrée au niveau du terminus de bus de Lijn.
- Traversée sous-terrainne entre la chaussé d'Haecht et le Décathlon.

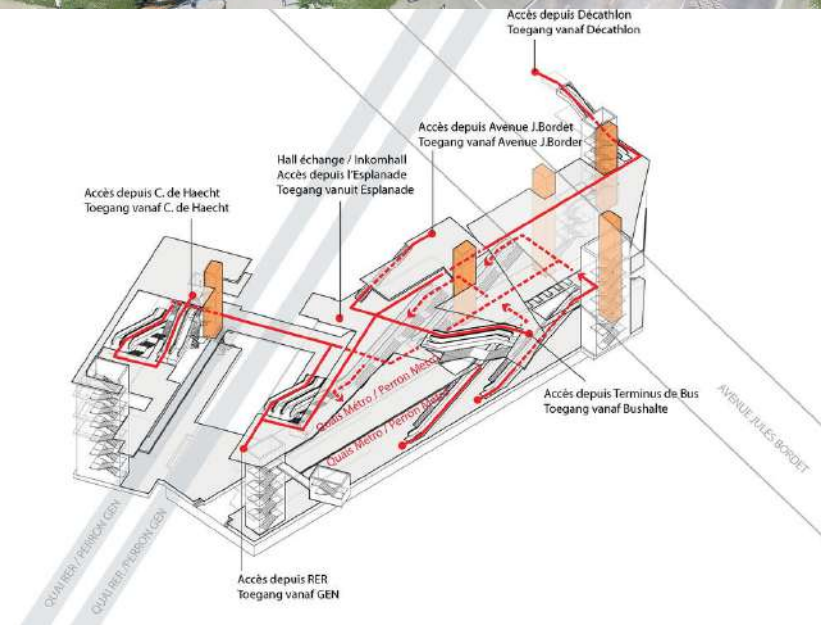
Les aménagement devront impérativement intégrer la question de la multimodalités avec les autres arrêts de TC de surface.

Pour garantir la connexion de ce projet au reste de la commune, les continuités piétonnes et cyclistes en particulier, vers le nord et le sud de la Commune, ainsi que via la mise en œuvre du RER-vélo le long de la ligne 26, devront être garanties.

L'espace public devra intégrer des ambitions fortes en matière de durabilité, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux et la biodiversité (voir fiche LC6).

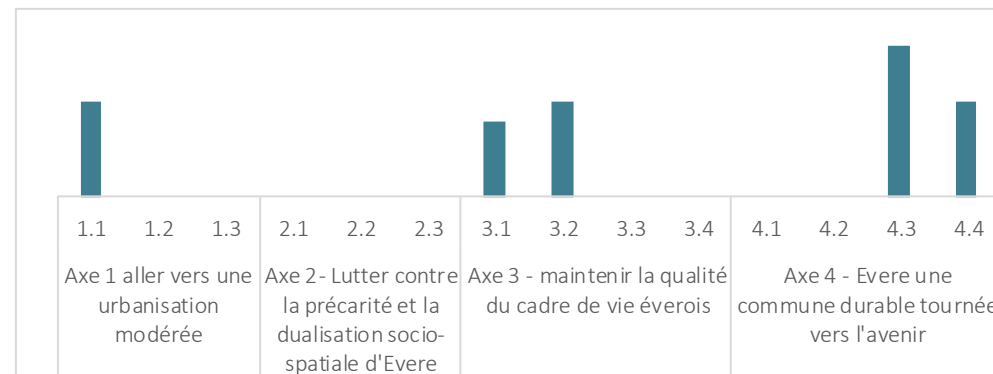
Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressource
<ul style="list-style-type: none"> • Commune d'Evre • SNCB—Infrabel • Perspective • STIB—De Lijn • Bruxelles Mobilité 	<p>Court terme (parking vélo) moyen terme (aménagement espace public)</p>	<p>https://metro3.be/fr</p>



Projet pour la future gare de Bordet (source Métro3)

Réponse aux objectifs du PCD



Résumé

La gare d'Evere va être transformée dans le cadre du projet Josaphat pour devenir une véritable place qui tiendra lieu à la fois de pôle multimodal et de centralité

Description et actions à mettre en œuvre

Le projet Josaphat s'organise autour de 4 sous-quartier dont le « quartier de la gare ». Ce dernier « se caractérise par une densité plus grande, et un caractère urbain plus affirmé (...) et présente dès lors un caractère de forte mixité. (...) La place de la gare et la tour de logement qui y est implantée constituent un pôle de centralité urbaine (...). ». La gare d'Evere est donc amenée à devenir le cœur d'une nouvelle centralité organisée autour d'un bâtiment repère, une tour dont la dimension devra s'intégrer dans le quartier environnant, et d'une place où la multimodalité devra assurée.

Pour garantir la connexion de ce projet au reste de la commune, les continuités piétonnes et cyclistes en particulier, vers le nord et le sud de la Commune devront être garanties ainsi que la mise à disposition d'un nombre suffisant d'emplacements pour vélos.

L'espace public devra être pensé comme un espace de partage et de socialisation (infrastructures ludo-sportives, mobilier de repos...) pour les différents quartier limitrophes. L'espace public devra intégrer des ambitions fortes en matière de durabilité, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux et la biodiversité (voir fiche LC6).

Des commerces de proximité devraient s'y implanter pour satisfaire à la fois les passagers, le noyau de vie locale en création, et les travailleurs de l'axe tertiaire européen tout proche.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires

- Commune d'Evere
- SNCB—Infrabel
- Perspective
- STIB—De Lijn
- Bruxelles Mobilité

Priorité

Court terme (parking vélo) moyen terme (aménagement espace public)

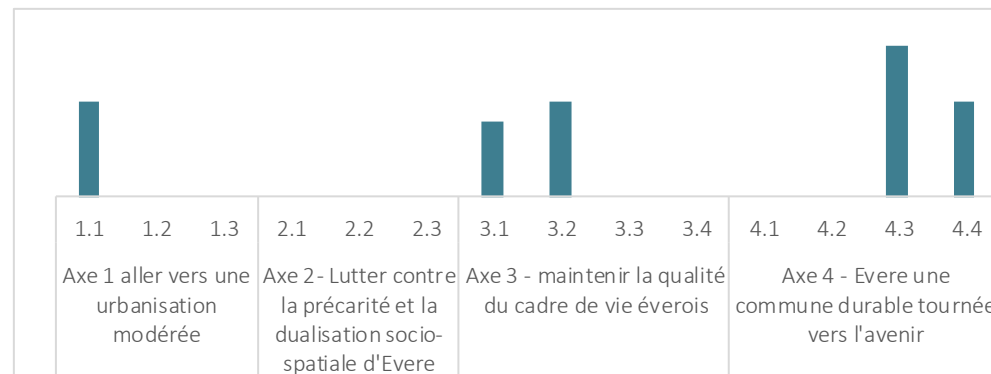
Ressources

<http://www.josaphat.brussels/>



Quartier de la gare prévu par le PAD Josaphat (source projet de PAD Josaphat)

Réponse aux objectifs du PCD



Résumé

Les carrefours au croisement des avenues Jules Bordet et Léopold III, ainsi que Jules Bordet et chaussée de Haecht sont à la fois stratégiques pour le développement du futur pôle multimodal et en même temps encore dangereux et inhospitaliers. Il sera donc stratégique d'étudier un plan de sécurisation et de réaménagement de ces carrefours.

Description et actions à mettre en œuvre

Le réaménagement des carrefours autour de l'axe Bordet devra être étudié au regard notamment du plan de la future station de métro, qui permettra une traversée sous-terreine entre la chaussée d'Haecht et le magasin Décathlon.

Pour le reste les aménagements de carrefours pourront suivre les directives régionales et les lignes de conduites fixées par la fiche LC29, en mettant en application le principe STOP avec comme points d'attention prioritaires :

- La sécurité et le confort des déplacements piétons (temps de feux, longueur des traversées, largeurs et praticabilité des trottoirs, aménagements pour les PMR...);
- Les traversées cyclistes n'étant pas systématiquement balisées, un point d'attention particulier sera donc la sécurisation des traversées vélo ;
- L'accessibilité et le niveau de confort et d'équipement des arrêts de transports publics à proximité en vue de favoriser l'intermodalité ;
- L'organisation et la lisibilité des trajectoires pour les tourne-à-gauche (guidage, réduction des points de conflits...);
- La signalétique au sol pourra globalement être améliorée, ainsi que l'éclairage nocturne du site.
- La prise en compte de la biodiversité et de la gestion de l'eau.

Une piste cyclable bidirectionnelle pourrait déjà être aménagée (court terme) en continuité de la piste Bordet.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Bruxelles Mobilité • STIB • SIAMU • Perspective 	Moyen terme (sauf pour la piste cyclable)	Plan Iris II Good Move Plan de sécurité routière



Les carrefours Bordet au niveau de Da Vinci et de la chaussée de Haecht sont des carrefours dangereux et complexes à sécuriser.

Résumé

L'arrivée prochaine du Métro 3 (Métro Nord) à Evre va permettre d'améliorer sensiblement la desserte de la Commune. Préalablement à l'implantation des stations Tilleul, Paix et Bordet, une étude urbanistique devrait être réalisée pour évaluer plus précisément les besoins de la commune et s'assurer de la qualité des accès.

Description et actions à mettre en œuvre

Préalablement à l'implantation de ces arrêts il est recommandé qu'une étude supplémentaire soit réalisée afin de s'assurer de la qualité des connexions avec le réseau de transports everois :

- analyser l'intérêt de la suppression ou du maintien du tram 55.
- réaménager les abords des stations, en particulier la zone Toots-Paix qui constitue un pôle local majeur et dont le niveau de confort des modes actifs mérite d'être amélioré.
- prise en compte de l'intermodalité, non seulement à Bordet mais aussi aux arrêts Tilleul et Paix desservis par le tram 55.
- qualité des cheminements piétons pour l'accès, présence de stationnement vélos courte et longue durée à proximité de chacune de ces stations

Cette étude peut aussi être l'occasion de proposer à la Région des projets pour les stations, ex : équipements ou commerces (crèche, poste...) .

Elle devra également être l'occasion de :

- questionner sur l'intérêt de prolonger le métro jusqu'à Haren en lien avec le potentiel de réalisation d'un parking de transit dont la localisation devra être évaluée au regard de ses incidences environnementales.
- Intégrer les préoccupations environnementales (biodiversité, eau, maintien d'espaces verts, ressources, sols...)

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur travaux / service urbanisme • Bruxelles Mobilité • Perspective • STIB—de Lijn • Parking Brussels 	Court terme	Métro 3



Modélisation 3D de la future station Tilleul (crédit photo M3)

Résumé

La signalétique de jalonnement est un support indispensable pour toute organisation correcte des déplacements. Elle consiste à renseigner des lieux de destination courants pour des utilisateurs qui ne sont pas nécessairement des habitués des lieux et à marquer le cheminement le plus commode pour s’y rendre.

Description et actions à mettre en œuvre

Le plan de signalisation directionnelle doit définir les pôles à informer et les itinéraires à baliser afin de rejoindre ces générateurs (commerces, places publiques, centres culturels, centres sportifs, maison communale, parcs...) :

Les pôles d’influence supra-locale (par exemple le complexe sportif ou le MBMA) et locale (la maison communale, les établissements scolaires...) doivent ainsi être renseignés dans le réseau de voiries au sein des quartiers concernés, en privilégiant les itinéraires les plus sécurisés, confortables et accessibles pour les piétons.

Afin d’encourager la pratique de la marche pour les trajets de courte distance, les signalétiques spécifiques à la mobilité piétonne pourraient utilement être développées en renseignant des lieux non fléchés jusqu’à présent, en assurant la continuité et la cohérence de jalonnements interrompus et en faisant mention des distances-temps à parcourir de certaines destinations privilégiées, dans un rayon de 500m à 1 000m autour des pôles.

Une signalétique complémentaire de proximité, « d’approche », qui renseigne une destination quand on est sur le point d’y accéder, doit également être renseignée par un voire deux panneaux successifs pour guider l’utilisateur.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires

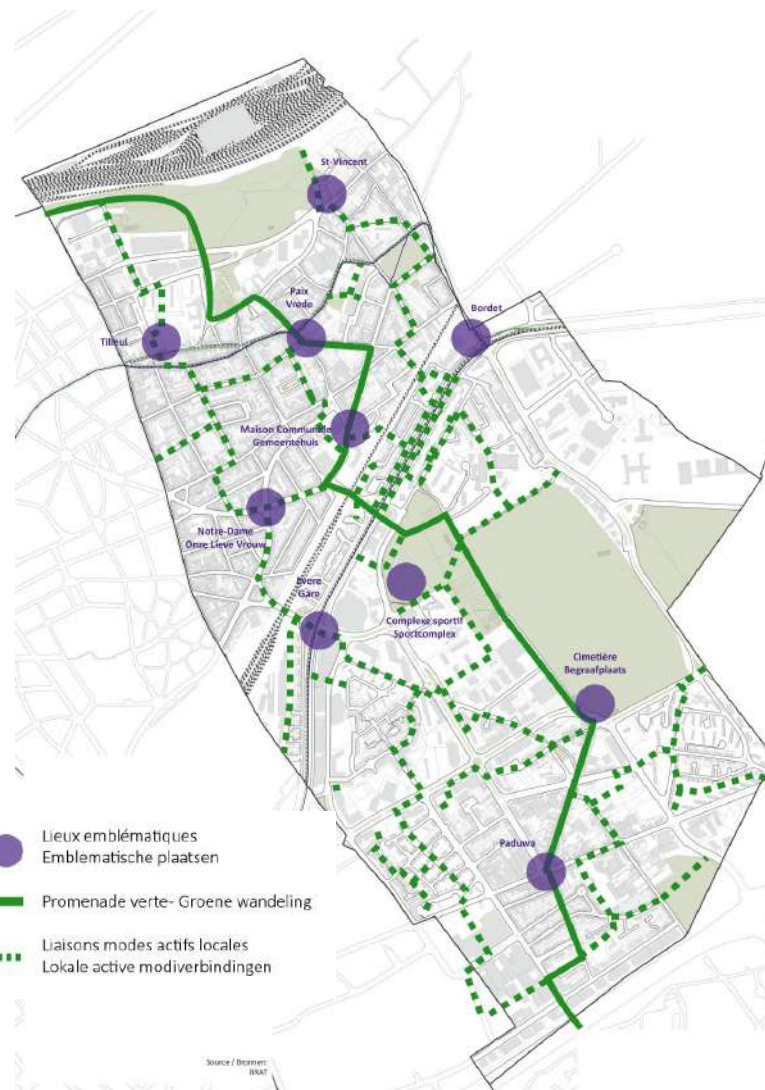
- Service travaux
- Bruxelles Mobilité

Priorité

Moyen terme

Ressources

[Kit d’accompagnement « comment mettre en place une signalétique piétonne pour favoriser la marche ? »](#)



Résumé

Le PCM de la commune d’Evere datant de 2006, celui-ci devrait faire l’objet d’une révision au regard de l’évolution des pratiques et des politiques régionales en matière de mobilité. La révision du PCM offre l’occasion d’optimiser les déplacements des différents modes depuis/vers les pôles générateurs de déplacements, en favorisant les modes alternatifs à l’automobile (transport en commun, vélo, marche, voitures partagées et covoiturage...).

Description et actions à mettre en œuvre

Le Plan Communal de Mobilité (PCM) est un outil prospectif de planification qui vise à créer les conditions d’une mobilité durable au niveau communal. Afin de prendre en compte les récentes évolutions du cadre de vie et du territoire everois, il conviendra d’établir un nouveau diagnostic et état des lieux de la mobilité, de définir des orientations stratégiques pour la commune pour élaborer un plan d’actions opérationnel à court, moyen et long termes. De grands objectifs seront définis au regard des nouveaux enjeux de mobilité, tels que le développement de pôles multimodaux au niveau des gares, le développement des pôles stratégiques et grands projets impactant la mobilité (Josaphat, Parkway E40...).

La révision du PCM d’Evere sera aussi l’occasion de faire le bilan des interventions réalisées depuis l’approbation du précédent PCM et d’inscrire l’outil dans les réflexions régionales menées dans le cadre de l’élaboration du nouveau Plan Régional de Mobilité et des autres plans d’orientations stratégiques récents, notamment le concept de spécialisation multimodale et fonctionnelle du réseau de voiries qui vise à prendre en compte l’ensemble des modes de déplacements et leur niveau d’intensité selon les lieux pour orienter et prioriser les aménagements. La population everoise étant fortement motorisée, le PCM sera aussi l’occasion d’informer et inciter à l’utilisation des nouveaux dispositifs de mobilité, alternatifs à la voiture particulière.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Bruxelles mobilité • Services mobilité et travaux • Comité d’Accompagnement élargi • Services d’urbanisme communaux et régionaux 	Court terme	Good Move



Schéma représentant les usages des modes en relation aux fonctions urbaines

Résumé

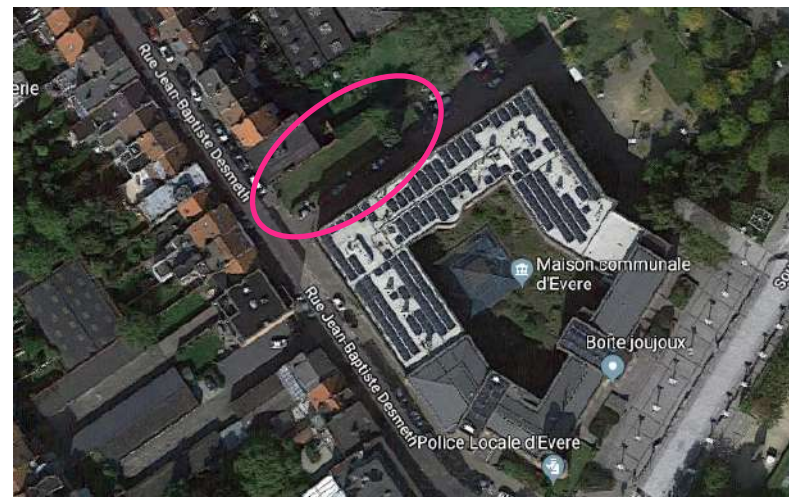
La population et les besoins d’Evere augmentent régulièrement à Evere, entraînant des hausses importantes de personnels, et une saturation régulière des locaux communaux. C’est pourquoi une extension de la Maison Communale doit être programmée à court terme.

Description et actions à mettre en œuvre

Plusieurs options devront être étudiées :

1. La Commune d’Evere possède encore un terrain non construit, adjacent à la Maison Communale sur lequel il est envisageable de construire un bâtiment qui pourrait accueillir une partie des services communaux et désengorger en partie la maison communale, un second terrain est également disponible à proximité. Une extension de la Maison Communale sur ce terrain via un bâtiment de R+2 ou R+3 permettrait d’offrir de nouveaux locaux, soit pour le développement du CPAS, soit pour d’autres services ou activités (économat), tout en restant sur le même pôle d’équipement communal.
2. Une autre option consisterait à trouver un immeuble vide plus grand que ce qui pourrait être construit sur le terrain adjacent afin de rassembler plusieurs services complémentaires dans un espace plus grand et d’éviter ainsi le morcellement des services.

Ces projets devront rencontrer les exigences des bâtiments durables dès la genèse du projet (cf. fiche LC14) et faire preuve d’exemplarité (énergétique, circularité, évolutivité, adaptabilité...).



Terrain communal disponible pour une extension de la Maison Communale

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> Secteur travaux 	Court terme	
<ul style="list-style-type: none"> Urban Brussels 		

Résumé

De nouveaux outils de participation citoyenne existent et pourraient être adoptés par la Commune d'Evere pour impliquer d'avantage ses citoyens dans les projets mais aussi offrir une plus vaste information sur la politique communale. Les récents projets majeurs touchant la Commune ont parfois fait l'objet de contestations de la part des riverains dont une partie aurait peut-être pu être évitée en mettant en place une réelle politique d'information / concertation dès les prémices des projets.

Description et actions à mettre en œuvre

La Commune d'Evere est dynamique et porteuse de nombreux projets, mais parfois, par manque de communication, ces projets ne sont pas adoptés par la population ou retoqués en enquête publique. Il serait donc intéressant que la Commune fasse preuve d'une meilleure communication en amont des grands projets sur son territoire. Cela peut se faire en deux phases :

- Dans un premier temps améliorer la communication en amont des projets, via une diffusion plus large d'information dès l'avant-projet en utilisant d'abord les médias déjà existants de la Commune : Evere Contact, le site internet et la page Facebook (cf. LC34)
- Dans un second temps, organiser une participation citoyenne sur les grands projets. Pour cela la Commune pourra s'appuyer soit sur des intervenants qui peuvent organiser et encadrer ces processus, soit développer de nouveaux modes de communication : cf. Zoom qui suit.

La participation est la garantie d'une meilleure appropriation du territoire par les habitants, et assure que les projets soient validés dès le départ.

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur vie Citoyenne 	Court terme	Smart city brussels
<ul style="list-style-type: none"> • Secteur travaux 		Citizen lab
<ul style="list-style-type: none"> • Perspective 		Boite à outils participation



Faites-vous connaître en mairie :

2, rue du Tir - 03 83 29 16 64 - contact@pulnoy.fr

Vous serez invité à une réunion de présentation de ce nouveau dispositif

Retrouvez l'actualité de la ville sur www.pulnoy.fr et sur [Ville de Pulnoy](#)

Hôtel de Ville - 2, rue du Tir - 64400 Pulnoy - 03 83 29 16 64 - contact@pulnoy.fr



Brochure pour encourager à la participation de la Ville de Pulnoy

Description et actions à mettre en œuvre

Les nouveaux moyens de communication ont permis de développer de nouveaux modes d'engagement citoyen et de créer des modes de participation innovants au service des collectivités. Parmi ces nouvelles tendances, celles listées ci-dessous pourraient être intéressantes à tester dans la cadre des projets majeurs à Evre :

- la consultation / le vote en ligne : sur le modèle de ce qu'avait fait la mairie de Paris « choisissez votre projet ». La commune peut proposer plusieurs projets urbains en précisant qu'elle n'aura le financement que pour un seul et faire choisir les habitants via un site de vote en ligne.
- La co-création : soit via une boîte à idée en ligne, sur le modèle des smartcity, soit via une plateforme physique ou virtuelle (citizenlab). La commune ouvre une boîte à idée en ligne et fait ensuite évoluer les projets, soit autour d'ateliers participatifs, soit via un vote en ligne.

Pour cela la commune peut s'appuyer sur des nouveaux outils / partenaires numériques, dont les liens se trouve dans la catégorie ressource, ou sur un prestataire de service spécialisé dans le domaine et bénéficier de l'expertise de smart city.

Ces nouveaux modes de participation pourraient être mis en place sur les futurs projets de la Commune, par exemple la reconstruction du Hall sportif (cf. O10), la mise en œuvre de la politique de la ville (Cf. O3), le développement d'un itinéraire touristique (cf. O17), la finalisation de l'agenda 21 (cf. O27), mais aussi les projets de parcs et espaces verts (cf. O11, O23, O24).

Démarche	Objectif opérationnel	Public visé ou mobilisé	Modalités	Durée de la consultation	Coût estimatif	Nombre de participants
Dispositifs d'association des citoyens aux réflexions sur les politiques publiques						
Atelier citoyen	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe avec des moyens et des délais contraints	Echantillon diversifié	Mixte	1 mois et plus	€€€€€ 25 000 à 90 000€	10 à 30
Conférence de citoyens	Obtenir un avis citoyen construit sur une thématique controversée à enjeu complexe	Echantillon diversifié	Présentiel	1 mois et plus	€€€€€€ 90 000€ et plus	10 à 30
Consultation en ligne	Recueillir l'avis d'un public large ou ciblé dans un délai contraint	Tous citoyens / public spécifique	En ligne	1 mois et plus	€€€€€ 1 000 à 25 000€	Plus de 1000
Ministère ouvert	Ouvrir un ministère aux citoyens et dialoguer avec eux sur les projets gouvernementaux	Tous citoyens	Présentiel	2 h à une journée	€ 0 à 1 000€	30 à 100
World Wide Views	Mener une réflexion collective avec un public large et diversifié géographiquement en simultané	Echantillon diversifié	Présentiel	2 h à une journée	€€€€€€ 90 000€ et plus	100 à 1000
Dispositifs visant à stimuler la création de projets et la mise en réseau						
Barcamp	Mobiliser l'intelligence collective pour alimenter des réflexions en lien avec l'action publique	Tous citoyens	Mixte	2 h à une journée	€ 0 à 1 000€	30 à 100
Concours / challenge	Valoriser la créativité citoyenne	Tous citoyens / public spécifique	Mixte	1 mois et plus	€ 0 à 1 000€	30 à 100
Hackathon	Faire émerger de nouveaux usages des données à forte valeur ajoutée et rencontrer leurs utilisateurs	Public spécifique	Présentiel	2 jours à 1 semaine	€€€€€ 1 000 à 25 000€	30 à 100
Open data camp	Faire émerger de nouveaux usages des données rencontrer leurs utilisateurs	Public spécifique	Présentiel	2 h à une journée	€ 0 à 1 000€	30 à 100
Dispositifs visant à élaborer en commun des projets ou prototypes basés sur les attentes des usagers						
Atelier collaboratif	Comprendre les contraintes et attentes des usagers sur un dispositif public	Echantillon non construit ou diversifié	Présentiel	2 h à une journée	€€€€€ 1 000 à 50 000€	10 à 50
Co-design de services	Co-construire un dispositif public et le prototyper à partir de l'expérience des usagers	Echantillon non construit ou diversifié	Présentiel	2 h à 1 mois et plus	€€€€€€ 25 000 à 90 000€	30 à 100

Boite à outils de la participation citoyenne : quelles démarche pour quelle action ?

Résumé

La commune d'Evere se caractérise entre autre par la présence d'une proportion croissante de jeunes. Un Conseil communal de la jeunesse a été mis en place fin 2017, ce Conseil permet d'être le porte parole des jeunes d'Evere. Cette fiche a pour objectif de reconduire et de renforcer le Conseil communal de la jeunesse.

Description et actions à mettre en œuvre

Le Conseil communal de la jeunesse est un organe officiel d'avis et porte parole des jeunes. Son rôle est de faire participer les jeunes au processus démocratique, en récoltant leur parole sur une série de thématique et de les relayer au monde politique. Le Conseil défend l'intérêt des jeunes et les représente au niveau national et international.

Le Conseil communal de la jeunesse d'Evere est actuellement composé de 8 membres. La Commune pourrait inciter les jeunes à faire partie de ce conseil afin d'en renforcer sa structure en proposant aux écoles et maisons de quartier de participer aux campagnes électorales. Chaque jeune souhaitant participer au Conseil communal constituera un programme électoral, lequel sera soumis au directeur d'écoles et maisons de quartier qui feront le relais entre l'élève et l'Administration.



Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> Commune d'Evere Ecoles 	En cours	Conseil de la jeunesse

Résumé

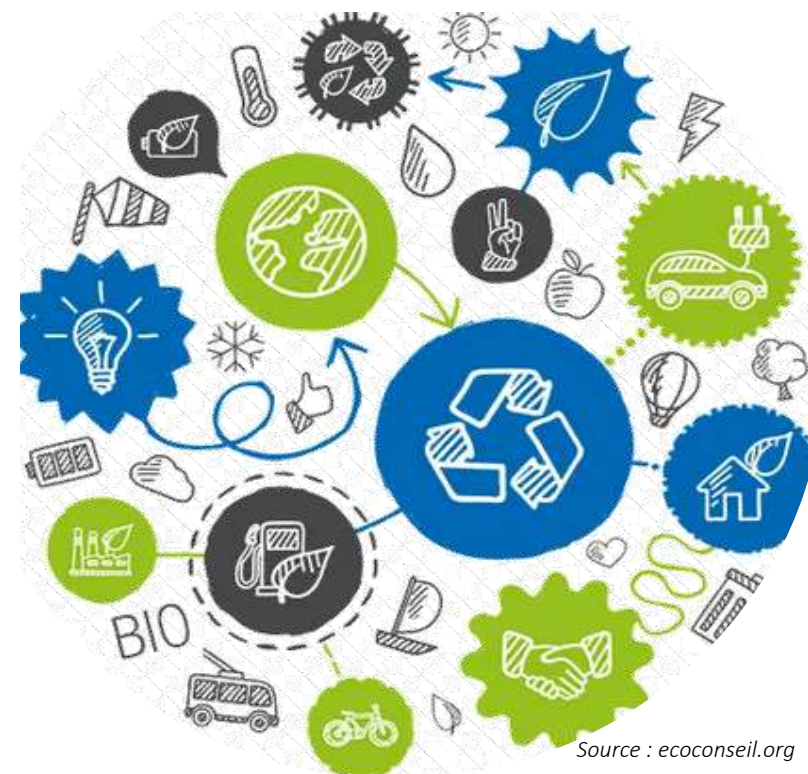
La Commune d'Evere dispose d'un service développement durable qui est surchargé mais pas d'un éco-conseiller ni d'une vision stratégique en la matière. La politique climatique s'imposant à l'heure actuelle comme une politique centrale à de nombreuses autres, il importe que la commune se dote d'un plan cohérent et fédérateur en la matière (voir fiche O27) et d'une personne en charge de sa mise en œuvre.

Description et actions à mettre en œuvre

Engager un éco-conseiller dont les attributions seraient les suivantes :

- Réalisation du plan climat d'Evere
- Mise en œuvre des actions de manière cohérentes et structurée
- Promotion et respect des principes de développement durable et de résilience
- Rôle d'interface / transversalité entre les différents services et avec la population
- Informations et conseils aux habitants, associations, acteurs économiques et sociaux
- Sensibilisation aux problématiques environnementales
- Communication autour des actions menées par la commune (site internet, journal communal...)

Les retours d'expériences d'autres communes (Schaerbeek, Bruxelles ville...) pourront être intéressants en la matière.



Source : ecoconseil.org

Acteurs et indication de calendrier

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> • Ressources Humaines • Développement durable • Bruxelles Environnement 	Moyen terme	Institut Eco-Conseil

Résumé

Le sud de la commune d'Evere et ses environs sont amenés à connaître un développement urbain important ces prochaines années. Au regard de la desserte actuelle en transports en commun, il convient donc d'accompagner ce développement par l'amélioration de la desserte. Evere doit donc soutenir et encourager la mise en œuvre d'une ligne de tram dans le sud de son territoire.

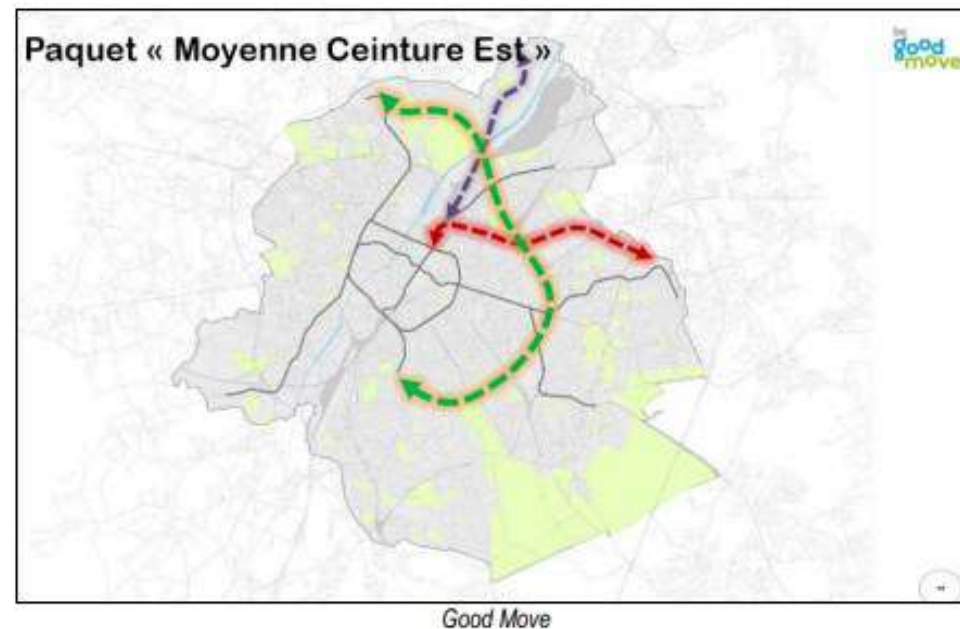
Description et actions à mettre en œuvre

Un lobbying récurrent pourrait être fait par la Commune afin d'améliorer la desserte de ces quartiers et d'encourager la réalisation du projet de tram 25 et de la prolongation du tram 8 sur son territoire.

Tant le PRDD que le plan Good Move prévoient une amélioration de la desserte pour ces quartier est de Bruxelles. Cela s'inscrit dans une vision plus large consistant à doubler la fréquence du tram 7 sur la moyenne ceinture et à modifier les itinéraires des lignes 3 (vers NOH) et 25 (vers l'est) en conséquence.

Evere devra suivre ce projet et veiller à ce que le tracé retenu bénéficie directement à ses quartiers sud en plein développement.

Par ailleurs, l'idée de la prolongation de cette ligne ou de la ligne 8 vers Bordet en passant à l'extrême est du territoire) reste un projet qu'Evere soutenu par la Commune d'Evere.



Réorganisation des lignes de tram autour de la moyenne ceinture (Good Move)

Acteurs

Acteurs et partenaires	Priorité	Ressources
<ul style="list-style-type: none"> Bruxelles Mobilité STIB 	En cours	PRDD Good Move